

Ministère de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique

Université de Bouaké



UFR COMMUNICATION-MILIEU-SOCIETE
DEPARTEMENT DES LETTRES MODERNES

THESE POUR LE DOCTORAT UNIQUE

Option : Littérature Orale

L'ONOMASTIQUE DAN, PRINCIPE D'IDENTITE ET D'IDENTIFICATION

Présentée par :

GOGBEU MAMADOU
DEA ès. Lettres

Sous La Direction de :

M. ZIGUI KOLEA PAULIN
Maître de Conférences

Ministère de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique

Université de Bouaké

UFR COMMUNICATION-MILIEU-SOCIETE
DEPARTEMENT DES LETTRES MODERNES

THESE POUR LE DOCTORAT UNIQUE

Option : Littérature Orale

L'ONOMASTIQUE DAN, PRINCIPE D'IDENTITE ET D'IDENTIFICATION

Présentée par :

GOGBEU MAMADOU
DEA ès. Lettres

Sous La Direction de :

M. ZIGUI KOLEA PAULIN
Maître de Conférences

JURY

Président : - Pr. **DEDY SERI FAUSTIN**, *Professeur titulaire, université de Cocody (Abidjan)*

Membres : - Pr. **SIDIBE VALY**, *Professeur titulaire, Université de Cocody (Abidjan)*

- Pr. **TAPE GOZE**, *Maître de Conférences, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan*

- Pr. **ZIGUI KOLEA PAULIN**, *Maître de Conférences, Université de Bouaké*

- Pr. **BAMBA LOU MATHIEU**, *Maître de Conférences, Université de Cocody (Abidjan)*

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce travail, expression de notre modeste contribution à la promotion de la culture DAN, a été possible grâce aux concours multiples et multiformes des personnes que nous ne pouvons toutes nommer ici. Ainsi voudrions-nous à travers ces quelques lignes, adresser à chacune d'elles nos sincères remerciements.

A cet effet, nous voudrions adresser une pensée toute particulière à notre maître, le professeur Zigui Koléa Paulin qui, avec abnégation n'a ménagé aucun effort pour notre initiation dans la quête du savoir. Un encadrement qui date de notre passage à l'Ecole Normale Supérieure d'Abidjan où il nous a eu comme étudiant. Qu'il trouve ici l'expression de notre infinie gratitude

A cet homme nous associons volontiers Madame Dodo, épouse Zigui Koléa qui, de manière spontanée nous a adopté et fait de nous le "le fils aîné" du couple Zigui. Madame, soyez en remerciée.

Nos remerciements vont également en l'endroit de notre belle -sœur, Droh Simba Jeannette que nous appelons affectueusement « la vieille mère », pour son traditionnel soutien moral mais surtout pour la grande sollicitude dont nous avons été bénéficiaire pendant toute la durée de notre recherche.

Nos remerciements enfin, vont à l'endroit de tous nos interlocuteurs du terrain à divers niveaux pour la disponibilité et l'hospitalité dont nous avons été l'objet de leur part, depuis le début de cette aventure en année de Maîtrise. A ceux précédemment nommés, nous associons tous nos bienfaiteurs, les membres de notre famille, les amis et certains collègues dont le soutien ne nous a jamais fait défaut.

A chacun et à tous, que le ciel rende au centuple tous les bienfaits dont ils nous ont gratifiés.

DEDICACES

A notre défunt père,

A notre mère,

*“Qui au prix d’énormes sacrifices et
d’humiliations de tous genres, ont
veillé à notre émergence”.*

*A nos frère UTERINS et notamment à
notre aîné DAN GOGBEU*



A notre fils GOGBEU JESSEN ADAM

*A notre amie et confidente, TYTI
HORTY*

*A tous nos frères, sœurs et amis qui
nous ont quittés.*

INTRODUCTION GENERALE

L'Afrique, en ce début du troisième millénaire, ne présente plus les mêmes caractéristiques que celles qu'ont connues la plupart de nos parents et grands-parents. L'Afrique traditionnelle tend à s'effacer progressivement: devant l'offensive des techniques modernes. Ça et là ont poussé des villes, des écoles et des universités sont construites.

La gestion administrative, politique et économique de la cité échoit désormais à une élite occidentalisée. Tous ces facteurs constituent, à n'en point douter, de véritables indices d'appréciation du degré de développement du continent noir.

Cependant, en portant un regard critique sur cette société en pleine mutation, force est de constater que l'Afrique a perdu et continue de perdre ses valeurs d'antan que sont la solidarité, le respect des aînés, l'hospitalité et la tolérance. En 1992, prenant prétexte du sommet sur l'environnement qui s'est tenu à Rio de Janeiro (Brésil), l'ex-Secrétaire Général de l'ONU, Monsieur Boutros Boutros Ghali, n'a pas manqué dans son discours de donner une réponse à l'inquiétude des pays africains en disant : « *Tous les problèmes que rencontre l'Afrique d'aujourd'hui découlent de nombreuses années d'acculturation dont elle est l'objet* »¹. Ici, Boutros Boutros Ghali souligne avec justesse, la persistance de l'esprit d'acculturation chez tous les peuples africains ayant hérité d'un passé colonial. Ces peuples qui ont été obligés d'adopter la culture du colonisateur au détriment de la leur, ont perdu leur identité culturelle. Ils ont donc une mentalité et des comportements hybrides, afro-européens.

¹ Cette phrase est extraite du discours de l'ex-Secrétaire Générale de L'ON U, Boutros Boutros Ghali au sommet de RIO(Brésil) sur l'environnement, 1992.

Cette situation est telle que dans la plupart de nos villages africains, les vieux sont désemparés face aux nouveaux modes de vie quasiment tournés vers le modernisme occidental, au mépris des valeurs traditionnelles. Par exemple, les anciens jeux africains, les contes et légendes, les danses et chants traditionnels, les noms et prénoms locaux, sont plus ou moins abandonnés au profit de ceux du monde occidental (jeux de dame, le ludo, boom etc ...). De même, certaines activités économiques d'antan telles que la filature, le tissage, la poterie, la vannerie, la sculpture, sont abandonnées au profit de l'importation des tissus et objets d'origines étrangères diverses.

Emboîtant le pas à Boutros Boutros Ghali, l'ex-Président de la République du Sénégal, Abdou Diouf intervient en ces termes. « *pour vaincre le sous-développement, chaque enfant africain doit participer à l'entreprise du développement national ... Pour ce faire, il faut puiser dans nos traditions ce qui est valable* »¹.

Les interventions de ces deux personnalités invitent les Africains et notamment les intellectuels, à un changement de mentalité et de comportement, pour s'intéresser à leurs propres cultures traditionnelles, afin de les connaître et de s'en servir dans le cadre du développement

Face à la crise identitaire que vit le continent tout entier, il est un impérieux devoir pour tout Africain de faire un «come-back » pour une sérieuse introspection afin de cerner et de mieux réorienter le destin individuel et collectif des africains. Ce retour aux sources, expression d'une véritable remise en cause et manifestation de la quête de la

¹ Extrait du discours de l'ex-Président du Sénégal Abdou Diouf au sommet de RIO (Brésil) sur l'environnement, 1992.

personnalité authentique, n'est possible qu'en explorant la littérature orale, creuset de la sagesse de nos ancêtres. C'est d'ailleurs à juste titre qu'à propos de cette littérature, l'ethnologue française Geneviève Calame Griaule considère qu'elle est la mise en forme, réglée par code propre à chaque société d'un fond culturel.

Cette approche, si elle semble globalement satisfaisante, elle occulte cependant l'aspect ayant trait au mode de transmission de ce fond culturel. C'est en cela que nous intéresse la conception qu'a le professeur Samuel-Martin Eno Belinga de la littérature orale. Il la définit d'une part comme « *l'usage esthétique du langage non écrit* »¹ et d'autre part comme « *l'ensemble des connaissances et les activités qui s'y rapportent* »². Même si ici la définition prête à confusion-car tout ce qui entretient un lien étroit avec l'oralité ne relève pas toujours de la littérature -, elle suggère tout au moins le caractère oral du langage.

En définitive, l'analyse de ces deux approches proposées d'une part par Samuel-Martin Belinga et d'autre part par Geneviève Griaule, indique l'existence de deux réalités consubstantielles à la littérature orale : l'expression de la culture d'une communauté humaine et ensuite l'usage de la parole comme mode d'expression de cette culture.

Une telle assertion de la littérature orale nous plonge de plain-pied dans les sociétés à tradition orale, lieu de prédilection de cette forme littéraire. Certes, toute société communique oralement car la parole est le propre de l'homme. Cependant, lorsqu'on parle de société à tradition

¹ Eno Belinga, Littérature orale africaine, les classiques africains n°880, coll Comprendre Issy-les Moulineaux, P.7

² Eno Belinga, Op - cit , P.7

orale, il faut entendre par cette appellation, un groupe humain qui, même s'il connaît l'écriture, fonde la plus grande partie de ses échanges de messages sur la parole. Evidemment, il ne s'agit pas d'une oralité limitée aux mille gestes de tous les jours mais une oralité fondatrice d'un type de société.

Une société orale, comme le souligne Koffi. B. Djéguema, « *a lié son être profond, son savoir, ses conduites valorisées, son histoire, sa spécificité à la forme orale de la communication. C'est à dire qu'il n'y a pas seulement échange de message dans l'instant actuel, mais il y a aussi un échange entre le passé et le présent avec ce qui fait qu'une telle société dure à travers le temps parmi d'autres sociétés* »¹

Ainsi quiconque, désireux de saisir, de comprendre et d'interpréter les manifestations socioculturelles des peuples africains, en vue de maîtriser les contradictions actuelles et d'établir un projet cohérent de société, doit s'appuyer sur les fondements de la société traditionnelle. C'est pourquoi, parlant de la littérature orale, mode d'expression de ce type de société, N'sougan Agblémagnon dira *qu'elle offre une image authentique de la sensibilité en révélant avec bonheur ce que l'Afrique fut affectivement et intellectuellement avant la mêlée coloniale* »².

Profane ou sacrée, la littérature orale exprime tous les aspects de la vie dans les sociétés africaines. Elle raconte les récits des émigrations et ceux des installations dans le pays, renseigne sur les

¹ Léon K. B. Djéguema, "Tradition, Tradition orale" IN EN-Quête n°1, revue scientifique de la FLASH de l'Université de Cocody, PUCI, mai 1997, P.168

² N'sougan Agblémagnon, Sociologie des sociétés orales d'Afrique Noire, Mouton 1969, P.137

hommes ou sur les relations avec l'entourage; et enfin, rend compte des événements du passé à travers l'épopée pour stimuler chez les jeunes l'amour du terroir.

La littérature orale, à l'instar de la littérature écrite, est riche et comporte plusieurs genres: les mythes cosmogoniques qui expliquent l'origine du monde et: justifient les chefferies et sociétés secrètes, l'épopée qui se charge de narrer les hauts faits des fondateurs du clan et fournit un modèle de courage et de sacrifice. Quant à la légende totémique, elle éclaire l'interaction entre les êtres multiples et révèle leur hiérarchie. A ces formes littéraires, il faut adjoindre les devinettes, les chants d'amour, le langage parlé du tambour, les proverbes, l'oraison funèbre, le poème épique et bien d'autres formes encore.

Cette richesse démontre que la littérature orale africaine n'est en rien inférieure aux autres littératures du monde, encore moins un genre mineur, Et si par le passé, l'étude d'une telle littérature a aidé les puissances coloniales à réajuster leur politique à l'égard des populations rurales - parce que connaissant l'organisation de l'univers négro-africain-elle aura permis de révéler au monde et à quelques sceptiques, que le continent noir n'est pas sans culture. C'est cette réalité que l'ex-directeur de l'Institut Français d'Afrique Noire (I.F.A.N), Théodore Monod exprime en ces termes: « *L'Afrique existe très concrètement; il serait donc absurde de continuer à la regarder comme une table rase, à la surface de laquelle on peut bâtir, ex-nihilo, n'importe quoi : comme une substance informe à laquelle on puisse infliger, au gré de l'opérateur*

n'importe quelle moule »¹. Roland Colin ne dit pas autre chose, lorsqu'il écrit que la littérature orale « *contient des choses qui se rapportent au sens de la vie de l'homme et au sens du monde de quelque manière* »². Ceci pour affirmer que cette littérature a les mêmes préoccupations que toutes les autres : celles d'exprimer les interrogations d'ordre existentiel de l'homme tout en y associant la beauté dans la forme.

C'est dire que, seule une connaissance approfondie de la tradition fournit un moyen sûr d'appréhension des problèmes du moment et de l'ébauche des plans de mise en place des structures sociales de demain. C'est donc dans cet élan d'une meilleure connaissance de nous-mêmes, de la quête perpétuelle de notre identité en déconfiture, que nous avons décidé de porter et d'approfondir notre réflexion sur **I'Onomastique DAN, entendue comme principe d'identité et d'identification.**

Notre option pour l'étude du nom de manière générale, trouve sa justification à partir d'analyses de deux légendes que nous avons empruntées aux : travaux de Baroan Kipré¹ sur les noms Bété.

Et celles-ci s'énoncent comme suit:

Légende n°1 : La Légende du nom chez les Bété

« Un jour Gbi (la panthère), invita Gnéamo (l'antilope royale) à faire leurs présentations rituelles à l'assemblée du village, pour énoncer

¹ Théodore Monod, cité par Ousmane Socé IN Karim, Nouvelles Editions Latines, Paris 1935

² Colin Roland, littérature africaine d'hier et demain, Editions ADEC, p. 15

¹ Baroan Kipré, Mutation des noms africains. L'exemple des Bété en Côte d'Ivoire, Editions NEA-Abidjan-Dakar- Lomé, 1985, PP 35-37

notamment leurs noms de gloire.

La panthère passa la première :

- Gbabe-Zeki² yêklêmadi
- Okeleba, ossêgagoh
- Amelè néma bouho lohoul

Traduction

- Beau yêklêmadi
- Celui qui tue, outrage, et ne dédommage pas
- C'est moi le maître de tous les animaux

Vint ensuite le tour de l'antilope royale :

- Amelê Kplêkplèkplè
- O negbe dalqlarne
- Arnelê néma bouho lohoul

Traduction

- Je suis l'agilité
- Celui qui se tient dans les ronces (sans se faire piquer)
- Celui qui atteint à flèche le tisserin
- Je suis le maître de tous les animaux

On nous apprend qu'à la fin de l'énoncé de son nom, l'antilope royale fut immédiatement poursuivie par la panthère, irritée d'apprendre que l'antilope royale, petit animal, si négligeable, put prétendre aux attributs et aux dignités d'un nom de panthère. L'antilope au cours de cette course s'arc-bouta et souleva ses pattes postérieures que la panthère prit pour une souche de bois qu'elle esquiva. Grâce à la ruse

² Zeki est un oiseau de l'empire des morts au beau plumage comme le pelage de la panthère

dont elle se targuait, l'antilope royale, heureusement, arriva à échapper à l'agression de la panthère.

La leçon de la légende est qu'il faut s'attribuer des noms en rapport avec sa personnalité, si l'on ne veut pas s'attirer des ennemis. Cette légende, au delà de son interprétation immédiate, révèle que le nom, outre la simple désignation de l'individu ou de la chose, colporte une autre information relative aux qualités sinon aux vertus du porteur. Il doit également permettre à l'autre de connaître, en plus des aptitudes et des dons du porteur, ses défauts et ses qualités avant qu'ils ne soient révélés. Aussi, le nom sera t-il proportionné, conforme à son porteur ou à la réalité décrite, au risque de tromper, de défier, de provoquer ou de braver les autres.

Légende n°2: La légende du nom des Indiens Navaho.

«Un jour, Souris rencontra Ours et lui demanda si son nom n'était pas Cac. Ours se mit en colère et voulut frapper Souris, qui se cacha derrière son dos et en profita pour enflammer sa toison. Incapable d'éteindre le feu, Ours promit à Souris de lui livrer quatre incantations magiques si elle venait à son secours. Depuis lors, il suffit de se munir de quelques poils de Souris pour n'avoir rien à craindre de l'Ours»

Une fois de plus, il faut dépasser ici la leçon immédiate de la légende pour saisir la signification plus profonde qui s'en dégage. Le nom qu'on porte ou qu'on vous attribue, traduit une sorte d'appréciation, un jugement. Dans le cas d'espèce, il est insultant aux yeux de l'Ours. En effet pour l'interpellateur qui est ici Souris, le nom Cac reflète l'image

qu'elle se fait de l'Ours, que seul le mot Cac exprime.

L'Ours en est irrité ; soit que l'expression coïncide avec une réalité qu'il ne veut pas admettre, soit que l'Ours pense mériter une meilleure appellation. Qu'on adopte un point de vue ou un autre, il s'agit d'une classification que l'on accepte ou que l'on subit.

Ces deux légendes appellent plus d'une observation. On remarque en premier lieu la différence de sources: la première légende est du continent africain, tandis que la seconde d'Amérique. On prendra garde, en second lieu, au choix des animaux, comparables l'un à l'autre par leur nature; d'un côté les animaux forts et féroces: la panthère et son homologue l'ours, de l'autre les animaux faibles : l'antilope royale et la souris, toutes deux susceptibles d'être la proie des deux premières bêtes. Le choix de ces deux animaux, reste dicté par des considérations de la même opportunité. Enfin et surtout, on retrouve dans l'une et l'autre légende :

1- Un thème commun à celui des noms.

2- Le même déchaînement de colère des deux animaux les plus forts. 3- La même victoire des deux animaux les plus faibles sur les premiers.

Cette identité d'éléments relevée dans deux légendes de peuples aussi éloignés que sont les Navaho d'Amérique et les Bété d'Afrique, peut valoir comme commencement de vérification du caractère commun de l'héritage culturel humain. Dans le présent exemple, ni la distance, ni l'environnement ou l'écologie n'ont réussi à anéantir l'héritage.

Il s'impose donc à notre attention que ces deux légendes issues de deux continents différents - qui certes ne constituent pas le monde - tendraient à illustrer le phénomène universel de l'absence de neutralité du nom, de sa connotation toujours significative, soit pour celui qui l'énonce, soit pour celui ou la chose qui le porte.

Qu'est-ce qu'est donc le nom?

Du nom, Paul Robert dans son Dictionnaire de la langue française, le Petit Robert 1 donne les définitions suivantes ;

« Mot ou groupe de mots servant à désigner un individu et à le distinguer des êtres de la même espèce » ;

« Mot servant à désigner un animal, un lieu, un objet »

« Terme grammatical désignant les substantifs »

Quant à Henri Bellac, il définit le nom comme suit dans le Dictionnaire des synonymes:

« Mot ou terme dont on se sert pour désigner un être animé ou une chose. Le nom indique le résultat de l'usage ou d'un choix arbitraire »

Il convient de souligner ici que dans une approche purement définitionnelle, le nom est avant tout un mot ou groupe de mots. C'est-à-dire un ensemble de signes graphiques couchés sur du papier et qui, sous cette forme n'apporte aucune information et donc ne renvoie à aucune réalité.

Cependant, dans la société traditionnelle marquée par l'oralité, le nom sort de statut de signes graphiques ou d'ensemble de sons émis

lorsqu'on éprouve le besoin de s'adresser à quelqu'un. Il devient en ce moment une réalité vivante dans la mesure où dès qu'un nom est prononcé, un être se manifeste et s'identifie à ce mot ou à ce son.

Il reconnaît que ce n'est pas un simple son que le locuteur émet ou un simple mot qu'il prononce. Mais qu'au contraire, il s'agit bel et bien de sa personne. C'est cette transformation, cette métamorphose qui s'opère du passage du signe graphique à la réaction de l'individu qui confère au nom son caractère de mot vivant. On peut donc affirmer que le nom est une réalité humaine, végétale, animale ou même spatiale.

Dans les sociétés africaines et notamment chez les DAN¹, bien des critères président au système onomastique. Dans cette partie du territoire ivoirien, les noms des personnes et des sites (quartiers, villages et villes) ne sont pas fortuits. Certains de ces noms ont une histoire à la fois complète et complexe dont l'élucidation fait appel à des considérations d'ordre spirituel, philosophique, mystique et historique.

La tâche de nomination des personnes ou de désignation de lieux, dans une société fortement marquée par l'oralité comme la société DAN, incombe exclusivement aux promoteurs de la tradition que sont les patriarches, les membres des confréries secrètes ou encore les sages.

En littérature, le nom permet de baptiser et de donner vie aux personnages, aux espaces anonymes que crée l'écrivain. Ce qui

¹ Les DAN sont communément appelés Yacouba. En Afrique, on les trouve en Guinée Conakry, au Libéria et en Côte d'Ivoire. En Côte d'Ivoire particulièrement, ils occupent la partie semi-montagneuse de l'ouest. Le pays DAN a pour capitale administrative Man, chef lieu de région.

rapproche inévitablement le monde fictif de l'artiste créateur de la réalité palpable et pratique. Bref, le nom est l'élément fondamental et fondateur dans l'identification de toute créature, y compris l'homme.

La science Onomastique, qu'elle se présente sous la forme toponymique (étude des noms de lieux), anthroponymique (étude des noms des personnes) ou hydronymique (étude des noms de fleuves et lacs), fournit des repères clés aux chercheurs pour détecter les contacts, confluences et influences historiques.

Les noms de famille pour ainsi dire, sont caractéristiques d'une ethnie, d'une caste dont l'action peut être suivie à la trace par la seule présence de tels patronymes ou ethnonymes. Quant aux toponymes, ils constituent des "fossiles" linguistiques éloquents pour l'histoire entière des villages ou des villes qu'ils l'indiquent. C'est le cas des préfixes ou suffixes [**dugu**] des Mandingues, [**Saare**] des Peuls, [**Ker**] des Wolofs et des Arabo-Berbères, [**daaru**] des Hawsa, qui tout en servant à désigner un établissement villageois ou citadin, donnent automatiquement une indication sur les initiateurs présumés de cet établissement et servent au balisage du cheminement des peuples.

Notre intérêt spécifique pour les noms DAN répond à une double préoccupation. De manière générale et ce, pendant longtemps, notre contact avec nos valeurs traditionnelles s'est effectué par le biais des travaux de chercheurs étrangers pour la plupart ; notamment des Européens et Américains. Ces derniers, soit par manque de recul nécessaire et suffisant pour tout travail de recherche, soit pour un réel

problème de communication avec les peuples enquêtés ou encore parce qu'eux-mêmes victimes des stéréotypes et autres clichés entretenus sur nos sociétés, ont souvent rendu les réalités qu'ils décrivent et portent à la face du monde, de façon parcellaire ou erronée.

Loin de vouloir engager une quelconque concurrence avec ces hommes et ces femmes, qui non seulement bénéficient d'une avance considérable dans le domaine de la recherche mais aussi et surtout ont le mérite de s'ouvrir à d'autres cultures, notre démarche s'inscrit dans le cadre de la complémentarité; puis si nécessaire, apporter notre modeste éclairage là où le besoin se fera sentir. C'est ce devoir de révéler aux autres ces richesses dont regorgent nos sociétés traditionnelles qui a motivé notre intérêt pour l'Onomastique DAN. Il s'agit donc pour nous de partager avec les autres un pan du vaste patrimoine culturel DAN.

Mais au delà de cette préoccupation, de cette volonté de promouvoir la culture DAN, c'est aussi une invitation à pénétrer l'univers d'un peuple pour mieux saisir et comprendre les réactions, les démarches de certains de ses membres dans des circonstances précises. Toujours à propos de notre objet d'étude, notre choix relève du fait que de toutes les études jusqu'ici réalisées sur les DAN, aucune ne s'était réellement intéressée au système de désignation des personnes, des lieux et des espèces végétales.

C'est donc un domaine de recherche qui demeure encore vierge et dans lequel nous avons entrepris de travailler. Quant à l'entreprise elle-même, la difficulté réside dans la rareté, voire l'absence de documentation écrite. Cependant si nous persistons dans cette voie,

c'est parce qu'au delà des encouragements de nos Maîtres à poursuivre l'œuvre entamée en Maîtrise et en D.E,A, nous sommes convaincu des insuffisances que ces premières étapes ont révélées. Le souci est également de déceler des invariants, sortes de constantes qui, de façon quasi universelle, président à tout système onomastique. Fort de ces préoccupations et aussi de ce qu'aucun thème n'est jamais complètement épuisé, nous avons jugé utile d'approfondir notre réflexion sur le même thème pour en ressortir de nouveaux aspects.

Interroger la tradition exige du chercheur beaucoup d'atouts. Notre sujet nous oblige à des contacts directs avec un peuple en 'général et les garants de valeurs ancestrales en particulier. Et conscient de ce que la maîtrise de la langue est un facteur déterminant dans une telle étude, nous avons trouvé sage d'opter pour une langue que nous comprenons assez bien: le Yacouba ou "**DANWO**". C'est à dire la langue des DAN.

Le choix de cette langue indique tout aussi notre souci d'atténuer au cours de notre recherche certaines difficultés auxquelles doit faire face tout chercheur étranger. D'où l'urgence pour ce dernier de recourir à un interprète, avec ce que cela comporte comme limites:

- 1- Mots ou expressions intraduisibles
- 2- Problème de transcription
- 3- Mauvaise interprétation

Entreprendre l'étude des noms de personnes, de lieux ou des espèces végétales d'un groupe particulier, c'est communiquer et pénétrer l'âme de ce peuple. Cependant, avant même de s'interroger sur le type de rapports que le DAN entretient avec son nom, il nous paraît

utile par souci de clarté, d'élucider et d'insister surtout sur la notion d'identité. En effet, une fois les caractéristiques permettant de définir et de reconnaître un élément réuni, cet objet ou cette espèce s'inscrit de facto dans un processus d'identification. Cela pour dire que les notions d'identité et d'identification ne sauraient être réellement dissociées.

Revenant donc à la notion d'identité, l'écrivain congolais Sony Labou Tansi, disait ceci: « *On ne trouve pas une identité, l'identité s'invente* »¹. Ce qui en d'autres termes signifie que l'identité, qu'elle soit individuelle ou collective, demeure le fruit d'une quête permanente.

Elle se présente comme le lieu où s'exprime le génie créateur de l'individu ou de toute la communauté dans l'élaboration des formes, des structures et des solutions dans sa tentative de faire face aux préoccupations existentielles.

Parlant donc de l'identité, il s'agit pour nous, de tous les indices ou paramètres qui facilitent ou concourent à l'identification d'un individu (ou d'un objet également) et qui permettent de le différencier des autres. C'est d'ailleurs là le signe ou l'image par lesquels l'individu lui-même se reconnaît et qui constituent des éléments de distinction d'avec les autres ?

Une telle acception de la notion de "l'identité" n'échappe pas à la littérature. En effet, étudier la question de l'identité dans une œuvre romanesque par exemple, consiste à identifier le choix récurrent (thématiques, technique d'écriture) des données premières de l'histoire

¹ Sony Labou Tansi, cité par André- Patient Bokiba IN Écriture et Identité dans la littérature africaine, Edition l'Harmattan, Paris, Montréal, 1998, P.20Q

que l'écrivain met en place et à décrire leurs particularités. Il est bel et bien question ici de ce qui, de façon obsessionnelle revient dans les œuvres de l'auteur et qui constitue sa spécificité ou sa personnalité. En clair, la notion d'identité doit être perçue en termes de traits pertinents permettant de distinguer une espèce d'avec les autres ou d'avec ses semblables. A ce stade, l'identité implique une perception de soi, une relativisation de l'homme que l'on est et un mode de saisie de la différence, de l'altérité. Comprise comme telle, l'identité est dite numérique. C'est-à-dire qu'elle détermine la relation qu'un particulier entretient avec lui-même tout le long de sa carrière.

Cette approche de l'identité se remarque aisément avec un écrivain comme le congolais Sony Labou Tansi. En effet, le système onomastique dans l'œuvre de Sony Labou Tansi est d'une richesse fascinante qui appelle une attention plus soutenue, d'autant qu'il offre les apparences de la fantaisie la plus éphémère. Sans rentrer dans les détails - nous en ferons cas dans les prochains chapitres-, nous pouvons retenir que nommer un être ou une chose est une pratique courante dans les œuvres de Sony Labou Tansi, comme si coller une estampille d'identité répondait à une volonté de domestication.

Poussons un peu plus loin la réflexion sur la notion d'identité avec Paul Ricoeur pour en découvrir deux autres facettes intimement liées: l'identité comme continuité dans un processus de développement et l'identité synonyme de permanence dans le temps. En effet, l'identité qui inclut la continuité ininterrompue dans le développement de l'être s'oppose à l'identité prise comme discontinuité.

A cette acception, s'ajoute le critère de changement dans le temps. Or la prise en considération du changement dans le temps induit un autre sens de l'identité ; à savoir la permanence dans le temps. Le contraire de l'identité permanence est la diversité, la dispersion.

Ces différentes facettes de l'identité nous intéressent en ce sens qu'à ce stade de la réflexion, elles amènent à poser notre problématique globale en ces termes:

Dans quelle mesure le nom propre, qu'il soit de personne, de lieu ou de chose, peut-il effectivement être considéré comme support d'identité et d'identification?

Ramenant une telle préoccupation au cadre plus restreint de l'Onomastique DAN, nous pourrions dans la même veine résumer nos préoccupations en ces interrogations suivantes:

- 1- Quelles réalités sous-tendent la nomination des êtres ou des choses en pays DAN?
- 2- Comment les noms DAN participent-ils de l'identité et de l'identification de ce peuple? Autrement dit, comment le nom en pays DAN révèle-t-il l'être ou la chose et le (la) fixe-t-il dans le temps et dans l'espace?
- 3- L'être étant lui-même de dimension plurielle, comment à travers le système de désignation des êtres et des choses, peut-on saisir le DAN dans ses dimensions sociale, religieux, symbolique, mystique et mythique. En d'autres termes, à quelles réalités accède-t-on chez le DAN à partir des noms qu'il attribue aux êtres et aux choses?

A travers cette problématique, nous poursuivons un triple objectif. Premièrement, il s'agit de montrer que dans la sphère DAN, le nom peut rendre compte et témoigner du vécu quotidien de l'homme. Deuxièmement, il revient de vérifier et de se rassurer de l'existence effective de rapport entre une espèce et le nom qu'elle porte. Troisièmement enfin, il importe de savoir si malgré l'épreuve du temps, il existe dans l'Onomastique DAN des éléments invariants qui en constituent toujours le socle. Bref, il s'agit de situer la place du nom dans la société DAN en montrant qu'il participe de l'identité et de l'identification de cette dernière.

- 1- La présente étude a la double prétention de mettre l'accent à la fois sur l'objet (ici le nom) et sur les objectifs antérieurement définis. Ces objectifs ou orientations du travail visent un certain nombre de buts : Identifier dans le pays DAN, les données géographiques, historiques et ethnographiques,
- 2- Faire connaître la place du nom dans la société DAN,
- 3- Situer l'importance du nom en général et faire ressortir de façon plus spécifique les fonctions du nom chez les DAN,
- 4- Montrer comment l'anthroponymie et la toponymie peuvent par exemple servir de supports d'identité et d'identification,
- 5- Réfléchir sur l'avenir de l'Onomastique DAN et faire des propositions concrètes afin de lui assurer une stabilité qui lui garantisse son rayonnement authentique,
- 6- Indiquer comment dans l'acte créateur de l'écrivain (ou de l'artiste) la question de l'Onomastique est abordée (ou perçue),
- 7- Enfin chercher les voies et moyens pour réaliser cette entreprise.

Le pays DAN étant constitué de communautés à fort taux d'analphabétisme et où le corpus est essentiellement oral, nous avons opté pour une méthode qui comporte deux phases.

La première phase consiste en l'exploration des différentes voies d'approche, notamment les techniques documentaires et les techniques d'enquêtes. En ce qui concerne les techniques documentaires, Il faut dire que nous ne nous écartons pas fondamentalement de celles en vigueur dans tout travail de recherche. En effet, constituant la matière première de la recherche, les techniques documentaires représentent l'ensemble des données factuelles qui permettent objectivement d'apprécier la valeur de l'argumentation à travers une description et une analyse. Pour la présente recherche, nous optons pour deux types de documentations : La documentation écrite et la documentation orale.

Au sujet de la documentation écrite, signalons que l'écriture étant le moyen de base de celle-ci, nous avons choisi d'utiliser des productions et des documents variés, Entre autres, il y a des articles de diverses annales, des articles de journaux en rapport avec notre thème, des ouvrages anciens et récents traitant totalement ou partiellement de notre thème. Au rang des ouvrages, nous nous sommes intéressés en premier lieu aux ouvrages généraux sur l'Afrique et la Côte d'Ivoire, en rapport avec les problèmes de développement culturel. Ensuite viennent des ouvrages de sociologie, de religion, de philosophie africaine, de musique et de musicologie ; et enfin, des ouvrages spécifiques se rapportant au problème de l'identité - identité personnelle à travers le temps - et au nom.

Cette documentation nous offre une large gamme d'informations. Elle se révèle non seulement comme un des principaux supports de la recherche, mais aussi, elle peut garantir une forme d'objectivité scientifique dans la mesure où, en tant que code de donnée conventionnelle, l'écriture reste fidèle à son auteur et peut ainsi dominer le temps et la mémoire des hommes.

La documentation orale elle, concerne toutes les informations qui nous sont transmises par la voie orale. Elle est d'un apport exceptionnel, en ce sens que nous travaillons dans un milieu à civilisation traditionnelle dont les moyens de communication sont essentiellement basés sur l'oralité. Cette enquête étant pour nous une enquête de connaissance et non d'opinion - parce que ceux qui œuvrent à la promotion de la tradition ont un respect culturel de la vérité - nous utilisons principalement la méthode de l'entretien semi-directive. Aussi, cette méthode de travail a-telle exigé de nous une attention soutenue dans l'observation des cérémonies, des cultes et manifestations diverses qui participent au mode de nomination des êtres et des choses en pays DAN.

L'usage du magnétophone répond au souci de garantir la fidélité des témoignages et des propos de nos interlocuteurs. Pour la réussite de toutes ces actions, nous avons été amenés quelquefois à participer à la vie quotidienne des collectivités villageoises. Cela a permis de nous imprégner de leurs réalités. Le travail a été guidé par les soucis de :

- Varier les sources d'informations au niveau du milieu d'enquête

(dans un même milieu enquêter dans plusieurs quartiers) ;

- Diversifier les sources d'informations au niveau de l'espace (enquêter pour la même information dans plusieurs villages)

Interroger les sources d'information au niveau des groupes cibles (par exemple si l'enquête porte sur les vieux, interroger aussi les jeunes; si elle porte sur les hommes; interroger aussi les femmes ...)

- Comparer les versions orales à l'écrit, dans les cas où il en existerait ;
- Eclairer et renforcer les informations orales par les points de repère dans les milieux enquêtés (histoire: faits historiques; géographie: montagnes, fleuves).

Concernant les techniques d'enquête, on peut observer qu'elles s'articulent autour de quatre axes que sont la pré-enquête, l'enquête du terrain, l'exploitation des données et la phase d'analyse et de synthèse. Cette pré-enquête permet en fonction des objectifs de notre étude, de détecter dans l'ensemble des villages à sillonner, ceux qui nous sont véritablement utiles et profitables.

Destinée ainsi aux prises de contacts préalables et indispensables au contrôle des moyens, matériels et financiers, la pré -enquête facilite la tâche car elle permet de mesurer réellement nos possibilités afin de bien conduire notre étude sur l'Onomastique DAN.

Quant à l'enquête du terrain, elle est la phase la plus opérationnelle. C'est celle au cours de laquelle nous avons travaillé longuement avec les populations. Le questionnaire oral est le moyen de communication le plus utilisé entre les enquêtés et nous, avec l'avantage que nous parlons et comprenons le DAN. Ainsi notre questionnaire est

constitué de questions ouvertes, semi-ouvertes et quelquefois fermées pour les besoins de la cause.

Les matériaux ainsi collectés au cours de l'enquête sont utiles au chercheur. D'où l'exploitation de ces données qui est une phase de travail beaucoup plus technique. Etant donné que les informations recueillies sont enregistrées sur des bandes magnétiques appuyées de quelques prises de notes, le dépouillement est assez difficile. Il faut reprendre par exemple toutes les bandes, les faire jouer une à une et cela plusieurs fois consécutives, afin d'apprécier qualitativement lesdites informations. Il faut aussi exploiter les notes prises pour en retenir quelque chose de substantiel.

L'analyse elle, requiert de nombreuses qualités dans le choix des éléments de l'information. Elle repose sur la corrélation nécessaire à faire entre les différents faits recueillis sur le terrain. Elle nous conduit à révéler le côté caché des choses ou le sens second des événements, à saisir les motivations profondes des communautés, à éclairer les attitudes et conduites individuelles et collectives des enquêtés vis à vis du nom. C'est cet ensemble d'opérations intellectuelles qui a autorisé une synthèse viable dans la rédaction définitive de notre travail de recherche sur l'Onomastique DAN. Pendant toute la durée de notre recherche divers obstacles se sont dressés sur notre chemin. Il s'agit notamment de :

1. Notre éloignement de notre champ d'enquête et la marge de manœuvre très restreinte dans la gestion du temps. En effet, enseignant à Sikensi (600 km de Man), ensuite à Bouaké, et

pratiquement occupé à l'exécution des tâches pédagogiques pendant toute l'année scolaire, il nous a été difficile d'être de façon continue présent sur le terrain. Nous ne disposions à cet effet, que des congés de Noël, de Pâques et des grandes vacances pour mener la collecte des informations.

2. La rareté de personnes ressources : La mort ayant disposé de la majeure partie de la population du troisième âge, dans nos villages et campements il est de plus en plus difficile de rencontrer des personnes âgées et sages; garantes de la tradition. Ce qui nous a contraint à parcourir de longues distances en quête d'hommes et de femmes susceptibles de satisfaire notre attente;
3. Le problème matériel : Nous avons élargi notre champ d'enquête. En pays DAIN; comme certainement dans les autres régions, le nom n'est jamais neutre. Cette situation fait que l'on rencontre beaucoup de réticences de la part de ceux qui détiennent encore une parcelle de connaissances. Il faudra chaque fois contenter ces derniers en leur offrant de la boisson ou quelques billets de banque en guise de cola avant d'engager la conversation ou l'entretien. C'est dire qu'il faut entretenir non seulement matériellement des informateurs pour qu'ils ne s'ennuient pas; mais également il faut pouvoir couvrir toute la région pour rencontrer chacun d'eux ;
4. La faiblesse ou l'insuffisance de moyens matériels.
5. L'absence de guide consacré pour nous aider à aller sur le terrain en équipe d'enquête. Et même si nous sommes arrivés à constituer

une telle équipe, le problème de calendrier reste tout entier: il nous fallait tenir compte du programme de tous ceux-là, et de leur disponibilité réelle.

6. Le problème d'ordre linguistique. Bien que natif de la région et parlant le DAN sous ses diverses formes, nous avons éprouvé quelques difficultés pour traduire correctement en DAN, certains concepts clés de notre questionnaire. Ce fut aussi le cas lorsqu'il s'est agi d'écrire en français, des concepts DAN. Il faut craindre dans ce cas que certaines traductions restent approximatives.

Cette première phase a permis la constitution d'un corpus oral de noms. Elle a été complétée par ailleurs par la traduction, la transcription des informations recueillies, de la langue locale en langue française.

Pour ce qui est de la seconde phase, elle est beaucoup plus Technique car consacrée à l'exploitation du Corpus. Notre sujet étant au confluent de plusieurs disciplines, nous utilisons une pluralité de méthodes d'approche de texte. Celles-ci vont des méthodes purement d'obédience littéraire aux méthodes de bien d'autres disciplines, qui appréhendent les faits sociaux. Mais ces méthodes ne sont pas une garantie systématique à l'objectivité: elles ont toutes des limites. C'est pourquoi celles que nous avons choisies se complètent mutuellement. Il s'agit entre autres de :

- **La sociocritique**

Création de Claude DUCHET pendant les années 1960, la sociocritique est « *la conception de la littérature comme expression d'un social vécu par la médiation de l'écriture dont l'essence dévoile la double*

fonction consommatrice et productrice d'idéologie. Il s'agit d'installer le social au centre de l'activité critique et non à l'extérieur de celle-ci, étudier la place occupée dans l'œuvre par les dispositifs socio-temporels»¹

Au-delà de cette définition de la sociocritique par son créateur, celle-ci nous intéresse particulièrement parce qu'étant une tentative, un élan pour expliquer la production, la structure et le fonctionnement du texte littéraire dans le contexte social, historique et institutionnel. En clair cette méthode a retenu notre attention pour le fait qu'elle reconnaît à l'œuvre littéraire (ici le nom), des liens avec la société, et qu'elle s'efforce de relever des traces du social qui se trouve dans l'œuvre. Notre objet étant le nom, il se dégage une préoccupation commune avec la visée de la sociocritique.

– **La méthode génétique**

La critique génétique part d'un constat: « *Le texte définitif d'une œuvre littéraire résulte le plus souvent d'une élaboration progressive. De là, le projet de prendre pour objet, la dimension temporelle du texte, à l'état naissant* »²

Il faut donc retrouver et interroger l'ensemble des traces matérielles de la genèse : documents de rédaction ou manuscrits. Nous voulons par cette méthode, aller à l'origine de l'histoire anthropologique des DAN en général, et particulièrement à l'origine des noms pour en

¹Claude Duchet, *Sociocritique*, Paris, Fernand Nathan, 1979, P.16

² Gérard Gengembre, *les grands courants de la critique littéraire*, Editions SEUIL, collection Memo 1996, P.49

voir la source des causes premières.

– **La méthode historique**

Cette méthode nous semble importante, car elle fournit des matériaux concrets d'analyse. En effet, la causalité historique est l'un des facteurs de compréhension des phénomènes sociaux à travers l'espace et le temps. Dans ce contexte nous ne saurions étudier les noms sans faire recours à l'Histoire. D'ailleurs un fait social n'est compréhensible que si l'on fait recours aux faits sociaux antécédents. La méthode historique, en même temps qu'elle nous sert de méthode de compréhension et d'explication, elle nous permet de faire la démarcation entre les faits réellement établis et les légendes.

– **La méthode comparative**

Dans l'étude des noms DAN, nous voulons voir le rapprochement qui existe entre les différents éléments de la réalité que vivent les DAN et qui leur inspirent tel nom ou tel autre. Ensuite il nous revient de comparer des faits, des concepts: des théories qui découlent de cette situation avec d'autres, afin de dégager les invariants susceptibles d'aboutir à l'objectivité scientifique et à l'explication sociologique. A ce niveau donc, la méthode comparative nous paraît indispensable.

– **La méthode linguistique**

La linguistique nous apprend que la langue, dans son fonctionnement repose sur deux plans : le plan du contenu et celui de l'expression (signifié / signifiant). Elle nous permet à travers ses différentes composantes - phonologie, phonétique, syntaxe, lexique et

sémantique de mieux saisir la langue dans son mécanisme de fonctionnement.

Il reste évident que cette liste est loin d'être exhaustive et que pour les besoins du travail, nous n'avons pas hésité un seul instant à nous tourner vers d'autres méthodes. Nous parlons notamment de la méthode statistique qui a permis de vérifier la fiabilité de certaines informations au regard du taux de témoignages concordants les concernant.

Complétons notre méthodologie, pour dire que l'orthographe de l'ensemble des noms utilisés dans le présent document s'est effectuée dans le souci d'un plus grand rapprochement d'avec la prononciation authentique en vigueur dans nos villages. Le faisant, notre souhait est que ces procédés d'écriture restent uniformisés et immuables. Aussi, avons-nous eu le souci de retenir certains sons-clés qui respectent scrupuleusement la prononciation des noms qui les contiennent. Précisons tout de suite que la difficulté à ce stade est surtout l'inadéquation entre certains sons authentiques DAN et ceux contenus dans l'alphabet phonétique international (A.P.I). Ce qui nous a par moments contraint à la, " francisation" au niveau de l'orthographe d'une certaine catégorie de noms. Mais en dehors de ces cas isolés, pour la majorité des noms nous avons opté pour la conduite que voici : pour éviter l'ambiguïté entre les accents aigu, grave et circonflexe, qui dénaturent les noms, notre choix s'est porté sur l'utilisation de ê au lieu de **et**, **è** ou **ai** qui se prononcent tous [ɛ].

Notre travail, au niveau de sa conception se présente comme suit :

I. L'ANTROPONYMIE DAN: FONDEMENTS ET PORTEE

II. LA TOPONYMIE DAN: UN MODE DE SAISIE DE L'IDENTITE Et DE L'IDENTIFICATION.

III. LA DYNAMIQUE ET L'IDEOLOGIE DE L'ONOMASTIQUE DAN.

Mais avant, il convient de présenter sommairement le pays DAN.

GENERALITES SUR LE PAYS DAN

Entreprendre l'étude des noms de personnes, de lieux ou des espèces végétales d'un groupe ethnique particulier, c'est découvrir comment les gens de cette ethnie pensent, comment ils se conduisent en société. Quelle est leur attitude vis à vis des bêtes, des plantes, de la nature en général, leur conception de la guerre et de la paix, de l'amour, de l'au-delà, du destin de l'homme. En un mot, c'est communiquer et pénétrer l'âme de ce peuple.

Aussi, une étude comme celle que nous avons entreprise, commande-t-elle pour plus de clarté, et dans le souci d'éclairer davantage notre lectorat, une présentation sommaire du champ et de l'espace de l'objet. Face à une telle exigence, nous avons jugé utile de faire la présentation du pays DAN à travers son histoire, sa géographie et quelques données ethnographiques.

I- GEOGRAPHIE SOMMAIRE DU PAYS DAN EN COTE D'IVOIRE

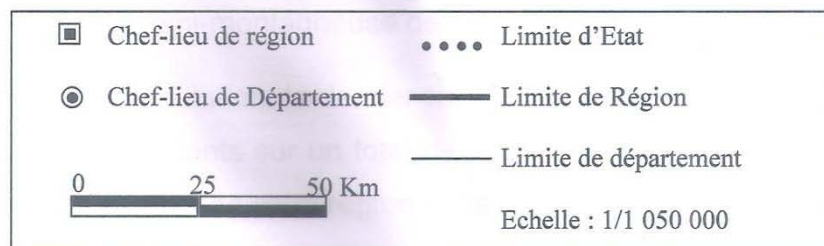
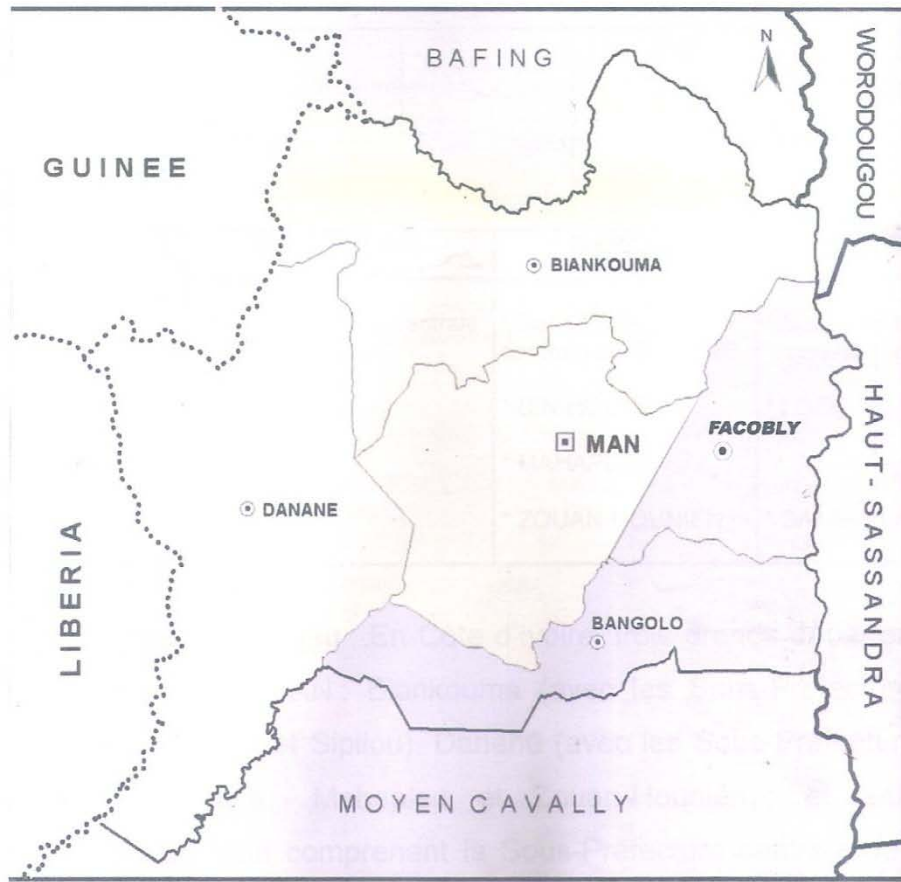
I.1- Situation: limites territoriales physiques et ethniques

Le pays DAN se situe dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire (voir carte page suivante). Il fait partie du vaste territoire dénommé aujourd'hui la région semi-montagneuse de l'Ouest. Il a pour chef lieu, Man, une ville située à environ 600 kilomètres d'Abidjan, capitale économique du pays.

Concernant les limites territoriales physiques et ethniques, le pays DAN est limité au Nord par le pays Mahou (Région de Touba), au Sud par le pays Guéré (Régions de Bangolo, Duékoué et de Guiqlo), à l'Est par le pays Wobé (régions de Kouibly et de Facobly) et le fleuve Sassandra; enfin à l'Ouest, par le peuple Libéra-Guinéen. Concrètement, il s'agit de l'ancien cercle du département de Man, englobant les groupes suivants:

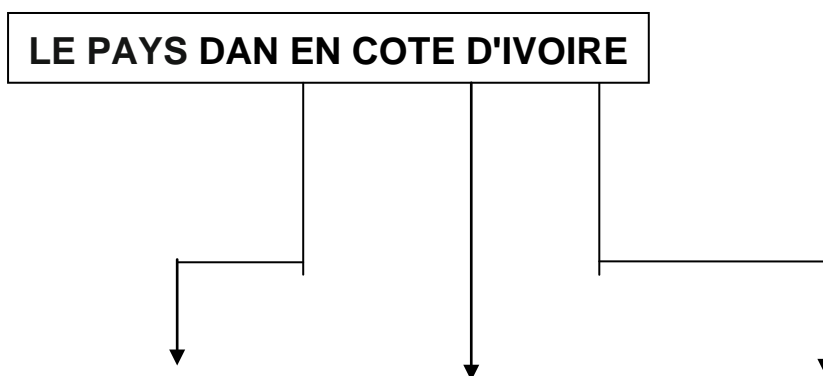
- Yaté, Yati (logoualé) ; Blouno (Sanguiné) ; Ka, Souin et
- Man-campagne
- Gan de Biankouma
- Boutoueumin de Danané
- Toura de Gbonné

LE PAYS DAN DANS LA REGION SEMI-MONTAGNEUSE DE L'OUEST¹



¹Source: Cette carte a été élaborée par l'Institut Nationale de la Statistique (INS) à l'occasion du recensement général de la population ivoirienne en 1998.

I.2- Organisation administrative et population



DEPARTEMENTS	BIANKOUMA	DANANE	MAN
SOUS-PREFECTURE CONCERNEES	*Sous-Préfecture centrale de BIANKOUMA *SIPILOU GBONNE	*Sous-Préfecture centrale de DANANE *BIN-HOUYE MAHAPLEU ZOUAN-HOUNIEN	*Sous-Préfecture centrale de MAN *LOGOUALE SANGOUINE

Commentaire du tableau : En Côte d'Ivoire, trois grands départements composent le pays DAN: Biankouma (avec les Sous-Préfectures de Biankouma, Gbonné et Sipilou), Danané (avec les Sous-Préfectures de Danané, Bin-Houyé, Mahapleu et Zouan-Hounien); et enfin le département de Man comprenant la Sous-Préfecture centrale de Man, les Sous-Préfectures de Logoualé et de Sanguiné. Ce vaste ensemble couvre globalement une superficie équivalant à 99% des 30.7:59 km²

que compte toute la région semi-montagneuse de l'Ouest.¹

Au niveau de la population, le dernier recensement de 1998 donne le chiffre de 803.568 habitants sur un total de 936.510 pour l'ensemble de la région, soit 85,8%. Toute cette région est administrée par un Préfet de région. Il est aidé dans sa tâche par ses collègues de Biankourna et de Danané.

I.3- Le Relief et l'hydrographie

I.3.1- Le Relief

Lorsqu'on va vers l'Ouest et le Nord-Ouest de la côte d'Ivoire, on rencontre une région au relief beaucoup plus contrasté. Il s'agit de l'extrémité orientale d'une région montagneuse appelée la dorsale guinéenne. Les pentes sont fortes, les différences d'altitude importantes, et les sommets culminent souvent à plus de 1000 mètres¹. Mais la véritable zone montagneuse se situe au niveau de Man avec les monts DAN et les chaînes Toura aux sommets dépassant fréquemment 1200 mètres. Enfin, isolé à la frontière entre la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Libéria, se dresse le mont Nimba dominant de ses 1752 mètres, les plateaux voisins situés aux environs de 400mètres.

I.3.2 L'hydrographie

Le régime montagnard intéresse exclusivement les cours d'eau

¹ Ces données chiffrées ont été fournies par l'Institut National de Statistique (INS) à l'occasion du recensement général de la population ivoirienne en 1998.

¹ J.C Arnaud, S Arnaud, H Berton, M. Champrou, J.N. Loucou, Les atlas de la Côte d'Ivoire (2^{ème} Edition), Edition Jeune Afrique, Paris 1983 p 6

de la région de Man - Danané. Ici l'absence de la petite saison sèche - comme c'est le cas dans la partie sud du pays - fait que les hautes eaux durent de Mai en Octobre et les variations intermensuelles sont importantes.

Toutefois, c'est l'allure de torrents des rivières dévalant du massif du Nimba ou du massif de Man qui confère de la manière la plus authentique, le qualificatif "montagneux" aux cours d'eau de ce type (Cavally).

I.4- Le climat et la végétation

I.4.1- Le climat

Le climat de montagne qui est celui du pays DAN, se présente comme une des nombreuses incidences du relief. En effet l'orientation de la côte et les reliefs, même lorsqu'ils sont faibles, peuvent favoriser des mouvements ascendants de l'air instable de la mousson: on a alors les importantes précipitations. L'action de la mousson, des précipitations et du couvert végétal très dense rend également ce climat doux; malgré les températures quelquefois élevées.

Il faut aussi noter que la sécheresse qui a affecté pendant près d'une décennie le Sahel a par ailleurs touché le pays DAN. Cette situation a entraîné une forte dégradation du climat ; la forêt ayant cédé progressivement la place à la savane. Les conséquences d'un tel dérèglement sont la baisse de précipitations ou une perturbation de leur répartition saisonnière.

Le corollaire de ce phénomène climatique est la baisse sensible et progressive du débit des cours d'eau et des rivières et les mauvais rendements agricoles.

I.4.2- La végétation

De manière générale, deux grands types de paysages végétaux se partagent le territoire ivoirien: un paysage forestier et un paysage de savane. En principe le premier auquel appartient le pays DAN correspond à la moitié sud du pays et est dite domaine guinéen. Celle-ci se caractérise par une forêt ombrophyle avec des géants atteignant 50 mètres, de structures originales (contreforts, racines échasses, une abondance de lianes et la rareté des herbes en sous-bois). Cette zone forestière couvre tout le département de Danané et les Sous-Préfectures de Logoualé et de Sangouiné. Quant à la partie Nord du pays DAN, elle se caractérise par la présence de larges zones de savanes herbeuses.

La mise en place de celles-ci s'explique par l'action de la sécheresse née parfois des feux de brousse.

I.5- L'économie

I.5.1- Les ressources agricoles

L'économie du pays DAN, à l'instar de celle de toute la Côte d'Ivoire, est basée sur l'agriculture. Les DAN sont traditionnellement des cultivateurs de riz pluvial et du manioc dans la forêt atlantique allant de l'Ouest de la Côte d'Ivoire (départements de Man, Danané et Biankouman) jusqu'au Liberia (Nimba country). IL convient d'insister par ailleurs sur le fait que cette agriculture trouve partout dans ce pays

accidenté et fortement profilé, des conditions difficiles de réalisation. Les cultures de riz d'altitude exigeant un effort considérable ne donnent en revanche qu'un rendement médiocre (voir tableau page suivante).

Aujourd'hui, les DAN produisent du café et du cacao (cultures commerciales) à grande échelle. C'est ce qui contribue à soutenir l'équilibre économique de cette région. Il convient également de préciser que les populations, après s'être adonnées pendant longtemps aux cultures d'exportation (le café et le cacao) et aux cultures vivrières (riz, manioc, banane, maïs et arachide), s'orientent actuellement vers les cultures maraîchères (tomate, gombo, aubergine, piment...).

L'avènement du projet BAD-Ouest des années 1993, ouvre dans la région de nouvelles perspectives économiques: on enregistre à cet effet çà et là, des fermes pour l'élevage de bovins et ovins auxquelles s'ajoutent quelques étangs pour la pisciculture. On note aussi quelques vellétés dans le domaine du palmier à huile et de l'hévéa mais qui restent encore au stade d'expérimentation. Ce qui autorise à dire que sur le plan strictement agricole, l'économie du pays DAN est à l'image des chiffres de production des cultures contenus dans le tableau-ci après.

Tableau : Les principales productions agricoles du pays DAN¹

Culture d'exportation		Cultures Vivrières		Cultures maraîchères	
Types	Tonnages	Types	Tonnages	Types	Tonnages
Café	28246,113	Riz (pluvial et irrigué)	22621	Tomate	3020
		Manioc	115310	Gombo	
		bananes	54020	Aubergine	
Cacao	10424,12	Maïs	3971	Piment	
		Arachide	Non disponible		

I.5.2- Les ressources forestières et minières

En marge des activités purement agricoles, on rencontre quelques unités industrielles dans le domaine de la transformation du bois en chevrons et contreplaqués. Il s'agit pèle-mêle de l'OPEI. Les scieries THANRY et SMCI à Man, de la scierie PGI de Biankouma et de Danané. En ce qui concerne les ressources minières, le pays DAN en regorge en quantité suffisante. D'importants gisements de fer, de manganèse et de bauxite sont découverts dans les départements de Biankouma et de Man; mais leur exploitation pour l'heure, reste à l'état de projet.

Pour revenir à la mine d'or d'Ity dans le département de Danané, elle connaît une période de "flottement" en ce qui concerne son exploitation: Les travaux ayant été arrêtés depuis février 2000, période

¹ SOURCE: Délégation Régionale du Ministère de l'Agriculture de Man.
Les Chiffres sont ceux de l'année 2001.

pendant laquelle les rênes du pouvoir exécutif en Côte d'Ivoire étaient aux mains des militaires représentés par le C.N.S.P (Comité National de Salut Public).

I.5.3- Les ressources touristiques

Si l'essentiel des activités économiques du pays DAN repose sur l'agriculture, il n'en demeure pas moins que son relief et le génie de ses populations lui offrent d'énormes potentialités touristiques. Toutes choses qui lui confèrent une place de choix parmi les huit régions de tourisme du pays; chacune ayant ses traits spécifiques. L'essor du tourisme à l'Ouest s'inscrit dans la dynamique insufflée à cette activité par l'Etat ivoirien lui-même avec la création en 1970 d'un Ministère du Tourisme. Dans le cas d'espèce, le pays DAN se caractérise entre autres par ses villages de vacances à Gouéssesso (Biankouman), ses hôtels à Man, ses ponts de lianes à Liepleu, Ouelé (Danané), Gouéssesso, et ses cascades naturels à Glonquoin et Dainé (Man). A ces sites vient s'ajouter le parc national du mont Sangbé, à la lisière septentrionale de cette région.

Outre ces atouts naturels susmentionnés, le pays DAN dispose de différents groupes humains présentant un riche patrimoine culturel attesté par de nombreuses fêtes traditionnelles et un artisanat aux masques et aux tissages célèbres. A cet effet on peut citer les danses « **Médi** » de Zouan-Hounien, le « **Gba** » de Logoualé, la fête des ignames, dans le département de Biankouma et la course de masques à Man; pour ne citer que ceux-là.

En résumé, le tourisme dans cette partie de la Côte d'Ivoire, draine chaque année près de 50.000 touristes étrangers et nationaux ; le point culminant étant atteint avec le festival de masques dénommé “**Guéhéva**“ En termes d'entrée de devises, cela s'exprime à hauteur de plus de 20 milliards de francs cfa¹.

II- LES DONNES HISTORIQUES DU PAYS DAN

II.1- Etymologies DAN

De l'expression DAN, B. Holas¹ donne deux hypothèses pour en situer l'origine ; à savoir le nom commun «Yacouba », dont se trouvent affublés les groupes DAN établis en Côte d'ivoire, et le nom vernaculaire «**Danwopeumin**» dont ils se désignent eux-mêmes. Or malgré les explications et interprétations fournies par la plupart des enquêtés et celles reprises par différents auteurs, l'origine et la signification du terme «**Yacouba**» demeurent douteuses. On croit généralement qu'il s'agit tout simplement d'une déformation entrée dans l'emploi administratif et courant. La méprise aurait été du ressort des premiers militaires européens chargés de l'occupation de la région, lorsque les délégués des villages, offrant leur soumission se présentaient au poste de commandement, et un coq blanc dans la main levée, introduisaient leurs phrases par les mots «**a peba**» qui signifie «je dis».

Quant au terme «**Danwopeumin**» sur lequel tous les auteurs sont d'accord, il veut dire «ceux qui parlent le DAN » comme le souligne

¹ Les chiffres ont été recueillis en août 2002 à la Direction [régionale du tourisme à Man
¹ B. Holas, Les Toura, une civilisation montagnarde de Côte d'Ivoire, Puf, 1962, P.35

d'ailleurs GBA Daouda² dans son Mémoire de D.E.A, « *le concept de DAN est un diminutif du concept authentique et plus original de **Danwopeumin** «ceux qui parlent la langue DAN* ».

Toujours à propos de « **Danwopeurnin** », pour certains écrits et pour certaines versions de la tradition orale, ils seraient les fils d'un patriarche descendu du ciel et dont le nom serait DAN. Pour d'autres, les DAN seraient descendus du Dieu Tout-puissant qu'ils appellent eux-mêmes « **Zran** ». Dotés de la puissance de ce Dieu, ils seraient les « **Zranwopeumin** ».

D'autres études, notamment celles de Alphonse Tierou¹, nous enseignent que « *le mot DAN est probablement dérivé de « **Diun** », moi qui sert à désigner les petits hommes rouges ou négrilles, mélanges des peuples Guinéen et Malien*». En tout état de cause, il vaudrait mieux, partout où cela est possible et en particulier dans le langage du spécialiste, remplacer le mot «Yacouba » par l'expression plus exacte de « **Danwopeumin** », au besoin sous sa forme « DAN»

En définitive, ce qu'il faut retenir, c'est que le concept de DAN désigne une réalité sociologique et historique chez les populations de l'ancien cercle de Man. Il est à remarquer de sensibles différences locales existent entre les différentes communautés DAN.

² Gba Daouda, les masques chez les DAN « Fonction éducatives » Mémoire de DEA I.E.S UNA, Oct 1984, sous la direction de G. Niangoran Boua 42 pages

¹ Alphonse Tierou, cité par Gba Daouda in les masques chez les DAN « fonctions éducatives» p.8

II.2- Origine et Peuplement

Avant le XVI^{ème} siècle, les Gouro et les DAN n'occupaient pas encore les sites actuels. Ils étaient pour la plupart dans la partie Nord de l'actuel pays Mahou. Gouro et DAN se situaient principalement dans la région comprise entre Odienné et Touba ; avec un léger prolongement à l'Est pour les DAN; ces derniers faisant frontière commune avec les Guerzé-Konan de la Guinée-Conakry².

La région d'origine des DAN se situe donc sur les deux rives du fleuve Bafing et plus précisément au Nord, dans la région comprise entre Beyla (Sud-Est guinéen) et Touba, à la frontière méridionale du grand empire du Mali au moment de son apogée. Les Mandés du Sud -groupe auquel appartiennent les DAN - parviennent dans leurs zones d'habitat actuelles après plusieurs détours et rencontres. Concernant les migrations DAN, deux grandes phases sont distinguées: Celle des DAN de la savane ou de la montagne, originaires du Mahou et celle des DAN de la forêt ou de la plaine, originaires de Konya (région d'Odienné).

Ceux de la plaine commencent à émigrer les premiers, sans doute dès la première moitié du XVI^{ème} siècle, s'orientent vers le Sud et s'installent dans les territoires actuels en contournant le mont Nimba par la région de N'zérékoré en Guinée ou par le Nord-Est du Libéria d'aujourd'hui. Ce qui explique le prolongement des DAN au Libéria (Guio et Gué). Ce mouvement Nord-Sud est à l'origine de la mise en place des DAN de la vallée des fleuves Nuon et Cavally, partis de Guinée. Lorsqu'ils se sont établis sur leur nouveau site, les DAN de la plaine vont

² Gilbert Gonin, Pierre Kipré, Jean Noël Loucou. ... " Mémorial de la Côte d'Ivoire, Editions Ami, Abidjan, 1987, pp 84-85

accueillir des populations du groupe Krou, installées au Sud.

Quant aux DAN de la savane, ils se seraient mis en place beaucoup plus tard, probablement à partir du XVII^{ème} siècle. Mais il faut attendre le XVIII^{ème} siècle pour les voir s'installer dans la forêt de Bofesso-Ganlé, au Nord de Man.

En résumé, les DAN en Côte d'Ivoire occupent l'extrême Ouest, les zones de Bin-Houyé, Zouan-Hounien, Logoualé et Sangouine. Plus tard au Nord, on les retrouve dans les régions de Man et de Biankouma.

II.3- L'Organisation Sociale

Sur le plan de l'organisation sociale, l'autorité coutumière dépasse rarement chez le DAN, le circuit de la cellule familiale élargie. L'institution du «canton» est d'une création récente et selon les témoignages des Anciens, n'a pas d'équivalent traditionnel. Le pouvoir du chef de famille a jadis été presque absolu, impliquant une libre disposition de la vie des membres du groupement.

A part les cas récents qui se réclament de la législation française, l'héritage se fait par la branche collatérale : ce n'est donc jamais le fils du défunt qui hérite mais; en premier lieu le frère de ce dernier. Toutefois, avec la transformation du système économique familial, ce principe connaît de nombreux et profonds assouplissements, particulièrement dans les cas de l'héritage des biens fonciers relevant de l'exploitation à l'échelle industrielle des plantations de café ou de cacao. C'est donc fort de ce mode de succession, qu'en pays DAN, l'individu se réclame du village de son père plutôt que de celui de sa mère.

Par ailleurs la structuration sociale en vigueur en pays DAN, la tribu reste de toutes les références d'unités, l'unité d'appartenance la plus grande où la plus vaste.

Pour les DAN, on peut parler de «*microsociétés politiques groupées autour d'un clan aîné et de son patriarche au pouvoir juridico-religieux, plus symbolique et idéologique que matériellement contraignant, et en temps de guerres inter-tribales, autour d'un chef de guerre ad' hoc*»¹. Cette structure sociale transparaît de façon nette dans l'implantation des villages. En effet, chaque village se compose d'au moins un quartier, espace occupé d'un seul trait par les membres représentant d'un clan. Ces limites ne sont guère apparentes car le quartier porte le nom du clan qui y est représenté.

III- APERCUS ETHNOGRAPHIQUES DU PAYS DAN

III.1- Le Système Politique Traditionnel

Comme antérieurement indiqué, l'autorité coutumière dépasse rarement chez les DAN le circuit de la cellule familiale élargie. Institution sur laquelle règne le chef de famille ou le patriarche à qui tous les membres doivent respect et obéissance. Il s'agit là d'un pouvoir de type gérontocratique avec une hiérarchisation des échelons. En d'autres termes, il s'agit principalement du respect des personnes âgées.

L'ensemble ainsi constitué par les vieux s'impose de fait comme

¹ Alain Marius, Une société segmentaire face à l'Etat. Pouvoirs étrangers et dynamiques locales chez les DAN de Côte d'Ivoire de la période précoloniale à l'après indépendance. Haller Paris 1981, P 41

autorité supérieure dans chaque village. C'est elle qui se charge de rendre justice au nom des ancêtres. Cette entité est communément désignée en pays DAN par le terme de «**KOUËGBEU**» ou «fils des vieux ». Ces personnes âgées sont présumées être plus proches des ancêtres.

A côté des « **KOUËGBEU** » et de façon horizontale se trouvent les « **PEUDŒ** » ou « les pères ou fondateurs du village », à qui reviennent la primeur des décisions dans le règlement de certains conflits: violation par un membre de la communauté des interdits du village.

Le passage d'un palier à un autre de la hiérarchie se fait au prix de bien des épreuves. Cela rend le calendrier cérémoniel des DAN particulièrement chargé, dans la mesure où chaque étape obéit à l'exécution d'un rituel précis. En tête, figurent les rites de puberté, destinés à introduire dans la collectivité des membres valides de la société, l'individu adolescent né imparfait, et à lui assurer par là sa plénitude juridique et morale. Aujourd'hui chez les DAN les rites de ce genre gardent toujours une grande valeur même s'ils ne sont pas organisés tous les ans.

Dans les conditions coutumières, l'opération de circoncision et d'excision est pratiquée sur de jeunes individus, garçons dans le premier cas et filles dans le second, vers l'âge de douze à seize ans. Autrefois, dès le jour de l'opération, les néophytes étaient contraints à une réclusion dans un camp sommairement aménagé dans une parcelle discrète et éloignée de la forêt voisine du village. Là, sous la surveillance des aînés, initiés des promotions précédentes, les novices attendent la

guérison de leurs plaies tout en subissant en même temps une éducation civique et morale complétée de quelques rudiments de la théologie ancestrale. La séparation du sujet d'avec le secteur profane tout au long de la période des cérémonies de formation, est une condition observée encore avec beaucoup de rigueur.

Le camp d'initiation dans lequel vivent ainsi réunis les jeunes individus nouvellement circoncis, garde à maints égards, sa signification initiale de la grotte, d'un obscur et inquiétant microcosme extrapolé ad hoc (circonstanciel) de l'univers habitable. Il constitue par conséquent un lieu propice à la communion avec le monde métaphysique dont le domaine est la nuit, le souterrain, et le « mystère » féminin, confirmé par le fait saillant de toute opération initiatique ; l'accouchement du néophyte.

Aujourd'hui il faut noter qu'avec l'implacable évolution, le schéma ci-dessus décrit s'est considérablement allégé. L'acquisition de la majorité civique se limite désormais à l'épreuve de circoncision ou d'excision. Néanmoins il est à retenir que l'ablation du prépuce ou du clitoris, deux éléments censés chacun appartenir au sexe opposé à celui que porte visiblement la personne en question, est avant tout dictée par le souci de rendre le jeune sujet conforme au prototype de l'être « humain pur » défini par les canons mythologiques. C'est à cette occasion que l'individu ainsi perfectionné franchit une importante étape d'évolution.

En définitive la marque indélébile que reçoit ainsi l'intéressé au prix de douloureuses épreuves, fait de lui un membre de plein droit de la société des adultes ; l'acte émancipateur a par conséquent une portée sociologique décisive, car il détermine son statut civil pour tout le reste

de son existence.

III.2. L'Ouest Montagneux, une Province de la Civilisation du masque.

L'Ouest, c'est le pays mystérieux avec ses 'forêts «primaires», ses montagnes embrumées, ses cascades assourdissantes, ses rivières, ses pics et ses grottes. L'Ouest ivoirien réunit donc tous les éléments pour être le domaine de la civilisation du masque ; le grand masque, masque de guerre, masque de la paix, masque de la justice, masque sapeur pompier, masque de sport, masque de l'information, masque du service d'ordre, masque de divertissements, pour ne citer que ceux-là.

Le cercle culturel DAN est la région où le masque n'est pas seulement un objet de distraction, mais un objet de culte qui reste intimement attaché à chacune des institutions sociales et à chaque manifestation culturelle régionale; compte tenu de son importance dans la société. Aujourd'hui, il a été institué dans la ville de Man l'organisation tous les ans dans le mois de mars ou d'avril un festival dénommé «**GUEHEVA**», au cours duquel tous les masques de la région semi-montagneuse de l'Ouest, se produisent pour se faire connaître du public.

III.2.1- Rôle liturgique des masques

Le masque DAN, loin de se borner au seul divertissement du public des festivités périodiques, conserve dans toutes les circonstances sa nature initiale sacrée qui n'est pourtant pas toujours aisément perceptible; notamment dans l'état actuel de sa dégradation

fonctionnelle. Ainsi, au cours de la revue des masques à l'occasion de la fête des ignames, les masques de toutes catégories se présentent sans équivoque dans le rôle de messagers à la fois bénéfiques et redoutables de l'au-delà. C'est surtout pour cette dernière raison que des précautions sévères sont prises pour éloigner le non-initié et, en particulier la femme des grandes scènes rituelles. Le profane n'est admis qu'aux représentations publiques d'importance secondaire organisée à la clôture des festivités sacrées. Dès lors, on peut comprendre pourquoi certains observateurs étrangers se sont parfois mépris sur la signification profonde et réelle des actes hiératiques accomplis par tel ou tel agent masqué.

Dans l'aire de civilisation éburnéo-guinéenne à laquelle se joint par ses nombreux aspects celle des DAN, le masque assure plusieurs rôles de grande importance dans la société. Il est avant tout le code moral personnifié ; il est l'agent permanent chargé de sauvegarder les lois coutumières non écrites et veiller à leur stricte application, de même qu'à la régularité de leur transmission de génération en génération.

Dans sa fonction de Maître initiateur, il collabore activement - en le sanctifiant -, à la modification progressive de l'individu, depuis son stade embryonnaire jusqu'à sa perfection sociale, en le guidant à travers les vicissitudes de la vie, le protégeant et le punissant au besoin. S'étant rangé en fin de compte du côté de l'homme, il aide celui-ci à affermir sa suprématie politique vis-à-vis de la femme, la grande vaincue des luttes millénaires.

Résumons-nous donc pour dire que, d'une manière générale, à la seule exception faite pour le «**KOHOUN'**» ou, «**KOH-N'**» des initiations féminines, le masque en pays DAN est l'apanage de l'homme. Il est au demeurant vrai que toutes les populations des frontières éburnéo-guinéennes, y compris les DAN, reconnaissent à la femme l'invention du masque et de nombreux récits légendaires expliquent comment cette découverte a été exploitée par l'homme pour lui servir désormais d'arme efficace dans sa lutte pour la suprématie politique de son sexe.

III.2.2- Les principaux groupes de masques DAN

Dans la hiérarchie sociale, l'importance d'un masque ne dépend pas de sa taille ou de sa forme, mais du rôle qui est le sien dans la société. Contrairement au cercle culturel Sénoufo-Lobi où le masque est un attribut du «**PORO** », société initiatique et symbole des grands préceptes humanitaires, à l'Ouest, le masque représente le symbole matérialisé d'une institution sociale; autrement dit, chaque institution sociale possède son masque. Il y a trois groupes de masques chez le DAN¹ :

- ❖ Les masques mères : Ce sont de tout petits masques dont la grosseur ne dépasse pas une boîte d'allumettes. Ce sont des objets doués de puissants pouvoirs magiques que les porteurs gardent en permanence sur eux dans un sac ou dans la poche.

- ❖ Les grands masques: on appelle grand masque, tout masque symbole d'une importante institution (masque de guerre, masque

¹ B. Halas, les Toura, une civilisation montagnarde de Côte d'Ivoire, PUF, 1962, P 45

de la société des masques, masque de la justice, masque de la paix etc ...) et qui est respecté dans toute la région. Un grand masque peut être petit de facture.

- ❖ Les petits masques: ces objets, ne sont en fait petits que par le rôle social qu'ils ont (masque de course, masque de service d'ordre, masque bouffon, masque de distractions ...).

III.3- Notion de sorcier et organisation de la défense contre les dangers surnaturels

III.3.1 Le rôle de la sorcellerie

Dans ce pullulement de forces inquiétantes envahissant l'univers des vivants, il est évident que l'homme doit tout mettre en œuvre pour échapper aux risques qu'entraîne le contact inévitable avec elles ou tout au moins en réduire la nocivité.

Dans la société DAN, cette préoccupation est pratiquement quotidienne et absorbe beaucoup du potentiel énergétique de l'individu. Ainsi plusieurs institutions coutumières trouvent leur principale raison d'être dans la protection de la collectivité contre les influences maléfiques inconnues. Mais en dehors de pareilles entreprises organisées à l'échelle de la communauté entière, chaque individu doit songer lui-même à sa sécurité personnelle, en prenant des mesures de sa propre initiative. Tout contact spontané avec les forces invisibles pouvant mettre en péril la personnalité profane de l'intéressé, le concours du spécialiste ou «**ZOMI**», imperméable lui à de tels préjudices, est pratiquement toujours obligatoire.

Les forces hostiles à l'homme et distinctes des châtements divins, n'agissent cependant pas directement, mais par l'intermédiaire du sorcier ou «**DIMIN**». En temps normal, le «**DIMIN**» est inconnu de son entourage et peut habiter le corps de n'importe quelle personne. Il ne peut être dépisté et combattu que par des professionnels dont le «**ZOMI**» ou «**DÊMI**», grâce à la vision extralucide de ce dernier. Entre eux, les sorciers se reconnaissent par des signes secrets et savent tuer. Ils prennent les âmes et les changent en des animaux, Puis ils tuent ces animaux pour les manger et dansent pendant la nuit. Cependant ils restent invisibles au commun des mortels et même on ne les entend pas. Seuls les féticheurs voient et entendent les sorciers.

Quand un «**DIMIN**» a pris l'âme de quelqu'un et l'a changée en un animal - sans doute pour qu'elle soit plus comestible -, ses pairs du village et parfois des villages voisins viennent prendre leur part de cette viande, à crédit, pour en manger. Le remboursement de cette dette se fait par un respect strict des parallélismes des formes. Ils sont donc obligés de capturer à leur tour l'âme de quelqu'un qu'ils connaissent, en général un parent proche, et de le changer en animal. Alors ils payent leur dette de viande; de cette viande qu'on pourrait appeler «viande spirituelle», car elle est effectivement spéciale, puisque constituée du double de la victime.

Il faut ajouter à ce succinct portrait du sorcier DAN, que par un complexe mécanisme de conversion, un «**DIMIN**» peut, dans certaines circonstances favorables, abandonner les pratiques condamnables et reprendre le droit chemin. C'est justement ce fréquent mode de recrutement qui fournit à la société les plus habiles des «**ZOMI** ». Ceux-

ci après s'être publiquement confessés des fautes précédemment commises, puis s'être soumis à un rite de purification deviennent à leur tour des chasseurs de sorciers. Le repentir doit cependant être sincère : Si jamais le nouveau, «**ZOMI**», ancien «**DIMIN**» devait par la suite retomber dans les vieilles pratiques illicites, il mourrait vite et sans remède.

Il convient de signaler que tous les «**ZOMI**» ne sont pas nécessairement d'anciens «**DIMIN**». En effet de nombreuses personnes acquièrent le statut de «**ZOMI**» par une initiation auprès des maîtres aux pouvoirs mystiques et très versés dans l'art de la traque des sorciers.

III.3.2- Les moyens matériels de protection occulte ou le rôle du devin

Sans nous attarder sur les techniques divinatoires, nous emboîtons le pas à B. Holas, pour dire qu'en pays DAN, on peut attribuer trois fonctions importantes aux devins dans la vie de la communauté :

- ❖ Celle de médium susceptible de communiquer avec les entités surnaturelles dans l'état d'excitation prophétique ou de véritable transe marquée par le tremblement du corps et par des troubles passagers de la perception intellectuelle.
- ❖ Celle de guérisseur opérant à l'aide de moyens le plus souvent occultes que réels ; ces derniers étant du ressort de la médecine empirique.
- ❖ Enfin, celle de conseiller qui impose à l'individu des interdits et

attitudes convenant aux conditions données à sa situation particulière.

En résumé, on pourrait avancer et soutenir comme H et H. Hirnmelherber¹, deux chercheurs allemands, que « *la collectivité des devins se range, au point de vue de son influence politique, au dessus de tous les autres groupements de ce genre. C'est la raison qui commande qu'avant toute manifestation publique ces derniers soient consultés* ». Le devin en pays DAN, loin d'être un prêtre au service d'une divinité, est un technicien professionnel des pratiques occultes. Son action semble se circonscrire au domaine de la vie privée.

III.4- Les atouts de la médecine traditionnelle ou la Pharmacopée et la médication entre les mains du guérisseur

En cherchant à délimiter les compétences du «**DÊMI**» DAN, on admet implicitement qu'il lui est loisible, bien que cela soit de manière épisodique, d'intervenir dans un domaine qui sans être sien, avoisine intimement avec le champ de ses activités propres, à savoir la médecine empirique; discipline basée sur l'usage des plantes curatives.

Mais étant donné que toute maladie sera rarement conçue comme une simple défaillance physiologique, mais bien plus souvent comme le résultat d'un mauvais sort ; donc en définitive un phénomène dû aux influences occultes, le guérisseur africain se présente pratiquement toujours sous le déguisement d'un "médecin-magicien" dispensant les

¹ H et H. Himmelheber, cités par B. Halas, Op-Cit, P.145

soins à la fois sur les deux plans: clinico-thérapeutique et exorciste.

Chez les DAN, ce rôle appartient en priorité au «ZOMI». A la fois exorciseur et guérisseur spécialisé dans la science des ancêtres, le «**ZOMI**» soigne ses malades au moyen des incantations et des actes purificateurs appropriés. A cette première pratique, il associe des méthodes empiriques de médication où figurent notamment divers pansements de poudres, de cendres et de pommades préparées avec des substances organiques, l'absorption de la décoction de tel arbre réputé pour ses vertus curatives, des bains, des fumigations.

*** *Le rituel de la guérison***

A propos des rites observés par le guérisseur, on peut noter que toute intervention médicale débute normalement par des préambules d'ordre "magique" dont les résultats psychologiques ne doivent pas être sous-estimés. Le cérémonial ou la mise en scène souvent orchestrée est proportionnelle à la gravité du cas et à la réputation du guérisseur lui-même. Ensuite, se basant sur le diagnostic obtenu au terme de ces préliminaires, grâce au concours d'une entité secourable - particulière à tel ou tel guérisseur - le «**ZOMI** » prescrit tantôt un remède à usage interne, tantôt un remède à usage externe.

Il est également important de mentionner qu'avant d'agir ainsi, le guérisseur exige du malade habituellement un «gage» qui est par exemple un poulet ou une chèvre qu'il offrira à la divinité tutélaire sollicitée. Le sacrifice une fois agréé par cette dernière, il prélève le remède qu'il faut dans les réserves cachées dans un recoin secret de son habitation, ou va en chercher dans la brousse. Le guérisseur fera

bouillir ou simplement macérer dans de l'eau les substances curatives pour les administrer soit lui-même sur place, soit par l'entremise d'une vieille parente expérimentée, lorsque le domicile du malade est éloigné.

Si le résultat est positif, le sujet doit au «ZOMI » dès sa guérison, la récompense promise lors de la première consultation. Au nombre des biens remis au guérisseur, figure généralement un animal, de préférence un bouc ou une chèvre.

Cet animal servira à l'accomplissement d'un sacrifice d'action de grâce à l'adresse de l'entité secourable ayant accordé la guérison, et la chair de la victime, accompagnée d'une quantité adéquate de riz cuit, sera consommée sous forme d'un plat communiel par le «**ZOMI** », en compagnie du patient et des membres de sa famille. Il est cependant bien entendu qu'une stricte distinction sera toujours faite entre la part sacrée, revenant de droit à la divinité concernée et les honoraires, de nature parfaitement profane, dus à titre professionnel au guérisseur.

En cas d'échec, où le malade meurt malgré les soins prodigués par le «**ZOMI** », ce dernier en saura toujours décliner la responsabilité, invoquant en premier lieu le châtement infligé par les entités justicières consécutivement à une faute commise par le moribond et ignorée des humains, ou accusant un sorcier dont l'intervention imprévue aurait été fatale, ou encore reprochant aux proches parents ayant soigné le défunt, d'avoir négligé ou mal exécuté telle ou telle recommandation précise. Sur ce plan, toute explication sera généralement acceptée, même la plus invraisemblable, et le renom du guérisseur demeurera sauf.

III.5 - Les cultes

III.5.1 La religion traditionnelle ou le culte des ancêtres et des entités surnaturelles mineures.

Comme dans toutes les vieilles civilisations, en pays DAN, aucune discontinuité n'existe entre la notion du « religieux » et celle du « social ». En fait la pensée spirituelle pénètre et régit constamment la routine quotidienne non seulement de l'individu et de sa famille, mais de toute la collectivité. Cette approche des choses découle évidemment de la vision globale que le DAN a de l'univers. Un univers qu'il divise en deux parties: l'univers visible et l'univers invisible, deux mondes à la fois séparés et communicants, avec une interférence du second sur le premier.

Dans ses manifestations diversifiées, la religion traditionnelle se livre comme un lieu de multiples rapports entre les êtres et les choses, liés entre eux par des lois de composition interne et externe: rapports et système de relations individu / communauté des vivants ; individu / communauté des morts ; communautés des vivants / divinités par la médiation d'un système de valeur qui libère l'homme de l'angoisse et du libertinage.

Ainsi comme le disait Louis Vincent, repris par le Révérend Père Jacob Medewale Agassou.

« La religion étant un langage, c'est à dire un moyen d'expression qui permet à l'homme de se saisir dans ces rapports les plus intimes avec l'univers »¹, il faut s'attendre à ce que chez l'Africain en général et

¹ Révérend Père Jacob Medewale Agassou, " De la religion Africaine traditionnelle : Essai d'une
63

chez le DAN en particulier, la religion soit toujours au rendez-vous à tous les niveaux de la culture. Aussi, cette perspective autorise-t-elle à présenter la religion traditionnelle comme une synthèse d'attitudes organisées, variables avec les modes de vie et qui rendent compte des rapports multiples de l'homme noir (ici le DAN) avec le monde physique et métaphysique. Au nombre de ces pratiques traditionnelles on peut retenir entre autres :

- ❖ L'animisme: bien compris dans cette perspective, c'est une attitude de l'esprit humain; il exprime dans toute religion la spécification de la vie en figure et puissance (d'où l'existence des âmes, des génies, des esprits, des ancêtres sublimés) ; chose que l'on retrouve dans les religions qui se veulent plus élaborées.
- ❖ Le totémisme: Il est à intégrer et à comprendre comme une caractéristique des sociétés à clan. Il est l'expression de la communion, Homme-Animal; Homme-Plante. La religion qui se livre à ce niveau est un champ qui permet le repérage du fonctionnement de la dialectique de participation vitale.
- ❖ L'ancestrisme : Il se comprendra comme l'expression du maintien de l'ordre social et l'assurance de l'authenticité du culte et des croyances admises dans une communauté donnée.
- ❖ Le naturisme; se manifestera comme l'expression de l'attitude cosmomorphique ; c'est-à-dire comme la saisie du monde comme un ensemble de signifiants, comme un langage vivant, comme un

tissu de messages divins à interpréter par le locuteur humain.

- ❖ Le fétichisme: ce terme est à comprendre en deux sens: étymologiquement le fétichisme est une manipulation induite du sacré, manipulation qui est une action ordonnée de l'homme sur les puissances sacrées par la magie du verbe et la technique sacrificielle.

Du point de vue religieux, le fétichisme est la forme dégénérée de la religion quelle qu'elle soit: c'est la déviation vers le sensible, l'utile, c'est la substitution induite du symbole matériel à la chose symbolisée, le transfert de la puissance à son support. D'où: superstitions, attitudes magiques, amulettes, charmes, gris-gris.

- ❖ Le paganisme: il est chez tous les peuples, le culte du terroir, ou la dimension paysanne de la religion. Il résulte de multiples formes liées aux situations géographiques, aux modes de Vie, à l'histoire, aux implications sociales.

En résumé la religion traditionnelle africaine, comme toute religion est une tentative de réponse aux questions ultimes que l'homme se pose dans l'univers où il fut jeté. Quelque soit le vocable utilisé pour désigner chacune des pratiques ci-dessus mentionnées, l'essentiel est qu'elles visent le maintien de la relation avec la divinité suprême appelée «**ZRAN**» ; les ancêtres, les plantes et autres animaux qui apparemment semblent faire l'objet de cultes, n'étant que de simples supports physiques, couloirs de transmission pour accéder à celui que les Toura (Sous-groupe DAN) appellent «**ATNA**».

III.5.2- L'islam et le christianisme

Dans le domaine religieux en pays DAN, et en l'état actuel des choses, la doctrine traditionnelle, ou ce qu'il serait possible d'appeler ainsi, ne se trouve bien entendu nulle part à l'état pur aujourd'hui. Elle a connu de nombreuses déformations au cours de ses contacts déjà longs avec divers courants extérieurs. De la sorte, sur d'authentiques croyances, se sont superposées ou greffées, des éléments de religions dites révélées que sont essentiellement l'Islam et le Christianisme.

S'agissant de l'Islam, son implantation en pays DAN a obéi à deux événements: le contact entre le peuple DAN, les Malinké et les Mahou, grands commerçants et grands adeptes de l'Islam. Ces commerçants ont ainsi influencé ces peuples forestiers chez qui ils se sont parfois installés en les convertissant à leur religion. Le second événement - et non des moindres - a été incontestablement le passage de l'Almamy Samory Touré dans la région vers le XIX^e siècle, où de nombreuses alliances furent nouées de gré ou de force avec des chefs de tribus. Quant au Christianisme et plus particulièrement le catholicisme, il connaîtra une pénétration beaucoup plus tardive dans la région.

III.5.3- Les religions syncrétiques

Malgré une présence représentative de ressortissants de pays voisins et d'horizons divers dans la région des montagnes, les religions syncrétiques d'origine africaine ou européenne sont encore à l'état embryonnaire. Et même si elles semblent facilement adoptées dès leur apparition, elles connaissent aussi rapidement une désaffection. En effet lesdites religions font l'objet de curiosité chez les populations

autochtones que d'attrait réel.

Au total, à quelques exceptions près, toutes les religions dites universelles sont représentées dans la communauté DAN. Cette première partie du travail portant sur l'anthroponymie DAN, dans ses fondements et sa diversité, se propose de montrer la dimension plurielle du DAN et sa parfaite intégration dans son milieu de vie quotidienne. Cette dimension s'étend non seulement à son semblable les hommes, mais également à la nature, aux divinités qui, dans la cosmogonie DAN, gouvernent la nature et l'individu lui-même. C'est pour cette raison que l'élaboration ou l'attribution du nom tient compte de tous les paramètres. Le nom est par conséquent associé à tous les compartiments de la vie du DAN. Aussi, les sources d'inspiration sont-elles tout aussi variées que les noms eux-mêmes. Nous allons donc tenter d'identifier la spécificité de l'anthroponymie DAN en examinant la formation des noms, leur attribution et leurs fonctions.

PARTIE I :

L'ANTHROPONYME DAN :

FONDEMENTS ET RICHESSE

CHAPITRE I :

LA NAISSANCE ET LA FORMATION DES NOMS

Albert Dauzat, à propos des noms, écrit ceci : « *Les noms des personnes font partie de notre patrimoine linguistique au même titre que les mots du vocabulaire* »¹. Le disant ainsi, Albert Dauzat reconnaît explicitement au nom le statut d'instrument de communication entre les hommes. Si tel semble le cas, alors le nom est parole et langage. Entendue comme langue et langage, l'Onomastique (ici l'anthroponymie) est le produit d'une société, d'une communauté, d'une ethnie données, caractérisées par leur environnement, mieux leur écologie, leur histoire et leurs aspirations.

C'est pourquoi la formation des noms obéit à diverses motivations dont l'analyse nous permet de faire état du cadre historico-géographique, des joies, des peines, des espérances du monde invisible et visible environnants. Albert Dauzat écrit encore que: » des noms de personnes reflètent l'âme d'un peuple.»²

Concernant les DAN, il convient de s'interroger pour savoir quelles sont les principales sources d'inspiration, quelles sont les variétés de noms et surtout qui en sont les formulateurs ou quels sont ceux qui sont habilités à les formuler.

I.1- Les sources des noms

Elles sont innombrables. Ce caractère polymorphe du nom n'est d'ailleurs l'apanage d'aucun peuple. En effet, le nom est puisé de partout: flore, faune, langage courant, les événements qui ont affecté le passé, ceux qui conditionnent le présent ou qui sont attendus dans

¹ Albert Dauzat, les noms de famille en France, Paris, Payot, 1945

² idem P.20

l'avenir. Le nom prend également en compte les divinités, les vertus et l'idéologie en vigueur dans la communauté humaine concernée. En un mot, le nom est étroitement associé à tous les compartiments de la vie des membres de la communauté qui s'en réclament. Le nom peut être de supports physiques ou abstraits.

I.1.1- Les supports physiques

Par cette terminologie, il faut entendre toute réalité concrète ou palpable servant d'éléments de base ou d'éléments repères dans l'attribution ou l'élaboration du nom. Ces supports peuvent être des personnes, des animaux, des végétaux, des cours d'eau du clan ou de ta tribu. Cependant il faut signaler qu'une grande partie du règne animal et végétal est ignorée de l'anthroponymie DAN. Cela pour la raison que certains animaux - chien, poulet par exemple - ne peuvent soutenir la comparaison avec l'homme; et que du côté des plantes, seuls quelques noms à caractère symbolique sont retenus. A titre d'exemple, on retiendra «**GUEU** », (l'iroko) pour sa rectitude, son abnégation, sa droiture, sa résistance et sa fermeté. Derrière un tel nom, se cache la lutte, la combativité.

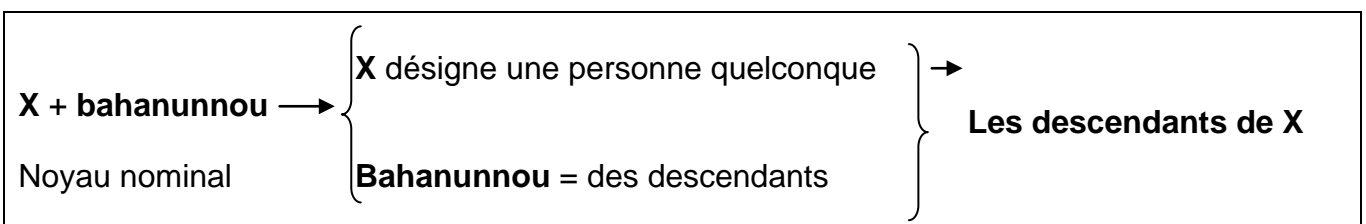
A présent, examinons quelques-uns des supports ci-dessus énumérés.

a - Les personnes

Hormis les tous premiers porteurs de noms DAN qui appartiennent à un passé très lointain, tout individu peut être à l'origine de noms. Ainsi des personnes d'origines étrangères à la société DAN - qu'il s'agisse d'autres Ivoiriens, d'Africains, d'Américains, d'Asiatiques ou d'Européens-peuvent inspirer des noms qu'on attribue à un nouveau- né; pourvu que les circonstances s'y prêtent. Sont donc concernés par ce support humain, les types de noms suivants:

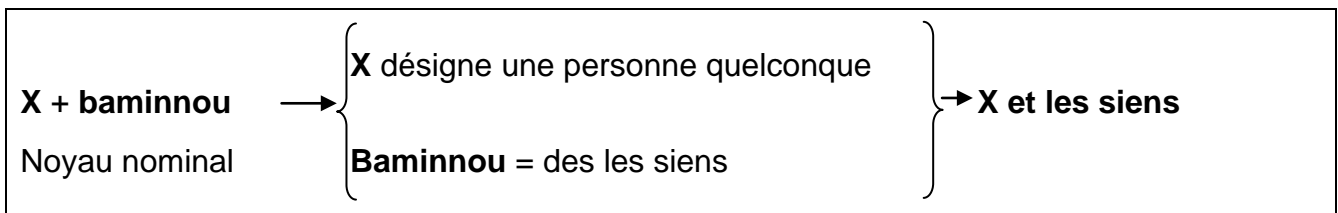
a.1- Les noms patronymiques ou noms de «naissance»

En lieu et place des noms patronymiques; on peut parler véritablement de noms « utérins » car chez les DAN, il n'existe pas de nom typique que portent tous les membres d'une même famille ayant un ancêtre commun. Il existe plutôt des termes ou expressions pour désigner un lignage. A cet effet, on entend beaucoup plus les expressions aux formules du genre:



Exemple: «**Tiazangon bahanunnou** » = les petits enfants
(ou descendants) de «**TIAZANGON**».

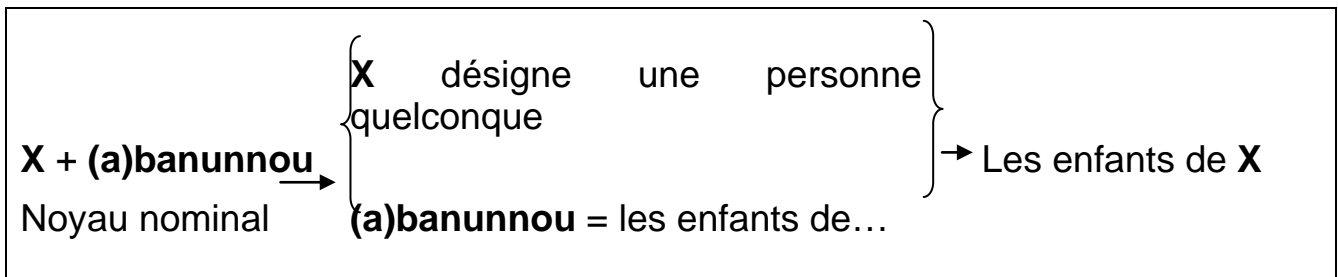
Cette formule peut avoir pour équivalente, la suivante:



Cette deuxième formule englobe non seulement les enfants, les petits enfants, les épouses de X; mais semble tenir compte des aïeux de l'individu. Il s'agit donc de toute la lignée de l'individu.

Exemple: « **Kouitibaninnou** » = la lignée de « **KOUITI** ».

Remarque : Toute confusion est à éviter entre les deux précédentes formules et celle ci-après, qui désigne uniquement les enfants de l'individu concerné.



Venant aux noms utérins on peut dire qu'ils peuvent avoir pour supports, des personnes vivantes ou défuntés. L'individu qui les porte, les hérite de son père, de son grand- père défunt ou d'un autre membre

de la famille paternelle ou maternelle. Il est rare que les parents remontent au delà de la génération d'avant l'arrière grand-parent de l'enfant pour le nommer. Toutes choses qui font que dans l'intervalle de deux générations, le nom du grand-père a définitivement disparu et du répertoire de la famille et du langage de sa descendance. Comme illustration, on citera des exemples qui tiennent compte des prescriptions en vigueur au sujet des noms dans l'administration ivoirienne depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours:

Un homme du nom de **GBONGUE** a un fils qui se nomme **TIA**. Le nom complet de cet enfant sera **GBONGUE TIA**. Ce dernier grandit et à son tour conçoit un enfant qu'il nomme **GONSAN**. Sur les papiers officiels du petit-fils de monsieur **GBONGUE**, on lira tantôt **TIA GONSAN**, tantôt **GONSAN** en lieu et place de **GBONGUE TIA GONSAN**. Les noms du père et du grand-père de l'enfant ont entre-temps disparu.

a. 2- Les noms claniques ou à coloration tribale

Le clan ou la tribu peut également donner lieu à des noms. On peut à l'occasion s'inspirer des exemples français et belges ou des noms breton, wallon, flamand sont adoptés comme noms patronymiques alors qu'ils désignent des peuples. Chez les DAN de côte d'ivoire, on peut citer quelques noms à ce propos. (voir tableau page suivante)

Tableau de quelques tribus DAN de Côte d'Ivoire

TRIBUS	POPULATIONS CONCERNEES
Yiminnou	Les ressortissants ou originaires de l'ensemble Constitué des Sous-préfectures de Logoualé et de Sangouiné.
Terminnou	Les ressortissants du département de Biankouma a l'exception des Toura et de ceux de la Sous- Préfecture de Sipilou.
Gbiaminnou	Les Toura des départements de Biankouma et de Gbonné.
Drunminou	Les ressortissants du département de Danané
MANMINNOU	Les ressortissants de la ville de Man et ses environs.
KLAHAMINNOU	Les ressortissants de la Sous-Préfecture de Sipilou.

Il reste entendu qu'à l'intérieur de chacune de ces grandes entités apparemment homogènes, il existe des noms qui permettent de distinguer telle ou telle catégorie de groupes humains suivant leur spécificité. Cette réalité est loin d'être un cas isolé en Côte d'Ivoire. En effet, dans le groupe Akan de Côte d'Ivoire et plus précisément chez les

Baoulé, on rencontre une dénomination précise de chaque tribu formant ce grand ensemble humain. A titre d'illustration on peut citer :

- ❖ Les AGBA : Dimbokro - Bocanda - Daoukro - Kouassikouassikro
- ❖ Les AKOUE : Yamoussoukro
- ❖ Les NANAFUUE : Tiébissou - Dimbokro - Yamoussoukro
- ❖ Les SAFOUË : Bouaké (N'djébonoua)

Notre préoccupation étant de donner quelques noms à coloration tribale en pays Baoulé, nous n'avons pas estimé nécessaire de dresser la liste des seize tribus que compte ce peuple¹.

De manière générale, l'emprunt des noms claniques s'explique par des circonstances en rapport avec la naissance des porteurs; circonstances qui ont certainement nécessité l'intervention des peuples concernés: cas de conflit, de secours apporté de passage.

b - La faune

S'il est vrai que dans la formation des noms, le règne animal n'est pas exclu, il n'en demeure pas moins que tout le règne animal ne peut donner lieu à des noms. Ainsi, la plupart des poissons, des reptiles et même certains animaux domestiques ou sauvages servent rarement ou pratiquement jamais à nommer les personnes. Seule une minorité d'entre eux ont la faveur de l'appellation.

¹ En plus des exemples évoqués, on peut citer également les tribus suivantes: Les WALËBO (Sakassou), les AITOU (Tiébissou - Toumodi - Oimbokro), les AYAHOU (Bouaflé), les GOLI (Bodokro), les GODË (Béoumi) et bien d'autres encore

En résumé, les noms issus d'animaux sont en nombre limité car connaissant une stabilisation. Cette situation trouve son explication à partir de deux paramètres; à savoir d'une part le caractère fini des traits des animaux qui ont inspiré les hommes, et d'autre part, la limitation des espèces qui n'ont pas la possibilité de créer des variétés différentes de celles connues déjà dans le lexique (ou répertoire) des noms. Quant aux motifs qui expliquent l'intervention du nom des animaux dans le catalogue anthroponymique DAN, ils sont variés. Il peut être question de force, de vaillance, de puissance, d'adresse ou encore de ruse et de beauté. Il s'agit en fait d'une vertu valorisée dans le clan. Ainsi sont concernés:

* **Les noms totémiques**

Pour une meilleure compréhension des noms totémiques, il nous paraît important d'élucider le phénomène du mythe totémique. Mircea Eliade définit le mythe comme « *une histoire vraie qui s'est passée au commencement du temps et qui sert de modèle aux comportements humains.* »¹

Remontant au totem, le mythe totémique explique l'origine d'une tribu et illumine le comportement des hommes de cette tribu à l'égard de ce totem. En somme, il s'agit d'une sorte de pacte existant entre l'animal, objet de totem et les lointains ancêtres fondateurs du clan ou de la famille. Le totem ou « **Tiun** » en langue DAN, est l'équivalent du « **Ntama** » mandé et se réfère à l'interdit de tuer et de consommer telle ou

¹ Mircea Eliade, Mythes, rêves et mystères, Gallimard, Folio / Essais, 1957, P.22

telle espèce zoologique (le plus souvent), et se réfère par définition à un acte d'abstention à l'échelle du lignage et aussi bien de l'individu. Il faut cependant noter que ce fait, bien que rigoureusement observé, ne se traduit jamais chez les DAN par un rite d'adoration. En conclusion l'animal ainsi respecté par un «**Siya**» ne possède aucune caractéristique de la déité; car n'étant qu'une simple figure des fabulations sacrées, parfaitement inopérante dans le domaine des pratiques religieuses propitiatoires. D'ailleurs, il est difficile d'imaginer qu'en cas d'une transgression de la règle du «**Tiun**», le coupable puisse redouter la vengeance de l'animal offensé lui-même. Le châtement de cette sorte étant en vérité toujours considéré comme infligé directement par une des nombreuses divinités justicières du panthéon DAN. Toujours à propos du totem, il faut relever que l'alliance (ou le pacte) implicite entre les membres du «**Siya**» et l'animal allié fait bénéficier aux premiers, la protection du second.

Mais étant donné que l'homme, même s'il vit en communauté, a une histoire personnelle généralement différente de celle ayant marqué toute la collectivité, deux catégories de noms totémiques peuvent être observées : les noms totémiques individuels et les noms totémiques collectifs.

Concernant les noms totémiques individuels, ils se justifient pour la plupart, par les circonstances de la naissance de l'enfant: un enfant dont la venue au monde a nécessité des offrandes aux silures d'eau douce par exemple, se nommera «**YOUHO**», du nom de ces poissons. Un autre dont la conception s'est faite avec l'assistance et le concours des fourmis magnans, s'appellera «**ZROU**». De cette façon, pendant qu'il

sera interdit au premier de consommer la chair de ces poissons durant tout son séjour terrestre, au second, il sera formellement recommandé de ne jamais poser d'actes répréhensibles à l'endroit de ces insectes quelles qu'en soient les circonstances.

Cette situation, à quelques exceptions près, est similaire pour tout enfant qui se nomme « **DOUHO** » du nom du buffle ou « **BIEU** », de celui de l'éléphant. Ici, il n'est nullement question d'une quelconque offrande à faire en direction de ces animaux comme dans les deux précédant cas; mais plutôt de la puissance mystique dont sera doté l'enfant. Une puissance qui est comparable à celle du buffle ou de l'éléphant. En effet, dans la croyance populaire du peuple DAN, le buffle et l'éléphant disposent d'une telle puissance mystique (mais aussi physique) qu'il n'est pas donné à n'importe quel chasseur de se les offrir au premier coup de fusil. Désormais, ces animaux se présentent comme des «anges gardiens» pour ceux qui en portent les noms.

S'agissant des noms totémiques collectifs, ils désignent généralement les membres d'un lignage appelé «**Siya**». Du fait même qu'ils sont supposés être des descendants d'un ancêtre commun lointain, seul un terme générique suffit à leur identification. Evidemment toute collectivité humaine n'étant homogène que d'apparence, il va de soi que ces noms génériques varient d'un groupe à un autre, d'un village à un autre à l'image des totems eux-mêmes.

Les porteurs des « **Siya** » locaux ont tendance à s'enchaîner par voie des équivalences pas toujours précises et parfois arbitrairement choisies dans le grand ensemble totémique du complexe groupe

ethnique mandé. En d'autres termes, les personnes qui se réclament d'un même aïeul mythique, lorsqu'elles partagent le même espace de vie, ne parviennent pas à justifier le fondement du lien qui les unit. A titre illustratif un « **KIEMIN** » a-t-il du mal à expliquer son appartenance à la famille **KONE** dont il se réclame pourtant et vice-versa.

De cette manière on peut établir la configuration approximative ci-après à partir des éléments que nous avons empruntés aux travaux de B. Holas¹ sur les Toura. Ce choix tient beaucoup plus compte des interdits totémiques auxquels chaque tribu pourrait s'identifier qu'aux appellations qui sont quotidiennement les leurs. On a ainsi:

- ❖ Les «**SÂOME**»: surnommés **Ioniogbamé** (**Ionio** signifiant léopard, **gba** ou **gban**, interdit et **mé**, individu ou membre). Les « **SÂOME** », réunis sous le signe du léopard respectent ce félin et ne mangent pas sa chair. Les « **Diamou** » (ou noms de famille) correspondant à ce groupement seraient, sous le vocable mandé, ceux des **WATTARA**, **TOURE**, **DOSSO** et **FOFANA**.
- ❖ Les « **KIEMIN** » : ils ne consomment pas la viande de panthère et se reconnaissent en parenté mystique avec certaines fractions des **KONE**.
- ❖ Les « **SOKPAGBAME**»: (**sokpa** signifiant grosse dent ou défense, allusion faite à l'éléphant). Ils considèrent être apparentés aux **SAMAKE**, et à une partie des **KONE** mandé, respectant comme eux l'éléphant.

¹ B. Holas, les Toura une civilisation montagnarde de Côte d'Ivoire, PUF. 1908, Boulevard Saint-Germain, Paris VI^e P.93

- ❖ Les « **BOÏGBAME** » : (**boi** signifiant hippopotame) se reconnaissant apparentés aux **DIOMANDE**; ayant en commun avec ces derniers l'hippopotame pour l'animal interdit.
- ❖ Les « **WEIGBÂME** »: (**wei** signifiant singe noire, colobus polykonos des zoologistes), ne mangent pas la viande de colobe noire et se considèrent par conséquent liés à certains **KONE**.
- ❖ Les « **GÂOME** »: respectant le chimpanzé au même titre que les « **WÔME** » correspondent tous les deux au terme **BAKAYOKO** mandé.
- ❖ Les « **DÔONME** » : ils ne mangent pas le silure et se disent eux aussi parents totémiques des **BAKAYOKO**. Ils empruntent le « **Diamou** » des **COULIBALY**.
- ❖ Les « **NIÂOME** », ayant le crocodile pour totem mais ne mangeant pas non plus du grand python (parfois aussi l'hippopotame), équivalent aux **BAMBA** mandé.
- ❖ Les « **TÔOME** », groupement familial respectant le buffle, traduisent leur « **Siya** » par les noms mandé de **SIDIBE** et aussi de **DIOMANDE**.
- ❖ Les « **NAÏLOME** » (corruption de **Naiyômé**, en traduction possesseur - de - flèches à pointe empoisonnée; **naï** signifiant la pointe en fer de la flèche et **yô**, mauvais, dans le sens « empoisonné »), ne mangeant pas le grand python de séba, s'appellent **SOUMAHORO** par assimilation au « **Diamou** » équivalent des mandé.

- ❖ Ne mangeant pas la chair de la grande vipère du gabon (*bitis gabonica* des zoologistes), les «**GBLÂOME**» se reconnaissent homonymes tantôt des **CHERIF**, tantôt des **AÏDARA** mandé.
- ❖ Les « **DEÂOME** », surnommés «**MÂGBÂME** » (**Mâ** signifiant 'oiseau tisserin au plumage jaune et noir dit «gendarme»), correspond à une fraction des SOUMAHORO mandé.
- ❖ Les « **GBINGBÂME**» (**gbin**, chien), ayant le chien pour interdit, sont, en traduction mandé, les **TOURE**.
- ❖ Correspondant aux **DIABATE**, les « **DWAOME** » Toura s'abstiennent de la consommation de la viande de chèvre ainsi que des tubercules de l'igname sauvage».
- ❖ Enfin, les « **LÔOME** », se refusant à manger du poulet, ont le nom équivalent à celui des **DOSSO** mandé.

Naturellement, les compartiments sociaux définis de cette sorte, entraînent de multiples conséquences d'ordre matériel, en premier lieu du fait de la règle d'exogamie. En prenant forme dans un autre groupement familial, l'homme, pour s'acquitter de la compensation matrimoniale à l'égard de sa future belle-famille, engage en vérité tout un mouvement d'échanges qui produit dans l'ensemble un courant économique important et continu à l'intérieur du groupe ethnique, créant des liens de parenté par alliance.

c- La Flore

Les noms issus des plantes ne sont pas nombreux. Généralement ils se résument en des noms de quelques arbres qui représentent de véritables symboles dans la cosmogonie DAN. Au nombre de ceux-ci, figure en bonne place le nom « **GUEU** » (ou l'iroko) pour sa rectitude et sa résistance. Toutes choses qui véhiculent l'idée de lutte, de combativité. Cette réalité du pays DAN contraste nettement avec celle du pays Baoulé où des personnes portent des noms de végétaux.

d- La personne, La Faune et la Flore : Les noms métaphore et la métonymie

Nous rangeons cette catégorie de noms sous le vocable, la personne, la faune et la flore, pour la raison que leur formulation prend en compte des éléments appartenant au règne animal et au règne végétal; ce, en fonction de l'aspect particulier sur lequel l'interpellateur veut mettre l'accent chez l'interpellé. Mais avant même d'en dire plus, il nous apparaît nécessaire de préciser la signification des termes de métaphore et de métonymie.

- La métaphore : elle se définit selon le petit robert comme :
« *Un procédé de langue qui consiste à un transfert de sens (terme concret dans un contexte abstrait par substitution analogique ...* »
- La métonymie : elle est selon A. Henri¹ «*Un procédé d'expression qui peut apparaître comme un échange de noms, défini plus*

¹ A. Henri, Métonymie et métaphore, Paris Klincksieck, 1971 PP 17-19

exactement comme la substitution d'un terme à un autre qui est avec lui dans un rapport soit de cause à effet (une cueillette pour le produit d'une cueillette), soit de matière à objet (le fer pour l'épée) »

Ces deux notions entrent en jeu dans l'élaboration du nom de l'individu par le truchement du transfert que la métaphore opère de l'objet à l'individu à partir de l'analogie existant entre ces deux entités. De l'analogie qui est en réalité invraisemblable, car un individu n'étant réductible à un objet, on accède à la comparaison.

C'est alors que, pour peu qu'on décèle quelque chose de commun entre l'objet et l'individu, par économie ou par élision des mots, le nom de l'objet est alors attribué par métonymie à l'individu. Aussi, à partir de l'exagération occasionnée par l'emprunt tout entier, on opère mentalement une métonymie par réduction du nom par ces seules qualités repérées comme dénominateur commun avec l'homme. Plus concrètement on a les cas suivants:

d.1 Les noms en rapport avec les attributs physiques.

A ce niveau, l'accent sera mis volontairement sur ce qui prédomine chez l'individu et qui le rapproche davantage de l'objet de comparaison. Comme illustration, pour une fille qui se nomme «**SUNGA** », c'est-à-dire « le cristal d'or », l'on sait implicitement que pour cette dernière, allusion

est faite à son teint. Un teint éclatant à l'image du cristal d'or. Bref, il s'agit d'une belle fille à la peau éclatante. De même pour apprécier la grâce, la forme effilée et la souplesse d'une femme ou d'une jeune fille, on la désigne par le terme de « **SAHAPIN** ». En effet, en langue DAN, « **SAHAPIN** » désigne cette couverture dorsale et ventrale de la palme et qui est d'une extrême flexibilité. Un tel nom célèbre la sveltesse de la femme. Par contre, si l'on veut insister sur le fait qu'une femme a de l'embonpoint et qu'elle est d'une corpulence homogène du haut en bas, on la nommera volontiers «**GOUELI**», c'est à dire «le fromager». On peut relever au passage que les noms ayant trait aux attributs physiques et surtout ceux qui célèbrent la beauté, sont généralement destinés à la gente féminine.

Cette pratique, à quelques exceptions près, est similaire à celle en vigueur chez les Bété de Côte d'Ivoire (peuple situé au Centre-Ouest), où l'on fête le «**BAGNON**» ou le « bel homme », Mais en pays DAN, l'on s'attarde très peu sur les qualités physiques d'un homme, Ce qui est magnifié chez ce dernier, c'est surtout ses exploits, ses hauts faits d'armes. Cependant la présence des noms comme «**SCENUN**» ou «**GNAN**» qui signifient «le beau, le joli, le bel homme» et «**MLAMBOSSOE**» qui veut dire «l'amant de charme, le charmant, le galant homme» démontre que le fait a bien eu cours dans le passé mais qu'il tend à disparaître.

De manière générale chez les hommes, on trouve un nom comme «**YITE**» qui signifie «le courant d'eau» et qui met particulièrement l'accent sur la rapidité de l'individu, Ce nom renvoie aussi à la forte puissance mystique de son porteur. Une force généralement maléfique

qui vous « fauche » comme un courant d'eau, quand vous y êtes opposé(es). Par contre un nom comme «**TE**» qui veut dire «le vent », a une double signification. En plus de la rapidité dont il se fait l'écho, il met en relief une autre qualité de l'individu: son omniprésence ou la densité de son réseau de relations et surtout de renseignements; de sorte qu'il est toujours tenu informé des calomnies à son sujet, même quand il est physiquement absent du lieu des faits. Un pareil nom conviendrait aux acteurs politiques d'un pays - surtout au président de la République - qui, de manière insoupçonnée sont souvent au parfum de certains grands événements concernant une région pendant que la grande majorité des individus vivant dans cet espace l'ignore.

d.2- Les noms en rapport avec la profession

Il s'agit là des noms qui sont liés à des métiers exercés ou à des rôles joués par des individus à un moment donné de leur vie, soit à ceux de leur rêve. Ces noms sont souvent attribués à l'individu en tenant compte de la proximité ou de l'étroitesse des rapports entre ce dernier et ceux qui occupent effectivement la fonction. Aussi, un nom comme «**CAPLËNI**», qui signifie «capitaine» est porté par de nombreuses personnes en pays DAN. Nos investigations au niveau de la documentation historique n'ayant pas permis de recenser au sein de la population autochtone la présence d'individus arborant ce grade militaire pendant la période coloniale, nous nous sommes tenu aux témoignages de certains de nos enquêtés.

C'est ainsi qu'un d'entre eux, reconnaît devoir ce nom au fait qu'il travaillait comme domestique chez un capitaine de l'armée française

pendant la période coloniale. Aussi, son entourage (famille et cercle d'amis), sans le moindre embarras lui attribua le nom de «**CAPLËNI** », Cette nouvelle appellation désormais utilisée par ses proches a fait ombrager au nom authentique «**GUEU**» qu'il portait. C'est donc par le jeu de la métonymie que l'on a nommé le serviteur par le titre professionnel du maître. Il en va de même pour le nom «**GOULIZIA**» (**GOULI** / **GOULOU** signifiant la guerre et **ZIA** qui veut dire poudre), qui désigne une vieille femme du village de **BOFESSO DOUMA** (Sous-Préfecture de Man). En effet de nombreux témoignages concordent pour dire que pendant les guerres tribales, «**GOULIZIA**» avait souvent pour mission de piler une poudre aux vertus mystérieuses qui protégeait les guerriers des balles ennemies. Ainsi la fille qui était commise au pilage de cette poudre fut nommée du nom de celle-ci.

Quant au nom « **SASSA** », qui désigne le grade de sergent, il est celui obtenu par un de nos enquêtés pendant qu'il était dans l'armée française - comme tirailleur - lors de la deuxième Guerre mondiale. Une hiérarchie militaire à laquelle très peu de ses pairs tirailleurs sénégalais (ou la Légion noire) avaient eu le privilège d'accéder.

Toujours au sujet des noms en rapport avec la profession, on entend régulièrement un nom comme « **LASSILAN** » (ou adjudant) dans le pays DAN.

Bien d'autres noms comme « **POLICE ou POLIS** » sont aussi portés par nombre de personnes. Celles-ci se voient, à l'occasion des manifestations populaires, confier le rôle d'agents de maintien d'ordre public. S'agissant de ceux qui ont pour mission de garder les fonds

publics, c'est volontiers qu'ils se font appeler «**OUEKODIE** », c'est à dire «les gardiens ou surveillants de la maison d'argent »: en d'autres termes, les trésoriers. Par contre, un nom comme «**KIA**» qui signifie « témoin, messenger, intermédiaire» est en relation directe avec le rôle joué par l'individu dans la société: la plupart du temps ce dernier est témoin ou médiateur entre les familles des conjoints. Il faut noter qu'en général, ces désignations ne font que supplanter les noms authentiques; noms qui existent bel et bien.

I-1-2. Les supports abstraits ou intangibles

Cette classe rassemble les noms les plus variés. Elle fait appel aux substantifs désignant les qualités, les vices et les vertus; elle s'inspire du langage courant pour les noms à consonance proverbiale ou donnant une information; et enfin fait appel à des événements ou à des circonstances qui ont occasionné le nom. Sont ainsi concernés :

a- Pour le langage

a-1- Les noms proverbiaux

Du proverbe, J. Pineaux propose la définition suivante:
« *Une formule nettement frappée de forme métaphorique par laquelle la sagesse populaire exprime son expérience de la vie ...* »¹

Pour s'en tenir à pareille définition, on peut dire que le proverbe, en général consiste en un conseil, en une vérité d'ordre général sous

¹ J.Pineaux, Proverbes et dictons français. que sais-je? n° 706, PUF 1973, P.6

une forme imagée ou sentencieuse. En Afrique, comme dans l'antiquité occidentale toutes les vérités concises et figées sont gardées en mémoire. L'usage des proverbes est donc bel et bien une marque de l'oralité. On utilise donc le proverbe pour conférer plus de poids à ses mots, pour se référer à une vérité à laquelle la communauté tout entière adhère. Pour ainsi dire, le proverbe - énoncé condensé - introduit une idée, l'illustre mais surtout cristallise la sentence à retenir. Le proverbe est par conséquent mnémotecnique et incantatoire; car un énoncé bien frappé, bien condensé s'imprime aisément dans la mémoire et crée le besoin de se faire répéter.

Ramenant au nom, les différents aspects susmentionnés du proverbe font des noms proverbiaux, de véritables énigmes dont l'élucidation demande le concours des doctes de la tradition. Dans le cadre de la présente étude, on s'intéressera principalement aux noms qui aujourd'hui, sont rentrés dans le répertoire des noms propres; les autres étant le plus souvent des noms circonstanciels ou événementiels amplifiés (et surtout à caractère dithyrambique) dont l'usage a lieu au cours des grandes cérémonies traditionnelles: funérailles, fêtes d'excision ou de circoncision. C'est pendant celles-ci que s'exécute la danse de cors appelée «**TROUN'-TAN**» et qui en réalité, est la propriété exclusive des initiés en pays DAN.

Toujours à propos des noms proverbiaux, il est utile de signaler que tout l'Ouest montagneux et particulièrement les DAN, sont unanimes pour reconnaître à leurs frères de Danané l'expertise en la matière ; tant la proportion établie chez eux est plus élevée que partout ailleurs. Autrement dit, ici et là, au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest de

l'aire culturelle DAN, on rencontre des noms maximes employés comme des incantations ou des expressions de louanges des guerriers et des dignitaires.

Dans le département de Danané, nous dit Mamadou Koblé Kamara¹, de tels noms sont l'expression de la réponse aux soucis des géniteurs ou des membres de la cellule familiale. Cette manière de procéder favorise la multiplication et par conséquent l'enrichissement des noms au fur et à mesure que les générations se succèdent. Dans le tableau suivant, figurent quelques exemples de noms proverbiaux et leur signification.

Tableau de noms proverbiaux DAN et leur signification

Noms (en A.P.I.)	Orthographe française	Traduction littérale	Signification
[plɛtzankã]	APLEZRANKA	Tout appartient à	Toutes les choses: la réussite les échecs arrivent par la volonté de Dieu
[lzanlø]	ZRANLEU	Dieu existe	Message de foi d'un couple resté confiant dans Dieu pendant les difficultés
[mɛwûnqbe]	MINWONGBE	L'homme est cher	L'homme est précieux et ne se vend pas sur la place du marché
[daplɛ]	DAPLE	Celui qui s'ajoute à moi pour faire deux	Il désigne le second, l'aide. Ce exprime la satisfaction du couple à naissance du premier enfant
[nœto]	NUNTO	Le nom d'un enfant	Voici qu'ils pourront désormais entendre un nom différent de celui mon mari
[sökpø]	SOKPEU	Le baluchon	Une précaution prise pour les mauvais regards à l'endroit de l'enfant

¹ Mamadou Koblé Kamara, Noms proverbiaux en pays DAN, Editions livres du Sud, coll Sankofa, 2001 P.25

[kwiti]	KOUITI	L'intellectuel	Ce sont les Blancs à la peau noire
[dɛkadö]	DEKADO	C'est aujourd'hui que vous connaissez	Une personne ingrate, omnibusée par les intérêts immédiats
[gõsãwɛ]	GONSANWE	L'homme souffre rien	Seule la femme bénéficie des de l'effort de l'homme.
[dekasã]	DEKASSAN	Vous vous fatiguez pour rien	Votre tentative est vaine.
[wõãdo]	WON-ADO	Il n'y a pas qu'un seul fait	Cela n'arrive pas qu'aux autres
[omɛlɛ]	OMELE	Que dire?	Quelle attitude attendez-vous de moi?
[nutoa]	NOTOUA	Qui honore son nom	L'homme qui ne faillit pas à sa mission

Le tableau des noms proverbiaux illustre bien ici, l'expression de la sagesse africaine. En effet, chacun des noms contenus dans ce tableau traduit la réalité vécue chaque jour par l'un ou l'autre des membres de la communauté DAN. C'est l'extériorisation de cette réalité individuelle ou collective qui donne naissance à ce type de noms ; lesquels sont eux mêmes l'expression d'une vision du monde. Il s'agit donc d'un message dont la substance n'est pas toujours facile d'accès au profane; même s'il (le message) est tissé à partir de situations ou d'éléments qui meublent la réalité la plus quotidienne de ce dernier. C'est pour cette raison que, inaccessible au consommateur de la «parole légère» en milieu traditionnel, le proverbe placé à bon escient confère à celui qui le cite le prestige réservé au savoir et à la sagesse.

b- Pour les évènements ou les circonstances

Cette sous-classe de noms dérive de la classe des noms événementiels. En effet, seule cette dernière peut justifier l'appellation de noms à supports abstraits ou intangibles donnée à l'ensemble de cette catégorie. Une appellation qui se justifie dans la mesure où les évènements et les circonstances qui ont provoqué l'introduction de ces noms dans le lexique anthroponymique, relève de passé et ne sauraient être fidèlement reconstitués. Ces évènements et circonstances devenant des souvenirs, ils atteignent le rang de l'abstraction, de la pensée. Enfin une distinction doit être faite entre les noms événementiels et les noms circonstanciels. A ce propos:

- ❖ Est appelé nom événementiel, tout nom donné à l'occasion d'une aventure heureuse ou malheureuse qui coïncide, à un jour près ou à des mois près, avec la naissance du porteur du nom. On a donc,

➤ **Selon la localité de naissance ou de provenance,**

GANLE: Nom donné à une de nos enquêtées du village de **DEOULE** (Sous- Préfecture de Man) et qui serait née dans le village de **GAN**, dans le département de Biankouma, à l'occasion d'une fête de circoncision et d'excision où sa mère faisait partie de la délégation des invités. Et c'est pendant ces festivités que notre enquêtée fut mise au monde. Une fois retournée dans son village d'origine, ses parents l'appelleront par le nom du village où elle est née

MANLE: « Celle qui vient de Man ». Ce nom est attribué a toute femme supposée avoir résidé dans lia ville de Man.

ZOOLE : « Celle qui est originaire du pays Wobé ». Cette désignation est conférée à toute ressortissante des Sous-Préfecture de Facobly et de Kouibly ayant élu domicile en pays DAN.

➤ **Selon le jour de naissance**

LÔHI : Nom donné à un enfant né le jour du marché ou la veille. Dans le cas d'espèce, le nom a été donné à un enfant dont la mère enceinte, s'était rendue dans un village la veille du jour de marché pour faire ses achats le lendemain. Et c'est la nuit qui précédait le du marché que l'enfant est né

TELO : En réalité «**TELO**» dérive de l'expression «**TELOHI**» qui signifie « Jour de marché du village de **TE** ». Ce nom est généralement attribué aux femmes

➤ **A l'occasion d'une fête, d'un événement important,**

DOUKPALE : «Celle qui prépare la viande de bœuf». C'est le nom que porte une dame qui est née un jour où le bœuf sacrificiel de la fête de circoncision ou d'excision a été immolé. Et dans l'entendement des membres de sa famille, elle serait venue pour faire la cuisson de cette viande de bœuf qui accompagnera les repas de ladite cérémonie.

GBANNUN : «L'excisée / le circoncis », il s'agit d'un terme générique qui désigne tout enfant né pendant la fête d'excision ou de circoncision en pays DAN

Au sujet du nom circonstanciel, il est, contrairement au nom

événementiel, le plus subjectif, le plus engagé possible. Il caractérise essentiellement une situation donnée, une expérience vécue directement ou indirectement d'une manière générale par le père du porteur, exceptionnellement par sa mère, avant la naissance de celui qui reçoit le nom, ou de façon concomitante à sa naissance. En tout cas, ce nom exprime l'avis, l'opinion, mieux l'état d'âme du donateur du nom. A titre d'illustration on peut citer selon les circonstances les cas ci-après:

➤ **Expression de prières ou de supplications**

➤ **DAPLE** (ou **Daplê**) : Nom attribué à un enfant né après que ses parents ont perdu tous leurs premiers enfants, soit en couche, soit juste quelques mois après leur naissance. Ce nom qui signifie littéralement «tenir compagnie» est en fait l'expression d'une supplication, d'une prière adressée au Tout-puissant pour que le porteur du nom survive. En clair, le sens profond de ce nom est: « Fasse Dieu, que celui-ci soit mon compagnon de vie. »

➤ **TONUNKA** : « Reste enfant! ». C'est de la supplication en direction de Dieu afin que cet enfant reste en vie et qu'il bénéficie d'une santé solide.

➤ **MABEA** : « Je vous supplie / je vous implore ». Le père de cet enfant a tellement perdu d'enfants qu'à la naissance de ce dernier il a supplié Dieu afin qu'il le lui laisse.

➤ **Expression des considérations sur des sexes masculins**

- **GONKANOU** : nous l'avons mentionné précédemment en indiquant que ce nom est surtout celui d'un enfant de sexe masculin; le premier d'une famille où les filles constituent les aînées.
- **GONWONGBE** : « Le garçon est précieux ». Ceci pour dire que « Ce fils coûte très cher à mes yeux. C'est pour moi une chance d'avoir obtenu ce garçon après cinq filles. Il bénéficie à ce titre de nombreux privilèges ».
- **GONNAMLIN** : « C'est un garçon que je cherche / je suis en quête d'un fils, d'un protecteur », tel est le message de ce père à travers ce nom.

➤ **Expression des considérations sur le sexe féminin**

- **LEADAGUI** : « La fille y a fait son entrée ». Ce nom veut dire qu'une fille vient de faire son entrée dans cercle des garçons. C'est une manière de saluer une situation nouvelle, la rupture avec la série de garçons.

➤ **Expression des leçons tirées de la sagesse populaire.**

- **MINLAKOA** qui littéralement traduit signifie: « On est sauvé par l'autre », renvoie en réalité à l'idée de l'assistance mutuelle en société; car nul ne peut se suffire à lui seul. Un tel nom est attribué à un nouveau-né dont les parents ont bénéficié de l'aide (matérielle, financière ou morale) pendant l'accouchement.

- **DEWO** : « La parole dite par soi-même ». Les propos que l'on émet doivent être empreints de responsabilité. L'on est tenu de les respecter en toutes occasions.

- **DEBA**: «La chose à soi-même (est bonne) ». La propriété individuelle, personnelle est préférable aux biens communautaires. Tôt ou tard sont exclues les personnes qui n'ont pas participé à son acquisition. Ce nom est celui que donne un couple à son premier enfant après avoir élevé ceux des autres pendant de longues périodes.

Bien que différenciés, le nom circonstanciel et le nom évènementiel peuvent cependant se confondre dans un même nom. Il en est ainsi quand l'événement a créé la circonstance.

c- Pour les substantifs

Dans ce groupe, nous mettons tous les noms qui ont certainement **un** sens - puisque tous en ont un -; mais qui aujourd'hui sont devenus de simples mots. C'est-à-dire des noms qui jouent un rôle purement fonctionnel. Il s'agit notamment des noms comme **FLAN, BLEU, KPAN KLA, SEU, LOUA** et bien d'autres encore que l'on rencontre en pays DAN.

Nos investigations auprès des populations ont révélé qu'au départ, aucun des noms susmentionnés n'était sous la forme réduite qu'il connaît aujourd'hui. La plupart d'entre eux sont en structure profonde, de véritables énoncés phrastiques. Le statut de simples mots qu'ils ont acquis au fil du temps, résulte du fait que les DAN utilisent beaucoup 'apocopes dans leur langage quand ils s'expriment. Cette manière de parler qui consiste à réduire (ou rétrécir) les mots ou les expressions, n' a pas épargné le nom, qui est lui-même un élément du langage.

Notre tentative de décodage de ces noms s'est heurtée à moult difficultés ; car ceux-mêmes qui en sont les porteurs et ceux qui en sont les donateurs n'ont aucune idée précise de leur signification. Seuls quelques rares témoignages ont permis de saisir le sens de quelques-uns d'entre la flopée qu'ils constituent dans l'anthroponymie DAN. C'est le cas de :

- **KPAN**: il dérive de l'expression DAN « **Kpambaleu-Kei- atomi** ». Ce qui signifie « vois ainsi et laisse faire », Il s'agit dans le présent cas, d'un nom qu'on donne à un enfant pour porter à la

connaissance de l'entourage immédiat ou lointain, que l'on est déjà informé de tout ce qui se trame autour de soi, et par conséquent que le silence qu'on entretient est un acte volontaire.

- **DELI:** de l'expression plus originale « **Mindégali** » ou « notre propre bouche », le nom **DELI** est une invite à la réflexion, à beaucoup plus d'analyse et donc du recul, avant de parler. Car c'est la bouche de l'homme qui lui attire des ennuis ou des amitiés. (Nous y reviendrons dans les chapitres sur les fonctions du nom).
- **TIA:** ce nom dérive de l'expression Toura « **Telianun** » qui veut dire la « fratrie ». C'est cette expression originale qui s'est transmuée définitivement en **TIA**, un nom propre de personne. Ce nom peut être attribué à un enfant dont le père éprouve d'énormes difficultés à vivre en parfaite harmonie, en parfaite communion avec ses consanguins. A ce propos, il existe une expression toute consacrée en pays DAN et dont la traduction est approximativement ceci: « si la fratrie ne me réussit pas, j'irai m'installer chez mes parents maternels »; on estime que les parents maternels ne peuvent pas nuire à leur petit- fils ou neveu. **TIA** est aussi un nom qui, tout en célébrant la fraternité, met en relief la complexité de ce type de lien souvent fait de contradiction. D'où cette autre expression: « la fratrie est certes comparable à un fil très mince, mais qui ne rompt pas », Ceci pour dire qu'un frère, reste après tout, un frère.
- **SADIA:** se dit « **sahalia** » (**saha** signifiant, le sacrifice et **lia**, les retombées bénéfiques ou les avantages). **SADIA** ou « **sahalia** »

signifie «les avantages ou retombées bénéfiques du sacrifice ». C'est un nom qu'on attribue à un enfant qui serait né à l'issue de nombreux sacrifices aux ancêtres, aux mânes.

- **LOUA**, en réalité «**LOHOA**» en langue DAN, signifie «la bénédiction », Ainsi le porteur d'un tel nom est perçu comme étant le fruit des bénédictions dont les géniteurs furent comblés à l'issue d'actes généreux qu'ils ont posés par le passé envers leurs concitoyens.
- **GONDO**: ce nom se prononce « **Gono** » et il renvoie à une danse du pays DAN. La particularité de cette danse est qu'elle est exécutée par des adultes vigoureux eu égard à son caractère brutal. **GONDO** ou « **Gono** » serait donc le nom attribué par transfert métonymique au plus grand adepte de ladite danse.

Remarque: Pour les trois derniers noms cités, c'est-à-dire **LOUA**, **SADIA**, et **GONDO**, d'autres recherches plus poussées méritent d'être menées à leur sujet pour confirmer ou infirmer les significations que nous ont fournies les témoignages de nos enquêtés.

Cette substantivation du nom en pays DAN est une pratique tellement courante et imprimée dans les mœurs, qu'elle n'épargne même pas les noms ou prénoms hérités d'autres civilisations. A titre d'exemples, explorons dans le tableau ci-après, les déformations subies par certains prénoms français en milieu DAN.

Tableau illustrant la déformation de prénoms français dans la langue DAN

Prénoms Français	Prononciation DAN
ALEXIS	Lêsi
ALBERT	Libert
ANATOLE	Nator
BENJAMIN	Bé-n'
DOMINIQUE	Do ou Doho
GASTON	Gai ou Gassi
PASCAL	Passi
CHANTAL	Chan
CHRISTINE	Chri
ROSALIE	Zali

Remarque: Un fait est ici évident: la prononciation initiale des prénoms français a subi une grande déformation quand ceux-ci sont entrés dans le répertoire anthroponymique DAN. Cette situation, dans le cas d'espèce, s'explique par l'existence d'un fort taux d'analphabétisme sn pays DAN. La population a donc du mal à prononcer correctement les phonèmes contenus dans ces noms. Aussi, préfère-t-elle aller à l'essentiel, pourvu qu'elle se fasse comprendre.

La situation qui vient d'être décrite, même si elle est fréquemment rencontrée en pays DAN, peut être aussi présente partout ailleurs sur le

continent ; car l'Afrique est essentiellement un continent de l'oralité. Aussi, un nom comme **TIMINI** qui traverse l'œuvre entière, Quand s'envolent les grues couronnées du juriste et homme de lettres Burkinabé, Maître pacéré Titinga, n'est autre chose que l'abréviation de

« **POGDIRI** ou « gros Front ».

Cette appellation (**TIMINI**), le poète l'a adoptée - explique- t- il, parce qu'elle était plus facile pour lui - enfant qu'il était -, quand il devait s'adresser à celle qui en était la porteuse. C'est par la suite que le nom s'est imposé dans le milieu pour devenir finalement un nom propre. Nom que de nombreux enfants portent aujourd'hui avec beaucoup de joie en pays Mossé (région Nord du Burkina-Faso) et plus précisément chez les Titinga.

I.2 Les variétés de noms

Cette rubrique vient en complément des noms dont il a été déjà fait cas dans les précédents titres.

Le nom est toujours significatif d'une expression concourant à caractériser l'individu sous plusieurs angles. Vouloir dresser de manière exhaustive tous les critères qui rentrent en ligne de compte dans de tels contextes, est une opération fastidieuse, voire hasardeuse. Cependant on peut citer entre autres critères, le sexe (masculin ou féminin), l'appartenance régionale, tribale ou familiale, la performance ou la prouesse réalisée au jeu, au sport, au travail, l'individualité - en considérant la personne uniquement -, la particularité physique ou de circonstance (infirmité, gémellité, baptême). Sur la base de ces données,

on retiendra la classification suivante :

I.2.1- Le nom principal ou nom de naissance

Il convient de rappeler que le premier trait du nom DAN est sa monovalence ; contrairement à ce que l'on constate dans certaines contrées du grand Ouest de la Côte D'Ivoire où il existe un nom principal (ou grand nom) et les sous- appellations qui s'y rattachent.

Concernant le nom principal lui-même, il est celui que l'individu reçoit à sa naissance et ne peut être assimilé ni au prénom, ni au surnom, ni au sobriquet, encore moins au patronyme de type français. Cependant, quand le nom principal de l'individu est précédé de celui de son père pour le rattacher au foyer de celui-ci, le nom principal du père peut être comparé au patronyme de type français. Dans ce cas ce patronyme n'évoque pas un foyer mais des familles entières sur des générations. En réalité, le nom principal est le premier nom de l'individu à sa naissance. Pris isolément, il n'est pas indicateur de l'appartenance à une famille. Pour indiquer l'appartenance au foyer du père, il faudrait nécessairement un couple de noms principaux. Le nom principal pour les uns, figure sur les papiers officiels d'identification, par contre pour d'autres, il est ignoré. Donnons à cet effet quelques exemples de noms principaux: «**LOLE**» (ou **Lôlia**), «**SADIA**» (ou **Sahalia**) « **ZANGON** ».

I.2.2- Les surnoms de plaisanterie ou de chahut

C'est l'équivalent français du sobriquet attribué à l'occasion d'une action précisé où le porteur s'est fait particulièrement remarquer. Comme tel, il est souvent flatteur ou moqueur et généralement pas neutre. Le

nom de plaisanterie est réservé à une fraction réduite de personnes qui l'utilisent pour désigner une autre qui leur est familière. C'est en quelque sorte un surnom acquis au sein d'un groupe, d'une classe d'âge. En pays DAN, on utilise le terme de « **Téman** » pour désigner les membres d'un même groupe d'âge. Ce sont généralement des personnes qui ont subi ensemble des rites de la circoncision ou de l'excision. En plus du terme générique de « **Téman** » on enregistre des noms acquis lors des rites d'initiation. Entre autres noms, on peut citer :

- « **Zinnié** » qui désigne celui qui occupe la première place du rang, soit parce que c'est un neveu, soit parce que son père est moins âgé que ceux des autres.
- « **Boandœ** » qui désigne celui qui occupe la dernière place du rang, car son père est le plus âgé.

I.2.3- Les surnoms ordinaires

Les surnoms sont la chose la plus naturelle au monde. Ils sont soit de création personnelle, soit de celle de l'entourage. Quand ils sont de création personnelle, ils expriment la plupart du temps la vision, la philosophie existentielle de leur porteur ou donateur. Quand ils sont l'œuvre de la collectivité - entourage immédiat du porteur-, ils répondent à un souci de réajustement ou de mise en adéquation entre le nom et le comportement de l'individu dans sa société. Toujours est-il que les surnoms rappellent chez celui ou celle à qui on les attribue, une qualité ou un défaut, un trait de caractère anatomique, une infirmité ...

Dans l'attribution des surnoms, l'antiphrase et la malignité occupent

parfois un rôle prépondérant. Les désignations nées de la taille, de la silhouette, du visage et de ses traits, du tronc et des membres, des accidents ou des maladies qui peuvent les atteindre sont légion. On nommera volontiers « **GNANSŒLE** », « femme aux beaux yeux » pour désigner une femme qui louche. Ce nom a pour équivalent « **KPUN-KŒ-KPEUN'GÔ** » ; C'est à dire « qui flatte l'arc- en- ciel », Ici, le nom désigne une personne qui donne l'impression de regarder ailleurs alors que c'est la cible placée en face d'elle qu'elle regarde.

Le phénomène de surnom n'épargne aucun sexe (masculin, féminin) et aucune catégorie d'âge (vieillards, jeunes, adultes, enfants), dans la mesure où la société elle-même s'arroge le droit de non seulement les attribuer à qui elle veut; mais également d'en créer de nouveaux pour chaque situation nouvelle. C'est de cette manière que dans le village de **GAN**, dans le département de Biankouma, un homme du nom de **BLEU**, s'est vu adjoindre un second nom, « **GUIHI-GUI** » parce qu'il fait une débauche d'énergie considérable quand il marche. Le terme «**GUIHIGUI**» fait allusion aux bruits que produisent les pas de **BLEU** quand il marche. Aussi, a- t-on trouvé opportun d'associer au nom **BLEU**, le bruit des pas de l'individu.

Quant au surnom «**WONSOUAN**» qui traduit «l'attention, l'observation, le discernement », il renvoie à un gueux patenté dont le sens de l'observation excelle dans la distinction des types de fumées qui s'élèvent des toits. Ce dernier, doué et expert dans sa science, est capable de distinguer la fumée provenant d'un foyer où le repas est à la phase de cuisson de celle d'un feu sans réel enjeu alimentaire.

Le surnom «**LEGBANSŒ** » lui, désigne quelqu'un qui se plaît en tout lieu, même là où on exige un peu de retenue. Il s'agit en fait d'un homme qui ne sait pas respecter le rang qui est le sien dans les cérémonies.

Les surnoms, à l'instar des noms, traduisent également ce qu'est l'individu, du moins au moment où la société se charge de lui en trouver un. Par exemple à **GBATA**¹, un des villages de notre zone d'enquête, l'on nous a révélé que le surnom «**GUEHAGBOHAN**» ou «les temps sont durs» a été pour son porteur, l'illustration de son existence. En effet ce dernier aurait vécu toute sa vie dans la misère, le dénuement total et l'impossibilité pour lui de s'intégrer harmonieusement dans sa société. Quant à « **KÊGBOHANILON**», il désigne un célibataire endurci, mais aussi et surtout un «DON JUAN».

Pour mieux appréhender cette réalité, nous nous servons de deux clés que nous offre la linguistique: le découpage lexical et la sémantique. De cette manière on obtient ce qui suit:

KÊGBOHA = célibataire

NILON (ou **NYLON**) = tissu précieux, inaccessible à tous

et surtout convoité ou prisé par la gente féminine.

Par métaphorisation, «**KÊGBOHANILON**» est un homme que toutes les femmes veulent avoir pour elles seules et qui, de façon consciente ou inconsciente, ne peut s'accommoder avec une seule des nombreuses soupirantes et finit en fin de compte par demeurer

¹ Gbata est un village Situé dans la Sous-Préfecture de Man, à environ 20Km du chef lieu de la Sous-Préfecture et sur l'ancien axe Man-Biankouma

célibataire toute sa vie.

I.2.4- Les surnoms-étiquettes ou surnoms dithyrambiques

Il faut entendre par surnom-étiquette, un autre nom souvent proverbial, que le DAN utilise pour qualifier ou magnifier le nom originel d'une personne. En général, on utilise les surnoms-étiquettes pour mettre en évidence les exploits des personnes auxquelles ils sont attribués. Ils servent aussi à témoigner de l'affection à certaines personnes, à les honorer, à magnifier les traits de caractère physique ou le comportement spécifique à ces personnes. Par exemple, au cours de certaines cérémonies traditionnelles officielles, à l'arrivée de ces personnes sur la place publique, les griots, les neveux ou le musicien principal de la danse de cors: «**le TROUN'-GON**» qui les connaissent de noms, les accueillent par leurs surnoms-étiquettes au moyen de la parole psalmodiée ou des notes de musique.

De même, au cours de certaines grandes cérémonies funéraires, afin de maintenir l'assistance dans une atmosphère de pure tradition et lui donner un éclat particulier, les responsables du protocole préfèrent s'adresser à leurs interlocuteurs venus d'ailleurs, en les interpellant par leur surnom-étiquette. Ainsi, de nombreux témoignages nous ont révélé que dans le village de **Kiellé** (Sous-Préfecture de Man), un vieux du nom de «**GBÊ**», se faisait appeler «**KIELOUGBEU SIEWAN**» à tout rassemblement à caractère cérémoniel de grande envergure.

Pour mieux saisir la portée d'un tel nom, nous avons procédé à un découpage lexical et on a associé à chaque terme, une signification. Cette opération donne le schéma suivant :

- **KIELOUGBEU** = qui est de la tribu des **KIELOUGBEU**
(ou **KIEMIN**)
- **SIEWAN** = une grande flambée rougeoyante de feu;
flambée dévastatrice

Il ressort de l'opération ci-dessous que le nom (ou surnom) « **KIELOUGBEU SIEWAN** », est symptomatique du degré de maturité de l'individu et exprime clairement sa devise de l'existence. En effet, avoir affaire à un tel personnage, signifie que l'on s'offre en pâture à la souffrance, à la mort. En pays DAN, les surnoms-étiquettes de ce genre se rencontrent dans chaque contrée. On a par exemple.

- «**ZOLEAPEN'GA** » : en procédant à un découpage lexicosyntaxique de ce nom pour en décoder le sens on a :

<u>« ZOLEAPEN'-GA »</u>	{	ZOLE = l'exciseuse. En pays DAN, c'est une femme au pouvoir surnaturel immense et qui jouit d'un grand prestige auprès des autres femmes.
		A = particule qui exprime l'appartenance, la possession de quelque chose.
		PE-N' = le feu (cette prononciation est propre à la région de Biankouma)
		GA = la lame ou le couteau de l'exciseuse (l'instrument chirurgical).

Ce nom renvoie à l'idée de puissance. Il s'agit de la détention d'une puissance comparable à une lame de feu (ou lame enflammée). C'est l'effet dévastateur du feu qui est mis en exergue dans ce nom. L'opération précédente, appliquée aux noms ci-dessous permet d'obtenir les résultats suivants:

- « **GBINILAMAN** »
- **GBINI**, terme Toura signifiant le serpent Boa.
 - **LAMAN**, expression dérivée de celle authentique de «**LAMAN-YA** » pour dire «qu'il est mortellement atteint / gravement blessé »

Ce nom montre à quel point il faut se garder de provoquer celui qui en est le porteur; car sa réaction est pareille à celle d'un serpent Boa, mortellement atteint. C'est-à-dire une réaction violente et d'une violence inouïe.

- « **YIRIKPELOHO** »
- **YIRIKPÊ** = arbre séché (qui tient encore debout)
 - **LOHO** = Ombre ou ombrage

Cet autre nom tiré du terroir Toura et qui signifie « L'ombre ou l'ombrage de l'arbre séché » est tout une leçon de la vie. Il fait appel à la prudence, à la curiosité (sens élevé de l'observation) et aussi à la sagesse. En effet, pour bénéficier de l'ombrage d'un arbre séché, il faut être un homme attentif pour savoir qu'un tel ombrage reste tributaire du

mouvement du soleil. Un mouvement qu'il faut continuellement observer avant de s'asseoir sous un tel arbre.

Ce nom invite également à l'acceptation de tout ce qui arrive à l'homme dans la vie; tout étant finalement une question de chance. Car il faut bel et bien de la chance pour bénéficier de l'ombrage d'un arbre séché sans recevoir en retour une branche sèche sur la tête.

« **SEU GBLAHA** » ou « **SEU**, l'aigle ». C'est un nom qui renvoie à la puissance de l'individu. Dans la mythologie DAN, l'aigle est le roi de tous les rapaces. Comme tel, il commande tous les oiseaux dans le firmament. Ramené à la dimension humaine, le porteur de ce nom est considéré par ses pairs comme un être aux puissances mystiques incommensurables. Un homme spirituellement haut.

A propos des surnoms-étiquettes, il convient de faire deux remarques importantes.

La première de celles-ci, donne à évoquer la différence nette qui existe entre les surnoms-étiquettes DAN et ceux du groupe Akan, particulièrement les Baoulé. En effet, chez les Baoulé, le surnom-étiquette ou «**Zwlanouain**», est un autre nom qui vient qualifier ou magnifier le nom originel d'une personne; que celui-ci soit un nom de jour de la semaine ou autre. Un surnom-étiquette ne peut être utilisé que pour le nom qu'il qualifie. En aucun cas, il ne peut être utilisé pour un autre nom. Or en pays DAN, il n'existe aucune espèce de rapport entre le surnom-étiquette et le nom originel de l'individu.

La seconde observation est relative à l'usage des surnoms-étiquettes. En effet, l'usage des surnoms-étiquettes n'est pas exclusif aux DAN et aux Baoulé de Côte d'Ivoire. A cet effet, Léon Yépri¹, dans une approche ethno-sociologique de l'œuvre, Quand s'envolent les grues couronnées de Pacéré Titinga, nous apprend qu'en pays Mossé (Région de Pacéré F. Titinga dans l'actuel Burkina-Faso), les «ZABYOUYA » (singulier = ZABYURE) sont des devises, des surnoms que se donnent des individus, surtout un roi, pour manifester un précepte, un idéal, une philosophie de la vie. Par exemple le Roi-Lion désigne le père de Pacéré Titinga (**NASA GUI EGMDE** de son vrai nom), 29^{ème} roi des Mossé avait pour devise: « le lion occupe la brousse, les hyènes doivent disparaître» ou «Le lion est lancé dans sa course, il ne faut pas inciter les chiens-chasseurs à sa poursuite ».

De cette manière, dans la famille de Pacéré Titinga - une famille royale - on a pu recenser de nombreux surnoms-étiquettes dont nous reprenons ici quelques uns:

- **NASA SOUGOUM** : 28^e roi de Manéga (Région natale de Pacéré Titinga) et grand père de Pacéré Titinga. Son nom «Feu! Flarnrne » pour dire que « La langue de feu ne peut pas pétrir facilement; celui qui veut oser doit avoir recours à l'eau ».
- **NASA GWAGSA**: 27^e roi de Manéga, arrière grand-père de Pacéré Titinga. Son nom signifie « Main gauche». Sa devise : « Le nez a besoin de la main gauche pour être à la mesure de la beauté de tout le visage »

¹ Léon Yépri, "Quand s'envolent les grues couronnées" in Pacéré. F.Titinga le tambour poétique de l'Afrique, l'harmattan, Paris 2000 P. 98-115,

- **NASA TANGA**, « Montagne », 30^e roi de Manéga (1954-1970), petit frère de **NASA GUIEGMDE**. Sa devise: « Celui qui n'aime pas la montagne mourra de rage ».

Ces exemples tirés des contrées lointaines de la sphère géographique DAN, viennent démontrer que partout où il y a des communautés humaines, partout où l'homme sent le besoin d'extérioriser sa pensée, sa vision des choses et partout où il éprouve le besoin de communiquer avec son entourage, la pratique qu'on fera du nom, sera approximativement toujours la même.

I.2.5- Les noms amplifiés

L'amplification est un procédé littéraire qui consiste à développer un texte de base situé au degré zéro de la parole en le déployant grâce à diverses techniques pour le faire accéder au degré de l'art oral. En ce qui concerne les noms, cette amplification apparaît sous la forme d'expansion contenant des messages apposés aux dits noms.

A l'occasion, un paradigme de noms servant à apporter la précision sur l'identité de la personne pour la distinguer de ceux qui portent le même nom simple est utilisé. Il est à noter que ce n'est pas au moment où l'on crée l'amplification qu'elle devient un anthroponyme amplifié. Il faut qu'elle soit suffisamment utilisée et qu'elle résiste au temps. Elle acquiert ainsi un caractère figé tout en conservant sa signification première.

a- Le nom amplifié individuel

L'anthroponyme individuel est attribué à la personne en considération des traits qui la caractérisent en tant qu'entité isolée, indépendante du groupe dont elle fait partie. Il peut être créé par l'individu lui-même ou lui être attribué par son entourage.

L'anthroponyme individuel particulier est créé ou choisi dans le répertoire populaire spécialement pour l'individu lui-même tandis que l'anthroponyme individuel hérité est un nom amplifié déjà existant et dont l'individu hérite en même temps que le nom simple de celui qui le portait.

Le nom amplifié individuel hérité est souvent choisi indépendamment du nom simple par ce qu'on veut mettre l'accent sur les caractéristiques qui conviennent à l'individu, par référence à sa ressemblance à une personne de son entourage qui portait ce nom amplifié. Individuel ou hérité, le nom amplifié s'apparente à certains niveaux au surnom-étiquette. C'est donc sans surprise qu'on rencontre en pays DAN - et particulièrement dans la zone de Man - les noms suivants:

- « **DEYAWON-ADŒ** » ou « celui qui se mêle des affaires d'autrui ». Décomposons ce nom en ces différents constituants pour en saisir le sens:

- DEY A** = se mêler de
- WON** = fait ou affaire
- A** = particule exprimant la possession, l'appartenance
- DŒ** = Celui / L'homme

D'où la signification «L'homme qui se mêle des affaires d'autrui » comme ci-dessus mentionnée. Ici le nom amplifié désigne une personne loquace. Cette dernière, lorsqu'elle est sollicitée par un tiers pour la défense d'une cause, elle s'y investit à fond; donnant l'impression qu'elle était la principale concernée. En somme, un tel homme joue très souvent le rôle d'avocat défenseur dans les tribunaux traditionnels.

- « **WA-(A)BAWOMPEU** » ou « Celui / l'homme à qui on ne peut donner de conseil ». Le même exercice que le précédent donne:

- WA-(A)BA** = locution adverbiale de négation (ne .. , pas)
- WON** = fait ou affaire
- PEU** = dire / parler

Littéralement traduit, on obtient « Ne pas parler son affaire ». Mais la traduction littéraire est « L'homme ou celui à qui on ne peut donner conseil ». Ce nom amplifié désigne une personne qui va jusqu'au bout de ses idées dans leur mise en application. A quelques exceptions près) «**WA-(A)BAWONPEU**» a pour équivalent, l'expression «**TOGBE LIESAN-YEU**»; c'est-à-dire (littéralement traduit) «oreilles dures,

découragent les conseils », pour désigner une personne têtue comme une mule.

- «**SUNGA**» ou le «cristal d'or» sous-entend l'idée de beauté de la femme.

Il s'agit d'une femme claire, à la peau douce et éclatante. C'est cet éclat qui est comparé à celui, doré de l'or. En dehors des noms qui viennent d'être énumérés et qui peuvent être qualifiés de noms « classiques », il existe bien d'autres:

«**ZOUZOUGWE**», «**GBEUKRI**», qui sont des noms qui expriment la forte corpulence de ceux qui en sont les porteurs.

Quant à leur usage, les parents appellent souvent leurs enfants par leurs noms amplifiés, quand ils sont contents d'eux et dans les circonstances qui méritent félicitations : mariage, réussite, naissance. Dans tous les cas, on est toujours heureux de s'entendre appeler ainsi par ses intimes et ses proches. On se sent flatté et aimé.

b- Le nom amplifié collectif

Le nom amplifié collectif est celui par lequel l'individu est rattaché à un groupe social. Ce groupe social peut être envisagé sur un axe diachronique : clan, dynastie, famille; ou sur un axe synchronique : groupe professionnel, classe d'âge. Les noms de cette catégorie, de façon générale, comprennent un ou plusieurs syntagmes dans lesquels on trouve condensé l'histoire ou l'origine ou la caractéristique du groupe concerné. A travers eux, l'individu se sent solidaire de tous les membres de son groupe, défunts, vivants ou à venir. En voici quelques exemples:

- L'anthroponyme familial

- «**DANLODŒ-BAHANUNNOU**» qui désigne les descendants de «**DAN LODŒ**»
- L'anthroponyme professionnel
 - «**GBODOMINNOU**»: les potières
 - «**LABANMINNOU**»: les détenteurs de la pluie. On les appelle aussi «**LAÏMINNOU**»"
 - «**KLO-N'PONMINNOU**»: les puisatiers

Il reste entendu que ces noms amplifiés collectifs sont génériques, et qu'à l'intérieur du clan, de la famille ou de la profession, chaque membre peut avoir un nom amplifié qui est strictement individuel. Dans les sociétés où le phénomène de l'amplification des noms est une réalité bien vivante et quotidienne, le nom originel est relégué au second rang lors de certaines cérémonies traditionnelles. Tel est le cas chez les tubas, peuple situé dans la région du Kassayi-oriental dans l'actuelle République Démocratique du Congo, où les chefs et notables portent deux ou plusieurs noms amplifiés qui sont partie intégrante de leur personnalité sociale. Les noms amplifiés ne sont accessibles qu'à ceux qui connaissent ces contextes et sont à mesure de les interpréter.

I.2.6- Les noms allogènes

Dans le souci de ne pas empiéter sur le mode d'attribution des noms et sur la dynamique de l'Onomastique DAN - aspects sur lesquels nous reviendrons dans les prochains chapitres-, nous nous contenterons de recenser sommairement ici certains noms qui aujourd'hui, sont très présents dans le répertoire anthroponymique DAN

sans pour autant être de véritables et authentiques noms en usage dans cette communauté.

Leur présence répond généralement à une conjugaison de constances dont l'essentiel s'explique par les rapports multiformes que le peuple DAN entretient avec d'autres peuples voisins immédiats et lon-tains. Comme exemples on retiendra les noms mentionnés ci-dessous :

- Les noms issus de mariages linter-ethniques et mixtes
- Les noms en rapport avec les origines historiques
- Les noms issus de confessions religieuses révélées

I.2.7- Les noms des jumeaux

Chez les DAN, la notion de double se désigne par le vocable « **PIê** ». C'est-à-dire deux. Cependant s'agissant des jumeaux, c'est-à-dire de deux enfants qui naissent le même jour, à quelques minutes d'intervalles, d'une même mère, ils sont étiquetés par le terme générique de « **PE-N'** ». Pour l'identification de ces derniers, l'un par rapport à l'autre, les parents s'appuient sur un répertoire anthroponymique spécifique aux jumeaux.

A l'occasion, ils s'entourent des conseils «d'anciens parents» de jumeaux survivants. Conformément à la pratique en vigueur chez les Baoulé où les jumeaux - s'ils sont tous deux de sexe masculin - portent les noms de **N'DA KONAN** pour le premier venu au monde et **N'DA KOUAKOU** pour le second, chez les DAN aussi, le rang occupé au moment de la venue au monde influence le nom. Ainsi, le plus jeune - le premier à naître- se nomme «**GUEU**» et le second peut prendre tous les

autres noms. Il pourra par exemple s'appeler **VEHI**, **YOU** ou encore **BLEU**. Au niveau des filles, la plus jeune se nomme toujours « **FLIN** » ; l'aînée pouvant porter tous les autres noms restants. C'est-à-dire qu'elle peut porter les noms **VEHI**, **TALLI**, **GUEU** et quelquefois **YOU** ou **BLEU** qui semblent spécifiquement destinés aux jumeaux de sexe masculin.

Quant à l'enfant qui suit ces derniers, il est automatiquement appelé «**GOUEU**» quel que soit son sexe.

Toujours à propos des jumeaux et de l'enfant qui les suit, ils sont considérés comme des individus dotés de puissance et de pouvoirs exceptionnels, voire surnaturels. «Ils ont un "esprit fort"» disent les Anciens. Aussi, dans tous les villages, dans toute famille DAN, la naissance de jumeaux constituait-elle un événement majeur qui faisait appel à des cérémonies et rites spécifiques. Dans la même logique des rites consacrés aux jumeaux, il faut signaler que certains objets de culte et des symboles spécifiques font partie de l'environnement de ces derniers. Il s'agit par exemple des serpents inoffensifs. Ceux-ci viennent de temps en temps rôder dans l'environnement familial des jumeaux.

Ils sont considérés comme les esprits de ces derniers et il est formellement interdit de les tuer au risque d'attenter à la vie paisible de l'un ou de l'autre de ces jumeaux, transformé en serpent pour se protéger contre les personnes animées de mauvaises intentions.

Outre les serpents, il y a la coiffure des jumeaux. On remarquait autrefois, sur la tête de chacun des jumeaux une coiffure apparemment

bizarre : une moitié rasée, et une moitié chevelue; chacune des moitiés représente l'un des jumeaux.

I.2.8- Les noms en relation avec les aïeux et les grands-parents

Dans le mode d'attribution des noms, il faut considérer la part importante que le DANI accorde à la mémoire des morts. En effet, ces noms lui permettent de reconstituer l'arbre généalogique et l'histoire de la famille. A cet égard, un enfant peut recevoir à sa naissance:

- Soit le nom d'un ancêtre illustre dont le souvenir mérite perpétuation et doit rester vivace dans la famille ou le clan (paternel ou maternel).
- Soit le nom d'un grand-parent direct défunt, relevant de la famille paternelle ou maternelle.

Cette attribution de nom fait appel à des cérémonies spécifiques aux mânes des ancêtres ou grands-parents concernés, afin qu'ils veillent sur les enfants qui leur sont confiés. Il leur est demandé à l'occasion, d'inculquer toutes les vertus qui les ont caractérisées de leur vivant, à leurs homonymes. A l'issue de ces cérémonies, l'enfant concerné est considéré comme étant le substitut de cet ancêtre ou de ce grand-parent dans la famille. A ce titre, il est respecté et vénéré malgré son jeune âge par tous les descendants de cet ancêtre ou grand-parent. Il jouit en conséquence de certains droits dans cette famille. En retour, ce statut exige de lui certains devoirs.

Cette pratique des noms est presque identique dans chaque grande communauté de la Côte d'Ivoire avec la différence que, chez les

Baoulé par exemple, le nom des ancêtres n'est pas attribué au hasard. En effet, si un membre d'une famille de son vivant est resté stérile, son nom ne peut en aucun cas, être dédié à un enfant; cela en dépit de toutes les qualités humaines caractérisant cette personne. Cette mesure est prise pour éviter que l'enfant qui porterait ledit nom soit stérile à son tour. Les noms de personnes stériles ne sont pérennisés qu'à travers leurs réalisations sociales au niveau du village: leurs noms sont donnés à des marigots qu'elles auraient creusés.

I.2.9- Les noms en relation avec les croyances religieuses et les divinités DAN

Les ancêtres DAN étaient essentiellement des animistes, totémistes ou encore fétichistes. Ils croyaient en un Etre Suprême, créateur du ciel et de la terre et de toutes choses. Ils le désignent par le vocable de «**ZRAN**». En tant que tel, ils attribuaient de la puissance à des divinités qu'ils adoraient au nom de ce créateur suprême, inaccessible directement. Ces divinités sont souvent représentées par des objets du règne végétal, animal, et aussi de bien d'autres. Dans la pluralité des noms DAN en relation avec les croyances religieuses on distingue :

- Les noms d'arbres: «**GUEU**» (Iroko) ; «**GOUELI**» (Fromager)
- Les noms d'animaux: «**DOUHO**» (Buffle) ; «**GOUE**» (Mamba vert)
- Les noms de poissons: «**YOUHO**» (silure d'eau douce)
- Les noms d'insectes: « **ZROU**» (magnans)

A partir de ces quelques éléments caractéristiques de l'anthroponymie DAN, on peut dire que celle-ci diffère en bien des points

du système français ; en ce sens que pour le second système évoqué on enregistre deux variétés de noms - le patronyme et le prénom - qui ne sont pas prises en compte par le premier.

I.3- La formulation des noms

Dans les chapitres précédents, il a été déjà fait cas de l'existence d'une multitude de sources d'inspiration, mais surtout d'une variété de noms. Cette situation offre tout un catalogue de noms parmi lesquels il faut opérer un choix. Qui donc doit effectuer ce choix parmi les parents de l'enfant à nommer?

A qui est dévolu le pouvoir ou la charge de conférer un nom à un enfant?

Quelles sont les modalités de ce pouvoir? Enfin, quelle est la configuration définitive du nom? Telles sont là, les préoccupations essentielles dans ce paragraphe. Mais auparavant, procédons à une délimitation des catégories de noms qui feront l'objet de notre d'analyse.

I.3.1- Le nom concerné

Chez les DAN, un individu peut posséder d'autres noms en dehors de son nom principal ou nom de naissance. Il s'agit notamment du surnom, du nom amplifié ou encore du nom de plaisanterie ou de chahut. Tous ces noms qui n'ont pas le même auteur, rentrent- ils indifféremment dans le champ de notre attention? Pour des raisons évidentes qui seront précisées pour chaque cas, le surnom, le nom amplifié et le nom de chahut ne feront pas l'objet d'attention. En effet,

- Le surnom que l'individu a, émane de sa création personnelle mais

également de son entourage; et cela bien après sa naissance

- Le nom amplifié est l'œuvre de la société toute entière qui se donne pour mission de rehausser qualitativement la personnalité de l'individu, ou l'incriminer sévèrement. Dans ce cas de figure, le nom amplifié échappe à la volonté des parents géniteurs de l'enfant.
- Le nom de plaisanterie, qui suit la petite enfance, est donné par les camarades de génération ou des personnes plus âgées, hors du cercle de la famille.

En définitive, il est alors aisé de saisir, que seul le nom principal sera notre centre d'intérêt. Qui en sont donc les formulateurs ?

I.3.2- Les formulateurs de noms

Nommer un nouveau-né peut être un acte banal ou sérieux selon les sociétés. Ainsi, cet acte peut-il être la charge ou le privilège d'une classe sociale asservie ou libre, riche ou pauvre ou encore d'individus pris isolément en fonction de leur statut. Dans la société DAN, donner un nom à un nouveau-né n'est pas un acte négligeable. Mais une prérogative éminemment importante qui n'est pas pour autant l'apanage d'une classe sociale mais l'attribut presque exclusif des hommes. On est ici dans une société à caractère patriarcal où l'homme apparaît comme le seul facteur déterminant.

Cette position prépondérante de l'homme s'explique par le fait qu'à partir du mariage constaté par le versement de la dot aux parents de l'épouse, le mari est le chef de la famille. Ainsi, les enfants issus du mariage reviennent de droit au mari. Et l'initiative de nommer l'enfant est l'attribution du chef de famille.

Le chef de famille provenant de la lignée paternelle peut être un ascendant ou un collatéral du nouveau-né. C'est donc aux ascendants de la lignée mâle (arrière grand-père, grand-père, père) et aux collatéraux (arrière grand-oncle, grand-oncle, oncle) du nouveau-né que revient le droit de lui décerner un nom. Comme on le constate, le degré de parenté entre celui qui nomme l'enfant et celui-ci, peut être direct ou indirect, et les générations éloignées ou rapprochées dans le temps.

Chez les DAN, la famille maternelle n'est généralement pas autorisée à donner un nom à l'enfant qui naît. Mais à titre exceptionnel et dans le cas d'un enfant non reconnu par son père, la famille maternelle peut jouir de cette prérogative de façon accidentelle, en attribuant un nom à ce dernier.

La situation se présente différemment, nous dit Baroan Kipré, chez les Guidar du Cameroun où « *C'est la mère qui donne à l'enfant, d'après le nombre d'enfants qu'elle a déjà mis au monde ...* »¹ : L'enfant est donc nommé en référence à sa mère, ensuite à sa grande-mère paternelle. Bien que cela soit un attribut de la famille paternelle, en pays DAN le pouvoir de nommer peut être cependant délégué de façon discrétionnaire, par celui à qui il revient de droit. Peuvent alors se voir conférer ce droit, les alliés, les bienfaiteurs, les amis de la famille, voire les étrangers.

¹ Baroan Kipré, les mutation des noms africains exemple des Bété de Côte d'Ivoire NEA – Abidjan – Lomé 1985

I.3.3- Les conditions d'exercice

Tout comme chez les Bété de Côte d'Ivoire, les règles qui président chez les DAN à la détermination de la personne autorisée à nommer un enfant, bien qu'elles soient sociales, reposent sur des considérations d'ordre matériel. Apparemment, elles ne connaissent pas de sanctions codifiées. C'est pourquoi le fait de nommer un enfant en violation des règles existantes dénote tout simplement chez le donateur son degré d'intégration sociale.

Autrefois, dans la société DAN, l'initiative de nommer était un pouvoir absolu - et non discrétionnaire - du père. Le chef de famille à qui revient ce droit l'a conquis à la suite de la dot qu'il a versée pour l'épouse, mère de l'enfant, à la place du père. Aussi, dans un foyer assujetti à l'autorité du chef de famille, quand un enfant naissait, il était de rigueur que son père géniteur le présentât à celui-ci pour le nommer. Le chef de famille, souverain, pouvait cependant s'en remettre au père de l'enfant, soit pour lui conférer de façon permanente cette prérogative. La pratique a donc été acquise de déposséder le père de ce pouvoir au profit du chef de famille.

Aujourd'hui encore, dans certains sous-groupes DAN attachés viscéralement à la tradition, subsistent des vestiges de ce passé. Il faut reconnaître cependant que ces dits vestiges tendent à disparaître pour de multiples raisons. La famille étendue cède le pas, bon gré, mal gré, au foyer ou ménage réduit à deux générations: celle du père et de la mère, celle des enfants.

On a affaire à la famille nucléaire opposée à la famille large. Les responsabilités et les charges de cette nouvelle famille sont uniquement

exercées par le père devenu de ce fait à la fois chef de foyer et chef de famille. Le droit de donner des noms à sa progéniture est devenu du coup, l'attribution souveraine du père, qui a souvent présidé lui-même à la création de son foyer, en versant la dot de l'épouse. On peut donc dire que c'est par convenance, savoir-vivre ou courtoisie aujourd'hui, qu'un père approche un des siens ou collatéraux d'un certain âge, pour lui demander de nommer son enfant; pour la même raison il peut consulter sa femme. Il est donc loisible à l'homme, parce qu'il n'est plus lié, de déléguer ce pouvoir à qui il veut - membre de sa famille ou étranger. Ainsi, sans conteste, c'est un insigne honneur, une preuve de reconnaissance, un témoignage de déférence, que de se voir concéder circonstanciuellement ce pouvoir par un DAN.

Il est à mentionner qu'en cas de naissance litigieuse impliquant l'ancien et le nouvel époux d'une femme, la prérogative du choix du nom peut être partagée. Ce schéma peut se produire si l'enfant est né d'une femme dont le nouveau mari n'a pas épuisé le versement de la dot à l'ancien mari; ou encore quand la dot du nouvel élu n'a pas été versée aux parents de la femme.

Dans le cas du litige entre le nouveau et l'ancien mari, le droit DAN accorde la présomption de paternité à l'ancien mari dont les droits subsistent tant que le divorce n'est pas consommé par le remboursement total de la dot. Le second cas-naissance d'un enfant dont la mère n'a pas encore été dotée par le mari prétendant-, la nourrice est sommée par ses parents d'indiquer l'auteur de la grossesse, mieux le père de son enfant. Si ce dernier se trouve être le prétendant en question, autorisation lui est donnée de nommer son enfant. Cette

situation s'explique par le fait qu'un enfant conçu en dehors du mariage régulier, n'est pas le bienvenu dans sa famille maternelle : il est supposé détourner sur lui les chances de succès des enfants légitimes de la famille.

La prérogative de l'attribution du nom peut entièrement échapper au père en cas de décès ou d'empêchement de celui-ci à la naissance de l'enfant. Elle peut être également en quelque sorte retirée au père au cas où ce dernier consulte un devin au sujet du nom de l'enfant, ou quand quelqu'un par un songe précédant la naissance de l'enfant, a donné un nom probable à l'issue d'une « conversation » avec, soit l'enfant lui-même, soit un membre décédé de sa famille. Etayons ces hypothèses par trois cas pratiques.

- 1- A la naissance de l'enfant, le père est éloigné pour une longue durée, ou il est décédé, C'est alors les parents (grand-père, grand-oncle, oncle du nouveau-né) qui se substituent au père pour donner le nom; ce n'est jamais la mère de l'enfant.
- 2- L'enfant qui choisit son nom lui-même - puisque tout autre nom qui lui est attribué provoque des pleurs et des maladies - reste l'auteur de son propre nom.
- 3- L'auteur d'un rêve qui a précédé la naissance d'un enfant nomme en quelque sorte cet enfant.

Il faut rappeler que pour les noms des jumeaux, à partir du moment où le père s'accommode de la liste préétablie par la tradition, il perd la prérogative de donateur de nom. Telles sont là les conditions courantes

d'exercice de la prérogative de l'imposition du nom principal. Il en résulte que la distribution de ce pouvoir déborde largement le cadre des parents, incluant les tiers, voire l'enfant à nommer.

I.3.4- La configuration définitive du nom

En pays DAN, trois principaux facteurs interviennent dans la variation du nom: le porteur, son entourage proche ou lointain et enfin le temps. Dans sa présentation, retenons aussi que le nom connaît un certain ordre.

I.3.4.1- La variabilité du nom

1- Enonciation du nom par l'individu porteur du nom

Lorsqu'on interroge le DAN sur son appellation, pour répondre, plusieurs possibilités s'offrent à lui selon les circonstances

a) L'interlocuteur qui demande le nom, le fait au nom d'une assemblée inconnue du porteur du nom

Dans ce cas le nom qui sera donné en réponse formera un couple qui comprendra dans l'ordre:

- Le nom individuel du père
- Le nom individuel de l'intéressé.

Ainsi, celui dont le père a pour nom «**BAWE**», et qui porte lui

même le nom «**FLAN**», répondra en ces termes: «c'est moi «**BAWE-GBEU-FLAN**». C'est- à- dire «**FLAN, fils de BAWE**». S'il s'agit d'une femme, elle dira: «**BAWE-LOU-MUNNE**» qui signifie «**MUNNE, la fille de BAWE**».

Cette transcription mérite une observation: entre «**BAWE**», le nom du père, et «**FLAN**», celui du fils, se trouve la particule «**GBEU**» qui indique l'appartenance du fils à son père. Il en est de même pour la particule «**LOU**» qui indique l'appartenance de la fille à son père. Ce groupe de phénomènes exprime littérairement que le père est le «possesseur» du fils ou de la fille.

b) L'interlocuteur qui demande le nom est unique mais inconnu du porteur du nom.

Ce schéma se présente la plupart du temps à l'occasion d'un échange de poignées de mains en guise de salutation. Dans ce cas le porteur du nom ne donnera qu'un seul nom, le sien uniquement.

Exemples: **FLAN; TONGA**

2- Enonciation du nom par les autres

Il s'agit dans ce cas précis de ceux qui connaissent le porteur du nom. Ce peut être le père, la mère, les parents maternels, des personnes vénérables, des camarades. Le porteur du nom peut être

appelé selon le cas par:

- Le nom principal (par le père)
- Le nom amplifié (par la mère, les vénérables)
- Les surnoms ou sobriquets (par les camarades)

3- Le nom dans le temps

Tout nom s'enrichit et bénéficie d'une création continue au cours du temps. Plus on avance dans le temps, plus le nom se gonfle de nouveaux apports. Il poursuit d'une certaine façon sa multiplication après la mort des premiers porteurs. Au nom promoteur s'agglutinent de nouveaux noms comme les éléments d'un patrimoine. Il va donc de soi que de son vivant, on ne peut pas connaître la panoplie de noms qui sont greffés au nom principal qu'on détient.

I.3.4.2- L'ordonnement du nom

Comme cela a été déjà indiqué plus haut, l'énoncé du nom se présente généralement dans un ordre commençant par le nom individuel du père, suivi de celui du fils. Cette pratique du nom en Pays DAN se rencontre chez d'autres populations de la Côte d'Ivoire. Il en est ainsi des Gouro- Mandé où la particule « **Bi** » ou « **Lou** » traduit la filiation d'un garçon ou d'une fille.

Exemples : **IRIE - BI - ZORO = ZORO**, fils de **IRIE**

ZAMBLE- LOU- FOAZAN= FOAZAN, fille de **ZAMBLE**

De même chez les Bété, Baoulé ou Agni du groupe Akan, on relève les

désinences «ê» pour les premiers, «oi» pour les seconds qui expriment la filiation.

Exemple Bété : - **GOZE** - ê - **IBO** = **IBO**, fils de **GOZE**

Exemple Baoulé, Agni : **KAKOU** - **OI-KOUAKOU** = **KAKOU**, fils
de **KAKOU**

En définitive, la naissance et la formation du nom permettent de se familiariser avec leur provenance avant de parvenir aux individus. Nous verrons dans le chapitre suivant le processus de l'attribution du nom à son porteur.

CHAPITRE II :

L'ATTRIBUTION DU NOM

Elle est la phase finale par laquelle, le nom choisi doit parvenir à son destinataire. Elle résume l'ensemble des rites que nécessite l'imposition du nom. Le cérémonial de la collation du nom chez les DAN implique un état d'âme, un conditionnement dont la trame est une certaine vision d'être dans le monde; vision forgée ou subie par un peuple. De par son caractère quelque peu mystique, on pourrait volontiers comparer l'attribution du nom chez les DAN au sacrement de baptême dans la religion chrétienne. Quelles sont alors les contraintes ou règles rigides auxquelles doit satisfaire l'attribution du nom en pays DAN?

L'examen de ces préoccupations nous amènera à décrire et à analyser l'aboutissement de cette opération, son résultat, qui est l'appellation, l'identification et l'intégration sociale de l'individu par son nom.

II.1- Les contraintes de l'attribution du nom

1.

L'attribution du nom est l'expression d'une vision d'être au monde. C'est pourquoi de réelles intentions précèdent ou accompagnent toujours cette opération. A cet effet, Levi-Strauss, cité par Baroan Kipré Guékpossoro Edme, rappelle que « *Le plus souvent, les noms personnels NYORO semblent exprimer ce qu'on pourrait décrire comme état d'esprit du ou des parents qui le donnent à l'enfant* »¹. Ce faisant, le nom qu'on attribue à l'enfant d'une manière ou d'une autre, trahit nécessairement notre pensée secrète et par conséquent, fait découvrir

¹ Levi-Strauss, cité par Baroan Kipré, Op-cit P. 71

notre personnalité. Cela, dans la mesure où le nom choisi relève à la fois de notre goût et de nos intentions. C'est dire que celui qui va attribuer le nom, de manière volontaire ou involontaire, est sujet à de pressions multiples.

II.1.1- Le conditionnement

L'attribution du nom en pays DAN est fortement influencée par l'état esprit et l'atmosphère dans laquelle baigne l'individu qui va nommer. La conjugaison de ces deux facteurs détermine d'une part, chez celui qui va nommer et d'autre part pour celui qui sera nommé, les aspirations et les besoins qui sont traduits par le nom. Ainsi on prendra en compte tout ce qui peut animer discrètement l'individu, et tout ce qui peut le retenir indirectement.

II.1.2- Les sollicitations immédiates de l'individu

Dans le premier chapitre ont été exposées les motivations qui interviennent dans le choix du nom de l'enfant. Aussi variées qu'elles sont, nous nous proposons à présent d'en retenir quelques-unes pour montrer de façon concrète la démarche qui aboutit au nom. Ainsi le père qui va attribuer le nom, peut s'être trouvé confronté à des difficultés, à des ennuis de tous ordres et de tous degrés. Il peut également être assailli par des besoins dont il recherche la satisfaction. Enfin, il peut obtenir des satisfactions méritées. Ces diverses situations traduisent des états subjectifs qui sont déterminés par l'influence de la communauté humaine, de la société où le père demeure et/ou par son propre état d'âme. En guise d'illustration on a les cas pratiques ci-après.

a- L'individu, ses problèmes, ses besoins et ses satisfactions

a.1 Le père peut avoir souffert d'une frustration, d'une déception, d'une diffamation.

Dans pareilles circonstances, les noms attribués aux enfants sont généralement puisés du répertoire de noms proverbiaux. C'est par exemple le cas d'un enquêté dans le département de Danané qui, après avoir beaucoup donné à ses beaux-parents - travaux champêtres, dot élevée en nature et en argent - a vu sa fiancée prendre le chemin d'un foyer autre que le sien. Déçu et très amer, il contracta une seconde union dont le premier fruit (l'enfant) fut nommé «**LEÁGNÚN** », qui signifie littéralement « femme ne finit pas ».

De cette façon, un autre enquêté qui a estimé n'avoir pas récolté la juste récompense des efforts consentis pour aider à la scolarisation d'une fille qui l'a par la suite abandonné, a donné plus tard le nom «**GONSANWÊ**» à sa progéniture. Ce qui signifie «l'homme (le mâle) souffre inutilement». Ce second nom, en même temps qu'il exprime l'état d'âme de celui qui l'attribue, dénonce la situation d'ingratitude dont les femmes sont passées maîtresses.

a.2- La mère du nouveau-né avait des problèmes de maternité

L'enfant dans la quasi-totalité des sociétés africaines occupe une place de choix. En cela, une étude menée par Véronika Görög Karady et Ursula Baumgardt¹ à propos de l'image de l'enfant dans les contes africains, révèle que l'enfant surgit sur la scène des contes souvent dès avant sa naissance pour peser sur le destin des futurs parents notamment sur celui de sa mère. Celle-ci s'adresse en désespoir de cause à des intermédiaires réputés secourables -Dieu, un génie, une vieille femme - pour obtenir l'enfant tant désiré. Par exemple, la vue d'une belle plante peut éveiller chez la femme stérile l'idée d'une métamorphose magique de la plante en enfant. Mais si dans le conte un tel enfant "qui pousse comme un champignon de terre" est incapable de franchir le cap de l'adolescence et d'accéder définitivement au statut d'adulte, c'est parce que la sagesse africaine, mieux la logique universelle veut nous faire comprendre l'impossibilité d'un passage entre les différents règnes du vivant.

Le caractère impératif du désir d'enfant se manifeste également dans de nombreux foyers polygames où les conflits entre coépouses ont pour centres d'intérêt, la maternité et les enfants. Dès cet instant l'enfant constitue un atout essentiel dans la réussite des femmes au sein de la famille et de la société.

¹ Véronika Görög -Karady , Ursula Baumgardt, L'enfant dans les contes africains, CILF/ EDICEF, 26,rue Fossés Saint-Jacques, Paris PP 17-18

L'existence de l'enfant et de son succès dans la vie définissent la place, le statut et le prestige des femmes dans la collectivité. En pareille circonstance, le nom qui est attribué à l'enfant, est en relation directe avec les entités secourables sollicitées auparavant. Tout se passe comme si les sociétés africaines reconnaissaient explicitement que les parents ont besoin des enfants pour leur propre accomplissement social et que la société au sens large s'adonne au culte de l'enfant parce qu'il s'agit là de sa propre perpétuation.

a.3- Le couple perd ses enfants quelques temps après leur naissance:

Dans son parcours terrestre, l'être humain est en proie à des fortunes diverses. Ces situations dont certaines constituent de véritables coups du sort bouleversent, traumatisent et laissent pantois ceux qui en sont victimes. Tel est le cas d'un couple où le mari, moralement éprouvé par la perte de ces nouveau-nés après trois maternités successives de sa femme, a donné le nom de «**TOMPIEU**» ou « reste avec moi » à son fils. Ce nom se présente comme une prière, une supplication adressée non seulement au nouveau-né pour qu'il accepte de rester en vie; mais également aux forces supérieures pour le protéger de tous mauvais sorts.

Si dans les précédentes lignes les infortunes des pères ont fait l'objet d'attention, il n'en demeure pas moins qu'il existe des cas où les noms expriment des aspirations qui sont satisfaites. Certes l'animosité et

les luttes intestines dominent les relations familiales dans toutes communautés; et celle des DAN ne fait pas exception à la règle. Cependant il arrive aussi que les rapports soient excellents et que le père entretienne de légitimes aspirations à voir sa progéniture accéder à la renommée autrefois atteinte par un des membres de sa famille.

Dans ces conditions il donnera alors le nom de l'intéressé à son enfant. En effet, l'intention qui se cache réellement derrière cette démarche est l'espoir de voir le nom ainsi choisi, conférer au porteur les qualités de l'homonyme.

Par ailleurs il y a des parents qui, par crainte de voir disparaître les noms des aïeux ou des parents auxquels ils tiennent, le répercutent au moins deux fois sur leurs enfants. L'illustration de ce cas de figure nous a été donnée avec le vieux Gogbeu Baoué¹ dont le quatrième et le neuvième fils portent le nom «**SEU**». Comme motif évoqué, ce nom est le nom principal de l'intéressé lui-même; seulement il ne figure pas sur ses papiers officiels.

La répétition à dessein d'un nom, en dehors de la crainte que suscite un probable oubli, répond à un autre souci: il s'agit de placer la famille entière sous la protection mystique de l'ancêtre porteur du nom.

Ainsi une espèce d'alliance se crée entre le père, l'enfant, la mère de l'enfant et celui dont on a emprunté le nom à partir de cette homonymie. Autre exemple: alors qu'un père de famille était sur le point de découragement pour cause d'extrême pauvreté, il a vu renaître

¹Le vieux Gogbeu Baoué réside dans le village de Bofesso-Douma. Village soutué à environ 23 Km de Man et l'ancien axe Man-Biankouma.

l'espoir chez lui. En effet, un de ses enfants venait d'accéder à la fonction de magistrat. Plus tard il attribua le nom de «YATOAGUI» à l'un de ses petits-fils. Un nom qui littéralement traduit signifie «ne peut rester dedans »: pour exprimer en réalité « qu'on finit toujours par s'en sortir ou par réussira tôt ou tard ».

b- L'individu et l'environnement (l'entourage immédiat ou lointain)

Dans l'attribution du nom, il n'y a pas que les préoccupations d'ordre familial qui interviennent. Le choix des noms excède largement cet horizon familial pour envisager d'autres sources. A titre d'exemples on peut citer :

- Un étranger à la région avec qui on a noué des relations privilégiées;
- Un inconnu qui s'est rendu célèbre ou dont le nom est attrayant pour une raison ou une autre;
- La société dans laquelle on vit, et où se produisent des changements qu'on veut ainsi mettre en valeur ;
- Le village auquel on manifeste son attachement ou son ressentiment.

Les éléments cités ci-dessus mentionnent les circonstances ou les événements qui ont justifié de nombreux noms répertoriés lors de l'enquête sur le terrain. A présent pour chacun des cas évoqués, il serait intéressant de relever des exemples qui illustrent notre propos. S'agissant des étrangers, on citera au moins deux noms:

* **1 KISSI** (en réalité **AKISSI**) évoque une femme Baoulé ayant assisté une dame au cours de son accouchement. Aussi l'époux de cette dernière trouva-t-il judicieux de donner le nom de cette femme à sa fille.

- **2 GNANGNAN** (corruption de Gnagne), rappelle un Adioukrou du village de KPASS (Dabou), bienfaiteur du père du nommé.

Ces deux noms auparavant inconnus dans le lexique des noms DAN, s'y sont introduits par "immigration" et aujourd'hui ils ont toutes les chances d'y demeurer.

Concernant la société environnant l'individu, deux autres noms serviront d'exemples: «**GOUANLOMIN** », qui peut se traduire par «où va le ménage/le foyer ?». Dans le cas d'espèce, le nom a été attribué à une fillette dans le village de **Zagoué**¹ en souvenir d'une vieille femme qui s'illustre par le manque d'application dans l'exécution des tâches ménagères; notamment dans la cuisson du repas. L'époux, excédé par le peu de soin observé par sa femme à s'acquitter des tâches ménagères, lui avait indirectement posé la question à travers le nom «**GOUANLOMIN**», qu'il attribua à sa petite fille. Cette appellation, pour le mari était une forme d'interpellation de sa femme pour que cette dernière use de beaucoup de patience dans la gestion du foyer ; car elle en a pour toute la durée de son existence sur terre.

Quant au nom ci-après, bien qu'il illustre les circonstances

¹ Zagoué est un village de la Sous-Préfecture de Man. Il se situe à environ 12 Km du chef lieu de région ; et sur l'ancien axe Man-Biankouma

antérieurement décrites, il sort du cadre ordinaire, car il est le fruit d'une invention et d'un constat d'un enquêté à propos des bouleversements sociaux des temps modernes. Il s'agit du nom «**TENEGNAN**» qui veut dire littéralement en Toura, «le soleil d'aujourd'hui»" mais qui en définitive se traduit par «les temps modernes». En attribuant ce nom qu'à son dernier fils, cet homme exprime son étonnement face aux comportements des individus et, face à la nouvelle hiérarchie des valeurs qui régit le monde moderne et mondain.

En effet, pour le donateur de ce nom, aujourd'hui, beaucoup de valeurs qui faisaient autrefois la fierté de l'Afrique se sont éclipsées voire volatilisées au profit du culte du matériel. Bref, la signification de ce nom rejoint la thématique principale de Le Soleil des indépendances de Amadou Kourouma où, l'on dénonce avec véhémence les bouleversements sociaux ou la «bâtardise» de l'Afrique des indépendances.

c- Les objectifs visés par les noms

Dans le paragraphe précédent il a été amplement question des influences multiples auxquelles sont soumis les donateurs du nom. Ce sont celles-ci qui déterminent à la fois les états d'âme occasionnels de ces derniers et le cadre dans lequel l'opération a lieu. Il convient à présent d'indiquer les buts recherchés par les noms. On peut, de manière synthétique, dire que ceux qui attribuent les noms ne le font pas pour un simple plaisir ou pour sacrifier à un rituel sans motivation profonde. En accomplissant un tel acte, ils recherchent différents

résultats implicites ou explicites sur deux modes. Dans un premier temps, traduire des sentiments qui sont les leurs, ensuite poursuivre un dessein.

c.1- L'attribution du nom, moyen de révélation de l'individu et de défoulement

Attribuer un nom à un enfant n'a jamais été en pays DAN, un acte gratuit ou neutre. En effet, il suffit de rendre le nom public pour qu'on apprenne une foule d'informations sur celui qui l'a donné ou qui le porte. Le nom, à cet égard demeure un cadre privilégié d'informations sur l'individu qui le donne, d'autre part un exutoire approprié. Le nom comme source d'informations peut être un condensé de sentiments éprouvés à un moment donné par la personne qui l'a attribué. A ce propos, Albert Dauzat, cité par Baroan Kipré, observe que « *des races imaginatives et diverses ont symbolisé dans le nom- d'un enfant leurs joies ou leurs sentiments, comme leurs espérances: tel **JEAN** ou «donné par DIEU»¹*

Ces sentiments éprouvés par ceux qui attribuent les noms peuvent être des sentiments d'espoir, de la reconnaissance, de l'amitié ou de la piété filiale. Concernant toujours ces sentiments, quelques exemples déjà cités permettront de donner ici plus de force à notre propos. Ainsi, «**YATOAGUI**» est un nom qui suggère que le père de l'enfant concerné a vu rallumer (en lui), la flamme de l'espoir qui vacillait, suite à la raillerie dont il était victime de la part de ses cohabitants. Son fils désormais

¹ Baroan Kipré Op-clt P.77

magistrat, donc haut fonctionnaire de l'administration, a un rayonnement et un prestige qui rejaillit directement sur ses parents. «**GNANGNAN**» (Gnagne), **KISSI** (Akissi) indiquent d'une part, que ceux qui les ont attribués ont eu des relations avec des personnes étrangères; d'autre part, ces noms expriment la gratitude et la grande amitié des pères des enfants qui en sont porteurs envers les étrangers concernés.

Quant à la piété filiale, elle est bien illustrée par le cas de l'enquêté **GOGBEU BAOUE** qui, par deux fois a attribué à deux de ses enfants le nom «**SEU**» qui se trouve être le sien; et qui en dehors de la crainte de disparition que cela suscite en lui, place toute sa famille sous la protection du premier ancêtre porteur de ce nom.

Le nom peut constituer aussi un moyen de défoulement à l'égard d'autrui ou de toute la société pour la personne qui l'attribue. Attribuer un nom peut permettre, selon les circonstances et l'individu, d'exprimer un ressentiment, une récrimination. Le nom à cet instant s'interpréterait pour l'émetteur, comme un cri d'alarme ou d'angoisse, un cri de révolte, une formule de louange ou de provocation à destination d'un récepteur qui peut être un membre de la famille, un partenaire quelconque ou un tiers, ou encore l'ensemble de la communauté humaine au sein de laquelle évolue cet émetteur. A titre d'exemples on peut citer:

«**OMELE**», qui dérive de l'expression authentique DAN «**WOMINNIN**», qui signifie «Quel propos, Quelle parole dois-je dire ?». Ce nom traduit l'accablement, la peine réelle du donateur face à

l'incompréhension de ses interlocuteurs. Il rappelle la douleur morale et psychologique que peut ressentir un époux face à l'incompréhension de sa compagne, un coupable face à l'intransigeance de sa victime. En effet, ayant épuisé toutes ses ressources de bonne foi pour ramener l'interlocuteur en face de lui à la raison, à la tempérance et / ou au pardon, le donateur de ce nom s'interroge ainsi: «**WOMINNIN**» ou «Que veut-il entendre de ma bouche pour être satisfait?»

«**KAN'TO**» lui, traduit l'accablement de l'individu porteur et / ou du donateur du nom, du fait qu'il est à bout de résistance et qu'il renonce à combattre. C'est le signe que face à une extrême angoisse, et dans un geste désespéré, l'infortuné s'adresse à ses adversaires pour implorer la pitié.

Quant à «**DEKASSAN**», en même temps qu'il exprime un ressentiment, il traduit une provocation, un défi du donateur du nom à l'endroit de son entourage. Ayant approché la famille de l'un des porteurs de ce nom, il nous a été notifié que le père de ce dernier, objet de mépris et de haine de la part des membres de sa famille, perdait chaque fois ses enfants aussitôt après leur naissance.

Aussi, face à cette situation a-t-il pris des précautions supplémentaires d'ordre mystique pour mettre à l'abri de ceux-ci sa femme, quand cette dernière était tombée enceinte. A la naissance de l'enfant, il lui a administré le nom «**DEKASSAN**» ou «vous vous fatiguez

pour rien». Cela pour dire que cette fois-ci, les adversaires sont voués d'avance à l'échec car ils sont contrariés sur tous les plans. Qu'il soit l'expression d'un sentiment ou d'un ressentiment, le nom est également un instrument à travers lequel on se propose d'atteindre des objectifs.

c.2. La société et ses dérivés

Il s'agit de l'espace englobant le village: les faits et circonstances de la naissance, les amis étrangers, les génies, les interdits et totems «partagés» avec les membres de la communauté autres que ceux de la famille.

A propos justement du village, de la région ou de l'ethnie, le nom que le DAN donne à son enfant a généralement pour référence, son appartenance géographique et ethnique; en un mot sa culture. Les noms concernés par cette catégorie portent la marque de la civilisation dont ils sont issus. En la circonstance ni le jour, ni l'ordre, ni le lieu de naissance ne s'imposent au DAN.

Il arrive que très souvent ni le contexte de naissance de l'enfant, ni les qualités physiques de ce dernier ne motivent une appellation chez les DAN. A ce moment, seules les préoccupations des parents à la naissance de l'enfant ont plus d'importance. Celles-ci poussent parfois le père de l'enfant, dans l'exercice de sa prérogative de formulation et d'attribution du nom, à faire preuve de beaucoup d'attention envers la mère de l'enfant; surtout quand celle-ci formule la demande de voir le nom de l'un des siens attribué à un de ses enfants.

Concernant les étrangers, dès qu'ils ont franchi l'intimité du père

DAN, au moment où ce dernier désire nommer son enfant, ils voient automatiquement leurs noms entrer dans le catalogue des noms familiaux susceptibles d'être donnés. Ce qui constitue un signe de l'enrichissement du vocabulaire anthroponymique DAN. Ces noms pourront être repris par d'autres personnes, cette fois à partir des premiers porteurs DAN qui les auront consacrés dans leur milieu.

Concernant enfin les génies et les interdits totémiques que les autres membres de la communauté «partagent» avec ceux d'une famille donnée, leur culte fait l'objet de préoccupations de tous. En effet, beaucoup plus imaginaires et mythiques que réels, ces croyances et rites qui les accompagnent déterminent de façon consciente ou involontaire, le comportement du DAN dans l'attribution du nom. Une fois encore, se manifestent ici les données culturelles de l'ethnie.

c.3- L'attribution du nom comme moyen d'accomplissement

Le nom résume et cristallise les objectifs que poursuit celui qui l'attribue. Dès lors il devient une entreprise à exploiter ou un investissement à réaliser. Généralement on se projette dans le nom qu'on attribue, ou on y projette l'enfant qui en est le porteur. En effet, si un des premiers porteurs du nom concerné s'est illustré par sa fortune, sa sagesse, son autorité, son altruisme, sa bravoure, ou encore par ses qualités physiques, le porteur du nom dont la réussite où le succès est ainsi recherché, sera pris pour modèle, pour son exemplarité. Et le moyen pour parvenir à la même

illustration est d'adopter le nom de l'intéressé; d'où le recours fréquent à l'homonymie dans le pays DAN. Foi ou jeu du hasard, on compte sur l'aura personnelle du nom pour être comblé.

Après avoir énuméré les divers états d'âme, les différentes attitudes et les besoins qui conditionnent l'individu appelé à attribuer un nom à sa progéniture, il faut à présent en établir les causes.

II.1.3- Le bien-fondé de la conduite des individus au moment de l'attribution du nom.

De nombreuses considérations sociales relevant de la coutume pouvaient influencer sur l'individu qui doit procéder à l'attribution du nom. Il convient de souligner que le DAN n'est pas assujéti à une obligation précise, à un impératif qui réduiraient ou supprimeraient son initiative dans l'attribution du nom comme c'est le cas chez les Baoulé.

En effet, chez ce peuple du centre de la Côte d'Ivoire, il importe de relever que pour les deux genres de personnes (féminin et masculin), il existe dans la tradition une liste rigoureusement établie de noms et prénoms correspondant respectivement aux sept jours de la semaine et à laquelle celui qui donne le nom ne peut se soustraire. A titre indicatif on citera quelques-uns d'entre eux. (Voir tableau ci-dessous)

Tableau présentant quelques noms propres Baoulé

Français	Baoulé	Masculin		Féminin
Lundi	Kissié	Kouassi		Akissi
Mardi	DJôlai	Kouadio	Koudio	Adjoua- Adjo
Mercredi	Mlan	Konan	Konian	Amlan
Jeudi	Houré	Kouakou	Kakou	Ahou

A partir de ce tableau, on remarque que la marge de liberté laissée au donateur du nom DAN est infiniment plus grande que le carcan étroit offert aux pères Baoulé. Le cadre d'action ici plus ouvert, n'est nullement influencé par les fadeurs qui s'imposent aux individus qui vont nommer d'une part, et par l'objectif social qui inspire les intéressés d'autre part.

a. Les centres d'intérêt considérés

Des sollicitations d'origines diverses entrent en ligne de compte pour établir l'assise du comportement de ceux qui nomment leurs enfants. Ce sont notamment:

*** La famille et son complexe**

Cette expression désigne la famille dans sa triple dimension temporelle, spatiale et spirituelle. Du point de vue temporel, le DAN qui va attribuer un nom à sa progéniture ne se considère pas comme une entité autonome et isolée. Bien au contraire, il se sent membre d'une communauté familiale, tributaire de son passé, associé à son présent et coopérant à son avenir. En d'autres termes, le donateur du nom a la haute conscience d'appartenir à une famille regroupant des membres à la fois vivants et morts.

Dans ces circonstances, il ne peut faire table rase des trois dimensions du temps - passé, présent, futur-dans l'attribution du nom. Même s'il est vrai qu'il ne peut sauvegarder concomitamment le passé, le présent et l'avenir de sa famille, il reste néanmoins solidaire d'un des aspects de l'histoire de la famille qu'il doit assumer. C'est un impératif auquel il ne peut se dérober délibérément en nommant ses enfants; sauf pour motif de stérilité. C'est ce qui justifie dans le catalogue de noms possibles à attribuer à ses enfants, la présence du nom de l'un de ses aïeux au sens large, de son père ou de sa mère.

Concernant la dimension spatiale, le DAN est mû par la composition de la famille. Une composition qui voit la famille se répartir en famille restreinte ou famille à repère généalogique fixe, et la famille élargie aux alliés ou beaux- parents. Face à l'un des deux sous-groupes de la famille, pour nommer son enfant, le père connaîtra des obligations ou des influences qui pèseront plus ou moins, suivant les sentiments qui l'animent envers l'un ou l'autre.

Autrement dit, celui qui se sent davantage redevable à ses beaux-parents qu'à ses propres parents, donnera en priorité à ses enfants des noms issus de la famille alliée. Selon l'influence de chaque sous-groupe, on peut constater un effacement de l'un au profit de l'autre à travers les noms portés par les enfants. Mais dans la réalité des faits, le poids des alliés est toujours de moindre importance que celui des parents directs dans la société DAN.

Enfin, le père qui va nommer son enfant n'est pas totalement à l'abri des forces spirituelles de sa famille. Ces forces dont l'importance varie d'une famille à une autre, englobent les croyances, les divers cultes allant de la vénération d'un arbre à l'adoration d'une rivière, en passant par le totem du clan. Ce capital spirituel de la famille ne donne certainement pas lieu à des noms, n'empêche cependant que des précautions ou d'autres dispositions soient prises par le père, dans les rites à observer dans la conduite à tenir en fonction de chaque naissance. Le capital spirituel conditionne par conséquent celui qui doit nommer un enfant.

b. Le but social recherché

Après avoir indiqué les principales entraves qui ne rendent pas totalement le DAN libre dans l'attribution du nom à sa progéniture, il convient de rechercher les raisons pour lesquelles ce dernier est si fortement conditionné. Cette préoccupation va nous amener à explorer un certain nombre d'hypothèses dont:

b.1 Le maintien ou la recherche de l'équilibre du foyer

Dans la communauté DAN, la première richesse recherchée dans le foyer reste l'enfant. Une naissance est un cadeau précieux. La famille qui bénéficie de la naissance doit se ménager tous les moyens pour sauvegarder son acquis, pour préserver le présent dont la providence l'a comblée. Il en résulte pour cette famille, diverses démarches pour s'assurer la protection, la sympathie afin de détourner la colère et la malédiction pour une intégration harmonieuse de l'enfant dans le milieu d'accueil. En attribuant un nom à l'enfant, le père de celui-ci est préoccupé d'obtenir la protection des siens qui sont morts, et de toutes les puissances spirituelles qui composent son univers. Il recherche ainsi le patronage du monde invisible.

Cette attitude se manifeste par l'emprunt des noms à des ancêtres très éloignés, à des parents morts. En effet, prendre le nom d'un défunt doit apparaître à celui-ci dans l'au-delà, comme une demande de protection qui lui est implicitement destinée. Cette demande, si elle est agréée, se traduit par un développement satisfaisant de l'enfant. Au total, en adoptant les noms des parents morts, en se soumettant aux interdits du milieu, on pactise avec le monde invisible pour attirer sa bénédiction.

Il en est ainsi chez les Mossi du Burkina Faso, comme, l'écrit M.Houis, expliquant qu' «*En imposant un nom, les Mossi font plus qu'adresser un message à la mort et aux esprits pour les empêcher*

de s'emparer de l'enfant, ils répondent, ils dialoguent »¹.

La sympathie, le concours des parents vivants sont généralement sollicités par les noms que les pères DAN destinent à leurs progénitures. Ce groupe de personnes qui forment le monde visible est d'autant plus craint qu'il peut se prêter, d'une façon plus ou moins discrète à des manœuvres nuisibles, maléfiques contre la famille du nouveau-né, et immédiatement contre le nouveau-né. Il vaut donc mieux être en harmonie avec ce monde visible et se l'associer publiquement par la marque du nom. C'est un moyen de dissuasion. C'est ce que renchérit P. Erny quand il dit à propos des noms, « *qu'ils peuvent apparaître ainsi comme les éléments de rites de réparation, permettant à l'enfant de s'intégrer dans le monde des vivants* »¹.

Qu'il s'agisse de la protection des morts, de la sollicitation de la sympathie des vivants, ce sont là autant de procédés qui constituent un moyen de détournement de la malédiction des ancêtres, et de la colère des parents ou alliés contre la famille de l'enfant nommé. L'aboutissement de tous ces efforts est l'acceptation par la société, de l'enfant à qui on a attribué le nom. Le signe de cette acceptation étant la survie de cet enfant.

¹ M.Houis, Les noms individuels chez les Mossi, cité par Baraon Kipré Ibid p.83

¹ P.Erny cité par Baraon Kipré ibidem P. 87

b.2 La survie de l'enfant et la perpétuation ou la pérennisation de la famille.

La survie de l'enfant atteste de la parfaite harmonie, de l'entente de ses parents et de lui-même avec la communauté. Le nom se présente comme un gage de santé, un vêtement à travers lequel l'enfant doit assurer sa promotion. Il apparaît aussi comme le moyen le plus courant et le plus certain de la réactualisation des membres de la famille. C'est pourquoi lorsqu'il donne un nom à son enfant, le père s'assure en premier lieu que ce nom n'est pas porte-malheur ou qu'il n'est pas non plus le nom d'une personne qui, de son vivant n'a pas du tout vécu en bonne intelligence avec les autres membres de sa communauté. Aussi, s'entoure-t-il quelquefois de précautions en allant consulter un devin. Celui-ci lui révèle que tel nom est maléfique et qu'il conviendrait par contre d'adopter tel autre plus bénéfique. Dans ces conditions, un père qui a successivement perdu plusieurs nouveau-nés fera très attention aux noms qui, dans le passé ne lui ont pas procuré l'allégresse souhaitée dans la famille.

Le nom n'est pas seulement pris comme une sorte de «vaccin» qui prémunit contre la mauvaise santé. Le père qui l'attribue en fait également un instrument de salut, un moyen de réalisation de l'individu qui le porte. Ici le nom qu'on porte devient un « talisman » qui couvre celui qui le porte, un porte-bonheur en quelque sorte pour lui.

Enfin, celui qui nomme son enfant se propose souvent de faire revivre, des disparus. En empruntant les noms aux ancêtres pour les

attribuer aux enfants, le père qui nomme, croit opérer ce miracle d'immortalisation des morts, grâce aux vivants. Il établit alors la liaison, la communication entre lui-même et les siens qui ont disparu. Par ses enfants nommés, il reconstitue ainsi la chaîne entre le passé et le présent. De cette manière le DAN fait acte de fidélité à sa lignée dont il se rend manifestement solidaire en assurant sa continuité.

Comme il a été exposé, le DAN désireux de nommer sa progéniture, est conditionnée par des considérations d'ordre psychologique qui reposent sur le besoin d'unité et sur la pérennité de la famille. Pour parfaire sa démarche dans l'attribution du nom, il doit respecter un cérémonial.

II.2- Le cérémonial dans l'attribution du nom

L'imposition du nom de l'enfant en pays DAN est une sorte d'initiation par laquelle de façon officielle, le nouveau-né d'une part, peut s'approprier le nom qu'il a reçu et les membres de la communauté d'accueil d'autre part, s'autoriser à le désigner. Quelles sont les étapes d'une telle opération qui permet de sortir l'enfant de l'anonymat?

En quoi consistent-elles? Les réponses à ces préoccupations passent par une présentation sommaire des deux grandes étapes qui meublent le cérémonial de l'attribution du nom en pays DAN.

II.2.1- De la naissance à l'imposition du nom

A la naissance de l'enfant, ses parents et lui-même sont soumis à un rituel dont le couronnement est l'imposition du nom. C'est à partir de cet instant que commence la reconnaissance de l'enfant par

les autres. C'est la concrétisation et le début de son entrée dans la communauté humaine. Il en est ici, comme dans la société diplomatique contemporaine où le statut international d'un nouvel Etat n'est validé par l'Assemblée de l'Organisation des Nations Unies, bien que, de fait l'Etat existât souvent avant la convocation de ladite assemblée. De la même façon, quoique vivant, l'enfant n'accède à l'existence que par l'acte de l'imposition du nom. En un mot, l'attribution du nom offre l'occasion et le droit aux autres de vous désigner tout en vous associant à leur existence. Désormais ils se reconnaissent en vous tout comme vous devez vous reconnaître en eux, une fois devenu grand. Bref, l'imposition du nom est un acte fondateur qui confère à l'enfant son statut social et spirituel.

a. Les différentes dispositions prises.

Avant l'administration du nom, diverses dispositions sont prises par les parents du nouveau-né. Celles-ci concernent essentiellement l'enfant, la mère, le père et le public ou l'entourage immédiat. En effet, à la naissance de l'enfant, celui-ci et sa mère doivent garder la chambre pendant toute la période qui précède la chute du cordon ombilical.

Pendant le jour l'enfant est mis à l'abri dans un coin de la chambre aménagé à cet effet. Cette disposition est destinée à protéger l'enfant des contacts de personnes porteuses de maléfices. Nous avons précédemment souligné que chez le DAN, l'enfant constitue la principale richesse dans les foyers. Comme tel, il

n'échappe pas à l'envie et à la convoitise de ceux qui attendent d'en avoir, ceux qui voudraient être les seuls en avoir, et enfin ceux qui ne peuvent jamais en avoir. Quant à la nourrice, elle est frappée par un certain nombre d'interdits: elle connaît une sorte de mise en quarantaine pendant le temps nécessaire à la chute du cordon ombilical de l'enfant et elle ne partage pas son repas avec autrui.

Comme il est de coutume, elle est dispensée des travaux ménagers et champêtres. En résumé, elle doit éviter l'effort. Son contact avec l'extérieur est réduit pour lui permettre de veiller comme il se doit sur le nouveau-né.

Enfin, pendant cette période la nourrice bénéficie de soins intensifs pour qu'elle récupère assez vite. Son régime alimentaire est riche et varié.

Concernant le père, à l'occasion d'une naissance ordinaire, il fait très peu l'objet d'attention particulière de la part de l'entourage. Il est simplement dispensé des travaux champêtres pendant la période d'avant la chute du cordon ombilical. Il lui est aussi exigé pendant cette période, et au lendemain de la naissance de l'enfant, d'apporter un fagot symbolique qu'accompagne une pagaie si la femme a accouché d'une fille, ou un petit arc et une fléchette, s'il s'agit d'un garçonnet. Concernant le public, il est tenu en respect et doit autant que faire se peut, éviter le contact avec la mère et son bébé.

b. L'utilité des dispositions prises

Le fagot, matériau qui permet de faire le feu renvoie implicitement au foyer, siège dudit feu. Le fagot est donc une manière d'indiquer à la fillette qui vient de naître, que le premier devoir auquel est astreinte toute femme, c'est de faire à manger à son mari. La présence de la pagaie- ustensile traditionnel de cuisine- vient confirmer la thèse selon laquelle, dès sa tendre enfance, la jeune fille DAN est éduquée dans le sens de la tenue du foyer.

A cet effet d'ailleurs, la société DAN condamne, toute jeune fille dont l'habitude est de se nourrir dans les restaurants au lieu de confectionner elle-même ses mets.

L'arc et la fléchette indiquent au garçonnet qu'il doit être un homme courageux, à l'image du chasseur. Il doit également s'évertuer à trouver de quoi nourrir et faire vivre sa famille. Et comme dans le passé, la chasse constituait l'activité principale par laquelle l'homme pourvoyait sa famille en gibier, l'arc en est le symbole chez les DAN¹.

Concernant l'obligation faite à la nourrice de manger seule, elle procède du souci de protection du nouveau-né. En effet, on craint que le partage de la nourriture de la mère du nouveau-né ne soit source de l'infection de cette dernière. Ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur l'allaitement du nourrisson. C'est le même souci de protection du nouveau-né qui justifie la nécessité

¹ Des témoignages de certains anciens soutiennent que l'arc et la flèche constituent surtout un symbole de virilité de l'homme. C'est pourquoi ils font partie des rites à observer à la naissance d'un enfant de sexe masculin.

d'une période transitoire pour s'assurer que l'enfant à échappé aux malintentionnés qui le poursuivent à son insu et qu'il peut survivre. De même, la chute du cordon ombilical demande non seulement un certain délai de cicatrisation, mais exige en outre une prévention contre les regards malveillants qui pourraient, par des manœuvres de sorcelleries, retarder cette cicatrisation. L'essentiel ici, c'est d'éviter toute forme de précipitation qui entraînerait par la suite la perte de l'enfant. C'est quand toutes ces obligations ont été satisfaites que le nom est conféré à l'enfant, comme la juste récompense d'une épreuve gagnée par tous les partenaires qui seront ainsi dégagés de leurs contraintes. A ce moment commence la socialisation de l'enfant, son intégration dans le monde. Il devient donc un partenaire à part entière de la communauté.

Bref, le nouveau-né a donc mérité son nom puisqu'il a franchi les nombreux obstacles qui se dressaient devant lui.

II.2.2- La cérémonie de l'imposition du nom

Elle intervient dès la chute du cordon ombilical. C'est-à-dire quatre à cinq jours, voire une semaine après la naissance de l'enfant. Cette partie du cordon ombilical qui tombe, est confiée au père de l'enfant, chargé de le jeter généralement dans un palmier s'il s'agit d'un garçon ou de l'enterrer s'il s'agit d'une fille.

Ce rituel qu'accomplit le père revêt une importance capitale. En effet, symbole de l'âme de celui-ci, le père s'approprie la vie de l'enfant lui-même. Il en est donc le garant et doit la protéger contre vents et marrées.

Le choix du palmier lui, se justifie par la durée de vie, de la densité de l'ombrage et surtout du symbole de fertilité de cette espèce végétale. Confier donc l'âme d'un enfant à un palmier, c'est assurer à ce dernier une longévité et une grande fertilité.

Il convient de rappeler que le placenta est la propriété exclusive de la mère. Cet organe est enfoui dans un petit trou creusé à cet effet entre les trépieds qui constituent le foyer. A cette cérémonie viennent se greffer trois autres:

a. La cérémonie de conjuration du mauvais sort

Pendant toute la durée du cordon ombilical, l'enfant est hors de contact avec l'extérieur. Seule sa mère est admise à se dégourdir de temps à autre les membres dans l'enceinte de la grande concession familiale. Cette période est aussi mise à profit par cette dernière pour administrer des soins spécifiques au nouveau-né. Ces traitements à base de feuilles et de décoctions servent pour la toilette quotidienne de l'enfant. Ce qui a le double avantage de fortifier l'organisme de ce dernier, tout en le prémunissant des mauvais sorts. La cérémonie de conjuration proprement dite, a lieu le jour même de la chute du cordon ombilical, et elle passe presque inaperçue du grand public. Sont généralement concernés, la mère, la matrone et l'enfant lui-même.

Cette cérémonie consacre le premier contact du nourrisson avec le monde extérieur à sa chambre. Ce jour-là, tôt le matin, un bain spécifique à base de décoctions de plantes diverses est préparé par la

matrone et mis dans un récipient assez grand pour contenir l'enfant lui-même. Ce dernier est soigneusement lavé avec cette mixture. A la fin du bain, le reste de l'eau qui a auparavant servi à laver l'enfant est versé sur le toit de la maison qui a servi de logis à la mère et à sa progéniture. Pendant ce temps le nouveau-né est exposé au seuil de la maison afin de recevoir sur le corps les gouttelettes dégoulinant du toit. Une fois cette étape franchie, l'enfant peut désormais être promené à travers le village, solidement attaché au dos de sa mère. A ce moment il peut être approché et salué par le grand public.

b. La cérémonie de rasage ou le baptême

Elle intervient bien des jours - environ deux semaines - après celle de la conjuration du mauvais sort. La cérémonie du rasage est l'occasion où, de manière solennelle, le nouveau-né prend les attributs de son nom. C'est une cérémonie essentiellement pilotée par les femmes car avant toute chose, il s'agit de la célébration de la maternité. L'une d'entre elles -généralement proche de la mère de l'enfant-, est chargée de dicter à l'enfant le nom qui lui a été attribué. Sans trop s'appesantir sur le rituel lui-même, on peut retenir que trois éléments dont un poulet, la cola et le vin de palme (ou le bangui) sont utilisés au cours de cette cérémonie.

Le poulet et la cola sont dédiés aux entités protectrices de la famille. La cola est fendue en ces deux cotylédons et après invocation des mânes et des ancêtres, chacun des membres de la famille et des convives présents va en croquer un petit morceau. Ceci traduit la parfaite symbiose entre non seulement les vivants présents, mais également entre eux et toutes les forces du monde invisible. C'est-à-dire les parents

morts, les esprits et les génies. Le poulet lui, sera immolé et préparé pour accompagner une assez grande quantité de riz cuit; ce qui servira pour le festin des invités.

Le vin de palme (ou bangui) revient de droit aux femmes. Ces dernières, moitié vêtues, chantent et dansent dans la chambre de la nourrice, autour de leur masque appelé le «**KOHOUN'**». Cet aspect de la cérémonie est d'une importance capitale car elle sert de prétexte pour combler de présents la matrone qui a aidé à l'accouchement. Elle est également l'occasion parfaite pour les autres membres de cette assemblée de femmes, de manifester leur sympathie et leur amitié à la nourrice en lui apportant des cadeaux: savons, poudre, parfums, produits vivriers, argent etc ...

La cérémonie de rasage est à la fois une réelle occasion de réjouissance et un sérieux test de la sociabilité des parents du nouveau-né; à en juger par le nombre de femmes ayant répondu présentes à leur invitation. Concernant l'opération (ou l'acte) de rasage lui-même, elle a lieu pendant ou juste après la cérémonie. Elle constitue l'un des nombreux indices qui consacrent l'entrée du nouveau-né dans la grande communauté familiale, mais aussi de tout le village.

c- Le cas de l'homonymie

Pour l'homonymie, il faut signaler qu'il s'agit de l'attribution à un nouveau-né le nom d'un adulte apparenté ou étranger à la famille de l'enfant. Tout se passe comme pour les autres enfants; mais une cérémonie additionnelle consiste à porter la nouvelle à la connaissance

de l'homonyme s'il est encore en vie, ou à ses enfants si ce dernier n'est plus de ce monde. Il faut faire aussi remarquer que cette cérémonie, pour la plupart du temps, est observée pour les homonymes étrangers à la famille. Il peut même, à l'occasion, s'agir d'une personne qui ne partage pas le même espace de vie que les parents de l'enfant. A ce moment ces derniers se déplacent et se rendent soit dans le quartier ou le village où habite l'homonyme de leur enfant. Dans leurs bagages ils emporteront un gros coq rouge, du riz et de l'huile de palme. Ces divers éléments vont servir de condiments au repas qu'ils vont offrir aux membres de la future famille de leur nouveau-né. Toute cette démarche traduit en pays DAN, la disponibilité, mais surtout une marque de sincérité des parents de l'enfant dans leur élan affectif vers celui-là qui, désormais malgré son très grand âge sera considéré comme leur second fils.

La cérémonie se résume donc, pour les parents du nouveau-né, à aller annoncer solennellement la nouvelle à l'homonyme accompagné de l'enfant. Ils donnent l'information à l'homonyme de leur décision, par marque de sympathie ou par goût du nom qu'il porte, d'emprunter ce nom pour leur progéniture. Ils lui offrent pour la circonstance une gourde de vin de palme accompagnée de quelques noix de colas. Une de ces noix sera d'ailleurs utilisée. Elle sera fendue en ses deux cotylédons pendant le rituel de la libation aux ancêtres pour attirer sur les vivants leurs bénédictions et leur protection.

Une fois le vin de palme bu par l'ensemble des membres de la famille de l'homonyme, celui-ci peut offrir en échange un gros boubou

DAN, destiné à son jeune homonyme pour lui souhaiter la bienvenue dans une famille qui est désormais la sienne. Ensuite, il lui est loisible d'apporter ou de faire apporter par moments une provision de régimes de palme, de bois de chauffage à la mère de son jeune homonyme. D'ailleurs il n'hésitera pas en certaines occasions à envoyer ses fils, filles et petits - fils les plus valides, pour apporter un coup de main aux parents de son homonyme dans les travaux champêtres. Ces démarches mutuelles scellent l'alliance, surtout entre le nouveau-né et son homonyme adulte; l'enfant pourra en attendre, sollicitude et protection.

Le cérémonial de l'imposition du nom tel que décrit jusqu'ici s'inscrit dans un cadre général. Mais qu'en est-il des jumeaux, des êtres au statut exceptionnel en pays DAN?

II.2.3- Le cas particulier de l'imposition du nom aux jumeaux.

Les jumeaux, dans l'imaginaire du peuple DAN, sont des hommes exceptionnels aux pouvoirs surnaturels illimités; pouvoirs dont ils peuvent faire usage dans un sens positif ou négatif. C'est pour cette raison que tout ce qui les concerne est exécuté avec beaucoup de minutie même si, fondamentalement il ne déroge pas à la règle générale.

Ainsi, de même que les croyances religieuses astreignent les personnes qui les portent à des pratiques rituelles, sous peine de se voir frapper de calamités, de même les noms des jumeaux entraînent avec eux, des cérémonies rituelles diverses. Le cérémonial de l'imposition de noms aux jumeaux, en restant sensiblement identique, au cas général

exposé dans les précédentes rubriques, est un peu plus complexe. En effet, les jumeaux sont soumis à plusieurs rites dont :

a. Le bain d'après la chute du cordon ombilical:

Il est le même que celui de tous les enfants ordinaires.¹

b. Le bain dit «bain de la survie».

Il est sensiblement l'équivalent de la cérémonie de conjuration du mauvais sort. A la naissance des jumeaux, et surtout après la chute de leur cordon ombilical, les « nouveaux » parents des jumeaux, offrent un poulet à un jumeau adulte (ou vieux) du village pour solliciter son concours pour l'administration du bain de survie des nouveau-nés. Ce dernier, à la date convenue, va administrer un bain à ces enfants avec des décoctions de plantes spéciales dont lui seul connaît les vertus. C'est également lui qui, pendant ce rituel invitera les jumeaux à être moins exigeants envers leurs parents si ces derniers, par mégarde ou par ignorance venaient à poser des actes incompatibles avec leur statut de «parents de Jumeaux». Il leur est ensuite demandé de renoncer de façon définitive à la maladie, à la nervosité, et surtout à surseoir à l'attitude de manifester leur mécontentement par l'apparition fréquente de serpent dont ils sont réputés être les détenteurs absolus du secret.

L'objectif ici est le maintien en vie des enfants. Cette cérémonie s'accompagne de recommandations et interdits à observer par les parents. Il s'agit notamment pour ces derniers

¹cf: la cérémonie de conjuration du mauvais sort P.139

d'éviter- dans la mesure du possible - de s'emporter et de proférer des paroles injurieuses à rendrait des jumeaux si ceux-ci commettent des fautes. Aux parents, il est aussi recommandé de ne ni tuer désormais un quelconque serpent, ni d'en consommer la chair. Ils devront -si l'occasion se présente - offrir de l'huile de palme à celui-ci s'il parvenait à se loger à un endroit de la maison. Concernant l'habillement des jumeaux ou pour tout autre cadeau, il reste entendu que l'unité est non seulement la paire, mais une paire identique. Ce qui, de toute évidence éviterait toute situation susceptible de frustration.

Compte tenu des contraintes liées à leur statut spécial, le cérémonial d'imposition du nom aux jumeaux intervient après la satisfaction aux deux précédents rites évoqués. Des «anciens» père et mère de jumeaux peuvent être invités à donner aux nouveau-nés les noms qui leur ont réussi. Toutefois une gamme de noms réservés aux jumeaux préexiste et peut être attribuée. Mais ici encore, leur usage est laissé à la discrétion des parents qui peuvent attribuer les noms de leur choix. Comme exemples de noms consacrés aux jumeaux, on peut citer: « **GUEU / VÊHI / BLEU / GOUEU** » et «**FLIN**» - essentiellement pour les jumelles-. Autrefois les jumeaux une fois nommés, reçoivent des cadeaux de la part du village tout entier.

II.3 L'appellation

Lorsque les noms ont été attribués à un individu, ils font désormais corps avec lui. Ils apparaissent comme un patrimoine, une propriété qu'il

peut défendre et revendiquer à l'occasion; car si le nom impose des devoirs à son porteur, il lui confère aussi des droits. Aussi les membres de sa communauté peuvent-ils recourir à ces noms pour le désigner. Mais on peut se poser la question de savoir, quand occupant d'une part la situation d'interpellé (la personne nommée ou désignée), et d'autre part celle de l'interpellateur (ou l'utilisateur du nom).

1- Si l'interpellé peut légitimement s'attendre de la part de l'interpellateur à l'énoncé de tous ses noms ?

ou

2- Si l'interpellateur est tenu d'énoncer tous les noms qu'il connaît de l'interpellé?

Ces deux préoccupations nous interpellent sur la question du choix du nom en situation de communication. En effet, le choix du nom n'est pas toujours évident ni pour celui qu'on nomme ni pour celui qui nomme. Il faut rechercher le moment où le nom peut être simple ou singulier, composé ou pluriel- pour ceux qui ont des noms dérivés ou des surnoms-. Vouloir répondre à de telles sollicitations nous conduit obligatoirement à préciser les conditions d'énonciation du nom, à examiner les hypothèses d'usage du nom, et enfin à relever les interdits qui peuvent éventuellement frapper l'emploi du nom.

II.3.1 Les conditions d'énonciation du nom

De manière générale, les règles qui président à l'énonciation du nom d'un individu sont variables selon les sociétés. Certaines exigences en premier lieu s'imposent à l'interpellateur pendant que d'autres

dépendent du contexte de communication dans lequel se trouvent l'interpellé et l'interpellateur.

a- Les conditions relatives à l'interpellateur

La condition première pour appeler un individu par son nom, c'est de connaître ce nom. Dans le cas contraire, il n'est pas nommé mais simplement apostrophé. La question ici est de savoir s'il faut connaître une partie du nom de l'individu ou le nom complet avant de le nommer. Dans le cas français, il faut le nom et les prénoms de l'individu.

Dans le cas DAN, ce sont le nom du père, le nom principal ou nom de naissance et éventuellement les surnoms de ce dernier. Mais nanti de ce(s) nom(s), est-on cependant libre d'en user indifféremment? La pratique en la matière montre que la connaissance partielle ou totale du nom d'un individu ne saurait être une condition nécessaire et suffisante si l'on veut le désigner.

En effet, tout dépend du milieu, de la société dont ce dernier est tributaire et des règles qui y sont en vigueur. Aussi, une certaine connaissance de la culture et même de la langue dont se réclame l'individu est-elle parfois nécessaire. Il est souhaitable et recommandé de savoir les règles élémentaires de la tradition d'appellation en usage dans le milieu de la personne à désigner. Si dans le système français, il suffit de savoir dans quel cas il faut faire précéder le nom à énoncer des termes tels que «Monsieur» «Madame» ou «Mademoiselle»; encore faut-il être averti du moment où l'on n'énonce que le prénom ou le nom-. Chez les DAN, les expressions «Monsieur» «Madame» ou «Mademoiselle» n'existent pas en tant que telles; mais il y a des

substituts. Mais alors comment le nom s'énonce-t-il ?

L'énonciation du nom s'entoure de précautions ou dispositions à observer qui permettent d'être compris de la personne interpellée, et de ne pas la contrarier ou l'indisposer. La connaissance de ces précautions peut provoquer, malgré la bonne fois de celui qui appelle, le mutisme, l'indifférence voire la colère de celui qu'il se proposait de joindre. Par ailleurs, il faut relever que l'ignorance des règles de bienséance qu'on doit suivre chez les DAN quand on aborde autrui, a réservé bien des surprises désagréables à quelques-uns de leurs hôtes. En effet, comme il est d'usage dans la société DAN, dès qu'on entre en contact avec quelqu'un, il est un impératif de le saluer avant de lui demander le moindre renseignement. Pour n'avoir pas souvent observé ces prescriptions - par ignorance certainement-, des étrangers se sont vu opposer un silence poli, dès leurs premiers échanges de paroles avec certains de leurs concitoyens DAN. Ainsi, l'inobservation de la tradition dans l'emploi du nom peut avoir des conséquences fâcheuses dans les rapports entre l'interpellateur et l'interpellé.

On voit ainsi tout l'intérêt que présentent les préventions dont on s'entoure dans l'énonciation du nom d'un individu dont la civilisation vous est inconnue. Et l'interpellateur, même bien qu'informé sur le nom d'une personne, n'est pas pour autant à l'abri de surprises désagréables. Il doit donc tenir compte de plusieurs facteurs qui vont conditionner son acte. Il s'agit par exemple du contexte de l'énonciation du nom :

b- Le contexte de l'énonciation du nom

Plusieurs paramètres interviennent dans l'énonciation du nom chez les DAN. Il est entre autres questions de :

b.1- L'environnement

Il concerne à la fois l'interpellateur et la personne qu'il nomme ou désire nommer. Mais en dehors de ces deux personnages plusieurs autres éléments entrent en lice. Ces derniers tiennent en premier lieu aux rapports qui préexistent à l'énoncé du nom entre l'interpellateur et l'interpellé. L'un et l'autre peuvent se connaître ou non, entretenir des rapports de dépendance, de subordination, hiérarchiques, d'intimité, d'amitié ou d'inimitié. Suivant le milieu d'origine, la nature desdits rapports peut avoir des incidences plus ou moins contraignantes. Aussi, selon qu'il s'adresse à un intime, un familier ou un inconnu, l'interpellateur choisira le nom approprié pour l'a circonstance.

b.2- Le lieu et le moment

Le lieu peut être public ou privé pour les deux personnages concernés. Ces derniers peuvent ne pas être sur un même espace, se trouver en compagnie de tiers ou encore isolés. La distance séparant l'interpellé de celui qui l'appelle peut-être petite ou relativement grande. Quant au moment où intervient l'interpellateur, il constitue un autre facteur non négligeable.

S'agit-il d'une urgence? D'une solennité? Ou l'occasion est-elle quelconque? L'interpellateur agit-il par procuration ou de lui-même? Autant de considérations dont la prise en compte fera que l'interpellateur

sera différemment affecté selon le schéma dans lequel il opère.

b.3- Le but que s'assigne l'interpellateur

Le choix du nom à énoncer n'est pas fortuit. Il est fonction du but que celui qui nomme se propose d'atteindre. S'il se propose d'attirer la sympathie de l'interpellé, de solliciter ses faveurs, ou au contraire de le choquer, de l'irriter ou de le provoquer, il n'usera certainement pas du même nom. La série de considérations qui vient d'être énumérée est propre à toutes les communautés humaines. En pays DAN, ces considérations sont si importantes qu'elles appellent une codification rigoureuse de l'appellation. En définitive, les précautions préalables à l'énoncé du nom DAN exigent la conjugaison des différents paramètres ainsi passés en revue sur la variable de l'âge.

II.3.2- La codification de l'usage du nom chez les DAN.

Chez les DAN, il existe des règles sociales qui déterminent l'emploi des différents noms attribués à un individu. Celles-ci procèdent de la combinaison d'éléments divers-objectifs et subjectifs-qui s'imposent de manière plus ou moins souple aux acteurs sociaux. Ce qui les emmène à opter soit :

- ❖ Pour l'ensemble formé par le nom du père et le nom du fils
- ❖ Pour le nom qui appartient personnellement à l'individu.
- ❖ Pour les noms secondaires que sont les surnoms, sobriquets et autres. Quant aux circonstances qui motivent l'emploi de l'un des noms du sujet à désigner, elles sont nombreuses et l'appel peut

avoir lieu:

- ❖ Dans une circonstance solennelle: festivités traditionnelles de l'excision ou de la circoncision, rituelles sacrificielles, funérailles ...
- ❖ A un moment quelconque
- ❖ A un moment où le sujet est éloigné de l'interpellateur ou, à un moment où il en est proche.
- ❖ Dans le cas où intervient la salutation
- ❖ Au moment où le sujet doit s'annoncer
- ❖ Quand il est l'objet de sollicitation.
- ❖ Quand il est flatté ou loué.

Les différentes hypothèses formulées ci-dessus peuvent tout aussi bien se présenter entre la personne à nommer et des inconnus - pairs, personnes plus jeunes ou plus âgées qu'elle- tout comme elles peuvent avoir lieu entre l'interpellé et le cercle de sujets qui le connaissent : parents plus jeunes ou plus âgés, amis, pairs ...

II.3.3 Les autres cas

Entrent en ligne de compte ici, d'une part le cercle où l'on se connaît, les personnes et les parents plus jeunes que l'interpellé, ses enfants et ses beaux- parents; d'autre part, des sujets inconnus de celui-ci et qui sont plus jeunes que lui. Il est à préciser que la différence d'âge entre l'interpellé et les sujets concernés doit se situer dans la fourchette d'une dizaine d'années au moins pour être significative.

a. Le cercle de la famille

a.1 Les parents

Dans ce groupe il faut faire la distinction entre les frères et les sœurs, les cousins et les cousines, les oncles et les tantes, les enfants, enfin les neveux et les nièces.

- ❖ Les frères et les sœurs, cousins et cousines plus jeunes que l'interpellé, même si quelquefois se comportent comme les pairs de celui-ci en le nommant par son nom de naissance, en règle générale ils ne sont pas habilités à le faire. Des substituts du genre «grand frère» leur sont recommandés en pareilles circonstances. Ils ne sont admis en principe, vu l'âge qui est le leur, à solliciter ou à flatter ce dernier en employant son surnom ou son sobriquet.
- ❖ Les enfants de l'interpellé eux, pour désigner leur père, sont tenus d'user de l'équivalent de papa qui selon les sous-groupes est « **N'DŒ /, N'NUN, / M'BAHA** ». Comme on peut le remarquer, les enfants ne sont pas comme dans le cas précédent, autorisés à user des surnoms ou sobriquets de leur père pour le solliciter ni pour le flatter.
- ❖ Quant aux neveux et nièces plus jeunes, ils ont les mêmes obligations que les enfants; c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas en principe appeler leur oncle par son nom de naissance. C'est le substitut de « **N' NOUOR** » pour les uns, « **N 'YOHO** » pour les autres, qui est de mise. Toutefois, l'interpellateur peut désigner par son nom de naissance, un oncle maternel si ce dernier est moins âgé que la mère de l'interpellateur lui-même. En ce qui concerne

les oncles paternels, ils sont considérés directement comme le père de l'interpellateur puisque ceux-ci héritent de ce dernier. A ce titre ils doivent bénéficier des mêmes traitements que leur frère de la part des neveux et nièces.

a.2- Les beaux-parents

Le mariage en pays DAN confère beaucoup plus de privilèges en termes de respect, aux parents de la femme qu'au gendre. En effet, malgré une dot très élevée que paye l'époux - cent cinquante à deux cents cinquante mille francs, un bœuf, une dizaine de complets de pagnes, un gros boubou, deux fûts d'huile de palme -, les parents de la femme estiment toujours que leur fille n'est pas à vendre; et par conséquent s'ils la cèdent à quelqu'un, ce dernier leur doit reconnaissance et respect en tout lieu et en toute circonstance.

Au nom de ce principe, le gendre pour s'adresser à ses beaux - parents, évitera de nommer ces derniers par leurs noms de naissance ou leurs surnoms. Les rapports ici, apparaissent comme des rapports entre un père et son fils, surtout quand celui-ci est très âgé. Même si les beaux-parents sont de la même génération que leur gendre, le second cité est tenu de ne pas énoncer le nom de naissance des premiers lorsqu'il désire les appeler. Il doit utiliser le vocable de «**N'ZIEU**», terme générique qui désigne et les parents de la femme, et le gendre.

En retour des efforts accomplis par le gendre pour accéder à leur famille, les parents de la femme s'abstiennent de désigner leur gendre

par son nom de naissance. Généralement ils le désignent par le terme «**N'ZIEU**» ou ils l'appellent simplement «**N'GBEU**» c'est-à-dire «mon fils» en langue DAN.

b - Le cercle des inconnus

Quand l'individu à nommer se trouve en face du sujet qui lui est inconnu - cas de salutation par exemple -, trois cas de figure s'offrent à ce dernier pour rentrer en contact avec lui.

b.1- L'interpellé est plus âgé que le sujet

Ici deux situations possibles peuvent se présenter:

- Si l'interpellé est certes âgé mais qu'il est de la catégorie des adultes. le sujet utilise le terme équivalent de «**MINKPI**», «**NOWAN**» qui correspond en langue française aux expressions «mon aîné» ou «grand frère»
- Si l'interpellé est une personne du troisième âge, une seule expression est utilisée pour nommer ce dernier. Le sujet emploie dans ce cas précis le terme «**N'ZIEU**» ou «grand-père » pour s'adresser à celui-ci.

b.2- L'interpellé est du même âge que le sujet

Ici c'est le terme de «**N'NEGBEU**» ou «**KOUËGBEU**» qui est utilisé pour nommer l'interpellé suivant qu'il est adulte ou qu'il est vieux. Concernant le sens, «**N'NEGBEU**» signifie «mon frère» pendant que «**KOUËGBEU**», littéralement traduit veut dire «fils des vieux». Il faut insister surtout sur le second terme pour dire qu'il est une marque de

respect et de haute considération de la part de l'interpellateur à l'endroit de l'interpellé; car le terme lui-même équivaut à l'expression française «notable» et plus précisément «fils et notable».

b.3- L'interpellé est plus jeune que les sujets

Si les sujets (ou interpellateurs) sont essentiellement une assemblée d'adultes, ces derniers feront usage du terme de «**GONNUN**» qui signifie «jeune homme» pour s'adresser à l'individu en face d'eux. Il en sera de même s'il s'agit d'une assemblée de sujets du troisième âge. Jouissant aussi du privilège de l'âge, les sujets cités, s'ils le désirent, peuvent nommer la personne en face d'eux par un vocable qui est l'équivalent de «fils».

Ce qu'il faut retenir ici surtout c'est le critère de l'âge qui peut faire que ces expressions ne seront pas inscrites de façon rigoureuse dans tel ou tel registre; en ce qui concerne les cas b.1 et b.2

Remarque: Le cas particulier des femmes

Chez les femmes le nom secondaire qui s'apparente ici au prénom est presque d'emploi exclusif. Il convient de retenir que pour les femmes, l'usage du nom secondaire est la règle. Le recours au nom principal des femmes est toléré dans la période allant de leur enfance à leur majorité ou à leur mariage. D'ailleurs, si le nom emprunté est celui d'une parente du père du sujet qui porte déjà le nom, on n'entendra jamais sa version principale pendant l'enfance du sujet sauf aux seules occasions solennelles. Remarquons que la jeune fille ou la femme mariée et

certaines camarades de sexes masculins avec lesquels elle entretient des relations de plaisanteries, peuvent mutuellement se désigner par le nom principal.

Par ailleurs il n'est pas exclu, dans la société DAN que deux personnes communiquent sans le moindre échange de noms; mieux, il arrive même qu'il soit proscrit d'énoncer le nom.

II.3.4. Les substituts et les interdits du nom

a. Les substituts

Dans certaines circonstances, la communication avec autrui - surtout un inconnu - peut se faire en faisant fi de l'usage prescrit par la tradition, tout en demeurant cependant dans les limites de la politesse ou de la courtoisie. Tel est par exemple le cas pendant les transactions commerciales lorsqu'un client ou une cliente veut s'adresser à un vendeur ou à une vendeuse. Il en est également ainsi de l'individu qui dans la rue veut interpeller un jeune homme sans le contrarier ou du jeune homme qui sollicite une personne d'un certain âge qu'il ne connaît pas. Dans ces diverses situations, il faut recourir à un palliatif autre que le nom. Il peut s'agir des expressions DAN¹ qui ont pour équivalent français: mon frère, mon ami, mon Aîné, ma sœur etc.

Il convient de rappeler qu'en pays DAN l'emploi des palliatifs au nom est de maniement très délicat; dans la mesure où l'usage de ceux-ci procède des facteurs relevés pour le nom, avec toujours la même obsession de l'âge de l'interpellateur et de l'interpellé. En effet,

¹ Les palliatifs recommandés pour la présente situation sont les suivants : « N'NEGBEU », « N'ZIEU », « GONNUN »

une erreur peut être interprétée par l'interlocuteur comme une insulte, une provocation ou une mauvaise plaisanterie. C'est le cas par exemple de la dame qui peut être vexée d'être interpellée comme l'égale de la mère de son interlocuteur, parce qu'on l'aura vieillie par l'appellation. De même, on peut passer pour présomptueux aux yeux d'un interlocuteur qu'on croit de sa génération, alors qu'il estime qu'il est de l'âge de votre père. Comme on le voit, l'usage de substitut du nom n'est donc pas sans risque. Il peut être flatteur ou porteur de discrédit pour l'interpellé ou son interpellateur. L'idéal dans la tradition DAN, est la connaissance du nom de l'interlocuteur; ce qui est la marque d'une bonne éducation. Mais il arrive souvent que connaissant le nom de ce dernier, il vous soit interdit de le prononcer.

b- Les interdits du nom

L'énonciation du nom est frappée quelquefois d'interdits dans la société DAN. Différentes motivations justifient ces interdits.

b.1- L'interdit du nom la nuit

La portée de cet interdit est limitée car on ne saurait en effet taire les noms toute la nuit. La prohibition consiste à ne pas énoncer à haute voix le nom d'autrui la nuit. Ainsi pendant le trajet de nuit sur le chemin de retour des champs, il est de rigueur de ne pas se nommer, surtout pendant la traversée de la brousse. Tel est le champ global de l'interdit. Mais quel objectif poursuit cette mesure?

Le but de cette mesure est de réduire les risques d'envoûtement

qui résulteraient de l'audition du nom par les sorciers, maîtres de la nuit et très actifs dans le déploiement de leurs forces maléfiques. On craint également de rappeler aux morts supposés plus attentifs de nuit que de jour, le nom de personnes qu'ils s'aviseraient de venir chercher. Donc *« nommer entraîne deux résultats opposés selon que l'objet nommé est une chose désirable ou non. S'agissant d'êtres humains, les conséquences sont l'une et l'autre également redoutables; dans un cas on risque de faire disparaître un vivant dans l'autre de voir apparaître un mort »*¹

b.2 L'interdiction de prononcer le nom d'un défunt

Cette interdiction est observée par beaucoup de peuples, comme l'a fait remarquer Fraser qui relève que:

*« Une des plus bizarres, mais aussi des plus instructives coutumes du tabou se rapportant au deuil chez les primitifs consiste dans l'interdiction de prononcer le nom du mort »*².

En pays DAN, cette interdiction n'en est pas une en réalité. Elle n'est qu'une mesure d'atténuation de l'énoncé du nom; une forme de conjuration du défunt, pour l'empêcher de venir revivre avec le narrateur. D'ailleurs il existe une précaution oratoire que l'on doit observer si l'évocation du nom du défunt a lieu en présence d'un nourrisson ou d'un bébé et qui consiste à dire : « Ferme tes oreilles mon enfant ». Cette expression qui serait probablement l'équivalente de

¹ J. lizot, *Onomastique Yanomani*, Revue l'homme, Juillet-Septembre 1973 p.70

² FRAZER, cité par S. Freud in *Totem et Tabou*, Paris, Payot, 1970, P 68

l'expression française, « paix à son âme » est utilisée pour éviter que le défunt ou son fantôme ne vienne troubler ou hanter les nuits du tout-petit par des cauchemars pendant son sommeil.

Bref, dire sans ménagement le nom du défunt en rappelant les scènes de la vie qu'on a partagées avec lui, c'est implicitement l'appeler à recommencer, à répéter le passé avec lui. Comme les morts sont censés en pays DAN disposer de tous les pouvoirs, il faut alors craindre que le défunt ne se croit invité simplement en entendant son nom et que cela n'entraîne son retour parmi les vivants. Ce qui aura pour conséquence de faire mourir celui qui a rappelé le souvenir. Si cette réalité qui prévaut en pays DAN a également droit de cité chez les Bété de Côte d'Ivoire, il faut noter qu'il en est autrement chez certains peuples du globe. Ainsi, S. Freud nous apprend que: « *certaines tribus sud-américaines qui considèrent que c'est infliger aux survivants la plus grande offense que de prononcer devant eux le nom du parent mort, et la punition qu'entraîne cette offense est la même que celle dont est frappée le meurtre* »¹.

b.3 L'interdit par déférence

Entre l'individu, ses beaux-parents et ses enfants, existent des rapports multiples et multiformes dont le domaine semble apparemment illimité. Cependant dans le cas précis du nom, il se localise dans l'usage du nom principal et des noms secondaires.

¹ S. Freud, Totem et Tabou, Payot 1970 p.68

b.3.1- Cas des beaux-parents

Ce cas de figure a été antérieurement évoqué², pour dire que par les liens du mariage, il est formellement interdit au gendre d'énoncer le nom principal de la belle-mère et du beau-père.

A ce propos J. Lizot, donnant une interprétation de l'interdit du nom chez les Yanomami aboutit à une conclusion fort pertinente, en ce qui concerne les beaux-parents:

«Qu'il y a de toute manière des individus dont on ne mentionne jamais le nom : Père, mère et une personne dont on peut recevoir une femme »³.

Ici, l'interpellateur (le gendre) se comporte avec ses beaux-parents comme avec ses parents à lui. Aussi ne prononcera-t-il le nom principal du beau-père qu'en le faisant précéder de la formule consacrée «**N'ZIEU**» ; c'est-à-dire «mon beau-père ». En ce qui concerne la belle-mère, l'usage du nom principal est également proscrit. On a recours à la formule «**N'NAN**» ou «ma belle-mère» pour la désigner. Cette explication reste judicieuse pour la société DAN.

b.3.2'- Cas des enfants

L'enfant ne peut prononcer aucun des noms de son père ou de sa mère pris isolément, même dans les circonstances solennelles. Pour nommer son père il peut simplement dire « **N'DEU/ N' NUN / M'BAHA** ». La mère est traitée à la même enseigne que le père. Pour la nommer, l'enfant utilisera le vocable de « **N'NEUHOU / N'NEUGUEU / N' NEU** ».

² cf: la codification de l'usage du nom chez les DAN p. 159

³ J. Lizot, Onomastique yanomami, Revue L'homme Juillet-septembre, 1973, p.66

La règle de l'interdit du nom du père et de la mère ne paraît pas cependant si rigoureuse dans son application. On rencontre notamment des enfants, même si la proportion est réduite, qui désignent leur mère par le nom secondaire (ou prénom) sans le faire précéder d'aucune formule de déférence. Cet état de fait s'explique généralement par le fait que tout petits, ces enfants ont vu et entendu leurs oncles et tantes appeler leur frère et sœur par les noms principaux ou secondaires. Et par imitation, ceux-ci ont pris cette habitude que la société DAN tolère d'ailleurs.

CHAPITRE III :

LES FONCTIONS DU NOM

Les parties précédentes ont permis de montrer le processus de l'élaboration et de l'attribution du nom. A présent, il s'agit de s'interroger sur le devenir du nom après son élaboration. En d'autres termes, il convient de savoir quel rôle joue le nom après son attribution? Quelle mission lui est-il assignée? Bref, quels desseins va-t-il satisfaire? Les investigations menées à ce propos ont permis de retenir deux centres d'intérêt privilégiés: Les fonctions sociales et psychologiques du nom. Mais avant d'en arriver là, il faut relever que le nom, en tant que concept, contient une fonction originelle qu'on ne saurait occulter.

III.1- La fonction originelle du nom

La fonction originelle du nom désigne la fonction première du nom. Une fonction qui émane directement de la définition étymologique de concept de Nom lui-même.

Le nom se définit dans le Petit Robert d'une part comme :

«Mot servant à désigner un individu, et à le distinguer des êtres de la même espèce ». Et d'autre part comme :

« Mot servant à désigner les êtres, les choses qui appartiennent à une même catégorie logique, et spécialement à une même espèce ».

Une analyse comparative de ces deux définitions permet d'observer que la première donne deux fonctions du nom: la désignation et la distinction des individus.

La seconde quant à elle, réduit la mission du nom à celle unique de la désignation. Ce qui de toute évidence revient à dire que, quoiqu'on

leur trouve comme dénominateur commun le rôle de désignation, ces deux définitions ne sont pas réductibles l'une à l'autre ; même si fréquemment les individus prennent pour noms ceux qui sont dans la deuxième catégorie. A partir de la précédente analyse, on peut affirmer que la mission du nom est à la fois l'identification et la spécification d'une réalité. Autrement dit le nom, non seulement dit ce qu'est la chose, mais également dit comment est cette chose. Il résulte de tout ce qui précède que la connexion qui existe entre le nom et ce qu'il exprime est si solide qu'elle contribue à justifier les relations complices - et aussi complexes - qui lient d'une part le nom à son porteur et d'autre part à appréhender dans une large mesure, les fonctions particulières attachées au nom suivant ses origines ou ses sources.

Concernant la relation entre le nom et son porteur, la multitude de précautions à observer avant son attribution indique que le nom représente pour l'individu une partie de son corps. Le nom est en conséquence solidaire du porteur et ne se distingue pas de lui. Dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire et plus particulièrement chez les Bété, pour nommer un enfant, le délai d'attente varie suivant le sexe. De sorte qu'on observera quatre jours pour le garçon, et trois jours pour la fille. Quant aux jumeaux, ils sont à l'origine de leur nom. Les mêmes règles qui président à l'attribution du nom chez les peuples forestiers de l'Ouest de la Côte d'Ivoire, sont aussi observées par les Baoulé. En effet, en pays Baoulé, deux enfants de sexes différents qui naissent le même jour de la semaine n'auront pas la même appellation. Ainsi, pendant que le garçonnet né un lundi se nommera **KOUASSI**, la fillette elle, sera appelée **AKISSI**. C'est dire que les motifs qui amènent à attribuer tel

nom au lieu de tel autre à un individu suffisent à l'identifier à ce nom. Enfin de compte pour le porteur du nom comme pour les partenaires sociaux, l'individu s'identifie totalement à son nom. Ce dernier n'a donc de valeur et de sens que par son porteur qui l'influence et qu'il influence. On n'imagine pas alors le nom dissocié de l'individu. D'ailleurs la personnalisation qui affecte le nom est telle que le premier porteur, par l'histoire de sa vie, charge la lexicologie attachée à son nom.

C'est cette adhésion de l'individu à son nom qui hante tant le DAN, au point qu'il craint, à l'énoncé du nom d'un de ses proches pendant la nuit, que celui-ci ne soit la proie des sorciers et des défunts. Voilà qui justifie certains interdits du nom dont il a été fait cas dans les précédentes rubriques.

La symbiose parfaite du nom avec l'individu en pays DAN, semble être partagée par les Français: le droit français retient l'imprescriptibilité, l'inaliénabilité et l'immutabilité comme caractères principaux du nom. C'est par ailleurs pour cette raison que le nom patronymique est considéré comme la propriété d'une famille donnée, dont les membres héritent comme d'un bien indestructible. Ils ne peuvent ni le léguer, ni le céder à autrui, contrairement aux autres biens du patrimoine dont ils disposent.

Ici, ce qui a guidé le législateur français est beaucoup plus la défense des intérêts que recouvre le nom et la relation du nom avec la personne du porteur. De plus, l'existence aux côtés du nom patronymique, du prénom librement donné et employé, imposait la réglementation de l'usage du nom patronymique. Il n'empêche

cependant qu'au delà de toutes ces considérations, le nom chez les Français, tout comme chez les DAN, évoque une personne donnée.

Quant aux fonctions du nom selon ses origines, elles s'expliquent par le fait que les objectifs que l'on assigne au nom sont aussi nombreux que leurs centres d'intérêt. Un regroupement desdits centres d'intérêt en deux grandes catégories selon les deux sources auxquelles les noms peuvent être empruntés -d'une part les êtres et les choses, d'autre part tout le reste qui exprime le langage-, permettra de mieux appréhender les objectifs que chacune de ces sources assigne au nom.

III.2 Les objectifs du nom pris chez les êtres et les choses

Par êtres et choses il faut entendre les hommes, les animaux, les végétaux et quelques autres éléments. Une analyse au cas par cas de ces différentes réalités permettra de faire ressortir le contenu intrinsèque de chacune d'elles.

❖ Les personnes

Pour nommer son enfant, le père choisira parmi les noms déjà portés, un qui lui aura plu, soit par son énoncé, soit par sa longueur ou sa brièveté, soit encore par sa rareté ou son originalité. Dans certains cas, la combinaison de certains des motifs énumérés n'est pas à exclure. Le donneur du nom se comporte alors comme une personne qui a un choix à opérer sur une gamme de possibilités. Dans certains cas, au-delà de la désignation, le but second du nom est de satisfaire le goût de celui qui l'a attribué.

Dans le même ordre d'idées, le père peut aussi donner à son nouveau-né le nom d'un défunt ou d'un vivant en raison de ses qualités ou de son rayonnement. Par ce dernier, le père projette son fils dans image recherchée de l'homonyme. Le nom ainsi se propose de réaliser l'identification du fils à l'homonyme.

Enfin, des parents ou des amis portent un nom qui, en lui-même peut être extérieur à la famille du père. Mais celui-ci le donnera cependant à son fils pour cultiver par delà le nom, une relation privilégiée avec l'ami, le bienfaiteur, porteur du nom. Il entend ainsi consacrer cette relation par le nom. Le donneur du nom aura alors pour but de satisfaire à un devoir de reconnaissance, soit de fidélité ou d'admiration à un ami ou à un obligé. Le nom est alors un moyen libérateur d'une dette, une monnaie, un instrument d'échange.

❖ **Les animaux**

De façon naturelle, la faune est le symbole de la cruauté, de la force, de la puissance, de la ruse ou de la beauté. En ce sens, les animaux ont souvent constitué une source privilégiée d'analogie, de comparaison avec l'homme. A ce stade il convient de faire remarquer que dans la réalité quotidienne, un individu est irréductible à un animal. Sont alors pris en compte les caractères ou caractéristiques, les traits ou qualités de l'animal concerné et ceux de l'individu. Cela, pour peu qu'on décèle quelque chose de commun entre les deux êtres.

Les précurseurs ont donc adopté les noms d'animaux pour les défauts et qualités qui leur sont attribués. Ces noms d'animaux dont

l'évocation rappelle moins l'espèce que le caractère de l'espèce, forment le camp du symbolisme par excellence. En effet, un animal est un signe qui cache un attribut. Les noms d'animaux ont donc la fonction de noms-symboles. Ainsi, le nom (ou surnom) «**GBLAHA**» qui signifie « L'aigle », rappelle moins l'oiseau que sa rapacité, sa puissance ou sa force. De même que «**DOUHO** », « le buffle» évoque moins la bovidé que l'irascibilité, la combativité de cet animal. Cette symbolisation du caractère n'épuise pas le rôle des noms d'animaux dans la désignation des individus. Il peut s'agir aussi de la référence à un "animal - interdit" du clan ou de la tribu. Sous cette forme, le contenu du nom est d'ailleurs plus riche par la légende ou le mythe qu'il comporte.

❖ **Les végétaux et les autres éléments**

Les motivations qui justifient le choix des noms d'animaux sont les même qui président à celui des végétaux et des autres éléments. Mais ici les motifs réels du choix demeurent la beauté, la résistance et aussi l'utilité. Aussi, les noms des plantes procèdent-ils du même schéma que ceux des animaux. Les vertus ou les qualités des plantes ou des arbres justifient donc bien des noms. Ainsi le nom «**GUEU** » ou « L'iroko », bois qu'on utilise pour la fabrication des meubles en raison de sa résistance, s'emploie pour exprimer l'appui, le support que représente arbre.

❖ **Le Rôle des noms issus des mots abstraits**

Cette rubrique prendra essentiellement en compte, les sentiments, les concepts et les proverbes du langage courant, qui peuvent donner lieu à des noms. Ces mots ou groupes de mots, pris comme noms,

exercent principalement la fonction d'enseignement, d'éducation¹.

Par leur formation, ils moralisent, édifient, préviennent, éclairent le sujet ou le rappellent à un devoir. A ce propos on peut citer quelques exemples à titre d'illustration:

- 1- Le nom « **NOTOUA** » : Corruption (ou déformation) de l'expression authentique DAN, « **Nou-i-tôba** » ou « **Nou-i-tôa** », qui littéralement traduit donne « Viens à ton nom » et qui de façon littéraire signifie « Qui apparaît à l'évocation ou à l'énoncé du nom », ou encore « Qui honore son nom ». « **NOTOUA** » est aussi « Celui qui arrive à propos ».

A la première lecture de ce nom, on dira qu'il désigne un homme qui apparaît là où son nom est évoqué, Un nom qui correspondrait à l'expression française, « quant on parle du loup, on voit sa queue », En d'autres termes il s'agit d'un homme dont l'évocation du nom suffit généralement pour qu'il surgisse. Tout se passe comme si par télépathie, on rentrait en communication avec le porteur du nom, dès que le nom était prononcé.

Mais au-delà de cette première lecture quelque peu superficielle, il s'agit pour le porteur du nom, d'une mission dont il est investi par le nom. En effet, dans la langue DAN, « **NOTOUA** » ou plus exactement « **NOUI- TÔBA / NOU-I-TÔA** », est un nom qui conditionne l'individu qui le porte ; du moment où pour ce dernier il n'est point question de faillir là où il est invoqué comme dernier recours, ou comme une force

¹ ct. notre tableau sur les noms proverbiaux Chapitre II p. 168

salvatrice. L'échec est interdit et impardonnable pour l'individu porteur d'un tel nom. Nous avons là, un cas typique du rappel au devoir par le nom. Le nom « **NOTOUA** » est en quelque sorte l'équivalent de « **YATOAGUI** », qui signifie « Il finira par s'en sortir; Par réussir ».

2- Le nom « **KOUISSŒ** »: ou « Le Blanc est bon », dans sa traduction littérale. Dans la langue DAN, « **KOUI** » désigne « L'homme blanc » et l'expression « **ESSŒ** » veut dire « qui est bon; délicieux; joli, agréable ou beau ». Le nom « **KOUISSŒ** » ou « **KOUI-ESSŒ** » est un jugement positif que le donateur du nom porte sur l'avènement des Blancs, mieux une appréciation positive de l'apport du Blanc dans nos sociétés traditionnelles. Le donateur marque sa satisfaction devant les nombreux avantages que l'école, donc par ricochet, le modernisme apporte à l'individu. Un tel nom est généralement attribué à tout individu naturellement défavorisé par un handicap physique : laideur exagérée et que l'entourage prédestinait à un échec patent auprès de la gente féminine ou dans les travaux champêtres. Mais le succès scolaire de ce dernier lui a valu d'être riche et de s'attirer les plus belles filles du village, voire de la région.

Face à un tel bouleversement de la réalité sociale, le père de l'enfant peut ainsi exprimer sa satisfaction. Le nom « **KOUISSŒ** » dans ce cas peut ne même pas être le nom de naissance (ou nom principal) de l'individu qui le porte; mais plutôt un surnom. Au total, ce nom peut être attribué dans les circonstances où l'avènement des Blancs a occasionné un bouleversement de la hiérarchie des Valeurs traditionnelles en vigueur. Il sera pour certains, l'expression de leur

satisfaction, pour d'autres, celle de leur étonnement, doublé d'un mécontentement interne. Tout dépend du côté où l'on se situait avant le bouleversement intervenu.

3- Le nom **«GUIN-ATA»** ou « Le Voyage enrichit l'homme en expériences ». Ce nom est un conseil, une invitation de l'entourage à être non seulement modéré dans son attitude quotidienne envers les autres; mais à éviter de vivre en vase clos. En effet, c'est en sortant de son périmètre de vie quotidienne pour aller au contact des autres, que l'œil découvre de nouvelles réalités et que les oreilles enregistrent d'autres sons de cloche. C'est fort de toutes ces expériences qu'il a lui-même vécues ou qu'il a vues, que le voyageur forgera sa personnalité. Aussi, une fois de retour au bercail, quand des situations similaires à celles qu'il a connues se posent, il adopte une démarche qui très souvent, ne manque pas de susciter de l'étonnement chez ses concitoyens restés sur place. Un tel nom éclaire parfois l'entourage sur le comportement d'un sujet.

III. 3 Les fonctions sociales du nom

Parler de dimension sociale du nom revient à évoquer les fonctions du nom dans la société. Dans l'aire culturelle DAN, le nom est l'instrument, mieux l'objet autour duquel se tisse l'histoire de l'individu, de la famille, de la tribu ou du clan tout entier. C'est dire qu'une analyse minutieuse du nom lève toujours un coin de voile sur la vie de l'individu, de la famille et de toute la société qui porte ce nom-là. Parmi donc les nombreuses fonctions qu'assume le nom, on ne saurait occulter le rôle qu'il joue. Par exemple on a :

III.3.1- Le nom comme mode d'identification

Aujourd'hui le mode d'identification de l'individu dans les sociétés techniquement évoluées se fait au moyen de fichier informatique. Lequel fichier comporte respectivement le nom et les prénoms, la date et le lieu naissance de l'individu. Ce qui signifie qu'à partir d'un appareil (Le MINITEL), on peut établir la généalogie d'une personne, sans la connaître au préalable.

Dans nos sociétés traditionnelles africaines où l'écriture a été quasiment absente, seuls les éléments oraux permettent l'identification de l'individu. En ce qui concerne le nom, il individualise l'être humain à une situation unique. De façon générale cette identification revêt plusieurs formes:

III.3.1.1- L'identification par rapport aux membres de la famille

La société DAN étant essentiellement une société patrilinéaire, l'identification par rapport aux membres de la famille se fera dans un premier temps par rapport au père. Ici, contrairement à la pratique en cours dans les groupes Akan, l'enfant appartient avant tout au père. C'est de cette manière que si vous vous nommez «**KPAN**» et que vous avez un fils ou une fille du nom de «**KIA**» pour le sexe masculin et «**MAHOUA** » pour le sexe féminin, on leur attribuera respectivement sur les papiers officiels les noms suivants:

- ❖ « **KPAN KIA** » auquel s'ajouteront les prénoms français ou d'autres nationalités s'il en a . L'enfant, à titre d'exemple peut s'appeler «**KPAN KIA EDMOND**»; pour le garçon et « **KPAN MAHOUA**

MADELEINE » pour la fille.

Cette identification peut se faire aussi par la mise en relief du nom du père ou de la mère. En effet, le nom incluant le nom individuel du père ou de la mère et celui du fils que l'on veut désigner permet de repérer celui-ci dans un milieu élargi. Dans un cadre restreint, on peut omettre l'énoncé du nom des parents pour ne retenir que celui de l'intéressé quand on veut le désigner. Ce procédé qui consiste à associer étroitement le nom de l'enfant à ceux de ses géniteurs (ou vice versa) donne une indication de la filiation. L'énoncé du nom à ce moment, non seulement permet de désigner le porteur, mais aussi de traduire le lien de filiation qui l'unit à une personne donnée. En pays DAN, deux suffixes permettent d'établir ce type de relation. Ce sont les suffixes « **GBEU** » qui signifie « fils de ... » et « **LOU ...** » qui veut dire « fille de ... ». On a par exemple dans cet ordre les noms suivants:

* **TIAGBEU YORO = YORO**, le fils de **TIA**.

* **ZOLOU MARIAM = MARIAM**, la fille de **ZO (ou de ZOH)**.

Le nom, de cette manière devient indicateur de la paternité ou de la maternité. Ainsi, au lieu de montrer que l'on est fils ou fille de telle personne comme l'usage le veut, l'on vous désignera comme le père ou la mère de votre fils ou de votre fille. Les noms des enfants en pareilles circonstances, s'éclipsent au profit de ceux de leurs parents.

III.3.1.2- L'identification par rapport au sexe.

Ici également, deux suffixes permettent de dissocier le sexe masculin du sexe féminin. Ce sont:

- Pour le sexe masculin:

« **mi** » Exemple « Dêmi » → Le guérisseur.

- Pour le sexe féminin:

« **lé** » Exemple « Dêlé » → La guérisseuse.

Comme l'indiquent les deux exemples précédents, l'usage de ces deux suffixes donne la précision sur le sexe à l'intérieur d'une même corporation. Le terme générique pour désigner un mâle étant «**Gon ou Gonhon** » et celui de la femelle, « **Lébô** ».

Concernant cette dissociation de sexe à l'aide du nom, bien des insuffisances restent à relever. En effet, dans la société DAN, même s'il existe des noms qui ne peuvent être portés que par les hommes et d'autres que seules les femmes sont habilitées à avoir, ces deux groupes - les hommes et les femmes - ont en commun l'usage de certains noms. Les noms «**GUEU** », «**VEHI** », sont généralement attribués aux jumeaux sans tenir compte de leur sexe. Quant à l'enfant qui suit les jumeaux, il se nommera «**GOUEU**» (diminutif de l'expression «**PE-N'- GOUEU** »).

L'une des raisons du partage en commun de certains noms par les deux sexes, est le fait que les parents donnent à leur enfant, le nom d'une personne à laquelle ils sont liés pour une raison ou une autre. Dans ces conditions, un garçon peut avoir pour homonyme une femme et vice-versa. Même si ces homonymes ne figurent pas sur les papiers officiels de l'individu, ils restent cependant connus des villageois ou du cercle familial qui peuvent en faire usage pour nommer l'intéressé.

III.3.1.3- L'identification par rapport à l'aire géographique

Sur le plan géographique, chaque individu relève d'un clan, d'une tribu, d'un groupe défini, dans un territoire précis dont le nom rappelle l'ancêtre commun. L'identification à ce stade est généralement faite de façon collective. Elle se perçoit très souvent dans la structure des villages. En effet, dans un même village chaque lignage constitue un groupement géographiquement localisé, porteur d'un nom de quartier.

Tout comme chez les Malinké où l'on parle des quartiers **BAKAYOKO, OUATTARA, DIOMANDE, SOUMAHORO, FOFANA** et **KONATE** du nom de l'ancêtre fondateur commun aux membres desdits quartiers, dans de nombreux villages DAN, l'identification sur le plan géographique a pour fondement l'interdit d'un animal totémique. A ce niveau, nous nous sommes intéressé au cas particulier et très restreint du village de **BOFESSQ-DOUMA** (un des villages de la sous-préfecture de Man) pour en connaître la structure spatiale.

Cette enquête a révélé que ledit village est divisé en huit grands quartiers. Et les membres d'un même quartier ont le même totem. C'est ainsi qu'on a entre autres:

- Les « **KIEMINNOU** » qui de façon générale, ne consomment pas la viande de panthère et le miel,
- Les « **KAHAMINNOU** ». Ils ne consomment pas la viande de bœuf et les feuilles d'une plante appelée « **Siun** »,
- Les « **GANGOUIN' MINNOU** ». Détenteurs de pluie, ils s'abstiennent de consommer de l'igname sauvage,
- Les « **BAHAMINNOU** ». Il leur est interdit de consommer la viande de chien et celle du chimpanzé.

De cette façon, pour chaque grande famille installée sur un espace déterminé du village, il existe un nom. Et si on veut individuellement identifier par rapport à l'espace géographique, on associera au nom de l'individu, celui de son clan ou de son quartier. Parlant de ce dernier, on dira qu'il s'agit d'un tel, habitant tel quartier. S'il se trouve par ailleurs que beaucoup de personnes portent le même nom que lui, on l'identifiera par rapport à ses parents¹.

Cette identification se fait également par rapport à bien d'autres éléments de l'environnement. En effet, un arbre, un cours d'eau, un rocher peuvent par exemple servir dans l'identification d'une personne si dans la localité de résidence de cette dernière plusieurs autres personnes portent le même nom ou prénom qu'elle. Comme illustration on retiendra les noms suivants:

- « **MALI** (ou Marie) **YIKPALIEU** » = **MARIE** qui habite au bord de la rivière « **YIKPA** » ou « grande rivière »
- « **GBEMA TIAWLEU** » = **GBEMA** qui habite au pied de l'arbre « **TIA** ou **TIHA** » ou encore **GBEMA** dont l'arbre « **TIA** ou **TIHA** » se trouve dans la concession.

On remarque ici que l'identification de ces deux personnes est fonction des éléments naturels que sont la rivière « **YIKPA** » et l'arbre « **TIA** ou **TIHA** » qui sont utilisés ici comme des expansions du nom.

III.3.2- Le nom comme un Instrument de bienséance

Le nom, dans les rapports entre les individus, apparaît comme une

¹ cf l'identification par rapport aux membres de la famille p. 179

forme d'introduction d'une personne auprès d'une autre. Tout se passe comme si le fait d'énoncer son nom, obéit à une règle de courtoisie, à une exigence de son savoir-vivre. Ainsi dans la société DAN, lorsque deux personnes qui ne se connaissent pas se saluent pour la première fois l'une et l'autre s'enquière naturellement de leur nom; car la politesse DAN demande que l'on sache le nom de celui qu'on salue. Comme on le voit, l'échange de noms conduit à la connaissance de l'hôte qui n'est plus inconnu. Il se trouve que les rencontres entre personnes qui invitent à la salutation, ont lieu ou avec des individus de la même génération, ou avec ceux de générations différentes; par exemple entre adultes et enfants. Les rencontres ne se font pas seulement entre inconnus. La clé du savoir-vivre consistera à savoir user du nom approprié, étant donné que l'usage du nom tient compte de l'âge des interlocuteurs en présence. Le principe fondamental de la culture DAN dans l'application des règles du savoir-vivre est :

- Entre personnes de la même génération qui se saluent, d'énoncer non pas les noms principaux mais plutôt les noms secondaires (surnoms ou sobriquets ou encore prénoms)
- Entre personnes de générations différentes, de recourir mutuellement à une appellation supplétive. En effet, entre adultes et enfants, il est prescrit que le plus jeune ignorant le nom de son interlocuteur, ne le demande même pas. Il doit chercher un palliatif qui, pour un homme de l'âge de son père ou de sa mère est «**N'dœ** » ou « **N'négueu**» correspondant respectivement à «papa» et «maman».

L'adulte, malgré la différence d'âge, n'est pas non plus autorisé à employer le nom principal de son jeune interlocuteur, même s'il le connaît. Il usera plutôt d'une appellation supplétive du genre «**N'tan'dœ**» ou «**Gonnun**» qui signifient respectivement «Mon ami» ou « Jeune homme », pour répondre à la salutation de ce dernier. On peut donc conclure sur ce point qu'un « *jeune homme n'appellera jamais un homme plus âgé que lui par son nom, mais usera d'une formule de politesse pour l'interpeller, le nommant généralement «Père»* »¹ .

L'usage du nom pour la salutation n'épuise pas toute la politesse en matière anthroponymique. Les rapports entre beaux-parents, les contacts avec les siens en dehors de la salutation proprement dite, dictent tout un protocole pour appeler ou pour être appelé chez les DAN. C'est ainsi que les enfants n'appellent ni leur père, ni leur mère et les homologues de ces derniers directement par leur nom principal. Ils feront toujours appel aux noms supplétifs. Par contre les parents sont autorisés à user des noms principaux de leurs enfants dans la vie quotidienne. Quant aux rapports entre beaux-parents dans l'appellation, ils sont encore plus contraignants avec la proscription totale des noms principaux (ou nom de naissance). Et enfin, entre personnes de même génération, sauf la salutation qui invite à retenir une appellation secondaire de l'interlocuteur, le nom principal reste de rigueur.

¹ C.Durant cité par Baroan Kipré in Mutation des noms Africains L'exemple des bétés de Côte d'Ivoire
NEA, Abidjan Dakar Lomé 1985 p.30

De ce survol du rôle du nom en matière de courtoisie, il ressort que pour faire preuve de bonne éducation, le nom demeure un outil très précieux dont le bon usage peut vous ouvrir des portes, tout au moins, celles des foyers.

III.3.3- Le nom comme un instrument de règlement de conflits sociaux.

Ce qui confère au nom le statut d'instrument de paix ou de prévention de conflits sociaux, trouve son explication dans les types de relations à l'intérieur du groupe Mandé-Sud auquel appartiennent les DAN. Et il en existe deux:

- Les relations de parenté
- Les relations de plaisanteries.

Ces relations résultent souvent d'événements historiques ou mythiques et régissent les rapports entre les individus.

Au titre des relations de parenté, elles reposent beaucoup moins sur le fondement historique que sur la communauté de leurs interdits et parfois sur la communauté des noms patronymiques. Ces patronymes peuvent être l'expression du partage en commun d'un ancêtre mâle lointain et plus ou moins mythique. C'est ainsi par exemple qu'entre DAN, tous les «**KIEMINNOU**» de différents villages se sentent frères. Ils portent généralement les noms «**GOGBEU**», «**ZOGBEU**» ou bien d'autres, qui désignent des gens qui ont pour totem commun la panthère ou l'hippopotame ou encore la panthère et le lion. Par conséquent, entre membres d'un tel clan, rien que le nom du clan ou celui de l'individu suffit

à éviter tout accrochage verbal ou physique. C'est de cette façon que les «**KIEMINNOU**» Toura dans la sous-préfecture de Gbonné, affirment avoir une origine commune avec certains sous-groupes DAN du village de **KIELE** dans la sous-préfecture de Man.

C'est aussi le cas avec les « **DOHOMINNOU** » qui en disent autant des **SOUMAHORO** de **KANDOPLEU** (ou **KAN'TOPLEU**), dans le département de Biankouma.

Quant aux relations de plaisanteries, connues sous le vocable d'alliances, elles consistent en l'échange de paroles injurieuses, malveillantes et donc peu courtoises, sans que l'une ou l'autre communauté leur en concède ces valeurs. Ces relations de plaisanteries se traduisent aussi par l'interdiction formelle de conflits armés entre les groupes qui les entretiennent. En pays DAN, ces relations dites de «Sanhon» existent généralement entre différentes familles. Aussi, les «**KIEMINNOU**» ont-ils pour «Sanhon», les «**SAHONLEMINNOU**» ; pendant que les «**BAHAMINNOU**» entretiennent ce même type de rapports avec les «**KAHAMINNOU**». Tout comme chez les DAN, les relations de plaisanteries se rencontrent également en pays Mahou et elles se pratiquent entre les **DIOMANDE** et les **BAKAYOKO**, tout comme entre les **BAMBA** et les **DIOMANDE**.

Le deuxième niveau des alliances est interethnique. Il se pratique d'une part entre DAN, Gouro et Wan et d'autre part entre DAN et Senoufo. La caractéristique principale de cette relation d'alliance réside dans le fait que les peuples qui l'observent ou la pratiquent ne doivent en aucun cas être animé d'un esprit d'animosité les uns envers les autres.

C'est pourquoi en cas de litige, le règlement doit obéir à une procédure traditionnelle; étant entendu que tout recours aux tribunaux modernes est à proscrire.

Si le nom permet la prévention de conflits entre différentes communautés ou les membres d'une même communauté, il peut aussi les alimenter. En effet, à l'évocation du nom de certaines personnes, il se produit un phénomène de répulsion chez des individus. A titre d'illustration, l'histoire récente de notre monde autorise à penser que de telles réactions peuvent être éprouvées par les rescapés juifs des camps de concentrations (1939-1945) quand ils entendent parler d'Adolphe Hitler et de son Allemagne nazi. Bref, les noms dont l'évocation suscite du ressentiment peuvent créer chez les individus un sentiment de vengeance à l'endroit de leurs porteurs.

Mais au-delà de ce premier niveau d'analyse, il faut dire qu'entre les membres d'une même communauté, il n'y a toujours pas eu que la concorde. Aussi, les différentes frustrations consécutives à des divergences d'intérêts à un moment donné ont-elles inspiré des noms chez des victimes en guise de réponse à l'égard de l'entourage malveillant.

C'est pourquoi un nom comme «**YATOAGUI**» qui littéralement traduit, signifie « Il ne restera pas là-dedans », pour dire en réalité que « Il finira par s'en sortir ou par réussir tôt ou tard », s'inscrit bien dans le cadre qui pérennise l'esprit de conflit. A travers ce nom, le projet le donateur du nom est explicitement exprimé; tout comme l'est aussi la mission assignée au porteur: le succès qui va laver l'affront subi par le donateur du nom à l'occasion de ses différents échecs dans tel domaine

de la vie.

Une telle réalité se rencontre aussi en pays Moosé au Burkina Faso où, un chef de famille que les voisins ont accusé à tort, a choisi pour son enfant qui venait de naître le nom de «**SIBDE WENDE**» ou «La vérité est à Dieu ». Ainsi par cette parole traditionnelle, il affirme à ses adversaires qu'il s'en remet au jugement divin. Il est à observer toutefois que ces noms de conflits, en ce qui concerne la communauté DAN, sont en nombre très limité et se rencontrent surtout dans la région de Danané, fief riche en noms proverbiaux. Généralement, ce sont même des surnoms qui viennent s'ajouter au nom principal des personnes concernées. Tel semble par exemple le cas de «**KPAN-MLIN**», ou «**KPAN, le piment**» dans le village de **YEKANGOUINE** dans la sous-préfecture de Logoualé. Ce nom indique que toute personne en conflit avec un tel individu, éprouve les mêmes sensations de malaise que quelqu'un qui aurait mangé du piment. On pourrait pour la circonstance, établir une similitude entre ce nom et celui de « **le Rock**» que portait Ismaël Touré en Guinée-Conakry. En effet, au plus fort du règne de l'ex dictateur guinéen, Sékou Touré, la population avait fini par donner ce surnom à Ismaël Touré, tant il était cruel dans ses rapports avec les autres. Principal commanditaire de toutes les tortures à l'endroit des opposants - ou ceux que lui-même soupçonnait comme tels -, le pardon n'existait pas chez lui.

Et comme un véritable rocher, quand il vous tombe dessus, vous avez mal; tout comme quand vous lui tombez dessus. Ce qui veut dire que sa puissance est telle que c'est l'adversaire ou l'ennemi qui sort

toujours perdant en cas de duel. Un nom pareil qui affirme la puissance absolue de l'individu, attise beaucoup plus la haine qu'il ne prêche la paix entre les membres d'une même communauté.

III.3.4- Le nom comme un facteur d'intégration

Généralement, porter un nom, c'est porter la marque de la société dont on est issu; c'est témoigner d'elle, c'est s'en réclamer. Il en est ainsi chez les Bambara où « *L'attribution du nom confère à celui qui le porte l'obligation de respecter un interdit* »¹ .

De même, « *Un individu change de nom lorsqu'il s'expatrie. Un **Dogon** devient **Keyta** lorsqu'il va vivre au Mandé. Un **Traoré Bambara** s'il se rend au pays Wolof deviendra **Diop** »² .*

La société DAN n'est pas étrangère à une telle réalité. Pour s'en convaincre, il suffit simplement de rappeler les travaux de B. HOLAS sur les Toura où, à partir de l'interdit totémique, il a réussi à dresser un tableau de correspondance de « **Diamou** » (ou nom de famille en malinké) entre les DAN et les grandes familles ou clans mandé. Tableau que nous reproduisons intégralement ci-après pour plus de clarté à nos propos.

¹ G. Dieterlen. Essai sur la religion Bambara, PUF, 1951 p.73

² G. Dieterlen, id, p.73

Tableau de correspondance des noms de familles DAN et Malinké¹

N°	TRIBUS DAN	NOMS DE FAMILLE MANDE CORRESPONDANTS	INTERDITS TOTEMIQUES
1	SAOME	OUATTARA, TOURE OOSSO, FOFANA.	Le léopard
2	KIEME	KONE	La panthère
3	SOKPAGBAME	SAMAKE Une partie des KONE	L'éléphant
4	BOÏ GBAME	DIOMANDE	L'hippopotame
5	WEIGBAME	Une partie des KONE	Le singe noir ..
6	GAOME	-BAKAYOKO	Le chimpanzé
7	DOOME	-BAKAYOKO - COULIBALY	La silure
8	NIAOME	BAMBA	Le crocodile + le python
9	TOOME	SIDIBE Une partie des DIOMANOE	Le buffle
10	NAÏYOME	SOUMAHORO	Le python
11	GBLAOME	- CHERIF -AÏDARA	La vipère
12	DEAOME	Une fraction des SOUMAHORO	L'oiseau gendarme
13	GBINGBAMIN	TOURE	Le chien
14	DWAOMIN	OIABATE	- La chèvre - L'igame (sauvage)
15	LOOME	DOSSO	Le poulet

¹ B. Holas les Toura, une civilisation montagnarde Côte d'Ivoire, Puf, Paris 1962, PP 44-45

Remarque: A la lecture de ce tableau, on se rend compte qu'à partir de l'interdit totémique commun, un DAN, pourvu qu'il veuille s'installer en territoire Mandé, devient soit un **KONE**, un **COULIBALY** ou un **DOSSO**.

La démarche inverse est tout aussi valable pour un mandé voulant s'établir en territoire DAN. Il suffit simplement à l'un ou à l'autre de connaître l'interdit totémique de ses hôtes pour pouvoir s'orienter vers sa famille d'accueil. Le nom qui est une sorte de consécration de l'individu, le rend membre du groupe et l'amène à assurer les obligations pour qu'inversement, le groupe l'accepte.

Chez les DAN, malgré la liberté qui préside au choix du nom, des règles précises sont édictées par la société que les donateurs des noms subissent avec une certaine souplesse. On peut donc apprécier le degré d'intégration d'un individu dans un milieu à travers les noms. Veut-on juger l'harmonie de l'individu avec son environnement social ? Il suffit de vérifier qu'il respecte par exemple le cérémonial de la collation du nom.

Ainsi chez les DAN:

- S'il observe les prescriptions en vigueur avant la nomination de son enfant, il prouve son attachement et son adhésion aux normes de son milieu;
- S'il confère aux jumeaux ou jumelles les noms qui leur sont destinés, il approuve la volonté des aïeux. Il a été indiqué que les parents de jumeaux disposaient d'une paire de noms qu'il leur revenait d'adopter ou de rejeter;

Enfin, si la collation du nom est chez l'individu son affaire ou celle

de sa famille paternelle à l'exclusion de la mère de l'enfant, il participe à la mise en œuvre des valeurs de son groupe.

Il est donc aisé de juger de l'intégration sociale de l'individu qui, s'il se trouvait en opposition avec son groupe ou sa communauté d'origine, transgresserait les règles sociales établies pour le cérémonial de l'imposition du nom. Il aurait alors un comportement de marginal. Par ailleurs l'examen des noms adoptés est un indice de l'assimilation de l'individu à son milieu. Ces noms peuvent avoir une connotation de provocation ou de défi. Ils peuvent refléter un certain attachement aux membres de la famille ou du groupe. Enfin, ils peuvent porter des vestiges des préoccupations partagées dans la communauté. Dans le premier cas, les noms sont la marque des conflits vécus de près ou de loin dans la société, ou des litiges de familles. Dans les autres cas, les noms sont le trait d'union aux membres du groupe, l'expression de l'adhésion de l'individu aux valeurs sociales. Voilà donc pourquoi, le choix du nom ne s'écarte pas beaucoup du vocabulaire anthroponymique de la société à laquelle appartient l'individu.

III.3.5- Le nom comme indice de sociabilité de son auteur

Au nombre des objectifs auxquels son donateur le destine, le nom peut être identifié à un instrument d'échange, une sorte de monnaie pour son donateur. On y a recours de temps à autre pour jauger du degré de sociabilité de celui qui en fait usage. Ainsi les individus font appel volontiers au nom à plus d'une occasion.

D'abord pour témoigner d'une reconnaissance envers un bienfaiteur qui peut être une personne physique ou l'Être suprême. A ce

moment, le nom de celui ou l'entité secourable envers qui on exprime cette gratitude, va être attribué à l'un des enfants du bénéficiaire de l'acte de bienfaisance. Cette pratique fait du nom, un moyen de paiement ou d'acquittement d'une dette morale. C'est ainsi que de nombreux enfants se nomment «**ZRAN** », c'est-à-dire « Dieu»; «**ZROU**» ou «fourmis magnans » ou encore« **YOUHO** » qui signifie «silure d'eau douce». En dehors de «**ZRAN** » qui désigne Dieu Tout-puissant, les autres noms susmentionnés, dans les croyances populaires DAN, renvoient à des êtres qui ont rang de divinités dans des circonstances particulières.

Le nom est aussi utilisé pour fixer un événement ou un acte honorifique dont l'auteur a été l'objet. Un des enquêtés a reconnu avoir donné le nom d'un ancien député de la circonscription électorale des sous-préfecture de Man et SANGOUINE à son fils, quand celui-ci l'a choisi comme son chargé de mission et représentant permanent auprès de son électorat. Pour avoir bénéficié de la protection et du soutien matériel d'un de ses encadreurs au moment de ses études, un autre enquêté a décidé de donner le nom de ce dernier à son premier fils.

De cette façon, de nombreux cadres de la région de l'Ouest montagneux, pour exprimer leur gratitude envers un de leurs aînés qui les avait recueillis et aidés financièrement pendant leurs études en France, ont pour la plupart donné à l'un de leurs enfants le nom de ce dernier. Il convient de signaler également qu'il arrive qu'une matrone voit son nom emprunté pour être attribué à l'enfant d'une femme qu'elle a assistée pendant l'accouchement, si le nouveau-né est de sexe féminin. Parfois aussi, c'est un patron de travail, un personnage proche ou

lointain qu'on honore pour ses bienfaits quand on nomme les enfants.

Enfin le nom intervient pour rendre hommage à une amitié. Dans ce contexte, certaines personnes n'ont pas hésité à donner à leur enfant, le nom d'une amie décédée très tôt. Le nom est la marque de l'affection et de l'attention qu'on leur doit. Une telle pratique du nom est ce que l'on constate au niveau des peuples et des nations, par les baptêmes des monuments, places et rues dans les grandes agglomérations.

III.3.6- Le nom comme miroir du groupe

Au départ, projet personnel de l'individu, le nom avec le temps se transforme en document de la communauté des individus à travers lequel il est possible d'accéder à la connaissance du groupe. Cet usage à des fins historiques du nom est encore exploité chez les Gikujju du Kenya où : *«l'histoire de la communauté est retenue et transmise grâce aux noms donnés aux différents groupes d'âges au moment de la cérémonie. Si par exemple une famine dévaste la contrée à l'époque de l'initiation, le groupe qui la subit s'appellera famine. Les Gikujju ont été capables d'enregistrer par ce moyen la période où les Européens ont introduit chez eux un certain nombre de maladies dont le syphilis; lorsque le désastre apparut pour la première fois, les initiés reçurent le nom Gatero: Syphilis. Tous les événements historiques sont enregistrés de cette manière. Sans cette coutume, la tribu qui ne connaît pas l'écriture n'aurait aucune possibilité de retenir les faits marquants de l'histoire. Tout enfant qui est resté dans la communauté est à mesure de se raconter la vie de la tribu depuis ses origines à travers les noms*

d'Agu, de N'demi .. initiés des certaines d'années auparavant »¹.

Cette longue citation de l'ancien président de la République de Kenya a éclairé la fonction historique du nom. Elle montre en outre comment ailleurs, certains peuples de manière délibérée se servent du nom comme la mémoire de toute la communauté; c'est- à -dire un repère historique. Mais en dehors de l'événement qu'il fixe, le nom traduit également cet événement. Ainsi, une personne qui a eu pour nom un fait majeur ayant marqué la vie de la communauté, non seulement informe et atteste de la véracité de l'événement, mais détermine la date à laquelle il s'est déroulé. Le nom est donc un repère chronologique et porteur d'histoire. Au-delà de cet aspect historique du nom, il peut aussi servir à porter témoignage des préoccupations morales et culturelles de la société. Chez les DAN, s'agissant desdites préoccupations, l'examen de certains noms tirés du lexique onomastique conduit au classement de certains thèmes chers à la société. Il s'agit notamment de :

✓ La volonté de puissance exprimée par les noms tirés d'animaux:

{	*GBLAHA	→	L'aigle
	*DUOHO	→	Le buffle
	*BIEU	→	L'éléphant

✓ Le besoin de justice par les noms ; Exemple :

YATOAGUI

✓ L'hommage à la beauté par les noms.

¹Jomo Kenyatta, Au pied du Mont Kenya., Ed Maspéro, 1967, p.99

* **SUNGA** —→ Femme à la peau éclatante et de teint clair.

* **GOUELI** —→ Femme aux gros pieds; d'une grosseur semblable au Tronc du fromager

✓ La préoccupation didactique sous forme de noms proverbiaux;

* **GONSANWE** —→ Les sacrifices ou efforts du mâle sont vains (les hommes souffrent inutilement)

* **KANMINLE** —→ On ne peut répondre à un propos que lorsqu'il vous est adressé

✓ Le culte de la bravoure; Exemple « **SIEKAN** » —→ Coupe-feu; le Kamikaze.

Comme on peut le constater, l'analyse de quelques noms a permis de mettre en évidence les valeurs qui sous-tendent la vision philosophique du monde DAN. Les noms servent donc de support pour fixer ce qu'il y a de particulier.

III.3.7- Le nom comme un code, un langage

Lorsque sur un même espace se trouvent réunis le porteur d'un nom et son interpellateur, l'émission du nom ne laisse pas indifférent le porteur. L'émetteur énonçant le nom établit une sorte de liaison entre lui et le nommé qui est tenu de réagir, de faire écho d'une façon ou d'une autre à l'appel. Cela peut être de sa part, une autre émission de mot (s) correspondant à une réponse, ou l'expression d'un geste ou d'un mouvement convenu. Aussitôt le contact est réalisé entre l'interpellateur

et l'interpellé. Il apparaît alors que, comme cri émis, parole prononcée ou geste exécuté, le nom est essentiellement un organe de communication, un langage, un code car il exige des usagers un préalable à son exploitation. C'est-à-dire, une sorte de clé qui exprime un certain agencement, une certaine combinaison, une certaine conduite, une certaine connaissance, sous la forme de système codé, ou une codification contenant des «signifiants».

Le nom est un message. En tant que tel, il se veut informateur et formateur dans la société. Le rôle de messenger et de message dévolu au nom, se perçoit dans l'élaboration de celui-ci. On peut pour la circonstance citer deux exemples:

- « **KOUIASSO MLANBOSSŒ** » → KOUIASSO, le charmant, le bel Homme, l'amant galant et élégant
- « **TIA WA-(A)BAWOMPEU** » → TIA, à qui on ne peut donner conseil ; TIA l'incorrigible

En prenant en compte l'explication des noms - et surtout des expansions soulignées-, on se rend compte qu'ils apportent une information à leurs porteurs respectifs. Porteurs de témoignage, il suffit pour eux de s'interroger sur leur nom pour accéder soit à l'histoire de la famille soit à celle d'un membre de cette famille ou encore sur le premier porteur du nom concerné. Quant aux donateurs des noms, ils permettent de ne pas oublier les épreuves d'une tranche de la vie.

Si dans les deux exemples ci-dessus le nom est porteur d'information, il arrive parfois qu'il soit une invitation, un conseil pour le porteur pour qu'il en tire une conduite, une leçon de vie. C'est le cas avec les noms comme «**DELI**» ou «la bouche» qui dérive de l'expression DAN «**Mindegali**» qui signifie «Notre propre bouche ». Mais en quoi un tel nom peut servir de repère, mieux de guide à son porteur.

En effet le nom «**DELI** » renvoie à l'usage que l'on fait de sa bouche, siège de la parole; car c'est en fonction des propos que nous tenons sur les autres que nous nous attirons soit des ennuis soit de la sympathie de leur part. «**DELI** » est donc un nom de charge bivalente qui justifie les origines de ce qui arrive à l'individu dans son itinéraire quotidien, mais invite aussi à plus de réflexion, à plus de prudence et de retenue, avant de proférer tel ou tel propos à l'égard d'autrui. En résumé le nom «**DELI** » signifie «Nous sommes comptables de ce qui sort de notre bouche».

On constate que le nom participe à la communication. D'un côté, informateur et avertisseur pour le porteur, le nom est de l'autre, la création des connaisseurs que sont les donateurs. Au service des uns et des autres, le nom contribue à l'éducation du groupe et à la formation de sa conscience collective.

Après avoir souligné le rôle de messenger du nom, il convient à présent d'analyser le système de communication qu'il représente. Une telle analyse permettra d'accéder au rôle incantatoire du nom. En effet, il arrive que l'interpellateur se propose, en nommant l'interpellé de

produire certains effets. Celui qui énonce le nom peut également en attendre quelque chose, soit pour lui, soit pour le nommé. Tout dépend donc des circonstances et des acteurs considérés. Les buts recherchés pour l'interpellateur, le moment, l'âge de l'interpellé comptent pour beaucoup en pareille circonstance. C'est ainsi que pour exhorter par exemple un enfant à l'effort, soit au combat, soit au travail, on emploiera volontiers ses noms amplifiés ou des surnoms mélioratifs. Et comme l'indique G.Dieterlen à propos des Dogons: « *Au nom est généralement attaché une devise dont l'énoncé est le type même de l'émission efficace. Le trajet effectué à l'intérieur de l'individu qui l'entend, son effet sur lui et l'effet de retour sur le récitant, se développe selon un mécanisme connu* »¹.

La récitation par un tiers de la devise a pour effet d'entretenir l'individu dans son être, de l'y faire persévérer en l'affirmant, car la devise s'adresse à l'âme de son possesseur. Si à ce moment le flatté est dans un état normal, sa devise lui fait « gonfler l'âme » et durcir le corps, l'inciter à l'action courageuse, à la joie. Dans le cas contraire, la colère ou l'émotion font place au contentement et au calme. Le récitant reçoit en retour la force de cette parole bénéfique qui, ayant contenté le destinataire, le contente aussi. C'est pourquoi, la récitation de la devise n'est jamais laissée à chacun. Le nom n'est pas uniquement un expédient chez les DAN. Il est souvent chargé d'intentions; ce qui en explique la très grande richesse. On pourrait même dire qu'il est le miroir de la vie de l'ethnie.

¹ G. Dieterlen, Essai sur la religion Bambara, Puf 1951, p.67

III.3.8- Le nom comme élément de hiérarchisation sociale

Le nom est l'expression d'un fait culturel et social. De cette manière, il respecte généralement le système de castes, de clans ou de classes sociales instaurées par la société qui l'élabore. C'est ce qui en pays DAN, justifie le fait qu'un notable et son entourage ne puissent donner à leurs enfants, le nom d'un griot ou d'une personne du lignage de ce dernier, malgré la solidité et la complicité des relations qui existent entre eux. Cette disposition à l'égard du griot s'applique également au cordonnier et quelques rares fois au marabout, car tous sont des serviteurs du noble. A ces derniers, interdiction est faite de manière formelle de faire porter à leur progéniture le nom du maître ou d'un tiers de son entourage. De ce point de vue, la structuration rigide de la société traditionnelle DAN est similaire à celle existant dans l'Europe du moyen-âge où les classes sont sans rapports d'interférences ou des transfuges, sans contacts réels entre les membres qui la composaient: chacun devant évoluer ou s'épanouir à l'intérieur de la classe à laquelle il appartenait.

De cette façon, il est de toute évidence exclu un quelconque mélange de sang entre une classe dite «noble» et une autre, taxée de « sang souillé ». En d'autres termes, cette structuration de la société traditionnelle DAN interdit toute union à caractère matrimonial entre le noble et la lignée de son serviteur et vice-versa. En effet, dans l'imaginaire collectif DAN, le griot qui est directement un ancien captif de guerre tribale, soit un fils de ce dernier, est supposé être de caste inférieure. Un tel sang est incompatible avec celui dit « noble » du guerrier qu'est le chef de tribu ou du clan.

Cette situation de hiérarchisation sociale à partir du système onomastique a souvent instauré entre divers sous-groupes, ou entre différentes tribus DAN, un véritable système d'allégeance qui tient aujourd'hui encore lieu de tradition vivante. Les investigations à ce niveau ont permis de déceler que, plutôt que le système anthroponymique en vigueur, ce sont les hauts faits d'armes qui en réalité justifient cette présence entre membres d'une même communauté ethnique. C'est ce qui explique par exemple que les DAN du Man-Nord, c'est-à-dire ceux des départements de Biankouma, de Man et ses environs dont les grands parents furent autrefois de grands guerriers, sont les «Maîtres» de ceux de Man-Sud constitué des Sous-préfectures de Logoualé et Sangouiné. Les derniers cités sont tenus par le devoir de respect envers leurs frères de la partie septentrionale de Man, au cours des cérémonies traditionnelles. C'est de cette même manière que dans le département de Danané les ressortissants du village de **BIANTOUEU** jouissent parmi leurs pairs des autres villages de leur canton, de beaucoup de respect; leur ancêtre ayant été un grand guerrier dans la région.

Cette hiérarchisation est aussi manifeste à l'occasion de grandes cérémonies funéraires traditionnelles, des fêtes de circoncision ou d'excision, où des ressortissants de certaines tribus dérogent à la règle en vigueur pendant l'exécution de la danse du cors ou le «TROUN'-TAN». En effet, la règle générale veut que le danseur qui tient le sabre en main en guise de sa puissance mystique et guerrière, le présente à l'auguste assemblée composée de sommités du monde traditionnel en faisant un tour complet du cercle formé par la dite assemblée. Ce geste

de présentation du sabre en lui-même, constitue une demande d'autorisation auprès des membres de cette assemblée pour la prise de parole de façon publique, et aussi la reconnaissance de manière implicite de la force mystique des autres.

Or, il arrive que des membres de certaines tribus, supposés ne devoir allégeance qu'à Dieu seul, ne présentent leur sabre qu'au ciel et à la terre; ignorant du coup les autorités traditionnelles présentes. Cette attitude, dans les règles de l'art devrait être condamnée et assortie d'une amende pour ceux qui en sont responsables. Or, justement à cause de leur statut dans leur milieu, cette dérogation à la règle ne suscite aucune réprobation de la part de leurs pairs. Un tel constat nous convainc du fait que la société DAN- que ce soit à travers les noms ou à travers les hauts faits d'armes- connaît une hiérarchisation telle que, chaque sous-groupe se range scrupuleusement à la place qui est sienne lors des grands rassemblements.

III.4- Les fonctions psychologiques du nom.

A partir du rôle social que joue le nom l'on a pu se rendre compte que dans la société DAN, le nom dépasse de loin le simple instrument de distinction. Il joue, en ce qui concerne l'individu, plus d'un rôle. En prenant en compte le donateur du nom, son porteur et les siens, on peut dire qu'il est un instrument de sondage, un test de mesure de rapports sociaux, un projet- au sens d'objectif à atteindre -. A ce propos, A.Retel-Laurentin et S. Horvath affirment: « *on n'a progressivement compris que le nom avait une signification et une fonction particulières, que les règles d'appellation se référaient à une structuration du monde et de la société*

et à une façon d'y intégrer chaque individu»¹.

III.4.1- Le nom comme révélateur des rapports du donateur avec son milieu et les autres

L'émission d'un nom attire le plus souvent, l'attention sur le porteur que sur l'auteur qui est oublié dès que le nom est conféré. Cette attitude nous paraît injustifiée dans la mesure où l'on ne choisit pas son nom; ensuite parce qu'elle fait perdre de vue les objectifs qu'on assigne au nom ; enfin et surtout, parce que le nom « dépasse» son porteur qui se fond dans un groupe, une masse de porteurs passés, présents et futurs.

Aussi, c'est au donateur qu'il convient de s'adresser pour apprendre sur ce que le nom cristallise comme attente et motivation de celui-ci, ainsi que pour scruter sa personnalité. L'intérêt accordé au donateur dans l'élan de l'élucidation du nom, permet la plupart du temps d'accéder à l'univers familial de ce dernier, mais également à son intimité par les confidences qu'il peut livrer et que le nom véhiculerait de façon très anonyme. Il va donc de soi qu'en s'adressant au seul porteur de nom, le chercheur ne saurait apprécier à sa juste valeur, toute la charge émotionnelle contenue dans le nom.

III.4.2- Le nom comme colporteur des attentes et motivations de son auteur.

Le nom favorise la connaissance des mobiles, des préoccupations et des ressentiments de son donateur. Cette remarque qui est valable en pays DAN, l'est aussi chez les Tagouana de Côte d'Ivoire - peuple situé ans la région Nord -, sur le compte duquel Kitia Touré écrit ceci: «les

¹ A. Retel-Laurentin, S. Horvath, cité par Baroan Kipré, op-cit p.113

noms traduisent la situation familiale, une idée de celui qui donne le nom, sa volonté ...

Ils peuvent être une attaque contre la société ou la conséquence de palabres entre les familles des conjoints»¹.

Cette assertion rejoint les conclusions de C. Durand qui affirme que: « *Le système de création de nom présente l'intérêt de donner des indications précises sur les préoccupations essentielles de leurs auteurs. En résumant dans un mot leurs espoirs, leurs désespoirs ou leurs sentiments devant le problème de la mort, de la vie de la cité, de bonheur ou de ma/heur des unions, les Tchadiens révèlent beaucoup d'eux-mêmes* »².

C'est dire que celui qui prénomme, se propose de véhiculer, d'acheminer ou de conduire par le nom qu'il a choisi, ses intentions qui se présentent sous la forme de désirs, de souhaits ou d'objectifs qu'il veut atteindre. Le nom alors en devient le support mobile dont la mission consistera à porter le message, à extérioriser, à le rendre public en le faisant « sortir » de son émetteur. Or pour être émis, le nom n'est rien moins qu'un mot; c'est-à-dire une parole.

Le nom, parole émise par un homme, est porté par un autre qui doit s'en servir, n'en est pas moins un outil, un instrument de celui qui l'a donné. Dès cet instant, on peut affirmer que le nom a une double origine - spirituelle et matérielle - et qu'il se présente comme une marque indélébile. L'homme qui en est le support, c'est-à-dire le porteur est donc

¹ KITIA Touré, " Le nom en pays tagouana " article paru in Fraternité matin, du 7 mars 1978 p.12

² C. Durand, "Les noms de personnes au Tchad, "in Recueil Penant n° 746, oct, nov, déc 1974 documentation africaine, 57 rue avenue d'Inéa, Paris pp.429-430

le porte-parole du donateur, son chargé de mission, son ambassadeur par lequel il est accrédité et qu'il se doit de servir.

Le porteur, à un autre point de vue, doit se comporter en conquérant, en soldat de l'auteur, dont l'arme est le nom. Il est donc - au sens mathématique du terme - un vecteur affecté d'un signe. Non seulement il ne peut être neutre, mais il faut également qu'il ne change pas de signe; c'est-à-dire de but aux dépens de son donateur. Ainsi le nom apparaît pour son auteur comme un investissement, un capital, un placement ou encore une mise dont il attend un bénéfice, du moins une satisfaction. Le nom cristallise, les espérances, les préférences, les besoins, des images et les modèles de l'individu qui l'attribue.

III.4.3- Le nom comme moyen de reconnaissance de la personnalité du donateur.

Le nom illustre plus d'un trait de caractère de son donateur. Il doit révéler à l'entourage et aux siens la personnalité. Il permet, s'il se rapporte à un chef de famille, de le classer comme combatif ou agressif, résigné ou passif, attaché ou indifférent à des valeurs familiales. Toujours est-il que les circonstances qui ont déterminé le chef de famille à choisir un type de noms, donnent un aperçu sur son caractère. Il peut s'agir de son entêtement, de sa combativité ou de son tempérament vindicatif.

Comme on peut le voir, à travers des noms donnés par un père, l'on perçoit la personnalité profonde de celui-ci. Par exemple, un individu qui n'a pas du tout été ménagé par la providence, se résignera dans des appellations de complainte pour ses enfants. Ainsi, atteint profondément

par des épreuves peu communes, désarmé face à l'adversité, il est réduit à l'impuissance qui marque sa personnalité au point qu'on peut le ranger au nombre des passifs, des éléments sans épaisseur.

Dans les pages précédentes il a été fait cas de l'exemple d'un père qui a repris plus d'une fois le nom «**SEU**» pour l'attribuer à deux de ses enfants; nom qu'il a lui-même eu comme nom principal à la naissance. Comme justification à cette pratique inhabituelle, l'enquêté a révélé qu'il tenait particulièrement à sauvegarder le nom du prénommé auquel il vouait un culte.

C'est donc pour s'assurer de la conservation de ce nom qu'il l'a attribué à deux de ses enfants. Notre enquête est révélatrice de sa piété familiale au-dessus de l'ordinaire. En effet, à la hantise de voir disparaître le nom, s'ajoute sans doute le besoin inconscient d'entendre davantage le nom du disparu qui revit ainsi avec eux, dans la mesure où, porté par ses enfants. Le nom de cette façon, a plus de chance d'être répété plusieurs fois autour de celui qui veut le conserver à jamais. En définitive, en donnant un nom, on se découvre et on s'expose.

III.4.4- Le nom comme marque de réussite sociale.

Le nom est aussi une preuve de réussite sociale pour celui qui l'adopte. En effet, par les noms qu'un père donne à ses enfants, il révèle aux autres les relations dont il se réclame, le milieu qu'il fréquente.

Dans cette optique, nous avons pu relever au moment de notre enquête, qu'à Sikensi, dans le département de Dabou, le Maire de la ville avait nommé sa fille « **MAMIE ADJOUA** », du nom de l'une des sœurs

du premier Président de la République de Côte d'Ivoire, feu Houphouët Boigny. Ainsi donc, dans la série des noms dont il dispose, le père pourra toujours privilégier ceux de ses camarades d'école ou de ses collègues ou encore de ses fréquentations.

L'énoncé des noms de camarades, collègues et confrères, qui peut être plus ou moins ostentatoire permet de revendiquer aux yeux du public, la protection ou l'amitié de ceux auxquels les noms ont été empruntés. Le nom, dans pareil contexte, apparaît comme une sorte de peinture, de vernis qui donne alors la couleur sociale du donateur; du moins celle à la quelle il aspire.

Le rôle du nom est encore plus notoire quand il révèle aux autres les convictions politiques ou religieuses qu'on professe. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, dans de nombreux villages de la sphère géographique DAN, on trouve des personnes portant le nom **GBAGBO** - nom du Président de la République de Côte d'Ivoire au moment de notre enquête - . En fait, il s'agit pour les uns, de manifester leur sympathie pour l'ex-leader du F.P.I (Front Populaire Ivoirien), et pour les autres, le courage et l'opiniâtreté de l'homme dans son combat politique. Le nom indique donc comment l'individu s'insère dans la société.

III.5- La dimension spirituelle du nom ou les rapports du nom avec son porteur.

Le nom entretient avec son porteur nombre de relations qui justifient la démarche de celle des autres envers lui. L'être humain reste marqué toute son existence durant, par son nom. En effet, dit P. Le Rouzic, « *De tous les mots qui, durant votre vie entière vont être*

prononcée à votre sujet et qui vont être lancés vers vous comme un appel ou une prière, un reproche ou un défi, un soufflet ou une caresse, aucun ne reviendra plus souvent sur les lèvres que votre prénom»¹. Cela pour dire que les sentiments que l'entourage nourrit à l'égard d'un individu, s'extériorisent à l'évocation de son nom. Il y a donc une adéquation parfaite entre le nom et le comportement de l'individu. Car la propriété du nom, est de représenter la chose ou l'être tel qu'il est. Ainsi, nommer ou appeler quelqu'un par son nom, est un moyen d'exercer un pouvoir sur ce dernier, un moyen de s'emparer de son âme et de s'approprier ses biens. Ceci souligne d'une part, l'étroitesse ou la solidité des liens entre le nom et son porteur; et d'autre part, l'effet de la parole en tant que Verbe et en tant que communication.

Aussi, nommer n'est- il pas seulement reconnaître. C'est aussi et surtout «posséder et assouvir»; car au nom s'attache une valeur symbolique et magique. C'est pourquoi prononcer ou dire le vrai nom de quelqu'un, c'est en quelque sorte dévoiler l'être ou la chose signifiée. C'est d'ailleurs ce qui dans la croyance populaire DAN fait qu'on interdit strictement que l'on réponde à quelqu'un qui vous hèle en pleine nuit: l'énoncé du nom la nuit et à très haute voix peut attirer l'attention des esprits, plus attentifs à la tombée du jour. Les morts alors seraient tentés de venir chercher cette personne.

«Prononcer le nom revient à agir sur le double, sur l'âme. Prononcer le nom c'est à la fois provoquer et contraindre à son action,

¹ P.Le Rouzic, Un prénom pour la vie, Paris, Albin Michel, 1978 p.38

c'est confiner l'âme dans un état»¹ écrit Ziguï Koléa Paulin. Si tel est le cas, le nom d'emprunt, cette fausse identité, est par conséquent protecteur. En effet, le nom d'emprunt permet de conjurer, dans sa neutralité, le mauvais sort que l'émission du vrai nom entraînerait de la part des ennemis et des sorciers.

Et tant que la vraie identité de la personne n'est pas révélée, l'âme de l'individu est d'autant plus protégée que solide. En pays DAN, lorsque malgré les sacrifices, malgré l'intervention du devin ou du guérisseur, la mort continue d'affliger une famille, on tente de sauver la vie du dernier-né en lui donnant un «faux» nom. Dans la pratique, il porte un nom sans importance. Aussi appelle-t-on «**LOUAN**» qui signifie « esclave », l'enfant qui naît après une longue série de décès. Cette pratique se rencontre chez d'autres peuples de la Côte d'Ivoire, notamment les Bété et le groupe Akan (Agni, Baoulé).

Chez les premiers cités, on attribue le nom «**KROKO**», qui veut dire «dépotoir» à un tel enfant ; pendant que chez les seconds c'est le nom «**FOUFOUE**», qui est choisi parce qu'ayant une signification artificielle et protectrice. Qu'il soit, «**LOUAN**» en DAN, «**KROKO**» en Bété ou «**FOUFOUE**» en Baoulé, le nom qu'on donne ainsi au nouveau-né, est la manifestation fictive de peu d'importance qu'on lui accorde. « *En cachant le vrai nom on protège le nouveau-né; on l'éloigne des mauvais propos, on le met à l'abri de la mauvaise parole parce que l'Africain craint le regard et le langage de l'homme envieux, du sorcier*

¹ Ziguï K. Paulin, Les contes à rire de la France médiévale, le roman de Renart, et les contes de l'Afrique de l'Ouest-Etude de morphologie comparées. Type-structures, idéologie. Thèse de doctorat d'état es lettres option histoire et civilisation. Université François Rabelais, Tours, France, 1995, Tome 2, p.1298

qui pourrait le détruire»¹.

Il faut aussi retenir que l'usage de la fausse identité se rencontre chez les adultes et les vieilles personnes, avec les noms amplifiés. En effet, si quelqu'un veut se protéger contre les esprits malveillants, il se donnera les épithètes avec les noms des animaux ou d'objets qui inspirent la répulsion : on suppose qu'un sorcier ne voudra pas « manger » des os saillants ou qu'un esprit ne viendra pas chercher quelque chose qui ne présente aucun intérêt. De cette manière certaines personnes n'hésitent pas à se nommer «**BLØERGA**» ; c'est à dire «Grain d'herbe », pour la quiétude de leur existence, D'autres encore, pour se présenter à une assemblée composée de patriarches et de notables, préfèrent décliner leur identité en donnant un sobriquet du genre **PØELIEPA**, qui veut dire «Elément complémentaire». Ce qui, ramené au rang humain, signifie « un complément d'effectif ». Un tel nom ne mérite aucune attention de la part de l'assistance car désignant un individu sans personnalité, donc sacrificable, et pouvant être utilisé à tout moment pour satisfaire une attente non comblée.

Le nom « **PØELIEPA** » rabaisse aussi son porteur au rang d'objet ou d'une chose dont la fonction essentielle est la réparation d'une frustration, d'un tort, bref d'une injustice à l'occasion d'un partage de biens matériels. Le nom n'est donc pas sans rapport avec son porteur. Et nombreux sont les indices qui permettent de savoir l'acceptation ou le refus du nom par son porteur.

¹ zigui k. Paulin,op cit p.1299

III.5.1- L'Adéquation ou l'inadéquation du nom à son porteur

L'adéquation du nom à son porteur est observée chez les DAN, essentiellement par la survie de l'enfant; et accessoirement par d'autres signes.

Si le nouveau-né ne meurt pas après l'attribution du nom, c'est que le nom qui lui a été donné, non seulement lui convient, mais celui dont il tient - surtout s'il est décédé - a accepté l'homonyme qu'il protégera désormais.

Cependant, comme tous les noms ne procèdent pas d'un homonyme, il se trouve que l'enfant lui-même, peut manifester son accord pour le nom qui lui a été attribué. L'expression de l'acceptation est repérée chez l'enfant d'une part, par l'absence de pleurs fréquents, d'autre part, par une bonne santé. Il va sans dire qu'un nom inapproprié à un nouveau-né, dans la croyance populaire DAN, déclenche au pire des cas, le retour de l'enfant dans le royaume des morts, mieux une fréquence des maladies et de pleurs au-delà des limites habituelles. Aussi, est-il d'usage pour les parents précautionneux, pendant la grossesse de leurs épouses, d'effectuer une démarche auprès du devin, pour s'enquérir de l'avis éventuel de l'enfant sur le nom qu'il doit recevoir des siens.

Ceux des parents qui n'ont pas pris des mesures préparatoires à cet égard pour leurs enfants éventuellement malades, sont-ils également préoccupés de s'assurer en tout premier lieu, de l'opinion d'un devin. Les situations ainsi décrites auraient pu être classées sur le compte des légendes et autres fables dont l'Afrique regorge abondamment si une fois

encore P. Le Rouzic n'en avait pas fait cas en ces termes:

«Les prénoms possèdent des vibrations secrètes que nous ne percevons par, mais qui n'en existe pas moins, de même que nous ne percevons pas l'appel émis par un sifflet à ultrasons que pourtant le chien entend parfaitement ... cela revient à dire que le pronom peut moduler l'individu, agir sur sa personnalité et dans une certaine mesure, de son destin »¹

Il est évident qu'ici l'auteur de la citation ne fait en aucun moment allusion à la situation de songe encore moins à un devin. Cependant ce qu'il faut retenir, c'est plutôt le caractère sacré du nom qu'il tente de mettre en relief. Pour P. Le Rouzic il y a urgence pour une symbiose parfaite entre, le nom et son porteur à cause justement de la charge mystique que porte le nom, et de son impact indéniable sur son porteur.

Cette farouche volonté de mettre en adéquation le nom et son porteur, a également habité des nations entières à un moment donné de l'histoire.

A cet égard, sur le continent noir depuis la période des indépendances et au nom d'une certaine «authenticité», le phénomène de changement de noms a gagné de l'ampleur. Les pays tels que le Zaïre (l'actuelle République Démocratique de Congo), le Zimbabwe (ex-Rhodésie), le Burkina Faso (ex -Haute Volta) en ont fait l'expérience.

Il faut aussi signaler qu'à partir des années 1970, les citoyens des pays tels le zaïre, le Tchad et le Togo ont été plus ou moins officiellement appelés à rompre avec les prénoms occidentaux

¹ P. Le Rouzic, Un prénom pour la vie, op cit p.14

considérés comme importés, pour les troquer contre ceux d'inspiration locale. Comme justification officielle, il s'agissait d'un pressant besoin de recourir au patrimoine culturel traditionnel.

Le chef de file d'alors était feu, le président Moboutu Sessé Séko du Zaïre, qui s'en était bien défendu d'ailleurs à l'Assemblée Générale de l'ONU le 4 décembre 1973. A ce propos voici ce qu'il dit: « *L'expérience zaïroise s'est forgée à partir d'une philosophie politique que nous appelons « l'authenticité ». Celle-ci est une prise de conscience du peuple zaïrois de recourir à ses sources propres de rechercher les valeurs de ses ancêtres afin d'apprécier celles qui contribuent à son développement harmonieux et naturel* »¹.

L'exemple du Zaïrois fera tache d'huile, puisque le 5 mai 1974, le président de la République togolaise, le général Gnassingbé Eyadéma renonçait à son premier prénom français d'Etienne.

Concernant le Burkina Faso et le Zimbabwe, le premier connaîtra son actuelle appellation avec l'arrivée au pouvoir du capitaine Thomas Sankara en 1984. Pour ce qui est du Zimbabwe, c'est à la faveur de son accession à l'indépendance qu'il abandonnera le nom de Rhodésie.

Toujours à propos de l'équilibre qui doit exister entre le nom et son porteur, il convient de noter que le refus du nom par ce dernier, se manifeste par son refus de s'alimenter au sein maternel pendant un bon moment. Cette seconde situation contraint évidemment les parents à recourir aux voyants et autres devins pour élucider le mystère ou l'objet de préoccupation de leur progéniture. Dans la plupart des cas, une fois

¹ Jeune Afrique du 1^{er} décembre 1973, "ma philosophie"

que l'origine du mécontentement est connue, on procède à un changement automatique de nom. Mais souvent il arrive qu'on procède également à des cérémonies pour faire accepter à l'enfant le nom qu'on lui a attribué. On peut à l'occasion offrir un coq blanc ou rouge au nouveau-né en guise de supplication pour qu'il daigne bien accepter le nom que les siens lui ont donné. C'est ainsi que dans le village de **GLONGOUIN**¹, une enquêtée nous a appris que pour éviter la honte à son oncle dont le nom était refusé par un enfant de la famille, les parents du nouveau-né ont dû recourir à la pratique précédemment décrite. Il faut faire remarquer que si ces cas de refus catégorique du nom par le porteur existent, ils sont tout de même rares.

III.5.2- Les interdits du nom pour le porteur

Alors que le rejet du nom amène à le proscrire définitivement de l'usage dans l'appellation de l'individu, l'interdit quant à lui, intervient afin d'éviter d'énoncer le nom provisoirement dans certaines circonstances. Nous avons déjà dit que la société DAN est une société à masques. C'est-à-dire qu'au nombre des institutions qui gèrent cette société montagnarde de la Côte d'Ivoire, figurent en bonne place les masques. Toujours à propos des masques, il faut signaler que dans la pensée collective DAN, il est la propriété exclusive des hommes; même si les femmes possèdent les leurs. En tout état de cause, qu'il s'agisse de ceux des hommes ou de ceux des femmes, les masques ont toujours eu un caractère sacré dans cette partie du territoire ivoirien.

¹ Glongouin est un village situé à 2 Km de la Sous-Préfecture centrale de Man. Aujourd'hui il est à part entière un quartier de ladite ville.

C'est pour ce motif que, quand un masque danse- danse qui se caractérise par un déguisement du danseur qui est affublé d'une figurine-, il est formellement interdit que l'élu soit désigné par son nom. La consigne a pour but de ne pas faire repérer l'individu, ni par ses rivaux, ses adversaires ou ses ennemis qui peuvent le nuire s'ils l'identifient, ni par ses enfants et les femmes, pour éviter la profanation du masque qui demeure après tout, un esprit, une sorte de divinité pour le DAN.

Mais au delà de l'intervention maléfique dont les ennemis du porteur des masques peuvent être les initiateurs, l'identification de ce dernier par ses intimes pourrait considérablement influencer sa prestation :le danseur serait distrait car très attentif aux commentaires de ceux-ci dans la foule. Le nom, contrairement à ceux qui pensent qu'il est une simple adresse, rien qu'une simple écriture, est l'expression de la réalité de l'individu. C'est pourquoi le nom du défunt, dans certaines conditions dont il a été déjà fait cas, est interdit ou prononcé avec un maximum de précautions. Il s'agit là de ne pas éveiller l'attention du disparu sur l'énonciateur du nom qui risque lui aussi, de mourir. Certains peuples comme les Massaï en Afrique centrale par exemple, pour éviter tout conflit avec les ancêtres dans l'énonciation de leurs noms, préfèrent tout simplement faire changer de nom au défunt immédiatement après sa mort. A partir de ce moment il peut être nommé sans crainte, car tous les interdits ne se rapportent qu'à son ancien nom. A ces différents cas de figure, il faut ajouter enfin, que par mesure de bienséance, il arrive qu'on omette de prononcer le nom de l'interlocuteur.

Cette partie servira de support pour indiquer que derrière un simple nom de lieu, se cache une foule d'informations. La prise en compte et l'exploitation judicieuse de celles-ci pourraient servir de pistes significatives à la recherche scientifique dans divers domaines. Une telle perspective est envisageable dans la mesure où les informations recueillies à partir des noms de lieux ont trait à plusieurs compartiments de la vie de l'homme: histoire, géographie, mythe, médecine... Cette perspective est également envisageable car elle permet de savoir comment des sociétés données sont demeurées égales à elles-mêmes, en résistant à l'épreuve du temps par la conservation jalouse de leurs appellations, mais surtout de celles des espaces qui furent les leurs; même pendant leurs mouvements migratoires.

PARTIE II :

**LA TOPONYMIE DAN, UN MODE
D'IDENTIFICATION ET DE SAISIE DE
L'IDENTITE**

CHAPITRE I :

REPertoire DES NOMS DE LIEUX EN

PAYS DAN

Prétendre dresser un répertoire exhaustif des noms de lieux en pays DAN, suppose avant tout une maîtrise, tout au moins, une connaissance de la vie des toponymes eux-mêmes. En pays DAN où de nombreuses populations se sont fondues, où se sont amalgamés des peuples les plus divers, où aux autochtones se sont mêlées des tribus venues d'ailleurs et aujourd'hui, des hommes de toutes origines (africaine, asiatique, européenne et américaine), étudier les noms des lieux n'est pas une tâche aisée; tant les noms ont connu des transformations multiples par rapport à leur étymologie. C'est pourquoi la démarche adoptée ici consistera à recenser et à faire connaître les noms des lieux les plus couramment utilisés par les populations dans leur quête du pain quotidien.

En d'autres termes, il s'agira dans ce chapitre, d'envisager une étude qui tienne compte aussi bien des noms de lieux habités (quartiers, villages, villes ...) que ceux qui ne le sont pas: montagnes, rivières et espèces végétales. En effet, l'étude de l'oronymie, de l'hydronymie et celle des végétaux, permettra de découvrir les vestiges des populations les plus anciennes, "les fossiles" toponymiques. Car c'est d'abord à la rivière, à la montagne et à l'arbre qu'on a donné un nom; et après celui-ci été adopté par les populations successives. Bref, la désignation des noms des lieux obéit à un caractère précis et essentiellement utilitaire : montagne, bois, rivières, plaines ont reçu un nom particulier dans la mesure où les habitants avaient besoin de les distinguer. C'est par la suite, qu'à mesure que s'étendait la connaissance des groupes ethniques avoisinants, qu'il est devenu nécessaire de distinguer le ruisseau d'un village de celui d'un autre. D'où les dénominations qui

tiendront désormais compte de la largeur, de la couleur et de la profondeur des eaux.

Concernant donc le répertoire des noms de lieux, il faut noter qu'il est tout aussi varié que celui de l'anthroponymie et il possède sa dynamique interne. Généralement, les noms des lieux entretiennent un rapport très étroit avec le terroir. Ce qui suggère que les communautés humaines se servent des éléments qu'elles côtoient dans leur environnement pour constituer le lexique toponymique dont elles usent pour nommer les différents lieux. Ces noms qu'elles attribuent ainsi aux différents sites sont de divers supports.

Outre les montagnes, les rivières et les espèces végétales qui servent de supports aux noms, on note aussi les animaux, les minerais, les événements historiques ou circonstanciels, les personnes vivantes ou défuntes fondatrices de villages ou de villes, ou encore les traits caractéristiques d'un groupe donné d'individus.

I.1- La formation et la classification des noms de lieux

I.1.1- La formation des noms de lieux ou la structure morpho-syntaxique des noms de lieux,

«Un nom de lieu (c'est évident, mais on n'y prend pas garde) est une forme de langue, un mot formé, comme tous les autres, de voyelles et de consonnes, de phonèmes articulés par les organes de la parole et

transmis par l'oreille au cerveau. Il ne saurait donc être étudié autrement qu'un autre mot quelconque: en dehors de la langue dont il fait partie et dont il porte l'empreinte»¹

Ces quelques lignes d'Ernest Muret cité par Charles Rostaing, posent clairement le problème de l'étude des toponymes. En effet le toponyme est un mot comme tous les autres et soumis aux lois de la phonétique

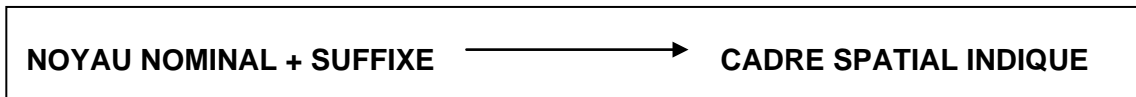
Saisir au premier contact la signification profonde d'un toponyme n'est pas toujours chose aisée, ni pour la plupart des DAN eux-mêmes, a plus forte raison pour une personne étrangère à la langue. Raison pour laquelle dans cette rubrique l'accent sera mis sur le décryptage et le décodage des mots et des expressions qui composent ces noms, pour en ressortir la substance, Mais il serait puéril de considérer la forme actuelle de ces noms de lieux et procéder à leur "dépeçage" en autant de morceaux qu'ils ont de syllabes et de chercher la signification de chacune de ces parties. Cette manière de procéder, dénote de la méconnaissance des lois de la phonétique, C'est pourquoi ici on procédera par la projection de l'axe paradigmatique sur l'axe parasyntaxique pour attribuer plutôt à chaque morphème un sens ; ceci en tenant compte de la variété phonétique de la langue DAN utilisée.

En d'autres termes, le nom sera expliqué par rapport à la variété de la langue DAN en vigueur dans l'espace d'origine dudit nom. L'opération qui consiste à attribuer à chaque morphème un sens en tenant compte de la phonétique du milieu ambiant, a le double avantage

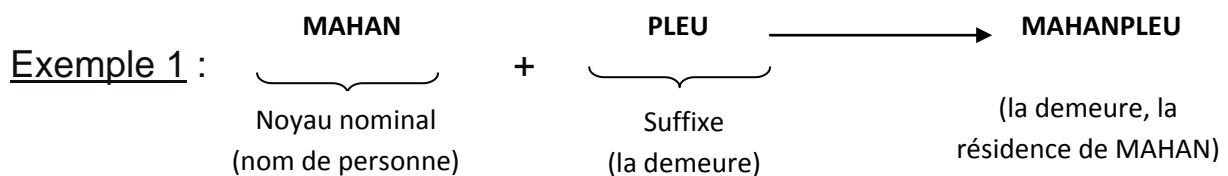
¹ Ernest Muret, Cité par Charles Rostaing in les noms de lieux, PUF, que sais-je n°176 le point des connaissances actuelles, Paris, 1969, P.9

de permettre aux personnes étrangères à la langue d'avoir un accès plus facile aux toponymes DAN et de s'orienter dans cette partie du territoire. Ce procédé permet aussi de donner un large éventail des noms de lieux.

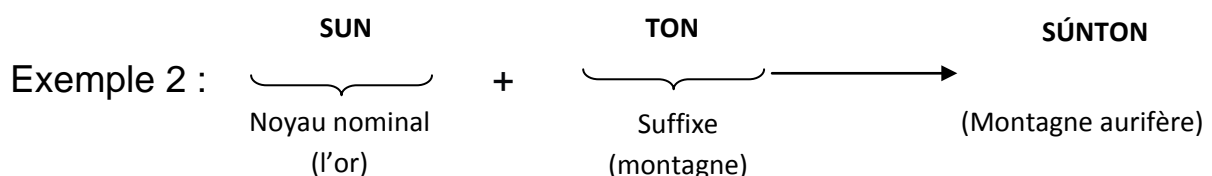
En règle générale, la formation des noms de lieux en pays DAN repose essentiellement sur le phénomène de la suffixation. Ainsi au noyau nominal, on ajoute un suffixe qui indique l'emplacement du cadre spatial concerné. De cet exercice, il résulte ce qui suit, comme formule générale dans la formation des noms de lieux en pays DAN:



A titre d'illustration, deux exemples de noms de lieux peuvent être cités :



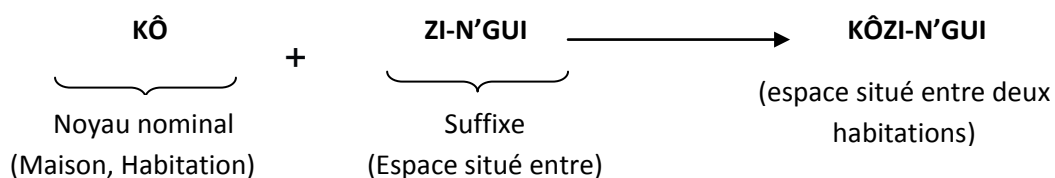
NB : « MAHANPLEU (ou MAPLEU) » est un village situé dans le département de Danané. Il porte le nom de son fondateur MAHAN ou MAH.



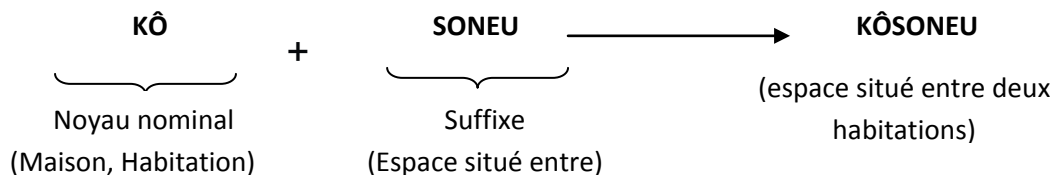
Remarque : Il reste entendu que la suffixation dans la formation des noms de lieux varie parfois d'un sous-groupe à un autre à l'intérieur du grand groupe DAN; quand bien même ces différents suffixes renvoient à une réalité unique. Cette variation est à mettre au compte de l'existence pour une même langue, de plusieurs variétés.

Pour donner au travail un caractère régional, pour une même réalité décrite, des exemples seront tirés de chaque grande variété de la langue DAN pour les illustrations. Cela se fera aussi dans l'objectif d'éclairer le lectorat. Cette démarche répond au souci de présenter un tableau panoramique de la réalité toponymique de l'ensemble du pays DAN . Comme illustration, deux exemples, l'un relevant de la variété de la langue DAN dans le département de Man, et l'autre relevant de celle pratiquée à Danané ont retenu notre attention.

Exemple 1 : Variété phonétique de la langue DAN dans le département de Man.



Exemple 2 : Variété phonétique de la langue DAN dans le département de Danané.



Dans les deux exemples ci-dessus, les suffixes «**ZI-N'gui**» et « **SONEU**» relevant respectivement des variétés de la langue DAN pratiquées à Man et à Danané, renvoient tous deux à « l'espace se trouvant entre deux habitations». En linguistique on parle de deux variantes d'un même son.

I.1.2- La classification des noms de lieux

Parler de classement, suppose la définition de critères qui vont présider à la hiérarchisation des toponymes. En littérature, la répartition des espaces est fonction de la trame de l'histoire racontée. Ainsi à chaque espace correspond un décor particulier: couleur du paysage, habitations, personnages etc

De cette même manière, la désignation des noms de lieux en pays DAN obéit à divers critères. Il peut s'agir entre autres, du mode de formation des noms, de leur importance dans la société, de leurs origines ou de leurs supports. Par conséquent, suivant qu'on opte pour tel critère, il existe une typologie bien définie. La prise en compte de quelques-uns de ces éléments a permis d'établir le répertoire ci-dessous.

I.1.2.1- Les noms de lieux selon leurs supports

I.1.2.1.1- Les noms de lieux en rapport avec les personnes

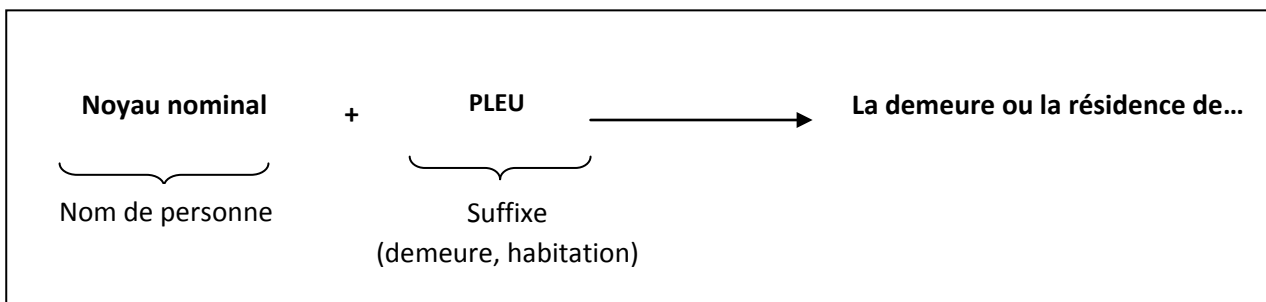
En général, il est reconnu que, plus une localité est petite, plus les chances que ce soient les hommes qui lui aient donné son nom sont

grandes et inversement il n'y a en effet aucune chance - sinon très peu - pour qu'un homme ou une famille ait pu donner son nom à une ville. C'est pourquoi en pays DAN, nombreux sont les villages dont les noms sont associés à des personnes. Cette situation où une personne vivante ou défunte sert de support à un nom de lieu peut s'expliquer de deux manières:

a- La personne est fondatrice de l'établissement, concerné

Pour désigner les domaines, on continue de se servir du nom du propriétaire ou du cultivateur qui a cédé ses terres. Parfois il peut aussi s'agir de l'ancêtre qui, le premier a pris la décision de bâtir son hameau en un endroit, avant d'être rejoint plus tard par les autres membres du clan ou de la tribu. Quand un tel espace connaît une forte démographie et qu'il atteint la taille d'un village, il porte nécessairement le nom de cet ancêtre.

En pays DAN, le suffixe qui indique le lieu de résidence, la demeure ou la propriété d'une personne, est le suffixe «**PLEU**». Celui-ci, associées à un nom de personne, indique non seulement un village ou une ville qui est supposé en être le fondateur ou le propriétaire terrien. D'où la formule suivante pour ces types de noms:



Dans le tableau de la page suivante, quelques exemples d'établissements villageois dont les noms sont intimement liés à des personnes qui sont censées en être les fondatrices illustrent la règle précédemment émise.

Tableau des noms de quelques villages et de leurs fondateurs

Noms d'établissements villageois	Signification	Nom du fondateur	Département d'origine
Mahanpleu (MAPLEU)	La demeure ou la résidence de	Mahan	Danané
Flanpleu	La demeure ou la résidence de	Flan	Danané
Kassiapleu	La demeure ou la résidence de	Kassia	Man
Topkapleu	La demeure ou la résidence de	Topka	Biankouma
Zouhoupleu	La demeure ou la résidence de	Zouhou	Biankouma
Gbepleu	La demeure ou la résidence de	Gbe	Man
Seupleu	La demeure ou la résidence de	Seu	Man
Gbapleu	La demeure ou la résidence de	Gba	Man
Danpleu	La demeure ou la résidence de	Dan	Bianhouma
Saleupleu	La demeure ou la résidence de	Saleu	Danané
Goua Gondopleu	La demeure ou la résidence de	Goua Gonda	Man

Pour cette première catégorie de noms de lieux ayant pour supports des personnes, il faut faire remarquer qu'il n'y a pas qu'au pays DAN que pareille réalité se rencontre. En effet, pendant la période féodale en France, on avait pris l'habitude de désigner des domaines par le nom du propriétaire, augmenté d'un suffixe généralement en « **ière** ou **erie** » au

féminin, en sous-entendant « maison ou demeure », Des formations de ce genre sont par exemple très nombreuses, surtout dans l'Ouest, et elles s'appliquent souvent à des hameaux: les **Allibandières**, la **Bernadère**, la **Gauterie**.

Outre ces exemples tirés du monde occidental, on peut évoquer ceux du pays Malinké où le suffixe «**SO**» associé à un nom de personne indique et l'établissement et son fondateur. A titre d'exemples, on citera les noms de villages comme **TOURESSO**, **KONGASO**, **MORIFINSO**, qui portent tous les noms de leurs fondateurs ou tout au moins de ceux qui sont supposés l'être.

b- La personne est l'objet (auteur ou victime) d'un acte ou d'un événement

Sans empiéter sur la rubrique des noms de lieux en rapport avec les événements, une attention particulière sera portée ici sur les noms nés d'événements ayant affecté des individus, pris isolément dans leur communauté et qui ont toutefois laissé des traces indélébiles dans la mémoire collective. Concernant les événements eux-mêmes, il est à signaler que l'individu peut en être lui-même l'acteur principal ou la victime. Toujours est-il que dans un cas comme dans l'autre, le nom de la personne ou du groupe d'individus concernés, sera étroitement associé à celui du site ayant servi de théâtre audits événements. Ce qui du coup, confère à de tels événements un caractère populaire.

Généralement, il existe très peu de noms de lieux d'envergure régionale qui rendent compte d'un événement ayant affecté un individu

dans une tribu ou un clan donné. Par contre dans chaque clan, dans chaque tribu, des faits divers ou des circonstances concernant des personnes ont suscité de nombreux noms de lieux en pays DAN. Tel est le cas d'un espace situé entre les villages de **GLONGOUIN** et de **GBATA**, dans le département de Man, et qui est dénommé «**GLASEDOELEYALIE** ». Ce qui signifie en langue DAN « *l'endroit, le lieu où GLASEDOE déposa une touffe d'herbes* »¹ Car lorsqu'on découpe l'expression « **GLASEDOELEYALIEU** » en ses constituants immédiats, on obtient ce qui suit :

{	« GLASEDOE »	=	Nom propre de personne
	« LEYA »	=	Mettre l'herbe
	« LIE »	=	Endroit

Selon les témoignages recueillis, il s'agirait d'un espace situé au pied de l'arbre Iroko, supposé dans l'imaginaire collectif des DAN, abriter des génies. C'est à cet endroit que le concerné déposa à l'occasion d'un voyage, une touffe d'herbes pour implorer la bénédiction desdits génies. Ce geste d'humilité lui valut les faveurs des entités auprès desquelles il demanda assistance. L'endroit devint aussitôt célèbre et chaque voyageur désormais y accomplit les mêmes rites en escomptant les mêmes résultats.

De la même manière, dans le village de **ZAGOUÉ**, dans la sous

¹ La légende raconte qu'au cours d'un voyage le conduisant dans un village voisin au sien, Gia Sêdoe aurait déposé au pied de l'arbre Gueu (Iroko) une touffe d'herbes pour solliciter la bénédiction des génies des lieux. Ses vœux furent exaucés; et depuis ce jour ceux qui empruntent cette voie imitent son geste.

préfecture de Man, un lieu est devenu désormais célèbre par le fait qu'un étranger se serait noyé dans une rivière dont il avait mal apprécié la profondeur. Il s'agit de « **LEN'ZŒGBEUN'TA** » ou « le lieu, la rivière qui tue l'étranger », En reproduisant la même opération de découpage, l'expression ci-dessus donne la configuration suivante:

- « **LEN'** » = L'étranger
- « **ZOE** » = Tuer
- « **GBEUN'** » = Branche (mais ici affluent ou partie de la rivière)
- « **TA** » = Espace où ... (l'expression authentique est « atalê »)

Ainsi, pendant très longtemps, quiconque voyait sa progéniture admise à poursuivre ses études primaires à **ZAGOUÉ**, lui prodiguait des conseils allant jusqu'à l'interdiction de toute baignade dans ladite rivière.

I.1.2.1.2- Les noms de lieux en rapport avec le terroir

De tous les éléments qui influencent l'homme dans la désignation des autres règnes et des espaces qui l'entourent, figurent en bonne place ceux du terroir. C'est-à-dire, des éléments de son milieu ambiant. Dans cette rubrique, seront concernés exclusivement, les noms qui ont pour supports les montagnes, les rivières, les arbres et bien d'autres éléments de la nature.

a- Les noms de lieux ayant pour support un mont

Selon que l'on veut désigner le sommet, le flanc, le bas de la montagne, ou encore une surface rocheuse, différents suffixes seront utilisés pour exprimer chacune de ces réalités. Aussi, diverses formules interviennent-elles pour rendre compte de chacune de ces réalités. A cet effet on a :

a.1- Les noms de lieux qui renvoient au(x) sommet (s) montagneux

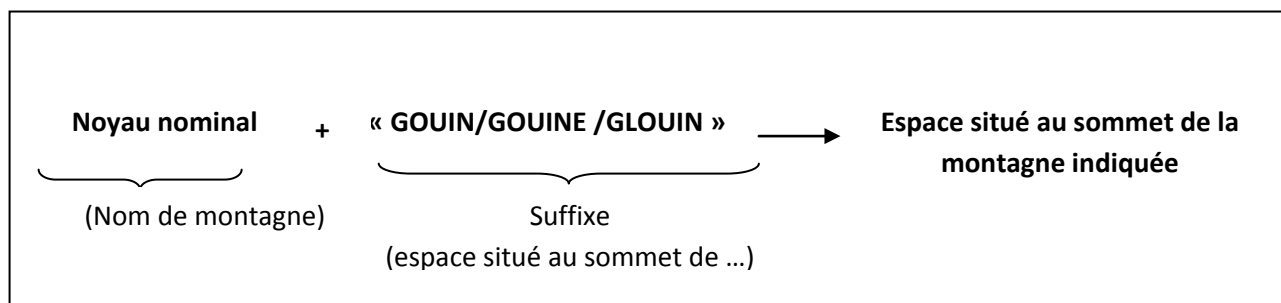
Deux groupes de suffixes sont utilisés pour exprimer cette réalité. Il s'agit notamment des suffixes «**GOUIN / GOUINE**» et de «**LIE DIE**» qui, ajoutés aux noyaux nominaux, indiquent les sommets montagneux. De façon générale, tous les noms de lieux se terminant par l'un ou l'autre des suffixes de ces deux groupes susmentionnés, sont situés au(x) sommet (s) des montagnes dont ils portent le nom; du moins ils le furent dans le passé au moment des guerres tribales. Aujourd'hui, pour des raisons de développement, on note le rapprochement des populations aux abords des grands axes de circulation et la réinstallation de celles-ci dans des zones riches en surfaces cultivables, d'accès relativement facile. Cette situation fait que les sites actuels de nombreux villages surtout ne sont pas ceux qui étaient antérieurement occupés. Il n'en demeure pas moins que les populations ont tout de même conservé les anciennes appellations pendant leurs mouvements migratoires. Un examen des noms concernés par chaque groupe de

suffixes donne la nomenclature suivante:

a.1.1- Les noms de lieux se terminant par les suffixes « **GOUIN / GOUINE** »

Qu'il s'agisse de « **GOUIN** », de « **GOUINE** » ou même de « **GLOUIN** », Ces suffixes sont des variantes linguistiques d'un même et unique son. Ils traduisent par conséquent une même réalité et les nuances de prononciation dénotent tout simplement de la richesse de la langue DAN.

En pays DAN, la formule qui permet d'indiquer toute réalité géographique ayant trait à un sommet montagneux, s'énonce comme suit:



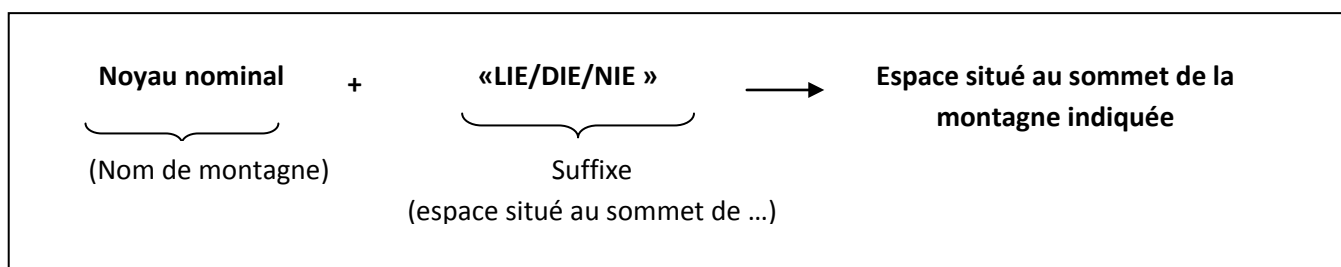
Cas pratique: Tableau des noms de villages avec les suffixes GOUIN/GOUINE»

Nom de villages	Signification	Département d'origine
TONTIGOUINE	Espace situé au sommet de la montagne « Tonti » (montagne noire)	Man
SANGOUINE	Espace situé au sommet de la montagne «SA-N'»	Man
MANGOUIIN	Espace situé au sommet de la montagne « manton »	Biankouma
KORGOUIIN	Village situé au sommet de la montagne « KOR » (montagne en forme dealebasse)	Man
GBATONGOUIN	Espace situé au sommet de la montagne « gbâton » (ou montagne recouverte de bambou de chine)	Man
YONRONGOUIN	Espace situé au sommet de la montagne « Yonron »	Biankouma
ZANGOUIIN	Espace situé au sommet de la montagne « ZAN»	Man
ZREUGOUIN	Espace situé au sommet de la montagne « ZREU »	Man
SINGOUIN	Espace situé au sommet de la montagne « SIN»	Man
DOYAGOUIN	Espace situé au sommet de la montagne « DOYA »	Man
TEGOUIIN	Espace situé au sommet de la montagne « TE »	Man

a.1.2- Les noms de lieux se terminant par les suffixes « LIE/DIE »

Tout comme les précédents suffixes, les suffixes «**LIE / DIE / NIE**» renvoient également à un espace situé au sommet d'une montagne.

D'où la formule suivante:



Noms de lieux	Signification	Département d'origine
GBATODIE	Espace situé au sommet de la montagne « GBATO »	Man
DOUHOTONDIE	Espace situé au sommet de la montagne « DOUHOTON » (ou la montagne aux buffles)	Biankouma
GOUETIDIE	Espace situé au sommet de la montagne « GOUETI » (ou la montagne noire)	Biankouma
ZOTONLIE	Espace situé au sommet de la montagne « ZOTON » (montagne aux margouillats)	Biankouma
GUIANIE	Espace situé au sommet de la	

	montagne « GUIA »	
MLINTONLIE	Espace situé au sommet de chaîne de montagnes en forme de serpent	Man
GOTONDIE	Espace situé au sommet de la montagne « GOTON»	Biankouma

a.1.3- Les noms de lieux se terminant par les suffixes « BA »

Toujours à propos des sites en rapport avec les montagnes, le suffixe « **BA** » indique un espace situé sur le flanc d'une montagne. Ici, et contrairement aux deux précédents groupes de suffixes qui indiquent le sommet de la montagne, il s'agit d'une position médiane. C'est-à-dire un espace qui se trouve entre le sommet et le bas de la montagne. La formule appropriée pour la circonstance est:

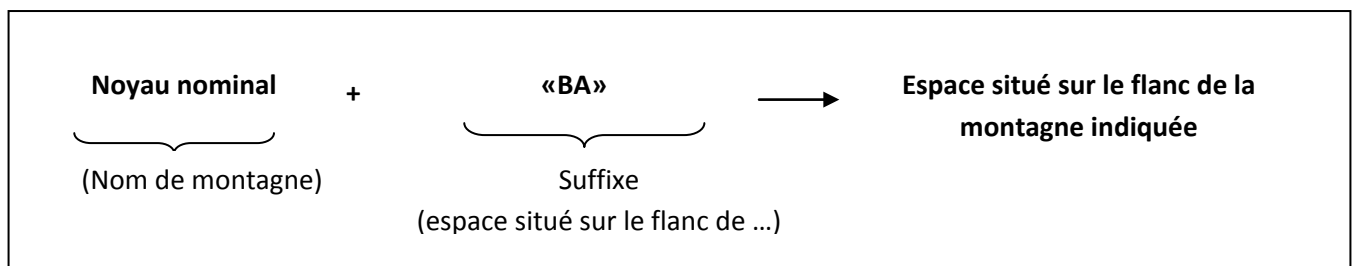


Illustration : Tableau des noms des lieux se terminant par « BA » et indiquant le flanc d'une montagne

Noms de lieux	Signification	Département d'origine
GOUETOMBA	Espace situé sur le flanc de la montagne « GOUETON »	Biankouma
GOUETIMBA	Espace situé sur le flanc de la montagne GOUETIN (montagne à la couleur rouge)	Man
DANTOMBA (MONKIAGOUELI E)	Espace situé sur le flanc de la montagne « DANTON ou NHANTON » (Montagne recouverte de ronces)	Biankouma
OUETOMBA	Espace situé sur le flanc de la montagne «OUETON »	Biankouma

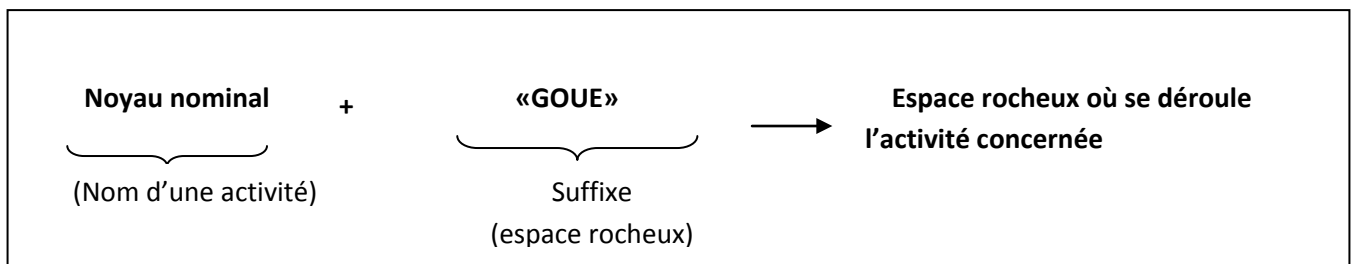
a.1.4- Les noms de lieux en rapport avec une surface rocheuse.

Les espaces concernés ici sont des surfaces planes recouvertes de larges cuirasses granitiques ou latéritiques. Dans le passé, ces surfaces rocheuses auraient servi de places de jeux pour les unes et pour les autres, de lieux de rencontres secrètes entre les membres de confréries, ou encore entre les notables du village pour la prise de

décisions importantes engageant la destinée de toute la communauté humaine dont ils ont la charge. Par ailleurs, de nombreux témoignages s'accordent pour dire que ces espaces propices aux rencontres, ont servi de salles de délibération pour des cours de justice traditionnelle.

En effet, pendant le procès, les notables se retiraient en ces endroits clos accompagnés des témoins des protagonistes. Là, ces derniers étaient soumis à un interrogatoire rigoureux en vue de l'éclatement de la vérité.

Ce n'est qu'après cette opération que le verdict est rendu. Les activités exercées en ces endroits ont fini par donner leurs appellations à ceux-ci. Ces noms en rapport avec la surface rocheuse sont construits à partir du schéma suivant:



Cas pratique: Tableau des noms de lieux en « **GOUE** » renvoyant à des surfaces rocheuses.

Noms de lieux	Signification	Département d'origine.
ZAGOUE	Surface rocheuse où se déroulent les jeux et lieu de délibération de procès ; d'où espace ludique et siège du tribunal traditionnel.	Man
MINGOUE	Surface rocheuse où « éclate la vérité ». lieu de prise de grandes et graves décisions (Siège du tribunal traditionnel).	Man
YROGOUE	Surface rocheuse entourée de joncs en grande quantité (ou en abondance).	Man
NUNYAHA ZÖGOUE	Surface rocheuse où « on tue le mauvais enfant ». en réalité, puis qu'on ne peut ôter la vie facilement et gratuitement à un individu, cet espace sert plutôt de lieu de redressement des enfants récalcitrants.	Espace fictif non imputable à un département

Remarque: A la lecture du tableau ci-dessus, deux exemples retiennent notre attention. Il s'agit des noms **ZAGOUE** et **MINGOUE**. En s'appuyant sur leur signification respective, on se rend compte qu'ils renvoient à un même espace. C'est-à-dire le siège du tribunal traditionnel. Dans la réalité, il s'agit de deux villages dans la sous - préfecture de Man distants de trois kilomètres, et qui constituaient autrefois un seul et même village.

Les investigations à ce sujet ont permis de relever que le village de **MINGOUE** est quasiment le prolongement de celui de **ZAGOUE**; car fondé par l'une des grandes familles composant le village de **ZAGOUE**.

Cette dernière serait venue s'installer sur le site actuel à l'issue d'altercations entre le fondateur du village de **MINGOUE** et ses frères restés à **ZAGOUE**. Aujourd'hui encore, ont confié certains ressortissants du village de **MINGOUE**, quand des cérémonies traditionnelles importantes doivent se dérouler dans la famille-mère à **ZAGOUE**, ils y sont associés et vice-versa.

b- Les noms de lieux en rapport avec les espèces végétales

Lorsqu'un événement se produit en un lieu proche d'un arbre ou d'une touffe d'herbes, cet espace peut être identifié à partir de l'appellation des espèces végétales concernées. En outre, quand un site est riche en une espèce végétale donnée, il arrive également qu'il lui soit attribué un nom qui fasse ressortir le caractère abondant de l'espèce végétale concernée. A ce moment, pour indiquer chacune des réalités évoquées, ci-dessus, différents suffixes sont utilisés. Tel est le cas des formules dans les rubriques ci-après :

b.1- Les noms de lieux indiquant un espace situé au pied d'une espèce végétale

Le suffixe qui exprime qu'un espace se situe au pied d'une espèce végétale est le suffixe «**WLEU**». Quand celui-ci est joint au noyau nominal, désigne un espace situé au pied d'un arbre, d'une liane, ou encore d'une touffe d'herbes caractéristiques.

Pour ce cas d'espèce, on a la formule suivante:

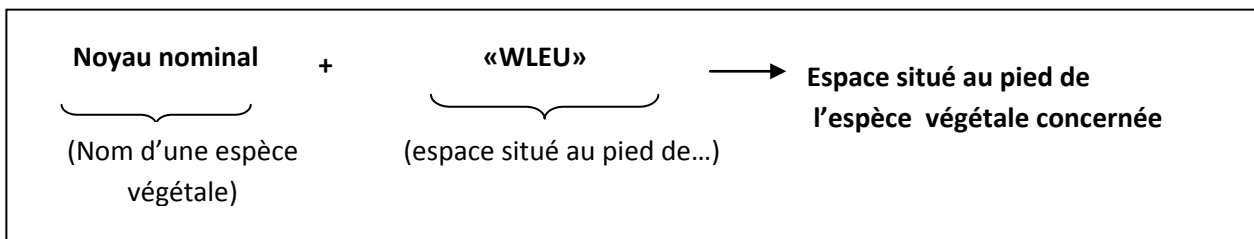


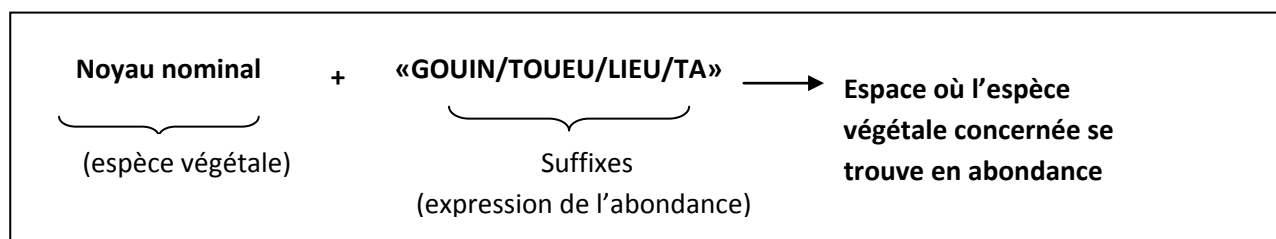
Tableau d'illustration: Noms de villages indiquant un espace situé au pied d'une espèce végétale.

Noms d'établissements villageois	Signification	Localisation
GUEUWLEU (actuel Guelemou)	Espace situé au pied (ou non loin) de l'arbre «GUEU» (L'iroko). Espace désignant un village dont les premières cases auraient été bâties au pied de l'arbre dont il porte le nom	Biankouma
WLEN'WLEU	Espace situé au pied de l'arbre « WLEN'»et désignant un village,	Man

	dont les premières cases auraient été bâties à proximité de J'arbre « WLEN'».	
DEHEUWLEU (actuel Biantoueu)	Espace désignant un village dont la lisière est bordée de gros arbres: Sipo, Acajou.	Danané
SAN-MANWLEU	La tribu SAN installée au pied de l'arbre Man ou Manhan (le Néré). Il s agit d'une fusion de trois villages: ZREUGBADIE, YOROGOUELE et BETA.	Man

b.2 Les noms de lieux indiquant l'abondance d'espèces végétales aux lieux-dits

Plusieurs suffixes permettent de rendre compte de l'abondance d'une espèce végétale en un endroit. Ce qu'il faut surtout retenir ici, c'est le fait que la plupart des suffixes échappent de par leur sens étymologique à la règle générale de la formation des noms de lieux telle qu'énoncée dans les précédentes rubriques. C'est pourquoi pour la circonstance, la formule ci-après est retenue:



Cas pratique: Tableau des noms de lieux indiquant l'abondance d'une espèce végétale en un lieu.

Noms de lieux	SIGNIFICATION	Localisation
GLAYOGOUIIN	Espace (ou site) riche en palmiers à huile	Man
BANTEGOUIIN	Espace (ou site) riche en papayers	Man
LIGBAHALEU	Espace (ou site) riche en bois; zone forestière	Sanguine
KAGBAHALEU	Espace (ou site) riche en herbe à éléphant.	Biankouma
YEGATA	Espace (ou site) riche en chaume; zone savanicole	Man Biankouma
BLIGATA	Espace riche en arbres; il s'agit ici d'une forêt dense avec de gros arbres et des lianes.	Danané Man Biankouma
BIETOUEU	Espace riche en gros arbres; zone de forêt dense.	Danané

Remarque: ce tableau montre que le suffixe «**GOUIN**», étymologiquement indique un sommet montagneux, est utilisé ici pour désigner des espaces où abondent certaines espèces végétales de façon particulière. Ainsi donc:

***GLA YOGOUIIN** : indique plutôt un espace riche en palmiers à l'huile que le sommet d'un palmier.

***BANTEGOUIIN** : indique également une zone plutôt riche en

papayers que le sommet d'un papayer.

On pourrait, au regard des deux exemples que sont **GLAYOGOUI** et **BANTEGOUI**, dire que les premiers ancêtres DAN s'exprimaient beaucoup sous la forme imagée.

c- Les noms de lieux en rapport avec un cours d'eau

De la même manière qu'une espèce végétale ou qu'une montagne peut servir de support à un nom de lieu, de cette même manière un fleuve, un marigot, une mare ou un ruisseau peut faire l'objet de recours pour désigner un endroit; compte tenu de sa proximité d'avec celui-ci.

D'ailleurs pendant les enquêtes, il a été donné de constater que dans la quasi-totalité du pays DAN, les gens- surtout les parents paysans- indiquaient l'emplacement de leurs plantations directement par le nom du ruisseau ou du fleuve le plus proche. Chose qui, pour le profane en langue DAN, laisserait croire que ceux qui affirment se rendre dans tel marigot ou dans tel fleuve, y vont pour puiser de son eau. Or dans la réalité, c'est une manière pour eux de dire que ce jour-là, ils se rendaient dans la plantation située sur les rives de la rivière ou du fleuve dont ils venaient de faire mention du nom. Une fois encore, l'expression est à saisir au sens figuré pour mieux la comprendre.

La formule utilisée pour indiquer les noms de lieux en rapport avec un cours d'eau, s'énonce comme suit:

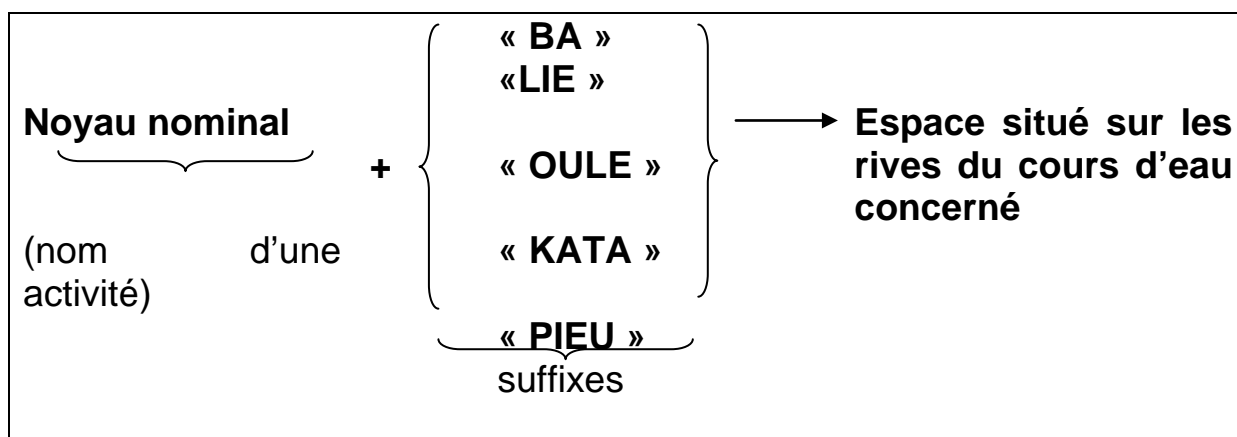


Illustration : Tableau des noms de lieux en rapport avec les cours d'eau.

Noms de lieux	Signification	Localisation
DEOULE	Espace situé sur les rives de la rivière DEYINUN	Man
GBIANUN-KATA	Zone herbeuse constituée essentiellement d'herbes à éléphant et de roseaux; et se situant sur les rives du « GBIANUN »	Man
NUN-YIBA	Espace situé sur les rives de la mare « NUN- YI », ou « la mare aux enfants ». Il s'agit en réalité d'une mare qui est adorée et supposée être celle de la fécondité et de la fertilité	Man
GBON-BA (GBOHAN-BA)	Espace situé sur les rives de la rivière « GBON/GBOHAN ». Rivière dont on implore les génies en cas de difficultés diverses.	Man

ZOBA	Espace situé sur les rives du fleuve « ZO ». Ce nom désigne aujourd'hui un village de la Sous-préfecture de SANGOUINE	Sangouiné
GBEBA	Espace situé sur les rives du fleuve « GBE ». Dans un passé récent, ce fleuve a fini par donner son nom au camp de formation civique de la jeunesse, qui se trouvait sur ses rives.	Sangouiné
SO-N'BA	Espace situé sur les rives de la rivière « SO- N' ». Ce nom désigne aujourd'hui un village de la commune de Biankouma	Biankouma
LEUN'BA	Espace situé sur les rives de la rivière « LEUN ' », (village de la Sous-préfecture de Biankouma)	Biankouma
YOYI-BA	Espace situé sur les rives de la rivière « YOYI ». C'est à dire « la rivière aux rives constituées de roches calcaires ».	Man
<i>NUONPIEU</i> ¹	Espace situé sur les rives du fleuve « NOUN »	Danané
MIAN-BA	Espace situé sur les rives du fleuve « MI'AN ».	Biankouma

I.1.2.1.3- Les noms de lieux en rapport avec les interdits totémiques

Dans la première partie du travail, le mythe totémique a été défini comme une sorte de pacte qui existe entre un animal ou une espèce végétale quelconque et les lointains fondateurs du clan, de la tribu ou de

¹« NUONPIEU » est une expression propre de la variété de la langue DAN, pratiquée dans le département de Danané. Le suffixe « PIEU » signifie « situé sur les rives de ... »

la famille. En vertu de cette alliance, les membres du clan, de la tribu ou de la famille concernée s'abstiennent de la consommation de la chair des animaux objets de totems. En retour ils bénéficient de la protection mystique de ceux-ci. Il est vrai que ces animaux ne sont pas sujets à un culte d'adoration; mais il n'en demeure pas moins qu'ils jouissent de beaucoup d'égards de la part des familles concernées.

Concernant principalement les noms de lieux en rapport avec les interdits totémiques, il faut souligner qu'ils sont très peu nombreux. Cela s'exprime par le fait que, même si dans certains villages toute la population s'interdit la consommation de la chair de tel animal, celui-ci n'est pas forcément le totem de l'ensemble des familles qui composent ledit village. L'animal en question est certes un interdit, mais il n'est pas un totem à même de donner son nom au village.

Généralement, le fondateur du village ou l'un de ses ancêtres mythiques avait pour totem un animal donné. Pour honorer ce pacte entre lui et l'animal: il décide que tous ceux qui veulent trouver refuge chez lui observent le même code de conduite que lui. C'est de cette manière qu'un village comme **BLAPLEU** dans le département de Biankouma qui, littéralement traduit signifie « la résidence du mouton » doit être plutôt considéré comme un établissement dont le fondateur avait pour totem le mouton.

Il faut par ailleurs noter que cet exemple ne doit pas servir de prétexte à une interprétation abusive pour dire qu'un nom comme **DOMPLEU** (ou **DOHANPLEU**) qui signifie lui aussi littéralement « la résidence de l'araignée » tient du fait que son fondateur avait pour totem

cet animal. Ici, il faut plutôt explorer du côté des contes et légendes du pays DAN. En effet dans les contes et légendes DAN, l'araignée tient souvent le rôle d'être cupide. Une telle hypothèse amène à penser que le fondateur dudit village, partageant quelques traits de caractère avec cet animal, se serait fait surnommer du nom de l'animal. Ainsi lorsqu'il eut l'idée de fonder son hameau, son entourage n'a pas trouvé utile de nommer cet espace autrement, si ce n'est par le surnom de l'homme.

I.1.2.1.4- Les noms de lieux en rapport avec les événements historiques

Chaque être, chaque communauté humaine a un passé qu'il traîne avec lui. Les noms qui entretiennent un lien étroit avec ce passé constituent de véritables mémoires collectives auxquelles toute la société a décidé de confier son histoire. C'est ce devoir de mémoire qui pousse les populations à désigner les espaces qui ont servi de cadres à certains événements par les noms de ceux-ci. Il est à noter qu'à ce niveau, la formulation de ces noms tient beaucoup plus compte de l'image qu'on désire véhiculer que du sens classique des expressions.

En pays DAN, les villages de **KANDOPLEU** (ou **KAN'TOPLEU**) et de **GBANGBEGOUINE** sont l'illustration vivante de faits historiques. En effet, des témoignages concordants ont révélé que **KANDOPLEU** (ou **KAN'TOPLEU**) doit son appellation au fait que le site actuel du village aurait été l'endroit où autrefois le fondateur devrait être exécuté par les sofas de Samory. Aussi, ce dernier aurait-il supplié ses bourreaux en

ces termes: « **KAN'TO** » qui signifie « épargnez-moi la mort, par pitié»

Cet événement a donc donné son nom à ce village qui se situe sur l'axe Man-Biankouma, dans le département de Man. Quant à **GBANGBEGOUINE**, il est le symbole de la résistance et de la combativité. En effet, dans la langue DAN, l'expression « **GBANGBE** » signifie « tenir bon, résister, combattre sans rechigner ni reculer». D'où **GBANGBEGOUINE**, loin d'être un espace situé au sommet de la montagne « **GBANGBE** » Comme le voudraient logiquement la formation et le sens étymologique du mot, témoigne plutôt de la combativité de sa population.

Les investigations à ce niveau ont permis de comprendre que pendant la période coloniale, mais aussi pendant celle des guerres tribales, les habitants de ce village ont toujours tenu tête aux ennemis et à l'Administration coloniale. Aujourd'hui encore, fidèle à sa réputation, **GBANGBEGOUINE** a été parmi les tous premiers villages de l'Ouest montagneux à opter pour le FPI (Front Populaire Ivoirien) en 1990 à l'avènement du multipartisme en Côte d'Ivoire. Une Période de rupture brutale d'avec la pensée unique en Côte d'Ivoire, où quiconque se réclamait de l'opposition subissait toutes sortes d'humiliations. Le faisant ainsi, les populations de ce village exprimaient leur solidarité et l'identité de leur combat avec Laurent GBAGBO, ex-Président dudit parti et Président de la République de Côte d'Ivoire au moment de nos enquêtes. Cet acte a valu en son temps à **GBANGBEGOUINE**, le surnom de «**GBAGBOGOUINE** », c'est-à-dire « le village de ceux qui agissent comme **GBAGBO** »

I.1.2.1.5- Les noms des lieux en rapport avec le comportement des populations qui y habitent

Quand ils s'appliquent à des villages, ces noms sont censés être symptomatiques du comportement des populations qui y vivent. Ainsi, en même temps qu'ils constituent des indices d'appréciation de la mentalité ou de la moralité des dites populations, ils sont aussi l'expression du regard extérieur; un regard empreint de beaucoup de subjectivité. Les noms qui entretiennent un rapport avec le comportement des populations sont un indice intéressant pour une personne étrangère en pays DAN et qui aurait l'avantage de connaître la langue. Elle pourrait à cette occasion, se faire une opinion partielle de ses hôtes et prendre par conséquent quelques dispositions élémentaires dans ses rapports avec ces derniers. A ce propos, il faut noter que généralement, cette attitude commune aux populations a souvent été la mise à exécution des consignes données par les chefs de villages et leurs notables. Comme illustration, on se réfèrera au tableau de la page suivante.

Tableau des noms de lieux en rapport avec le comportement des populations résidentes.

Noms de lieux	Indication (ou signification)	Localisation
KPOGOUIN	Territoire dont les ressortissants ne Man s'excusent jamais auprès des autres: les belliqueux	Man
KPOGOUIN	Territoire (ou contrée) des beaux-parleurs ; de ceux qui ne joignent pas l'acte à la parole ; des démagogues.	Man
VETOUEU	Territoire des hommes belliqueux ; des hommes aux langages empreint de diatribes.	Danané
DAKOUEPLEU	Territoire des hommes qui vivent ensemble, dans l'entente et surtout dans la sincérité	Man
BINTONGOUIN	Territoire fictif dont l'appellation est attribué à tout le village dont les populations s'illustrent dans la palabre stérile.	Espace commun aux trois départements

I.1.2.1.6- Les noms de lieux en rapport avec les conditions existentielles de leurs occupants.

Les réalités existentielles qu'ont connues ou que connaissent des populations ou encore les fondateurs des villages, les ont souvent inspirés dans la désignation de leurs lieux d'habitation. Ces noms sont parfois l'expression d'un état d'âme, des ressentiments à un moment donné de l'histoire de ces communautés humaines ou des individus concernés. C'est ainsi que pour exprimer l'heureux concours de circonstances dont ils ont bénéficié dans une zone aussi montagneuse que l'Ouest de la Côte d'Ivoire, des populations n'ont pas hésité un seul instant à nommer leur village «**YASSOEGOUIN**» (ou **YASSEGOUIN**) qui, traduit en langue DAN veut dire «être bien installé», pour dire en fait qu'on mène une existence aisée: («**YASSOE**» = être bien installé et «**GOUIN**» qui désigne un lieu dans le présent contexte)

En revanche des noms de villages comme **DOYAGOUINE**, un quartier de la ville de Man et «**GBONLEU**» (actuel **GBOMBELO**) sur l'axe Man-Biankouma, sont l'expression caractéristique de conditions difficiles d'existence. Une existence faite de misère) de souffrance de tous genres. Pour s'en convaincre, il suffit par exemple de scinder le nom **DOYAGOUINE** en ses constituants immédiats. Cette opération nous donne le résultat suivant:

{ « DOYA ou **ADOYA** » = la situation est difficile, dure et pénible.
« **GOUINE** » = le lieu, l'endroit ou le site.

En définitive **DOYAGOUINE** désigne un repère de souffrances ou

un endroit où les conditions d'existence sont pénibles et donc difficilement supportables; mais avec la nuance que **DOYAGOUINE** est aussi un lieu de refuge dans certaines circonstances.

Ceci est d'autant vrai que de nombreux témoignages présentent **DOYAGOUINE** comme le lieu dont l'ancêtre fondateur serait venu s'installer après sa mise en quarantaine par les autres membres de sa famille. Cette période aurait été vécue par ce dernier comme un calvaire.

Ainsi, en souvenir des souffrances endurées pendant son isolement, il a donné le nom **DOYAGOUINE** à son campement. Par la même occasion, il invite tous ceux qui sont persécutés à le rejoindre. **DOYAGOUINE** est l'équivalent du "BORIBANA" Malinké.

En dehors de cette première classification des noms de lieux sur la base des supports et du mode de formation, on peut entrevoir une hiérarchisation des noms de lieux sous bien d'autres angles.

I.1.2.2- Les noms de lieux selon les croyances ou l'imaginaire collectif des DAN

I.1.2.2.1- Les noms d'origine(s) cosmogonique (s)

Si la cosmologie est la science des lois physiques générales qui gouvernent l'univers, la cosmogonie elle, est la théorie relative à la formation de cet univers. S. Lallemand va au-delà de cette définition pour affirmer que les concepts de cosmologie et de cosmogonie ont des champs sémantiques d'ampleur inégale. Le premier de ces termes tend à englober le second.

L'Anthropologie, poursuit-elle, définit la cosmologie comme «un ensemble de croyances et de connaissances, un savoir composite, rendant compte de l'univers naturel et humain»¹.

Quant à la cosmogonie - partie de la cosmologie centrée sur la création du monde-, elle « expose sous forme de mythe, les origines du cosmos et le processus de constitution de la société »². Pour finir, S. Lallemand précise qu'« entre les notions de cosmologie et de cosmogonie existent des interférences dialectiques non négligeables: un système de l'univers justifie sa cohérence par le recours aux récits relatifs ,à son origine; et de leur côté, ces récits renferment toujours des fragments plus ou moins importants des conceptions relatives à l'ordonnance de l'environnement, à l'état des techniques et du système social dont ils garantissent le dynamisme et les aspects statiques »³.

La conséquence de cette dialectique est que, quelle que soit la manière scientifique dont la cosmologie et les divers domaines de la vie sociale et matérielle sont conçus -, qu'elle les explique ou les masque, les détermine ou les reflète, les reproduise ou les modifie -, entre celle-ci et ceux-là, les rapports sont vivaces et les activités les plus quotidiennes comme les plus prestigieuses, sont en relation avec des éléments de pensée renvoyant: à, l'organisation du monde.

Après la clarification de ces deux notions, la préoccupation essentielle dans cette rubrique, est de montrer comment à partir des

¹ S. Lallemand, Cosmogonie dans la Construction du monde, religion représentation F. Maspero, Paris, 1974, P.20

² Idem, P. 20

³ Idem, P.21

noms qu'ils donnent aux espaces, les DAN perçoivent l'univers. En d'autres termes, quelle vision les DAN ont-ils du cosmos à partir de leur système de pensée?

D'une manière générale, les DAN répartissent le cosmos, désigné par le terme générique de «TOSSÊTA» en deux parties: L'univers visible et l'univers invisible, deux mondes à la fois séparés et communicants.

a- Le « **KPON' TALE** » ou « le monde visible »

Il est par excellence celui des vivants. De manière générale, il peut être saisi comme étant l'espace incluant la couverture terrestre et le firmament. Ce monde est organisé, structuré à l'image de la société humaine. Pour accéder à la hiérarchie la plus élevée, pour bénéficier de l'honneur dont jouissent les ancêtres auprès des siens, l'homme de son vivant, doit observer les lois sociales et exécuter la volonté de Dieu. Il doit donc contribuer au progrès moral, intellectuel et technique de la société, de la communauté dont il se réclame. Ce sont donc les ancêtres qui sont désignés par le terme de «**N'MEMAN** » et qui ont pour logis la case sacrée ou « **GBOUN'NUNKÔ** ». Auprès d'eux, siègent les patriarches des familles. Le monde visible, dans sa répartition se subdivise en deux parties :

a.1- Le « PEHEU » ou l'espace domestique

Il est constitué d'espace bâti et des environs immédiats. Le «**PEHEU**» chez les **DAN** est constitué de deux territoires: les habitations et la portion qui les entoure constituent l'espace humanisé, réglé et ordonné. A côté de cet espace humanisé et ordonné, se trouve le terroir qui représente la brousse, le monde non domestiqué et par conséquent agressif, malfaisant et très hostile à l'homme.

a.2- Le « SEGÔ » ou les ensembles erritoriaux

Le « **SÊGÔ** » se situe au delà du «**PEHEU**». Il est la somme des villages. Il pourrait correspondre aux cantons tels que connus dans les découpages administratifs à l'intérieur d'un même département. Parfois cette appellation excède le cadre restreint du département pour s'appliquer à l'ensemble des départements administratifs qui composent le pays DAN. Tout cela est fonction des circonstances dans lesquelles l'on se trouve.

En définitive, le monde visible est constitué du firmament et de tous les êtres qui l'habitent: Hommes, animaux, insectes.

b. Le monde invisible

S'il est vrai que les DAN n'ignorent pas l'existence d'un monde invisible, ils ne lui ont cependant pas attribué une appellation particulière jusque-là. Une chose est par ailleurs indéniable: ils subdivisent cet espace en trois parties avec pour certaines, des

appellations bien précises dans leur langue. On a à cet effet la répartition suivante:

b.1- Le « LA-N' » ou le ciel

C'est la demeure du Tout-Puissant, le Dieu Suprême, créateur de toutes les choses et qui se nomme « **ZRAN** ». Du point de vue de sa représentation matérielle, le « **LA' - N** » est l'univers qui se situe au delà du firmament et qui enveloppe la terre ou « **SÊ** ». Il est inimaginable, voire inconcevable et par conséquent inconnu. Tout ce que les DAN retiennent du « **LA' - N** », c'est qu'il se situe en « haut ».

b.2- Le « GUEBOR / (GUEHEBOR) » ou le royaume des morts

Ce terme n'est pas à confondre avec « **GUEBÔ** », qui désigne « les fétiches ou autres amulettes », Le « **GUEBOR / GUEHEBOR** » est la « résidence des morts » appelée aussi le royaume des ancêtres.

En pays DAN et particulièrement chez les Toura, cet espace est parfois désigné par le terme « **ZRAN-ATA** » ; c'est à dire « la marche qui mène vers Dieu ». C'est donc du royaume des ancêtres que certains d'entre eux viennent souvent pour rendre visite aux familles encore vivantes par le phénomène de la réincarnation. Pour accéder aux « pays des morts », le vivant, selon l'imaginaire collectif DAN, doit observer et pratiquer avec droiture les lois sociales qui instaurent le respect du prochain.

Enfin, une fois décédé, sa mémoire doit être honorée par des funérailles. Sont momentanément exclus du «**GUEBOR / GUEHEBOR**» les défunts sorciers, les femmes mortes en couches- taxées elles aussi de sorcières-, les victimes de l'épreuve de vérité ou « GLI »¹. La légende raconte à ce propos que les pleurs ou les voix plaintives que l'on entend souvent en pleine nuit à la lisière du village après un décès, sont celles de l'âme errante du défunt à qui les ancêtres ont obstrué la voie d'accès à leur demeure. Dès lors, s'imposent aux parents de ce dernier, des cérémonies rituelles pour apaiser le cœur des aïeux et permettre le repos du regretté. Dans le cas contraire, il rejoint le monde des mauvais esprits ou fantômes qui troublent la quiétude des vivants de temps à autre.

b.3- Le royaume des esprits et des génies

L'absence d'une dénomination particulière de cet espace en langue DAN résulte du fait que dans la pensée collective, il s'agit d'un lieu non géographiquement localisable. En effet, pour les DAN les génies logent soit dans les montagnes, soit dans les rivières, soit encore dans les arbres. Ce sont ceux d'entre eux qui sont bienveillants qui constituent les intermédiaires entre les hommes et le Dieu suprême, Maître de l'univers. Ces divinités au service du Tout-Puissant jouissent de bien des pouvoirs dont ils peuvent faire bon usage pour récompenser ou punir les actes des vivants. C'est pour quoi, pour conjurer les mauvais sorts, une calamité ou pour marquer leur reconnaissance après une bonne récolte, les DAN se rendent à la rivière sacrée, au pied d'un arbre ou d'une

¹ Le «GLU» serait le « GÔPÔ » en pays Bété

montagne pour implorer le pardon ou remercier ces esprits protecteurs.

1.2- Les noms de lieux d'origine(s) mythique(s), des contes et légendes du pays DAN

Qu'il s'agisse du mythe, de la légende ou du conte, il faut retenir que ces terminologies nous plongent dans un monde qui fait plus honneur à l'esprit inventif et à l'imagination féconde qu'à la pure vérité historique. Les événements y sont à la fois fabuleux, étrangers et vraisemblables.

Ramenant cette acception globale de ces trois notions aux noms de lieux, on dira qu'il s'agit dans cette rubrique des espaces qui sont géographiquement localisables pour certains, alors que pour d'autres, ils n'existent que dans l'imagination; à l'image des récits qui ont engendré leurs noms. Chaque peuple ayant sa mythologie propre, le Peuple DAN n'a pas dérogé à la règle. Ainsi, dans chaque village, tribu ou clan, existent des lieux qui doivent leur appellation à des événements qui s'y seraient produits autrefois; noms que ces lieux ont conservé jusqu'aujourd'hui. On peut par exemple citer deux d'entre eux. Il s'agit de:

«**YIYABA**» qui veut littéralement dire «La mauvaise rivière, dans les mauvaises eaux », Dans la réalité quotidienne, il s'agit d'une rivière dont un village de la sous-préfecture de Sipilou porte le nom. Selon la légende, la particularité de cette eau est que, quiconque s'aventurerait seul et à une heure indue sur ses rives, se voyait poursuivi par un des génies qui y avaient élu domicile. Ce sont donc ces mauvais souvenirs

qu'ont vécus les populations qui les ont amenées à donner cette appellation à cette rivière dont les eaux n'ont rien de mauvais en elles-mêmes.

« **NUN-YAHA ZÆGOUË** » est un espace purement fictif qui relève des contes.

En effet, il s'agirait d'un site que jusqu'ici personne, du moins l'ensemble des enquêtés n'a pu encore localiser géographiquement. Cet espace serait le lieu même où des parents, exaspérés du mauvais comportement de leur enfant, l'auraient immolé. D'ailleurs à propos d'un tel lieu, il existe en pays DAN, un dicton qui met en cause son existence. Celui-ci s'énonce comme suit: «s'il existait une surface rocheuse où exécuter le mauvais fils, j'y aurais conduit le mien ». Cela pour dire que malgré les peines que leur causent les enfants récalcitrants, les parents ne peuvent volontairement se débarrasser d'eux en leur supprimant l'existence.

1.3 - La symbolique des noms de lieux

Le Dictionnaire du français contemporain définit le symbole comme: «*Ce qui représente une réalité abstraite. Le symbole peut être un être animé, une plante, un objet* ».

Cette approche définitionnelle du concept de symbole nous suggère la représentation d'une abstraction, mieux l'interprétation d'une idée ou d'une pensée sous une forme imagée. Parler donc de la symbolique des noms de lieux, revient à déchiffrer, à décoder le sens dénoté second du nom. En d'autres termes, il s'agit pour nous de saisir

l'image ou les idées-forces que véhicule le nom au delà de son sens dénoté. Dans ce schéma de communication à deux niveaux de lecture, l'accent est plutôt mis sur le sens caché des mots que sur leur signification apparente et accessible à tous.

Cette propension à l'usage des symboles dans le langage pour désigner ou décrire une réalité, est prononcée chez les adultes et plus encore chez les Anciens, garants du patrimoine culturel traditionnel. En pays DAN, certains noms de lieux constituent de véritables symboles ou des messages particuliers. Quelques-uns parmi ceux-ci peuvent être cités à titre illustratif. Ce qui donne la configuration suivante:

1.3.1- Les noms de lieux qui expriment la solidarité, l'union et l'entente

a- BOFFESSO ou «BÔ-N'PLEU»

En Malinké, « **BOFFESSO** » signifie littéralement «le village de BOFFE »; personnage qui serait le fondateur dudit établissement .Or, après de multiples investigations auprès de la population et surtout auprès des membres de la famille de **TIAGBEU DAN** reconnue par tous comme fondatrice de ce village il n'apparaît nulle part dans l'arbre généalogique de ceux-ci, les traces du personnage de BOFFE, hypothétique fondateur dudit village. Cette situation nous a conduit à l'exploration d'une autre piste pour découvrir qu'en réalité, il s'agit de l'expression «BÔ-N'PLEU »; expression qui aurait été traduite de façon lapidaire par un interprète Malinké d'alors, au moment où le colonisateur procédait au recensement: des villages.

De nombreux témoignages convergent pour dire que **BOFFESSO** doit son appellation authentique de «**BÔ-N'PLEU**» aux hauts faits d'armes d'un de ses fils du nom de **TIAGBEU DAN**, lui-même descendant de la famille des fondateurs du village. En effet, grand guerrier aux pouvoirs mystiques immenses, **TIAGBEU DAN** était plus que sollicité par les tribus environnantes. A chacun de ceux qui lui demandaient protection et assistance, il répondait toujours en ces termes: « **BÔ-N'PLEU** » ; C'est –à- dire «Passe chez moi». Mais plus qu'une simple formule, «**BÔ-N'PLEU**» se présente comme un espace d'entraide, de partage et de générosité. C'est également un lieu où l'espoir est permis quand tout semble perdu. Bref « **BÔ-N'PLEU** » est une terre d'espérance.

b-GBOMBEILO ou «GBONLEU / GBOHANLEU »

N'ayant pas pu lui trouver une signification en Malinké, langue dans laquelle est énoncé **GBOMBELO**, il a fallu s'attacher à la prononciation DAN qu'est « **GBONLEU/GBOHANLEU** » qui dérive de l'expression « **YA GBON / YA GBOHAN** » et qui dans la même langue, se traduit par « ça été dur, pénible ou difficile ». Donc le terme «**GBONLEU / GBOHANLEU** » renvoie à un espace où l'on a souffert des épreuves. Dans le cas d'espèce, plutôt que de désigner un lieu de souffrances ou de difficultés, l'actuel village dans la sous-préfecture de Biankouma qui porte cette appellation, serait le cadre dont le fondateur, éprouvé par des difficultés de toutes sortes, serait venu se réfugier. Ce dernier était à la recherche, de protection ou d'assistance aussi bien auprès des propriétaires terriens que des divinités. Il est vrai que c'est en

souvenir des difficultés antérieurement vécues que le fondateur du village a baptisé ce site du nom de « **GBONLEU / GBOHANLEU** » ; mais en fait **GBOMBELO** (ou **GBONLEU / GBOHANLEU**) est perçu comme une terre d'asile.

Selon les témoignages recueillis auprès du **Vieux Kelli Goneti**¹ , il y aurait un lien étroit entre le village de « **GBONLEU / GBOHANLEU** » et la rivière « **GBON / GBOHAN** » qui se trouve à **BOFFESSO**, dans la sous-préfecture de Man. En effet, en proie à de multiples difficultés pour avoir des enfants, le fondateur du village de «**GBONLEU / GBOHANLEU** » aurait imploré l'aide des génies d'une rivière anonyme. Lorsque les vœux de ce dernier furent exaucés, il baptisa ladite rivière du nom de « **GBON / GBOHAN** » ; pendant que son nouveau lieu d'habitation prenait le nom de «**GBONLEU / GBOHANLEU** ». En résumé ce village est à la fois l'expression d'une dualité émotionnelle : souffrance, douleur, mais également protection et assistance pour le même individu.

c- **DAKOUEPLEU**

Regroupement des villages de «**Slœrpleu**», «**Monleu**», «**Kohopleu**», **DAKOUEPLEU** ou «le village du rassemblement», se veut un espace par excellence de l'unité et de l'entente; donc de la parfaite harmonie entre ses habitants. Cela est d'autant plus réel que les trois villages qui forment l'entité **DAKOUEPLEU**, au moment de sceller leur destin commun, ont renoncé chacun à leur appellation antérieure pour

¹ Le vieux Kelli Goneti est un octogénaire du village de Bofesso-Douma dans la Sous-Préfecture de Man. Ce village est situé à environ 20 Km de Man, chef lieu de région

ne voir que l'intérêt supérieur de leurs populations respectives. C'est ce qui vaut à ce vaste village de bénéficier de l'électricité et d'être un pôle économique appréciable dans la sous-préfecture de Logoualé et dans le département de Man.

I.3.2- Les noms de lieux qui expriment la tolérance et le pardon

De tous les noms de lieux qui expriment la tolérance ou le pardon, **KANDOPLEU** (ou **KAN'TOPLEU**) semble le mieux indiqué. En effet, « **KAN'TOPLEU** » ou « la résidence de Kan'to », se traduit de la langue DAN à la langue française par l'expression suivante: «Ayez pitié de moi; Epargnez-moi la mort». Ce nom de village est évocateur d'un lieu où l'on prêche la culture du pardon et de la tolérance. A ce propos, dans les précédentes pages il a été déjà fait état de ce qui a motivé une telle appellation.

D'autres témoignages font plutôt cas de ce qu'un des sofas de Samory Touré avait pour village maternel, un espace situé aux alentours de l'actuel site de «**KAN'TOPLEU**». Lorsque l'Almamy Touré, lors de son passage dans la région Ouest de la Côte d'Ivoire décida de s'attaquer audit village, le brave guerrier implora son Maître en ces termes: «Kant'to»; suppliant ainsi ce dernier de renoncer à sa décision. Cette requête, à l'instar de celle introduite auprès des bourreaux susmentionnés, fut agréée. Bien d'autres versions concernant ce nom existent mais elles convergent toutes pour faire de « **KAN'TOPLEU** » une terre de pardon.

I.3.3- Les noms de lieux, symboles de démagogie, de traîtrise, de la roublardise et de la ruse.

a- PODIAGOUINE

Contrairement aux autres noms de lieux dont la désinence «**GOUIN / GOUINE**» indique les sommets montagneux; **PODIAGOUINE** signifie littéralement «chez ceux qui ne disent qu'avec la bouche»; cela pour indiquer qu'il s'agit d'un village dont les habitants sont de beaux-parleurs, des gens qui ne joignent pas l'acte à la parole. Aussi, ce village se définit-il comme un lieu où les populations ne vont pas jusqu'au bout de leurs entreprises, de leurs convictions et surtout des engagements conclus avec des partenaires. Toutes ces choses en bien des circonstances s'interprètent comme de la traîtrise, de la lâcheté et surtout de la versatilité.

Cette étiquette d'hommes versatiles portée par les ressortissants de **PODIAGOUINE** et du canton Blouno en général est telle qu'aucun candidat aux différentes consultations électorales dans la circonscription électorale de la sous-préfecture de Man, ne peut se vanter d'avoir leur soutien. A cet effet, en 1985, il a été donné à toute la population de Man de constater, qu'au nombre des électeurs et sympathisants qui avaient fait défection et trahi un des candidats au poste de Secrétaire de la sous-section PDCI-RDA de la sous-préfecture de Man, figuraient en bonne place les hommes de **PODIAGOUINE**.

Outre ce constat, au cours de l'enquête sur le terrain, un ancien député de ladite circonscription électorale et originaire de la partie Nord

de Man nous a confessé ce qui suit: «Avec ces gens-là, il faut s'attendre à tout et à tout moment. On ne peut pas leur faire confiance totalement car ils vont là où le soleil semble briller». Tout ceci indique bien que **PODIAGOUINE** rime avec démagogie.

c- DOMPLEU ou « DOHAMPLEU »

Comme la plupart des noms terminés par le suffixe «**PLEU**», **DOMPLEU** ou « **DOHAMPLEU** » signifie « la résidence de **DOHAN** ». Ce qui, montre que le nom du lieu est en rapport étroit avec celui de son fondateur, du nom de **DOHAN**. Un terme qui, en langue DAN désigne l'araignée.

Dans les contes DAN, tout comme dans bien d'autres des zones forestières de la Côte d'Ivoire, l'araignée passe pour être un animal rusé, parfois cupide et ayant dans sa besace plusieurs tours.

Se délectant régulièrement des déconvenues de ses compagnons victimes de sa ruse, elle est finalement perçue comme un personnage dont il faut se méfier. Au nom **DOMPLEU** ou «**DOHAMPLEU**» s'attachent à la fois l'idée de ruse ou de roublardise des habitants prêts à tromper les autres, et de méfiance (à conseiller aux hôtes étrangers qui s'y rendent).

I.3.4- Les noms de lieux, symboles de la masculinité et de la féminité

a- La masculinité

Les DAN accordent une place de choix aux personnes de sexe masculin. Les raisons de ce comportement sont multiples. Il faut retenir

entre autres, le rôle d'héritiers qu'il leur revient de jouer, de même que la force et le courage qu'elles doivent posséder pour défendre la famille. Cette force de caractère d'homme, estime-t-on en pays DAN, s'acquiert à l'occasion des cérémonies de circoncision où l'instruction et l'initiation des néophytes aux secrets de la vie se font sous la protection et la supervision du masque, attribut exclusif des hommes. Du coup, les espaces où sont dispensés ces enseignements ayant trait à l'esprit de combativité, d'abnégation et de respect des principes fondateurs de la tribu ou du clan, sont formellement interdits d'accès aux femmes. A titre d'exemples, on peut citer les noms de lieux ci-après:

– « **GUEPLEU** »

« **GUE** » en langue DAN, désigne « le masque ». Dans cette région de l'Ouest ivoirien, le masque est la propriété des hommes. Son port est l'apanage de ces derniers. Sa demeure est formellement interdite aux femmes. «**GUEPLEU**» ou «la demeure du masque» rime ainsi en pays DAN, avec tout ce qui s'organise dans le plus grand secret et qui est en rapport étroit avec la conduite de l'homme en société. Pour ce qui est de son emplacement, il est généralement à la lisière du village et dans le petit bois.

– «**GBOUN'KÔ / GBOUN'NUNKÔ**»

Contrairement au terme «**GUEPLEU** » qui est un lieu situé en brousse, le «**GBOUN'KÔ / GBOUN'NUNKÔ** » est une case particulière du village dont le revêtement du toit porte un canari. Elle est aussi entourée d'une palissade faite de bois, avec un rideau de feuilles de raphia à entrée unique. Une autre caractéristique de cette case est qu'elle abrite les

grands masques du village, de la tribu, voire du clan.

Le terme «**GBOUN'KÔ/GBOUN'NUNKÔ**» lui-même dérive de l'expression authentique Toura, «**GBOUN'NUN-A-KWI**»; c'est-à-dire «la maison du patriarche. Or en pays DAN, le patriarche est celui-là même qui est proche des ancêtres. Il est le garant des us et coutumes; et à ce titre il a pour domicile la case contenant tous les attributs de la tribu ou du clan. C'est ce qui vaut d'ailleurs à ladite case, son appellation de «demeure du patriarche». A cette appellation, se rattachent également les notions du sacré et du pouvoir. En effet, le sacré c'est ce qui habituellement, n'est ni à portée de vue ni de main du grand public.

C'est dans cette optique que dans les temps anciens, tout objet ou tout espace qui satisfaisait à cette caractéristique était isolé très loin dans la forêt dense. Pour les DAN, ces objets étaient des figurines, des queues de vaches symboles de pouvoir parolier, les fétiches. L'être humain dans sa conquête perpétuelle de l'environnement afin d'assurer sa survie, devenait une véritable menace pouvant entraîner la profanation desdits sites et objets. Aussi, a-t-on trouvé opportun de transférer ces attributs ancestraux en un lieu sécurisé, mais cette fois-ci, non loin de la grande masse. Et c'est dans cette case que sont déposés lesdits attributs. C'est d'ailleurs ce qui confère à celle-ci le caractère sacré; son contenu étant accessible uniquement aux initiés de second degré et de sexe masculin.

Concernant le pouvoir dont il est fait cas ici, il découle du fait que dans la société DAN, le masque s'intègre dans la hiérarchie sociale. Ainsi tous les masques, dans la pensée collective DAN, sont avant tout des esprits et donc l'émanation des ancêtres. Ce faisant, les "grands masques" de la case sacrée constituent l'Institution Judiciaire la plus élevée dans la société DAN. En d'autres termes, le «**GBOUN'KÔ**» / «**GBOUN'NUNKÔ**» est dans le pays DAN, ce qu'est la Cour Suprême dans la juridiction moderne.

b-La féminité

Si dans la société DAN les hommes s'octroient par tous les moyens la propriété du masque, il reste que de leur côté, les femmes revendiquent leur féminité à travers le «**KOHOUN'**» ou le «masque des femmes ». De l'avis de nombreuses femmes interrogées, à l'origine, seules les femmes étaient détentrices de masque sur toutes ces formes. Il a fallu toute l'ingéniosité des hommes pour s'accaparer cet attribut féminin qu'ils gardent jalousement aujourd'hui par-devers eux.

Les femmes qui ne veulent pas abdiquer face à cette situation, ont décidé que ce qui leur reste comme masque après cette manœuvre des hommes, ne soit vu de quelle que manière et en quelle que circonstance par ces derniers. Aussi le «**KHOUN'PLEU**» ou la «demeure du **KOHOUN'**» est-il formellement interdit d'accès aux hommes. Cet espace situé généralement à la lisière du village et dans le petit bois, rime avec la souveraineté des femmes. Il sert aussi de cimetière aux exciseuses ou «**Zolé**»

I.3.5- Les noms de lieux, marques de l'hospitalité du peuple DAN

En parcourant le pays DAN, on constate que de nombreux villages portent encore des appellations Malinké; on peut retenir en autres **GOUESSESSO, BOFFESSO, GBABLASSO, ZOUZOUSSO, SOKOURALA, SANDOUGOU SOBA, KABAKOUMA** etc

Si pour certains d'entre ces noms, notamment **BOFFESSO, KABAKOUMA, GBABLASSO** et **GOUESSESSO**, leur appellation résulte de la volonté de l'interprète colonial d'alors d'établir une correspondance entre les termes DAN et ceux de sa langue, pour d'autres par contre, les populations sont effectivement des allogènes Mahou pour la plupart.

En interrogeant l'histoire sur les mouvements migratoires en Côte d'Ivoire, il ressort que sous la poussée des Malinké venus du Nord (XVI^e siècle), les DAN ont dû quitter la partie Nord du pays Mahou pour s'installer sur leurs sites actuels. Nulle part non plus, il a été démontré que les Mahou ont établi des chefferies sur d'éventuels territoires DAN qu'ils auraient conquis à l'occasion des guerres tribales; assujettissant ainsi les derniers cités. Ce qui amène à croire que la présence isolée de villages Mahou en plein territoire DAN s'explique par le fait que, conscientes du fait qu'il faut apporter assistance et protection à ceux qui en éprouvent le besoin, les communautés DAN n'ont pas hésité à céder quelques lopins de terre à ceux de leurs frères venus d'ailleurs. Cette probabilité est d'autant plus convaincante qu'en pays DAN, l'étranger est considéré comme un envoyé de Dieu.

I.3.6 Les noms de lieux, expressions de la mauvaise foi, d'un état d'esprit de belligérance et de la prise en main de sa destinée

Il est des noms de lieux en pays DAN dont la simple évocation ne laisse personne indifférent tant leur phonie et surtout leur signification constitue de véritables défis. Il s'agit notamment de :

- **YEKAGNAGOUINE**: « la prise en main de sa destinée »

L'appellation exacte et originelle de ce village en langue DAN est «**KAYEKAGNAGOUIN**». Comme sens, cette expression signifie: «vous le saviez ainsi et vous vous y êtes engagé(e) ». A cet égard, il ressort des témoignages recueillis que «**YEKAGNAGOUINE**», village situé dans la Sous-Préfecture de Logoualé, fut autrefois et jusqu'à une date beaucoup plus récente, un espace dont les habitants s'illustraient par leur esprit de pagaille, de désordre et surtout de manque de courtoisie et de convivialité à l'égard des hôtes étrangers. Une attitude qui, au dire d'un des enquêtés, emmenait très souvent les jeunes gens du village à conspuer un voyageur dont la mise vestimentaire n'était pas de leur goût. Quant aux jeunes filles, elles allaient jusqu'à composer des chansons pleines d'ironie à l'endroit de telle ou telle personne dont la morphologie n'était pas celle dont elles rêvaient pour leurs noces.

Quand de tels comportements rencontraient la désapprobation de ceux qui en étaient les victimes et que ces derniers formulaient une plainte, leur entourage immédiat leur rétorquait qu'ils étaient responsables de ce qui venait de leur arriver. Cette réaction de l'entourage ne signifie nullement un quelconque soutien aux populations

incriminées ; mais plutôt une invitation à beaucoup plus de prudence et de vigilance désormais, lorsqu'on est face de ces dernières. Autrement dit, à «**YEKAGNAGOUI**», il vaut mieux assumer et gérer les événements qui vous tombent dessus sans trop vous en plaindre. Composer donc avec les ressortissants dudit village, exige une armure morale et solide.

- **BINTONGOIUN**: «espace de la palabre stérile et de la mauvaise foi»

Les investigations tant au niveau de la documentation écrite qu'au niveau de la documentation orale, n'ayant pas permis de localiser géographiquement le village de « **BINTOUGOUI** », il a fallu se résoudre à une première conclusion selon laquelle il s'agirait plutôt d'un espace fictif qu'une réalité concrète. Seule l'exploitation du sens de l'expression «**BINTONGOUI**», c'est-à-dire «la localité de ceux qui affectionnent la palabre », a permis de se convaincre qu'il s'agit ici d'une appellation secondaire, un surnom qui désigne tout village dont les habitants dans leur grande majorité, sont maîtres dans l'art de gérer la parole. Autrement dit, « **BINTONGOIUN** » est synonyme de l'éloquence. Mais au delà de cette interprétation du terme, il faut voir de façon sous-jacente la mauvaise foi; car la maîtrise de la parole ne rime pas toujours avec l'éclatement de la vérité.

– **KPOGOUINI et VETOUEU**

***KPOGOUIN**

Ce nom dérive de l'expression DAN «**KPOHOKOUN'SI**» qui peut se traduire en français par « envoyer les gens paître; rabouiller sciemment les autres»

Or l'enquête du terrain n'a pas permis de localiser un tel espace dans le pays DAN. Mieux, les témoignages recueillis auprès des populations du village de GBATA¹ dans la sous-préfecture de Man et dont un quartier porte ce nom, concordent sur le fait qu'aucun site montagneux des environs ne porte le nom de «KPO / KPOHO» et dont le sommet aurait servi de lieu d'habitation à des groupements humains. Ceci revient à dire que «KPOGOUIN » signifie tout simplement, « chez ceux qui affectionnent rabouiller sciemment: les autres ; qui aiment tenir des propos blessants aux autres ».

Quant à «**VETOUEU**»², village situé dans le département de Danané, un découpage morpho-syntaxique de ses constituants donne le résultat ci-après:

«**VE**» terme qui dérive de l'expression authentique «**Vétri** ou **Vétre**» et qui signifie « paroles outrageuses, blessantes et provocatrices »
«**TOUEU**» terme équivalent du suffixe «**PLEU**» dans la partie septentrionale du pays DAN; et qui veut dire « la résidence de»

En conclusion «**VETOUEU**» signifie « la résidence ou le pays des hommes aux propos outrageux et désobligeants». Toujours à propos de «**VETOUEU**», de nombreux ressortissants de Danané interrogés ont révélé qu'aujourd'hui encore, les populations dudit village continuent de s'illustrer de fort belle manière dans une telle attitude.

¹ GBATA est village de la Sous-Préfecture de Man. Il se situe à environ 15 Km du chef lieu de Sous-Préfecture et sur l'ancien l'axe Man Biankouma

² VETOUEU est village de la Sous-Préfecture de Zouan-hounien

A cette liste d'espaces aux ressortissants belliqueux, on peut adjoindre **BIANTOUO**, un autre village du département de Danané, dont les premiers habitants furent de grands guerriers et qui ne s'inclinaient devant personne en signe de soumission ou d'allégeance. Pendant l'enquête, de nombreux interlocuteurs issus des villages voisins de **BIANTOUO** ont confirmé que cette tendance guerrière aidant, les jeunes de **BIANTOUO** n'avaient pas hésité à se faire enrôler dans les troupes de Charles Taylor et de Prince Jonhson pendant la guerre fratricide du Libéria des années 1990. Bien d'autres sources nous ont révélé que ces derniers auraient pris une part active dans les conflits politiques survenus à Zouan-Hounien (département de Danané) lors des élections municipales de 2001. Il s'agit des conflits qui ont opposé le R.D.R (Rassemblement Des Républicains) à L'UDPCI (Union Démocratique pour la Paix en Côte d'Ivoire) dont le candidat était un fils de Danané.

I.4 Les autres formes de l'Onomastique DAN

La présente rubrique est évoquée à titre indicatif. En effet, dans les premières pages de notre travail, on a pu constater que le choix du présent objet d'étude contenait quelques germes de l'arbitraire. Cela s'explique par la diversité et de la multiplicité des formes de l'Onomastique DAN. A cet égard on pourrait par exemple évoquer l'onomastique minérale, végétale et animale qui demeurent jusqu'ici inexplorées, mais qui certainement constituent de véritables bréviaires pour le chercheur qui voudrait s'y intéresser. Pour cela il suffit d'approcher les initiés que sont au plan traditionnel, les forgerons, les chasseurs et les guérisseurs dont le dialogue avec le feu, les herbes et les animaux est quasi permanent.

Nous concernant, si l'ambition première n'était qu'une tentative de comprendre les secrets des formes onomastiques ci-dessus mentionnées, celle-ci n'a guère été fructueuse.

Plusieurs raisons expliquent par ailleurs cet état des choses: la rareté d'interlocuteurs sur le terrain, mais surtout le fait que la plupart des noms de végétaux, d'animaux et de bien d'autres objets sont si bien intégrés dans le langage quotidien que leur mode de désignation et leur signification ne sont la préoccupation de personne.

Outre ces deux principales raisons, il faut aussi évoquer le problème de l'arbitraire du signe linguistique. En effet, comment justifier les noms de «**GOUANNUN** » attribué au chat, celui de «**GBIN**» au chien pour ne citer que ces exemples là. Autrement dit, quelles relations logiques existe-t-il entre ces appellations(ou désignations) et les réalités concrètes qu'elles présentent. Seule la linguistique, à ce stade de la réflexion peut aider à la résolution de cette préoccupation.

Dans son « *Que sais-je* » intitulé La Sémantique, Pierre Guiraud¹ écrit ceci à propos de l'arbitraire du signe: «*le signe est arbitraire dans la mesure où il n'existe entre le signifiant et le signifié aucune relation autre qu'une pure convention des locuteurs; dans le cas contraire il est motivé* ».

Cela, poursuit-il «*c'est un des postulats de la linguistique moderne que la langue est un système de symboles arbitraires et immotivés; qu'il n'y a aucun lien naturel entre le nom et la chose nommée et que c'est en vertu d'une relation purement conventionnelle que cheval, horse ou*

¹ Pierre Guiraud, *La Sémantique*, PUF, que sais-je? 1955, P. 28

Pserd désignent l'animal »²

Sans prendre part aux nombreux débats où certains soutiennent que tout mot est motivé à l'origine et qu'il conserve cette motivation jusqu'au jour où celle-ci cesse d'être perçue, nous nous en tiendrons à la position de Pierre Guiraud pour justifier l'attitude qui est celle de nombreux peuples et notamment des DAN d'aujourd'hui. Une attitude qui se traduit par l'incapacité de ces derniers à trouver la moindre explication aux nombreux noms d'objets culturels qui meublent leur environnement.

² Idem P. 28

CHAPITRE II :

LES NOMS DE LIEUX, UNE BANQUE DE DONNEES DOCUMENTAIRES

Présenter les noms de lieux de cette manière, pourrait porter à croire qu'eux seuls, sont riches en informations dignes d'intérêt; et par conséquent que tous les autres noms seraient des sortes de cocons vides qui ne doivent bénéficier d'aucune attention particulière.

Dans ce chapitre l'objectif principal est surtout de faire ressortir le foisonnement d'informations à caractère général dont regorgent les noms de lieux. Ce qui n'est pas souvent le cas pour la plupart des anthroponymes dont l'histoire se réduit aux individus qui en sont les porteurs ou à leur famille respective, voire à leur clan. Les informations recueillies dans ce cas, ne sauraient traduire les points saillants de la réalité globale de la civilisation montagnarde à laquelle appartiennent les DAN. Cette clarification faite, il faut à présent montrer ce qui confère aux toponymes leur dénomination de banque de données documentaires.

II.1- Les réalités géologiques et zoologiques contenues dans les noms de lieux.

La Géologie - plus particulièrement la pédologie - et la zoologie sont des sciences qui ont respectivement pour objets d'étude le sol et les animaux. Aussi, seront qualifiées de données géologiques et zoologiques, toutes les informations relatives à ces deux réalités. Il convient cependant de préciser ici que les phénomènes ou les mécanismes qui président à la mise en place de telle structure géologique ou telle réalité zoologique ne feront pas l'objet d'attention. L'accent sera plutôt mis sur l'existence d'une adéquation entre les toponymes et les réalités qu'ils sont supposés exprimer. En d'autres

mots, il s'agit de vérifier si les espèces animales et les minerais dont les espaces portent le nom se trouvent réellement aux lieux-dits. Cette démarche a ainsi permis de constater que les toponymes sont à mettre en rapport étroit avec la texture du sol, les ressources du sol, le peuplement en diverses espèces

II.1.1- Les toponymes qui rendent compte de la texture du sol

Qui dit texture du sol, parle de la constitution granulométrique du sol. Concernant la région semi-montagneuse de l'ouest, elle est dite appartenir au domaine archéen¹. C'est-à-dire un domaine constitué d'anciens sédiments gréseux ou argileux et d'anciennes roches volcaniques acides d'une part, et de l'autre, de roches de type métamorphique² situé à la limite de roches magmatiques comme des massifs granitiques. Enfin, on a les quartzites ferrugineux dans la région du mont Nimba.

En résumé, on peut affirmer sur la base de ce qui précède, que le pays DAN est couvert dans l'ensemble, d'argile de roches granitiques très dures et de roches ferrugineuses. A cet égard, lorsqu'on jette un regard attentif dans le répertoire toponymique DAN bien des noms de villages tiennent lieu d'indices géologiques évoqués ci-dessus. Il s'agit notamment des établissements mentionnés ci-après:

* « **GBÊGOULALE** »

¹ Le domaine archéen équivaut à plusieurs ères couvrant la période la plus ancienne des temps géologiques.

² Transformation d'une roche à l'état solide, sous l'influence d'une élévation de température ou de pression avec cristallisation de nouveaux minéraux.

«**GBÊ ou GBÊHI** » signifie «Argile»;

« **GOULALE** » veut dire «Endroit ou espace où se trouve ... ».

Ce campement situé à environ 2 kilomètres de la ville de Man, fut longtemps le lieu d'extraction du matériau argileux ayant servi pendant la période coloniale, pour la confection des tuiles qui recouvraient les toits des édifices publics à Man: bureaux et logements des administrateurs coloniaux.

Aujourd'hui encore, les toits des guérites qui servent de postes de contrôle dans les locaux de la Sous-préfecture de Man sont recouverts de ces "tuiles made in Man".

* « **GNINPOTA** » ;



Littéralement traduit, «GNINPOUTA» signifie «sur le sable blanc; où il y a du sable blanc en abondance». En effet, il s'agit d'un village de la sous-préfecture de Man, situé sur un espace sablonneux. De l'avis de nombreuses personnes interrogées, ce village se situe sur un site qui fut autrefois une carrière de sable blanc. Un matériau dont les populations se servaient pour la réalisation des motifs de décoration des allées des résidences de personnalité coloniales et traditionnelles.

* « **ZAGOUE** et **MINGOUE** » ;

- « **ZAGOUE** » est une expression qui dérive de celle authentique de « **ZABAGOUELIEU** ». Ce nom est constitué de la manière suivante:

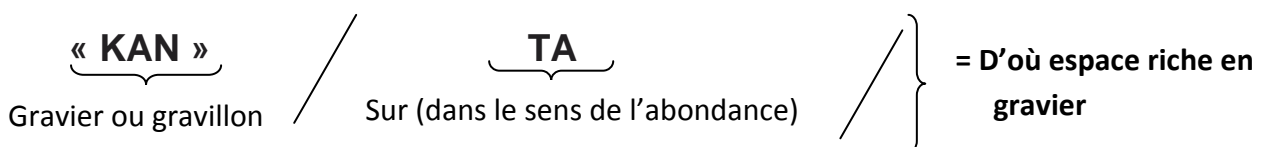


- « **MINGOUE** » : ce nom dérive lui de l'expression "Goho"¹ qui est « **MINWONPEUGOUËLIEU** ». Le découpage morpho-syntaxique de celle-ci, donne le résultat suivant:



A travers ces deux noms, on remarque que le suffixe « **GOUËLIEU** » renvoie à un espace recouvert d'une cuirasse de pierre. En fait, il s'agit généralement de cuirasse granitique ou latéritique dont la région semi-montagneuse de Man regorge en abondance.

- « **KAN'TA** », en effectuant une opération similaire à celles des deux premiers exemples on obtient également.



¹«Goho» est une variété de la langue DAN pratiquée dans le département de Man et plus précisément dans le canton Soin, un canton dont relèvent les village de Zagoué et de Mingoué.

Sur la base des explications des noms précédents, on peut avancer que la partie Nord du pays DAN dont relèvent les villages cités, est constituée de deux types de sols: d'un côté, on enregistre un sol de faible porosité, de l'autre, on trouve des sols arides et de grande porosité.

L'intérêt de telles informations pour le chercheur en littérature orale, n'est pas tellement le souci de démontrer les mécanismes très complexes qui gouvernent (ou qui ont gouverné) la mise en place de ces structures pédologiques. Pour lui, Il s'agit plutôt de voir en toutes ces informations relatives à la constitution ou à la richesse du sol et du sous-sol, des clés à même de l'aider à comprendre l'ingéniosité des populations rurales DAN, dans leur maîtrise des techniques culturelles.

En clair, il s'agit pour le chercheur de justifier la signification d'un nom de lieu précis et les variétés de cultures et de bien d'autres espèces végétales rencontrées en ce lieu. Toutes choses qui suggèrent des informations à caractère économique sur le pays DAN.

Si une telle approche paraît aléatoire pour tirer une conclusion scientifique viable, elle ne peut non plus être systématiquement combattue. Car des disciplines spécialisées peuvent s'en servir comme hypothèses à leurs investigations.

Concernant la structure des sols de la partie australe du pays DAN, elle se dessine en filigrane elle aussi, à partir de certains noms de

- **«BIETOUEU»**



De son appellation originelle de «**DEUWLEU** », «**BIETOUEU**» signifie «village à la lisière bordée de gros arbres».

- **«LIGBAHALEU»**



—→ D'où «**LIGBAHALEU**» est un espace où on enregistre une abondance d'arbres. Cette zone située dans la sous-préfecture de Sangouiné a constitué pendant longtemps, une véritable zone de forêt dense où l'on rencontrait de nombreuses espèces végétales de toutes tailles et de toutes formes.

- * **«ZOPA et NUONPIEU»**

Ces deux noms, dont le premier relève de la variété de la langue DAN pratiquée dans le département de Man et l'autre de celle de Danané, renvoient aux espaces situées sur les rives des rivières «**ZO**» et «**NUON**» ; deux grands cours d'eau du pays DAN. La présence des noms des fleuves dans cette rubrique se justifie par le fait que le lit des cours d'eau encombré de débris rocheux et de végétaux, est source de richesse et de vie pour les plantes, les animaux, voire des sols

environnants. Par conséquent, l'eau participe à la mise en place de la texture définitive du sol. D'ailleurs dans la réalité, ces deux grands fleuves sont bordés de forêt dense.

A la lecture de ce second schéma, on s'aperçoit que la partie australe du pays DAN est couverte d'une végétation riche et abondante en gros arbres. Ce qui augure d'un sol riche en matières minérales et par conséquent poreux et très fertile. Un tel espace est propice aux cultures de rente comme le café et le cacao. C'est ce qui justifie la présence de grandes plantations de cacao dans cette partie du pays des montagnes?

II.1.2- Les toponymes qui rendent compte des ressources du sous-sol

Avant d'aborder la relation entre les noms de lieux et les ressources minières, il serait bon de préciser tout d'abord la localisation des dites ressources sur l'ensemble du territoire ivoirien.

En effet, l'histoire géologique de la Côte d'Ivoire nous apprend que le socle de la région des dix-huit montagnes est essentiellement constitué de formations ferriques des monts Klahoyo, Tia et Gao de Man, nickélifères de Biankouma, titanifères de Sangouiné et enfin celle aurifère de Ity à Danané et cuivrique de Sipilou. Le tableau panoramique ainsi dressé, il convient à présent de vérifier la présence effective de ces ressources minières dans les zones qui en portent les noms.

A cette fin, les fruits des investigations ont été peu satisfaisants. En effet, qu'il s'agisse des noms de villages ou de ceux d'autres

espaces, très peu sont en relation directe avec les minerais ci-dessus énumérés. Seuls deux noms, l'un de montagne (**SUNTON** = montagne aurifère), et l'autre d'un village (**SUNBIHILEU**) dans le département de Man, semblent entretenir une «parenté » avec des matières minières; encore que ces derniers ne sont pas situés dans des zones de localisation des gisements concernés.

Tout au long de l'enquête, il a été difficile, voire impossible d'obtenir une réponse convaincante à propos de la rareté des noms de lieux en rapport avec les nombreux minerais dont regorge le pays DAN. Les personnes interrogées restent plutôt évasives parce qu'elles-mêmes ignorent la plupart de ces minerais, excepté l'or et le fer. Face à cette situation, nous nous sommes lancé dans une série d'hypothèses sans souvent la moindre issue, faute d'éléments plausibles de vérification à l'exception de celle que nous énonçons ci-après: le faible niveau technologique d'une part et de l'autre, l'organisation sociale rudimentaire.

Il y a lieu de constater ici, que les peuples qui ont réussi à mettre au point une technologie efficace contre l'environnement et le milieu humain ont multiplié des supports de leur création intellectuelle. Les Akan en Côte-d'Ivoire, dans une certaine mesure constituent un exemple. En effet, l'extraction de l'or dans des puits s'est accompagnée chez eux de techniques de transformation d'une métallurgie qui a donné naissance à des objets, à des poids à peser: **I'ADJA**. L'industrie de l'armement leur fournit jadis des sabres, des flèches qui favorisèrent les conquêtes. L'administration des territoires occasionna une certaine législation dont les fruits rassemblés, codifiés, étaient confiés ici aux

artisans bijoutiers pour les conserver à travers les poids et là aux spécialistes des tambours pour la conservation aussi bien que la diffusion.

Ces supports de la pensée ont été pour les Européens, l'écriture, les parchemins et un peu plus tard la feuille de papier. En Amérique et en Asie, des monuments, temples, statues, stèles recouvertes de caractères, jouèrent ce rôle.

De ce qui précède, on peut donc dire que si la préoccupation de ces peuples techniquement évolués avaient été de pérenniser à travers les noms des sites, l'existence dans leur sous-sol de telles ou telles richesses minières, nul doute que cela aurait été fait sans la moindre hésitation. Or les DAN, dans ce domaine, se reconnaissent un artisanat très peu développé. L'on y rencontre quelques objets de cultes aux traits grossiers et de la vaisselle en porcelaine ou en bois de mauvaise qualité, peu efficaces, fragiles à l'utilisation, à renouveler constamment. Seules les couches sociales privilégiées que sont les notables et quelques chefs religieux, bénéficiaient de pièces de bonne facture comme les cuillères, les cannes, les tabatières, les tambours et quelques objets en métaux importés des régions voisines.

De ce premier constat, il résulte que l'ignorance d'une catégorie de minerais par les DAN, faute de technologie de transformation ou d'extraction dans ce milieu, justifie cette quasi absence de ce toponyme type.

A ces premiers éléments d'explication, s'ajoute une seconde hypothèse relative à l'organisation sociale. Très peu hiérarchisée et peu

étendue dans l'espace, l'organisation simpliste des communautés aurait pu favoriser la libre initiative de création, d'éducation et des considérations sociologiques par opposition aux communautés à structure pyramidale complexe, à l'image des monarchies et des empires. La pluralité des penseurs sociaux confrontés dans leur élan d'expression à une insuffisance quantitative des supports, aurait conduit à utiliser les ressources minières.

A l'observation l'habitat des DAN est considéré par la petite taille et la dispersion des localités. La plupart des villages sont issus des uns des autres en ce sens que les fondateurs des plus récents sont partis des premiers établissements. Au lieu de demeurer ensemble pour conforter la taille de la première localité, elle est plutôt démembrée de génération en génération. Ainsi, lorsque le clan ou le lignage s'étend dans l'espace, l'ordre hiérarchique interne reste rudimentaire dans la mesure où, les fonctions essentielles sont réparties entre le patriarche, les descendants et alliés qui lui sont restés fidèles. Une telle société se reconnaît à un fonctionnement de type mécanique, nous dit Durkheim, avec une place réduite pour la spécialisation. Une fois les fonctions religieuses et judiciaires assumées, toutes les autres restent faciles d'accès. La liberté, voire la permissivité qui découle d'une telle situation est à nos yeux, le motif du laxisme observé dans les thèmes des préoccupations des noms, après celui relatif à la fondation des hameaux et des villages eux-mêmes.

II.1.3- Les toponymes qui rendent compte du peuplement en différentes espèces animales

Dans le premier chapitre de cette partie, la signification de certains noms de lieux a déjà été donnée. Celle-ci, parfois en relation avec des sites montagneux et des villages, indique également les espèces animales rencontrées en ces endroits, ou tout au moins celles qui y ont existé dans un passé lointain. A titre d'exemple on se référera au tableau ci-après:

Tableau du peuplement d'un cadre spatial en une espèce animale déterminée.

Désignation	Signification	Espèces Animales Concernées
MLINTON	« La montagne aux serpents » mais il peut s'agir d'une chaîne de montagnes dont le sommet donne l'allure d'un serpent.	Les serpents
DOUHOUTON	« La montagne aux buffles »	Les buffles
ZOTONDIE	« La montagne aux margouillats »	Les margouillats
BLAPLEU	« Au pays ou dans le village des moutons ». En réalité, il s'agit d'un village dont les habitants ont pour totem, le mouton.	Les moutons
GOTONDIE	« Espace situé au sommet de la montagne « GÔTON » ou la montagne aux panthères »	Les panthères
BIEYIKANLIE	«Lieu, endroit de la traversée des éléphants »	Les éléphants
BIETOUEU	« Espace riche en gros arbres. Il aurait aussi servi autrefois de repère des éléphants ».	Les éléphants

A l'analyse du tableau précédent, on s'aperçoit que certains noms de villages ou de sites montagneux indiquent des espèces animales qu'ils ont abritées dans le passé. Cependant, si de manière explicite certains noms de lieux indiquent des espèces animales données, beaucoup d'autres le font de manière implicite. En d'autres termes, l'exploration du sens de bien des noms de lieux DAN suggère la présence aux lieux-dits de nombreuses espèces animales. Ainsi, en parcourant le répertoire toponymique, on se rend compte que les noms comme «**YÊGATA**», «**KAGBAHALEU**» indiquent tous deux des zones herbeuses riches en herbes à éléphant, en chaume ou encore en arbustes. En effet, lorsqu'on décompose chacun des noms cités plus hauts en leurs constituants immédiats, on obtient ce qui suit:

«**YÊGATA**» : « **YÊGA** »

Grande étendue de chance

/ « **TA ou TALÊ** »

Espace où abonde

« **KAGBAHALEU** » { « **KAGBAHA** » : grande étendue d'herbe à éléphant
« **LEU** » : espace de localisation de...

Ces zones assimilables à des savanes, sont les repères de rongeurs, des singes, des panthères et des buffles. Quant à «**KAGBAHALEU**», espace riche en géants (Sipo, Acajou, Iroko ...), il indique une zone de forêt dense, habitation des éléphants et de gros serpents Boa ou pythons et également de rapaces dont le vautour et le

charognard.

C'est dire qu'à travers de simples noms de lieux, l'on découvre la richesse de la faune. Ces informations sur la faune (et aussi sur la flore) indiquent certaines habitudes alimentaires des DAN. Ceci est d'autant plus vérifiable qu'aujourd'hui encore, dans la sous-préfecture de Sangouiné, l'on rencontre par endroits de véritables troupeaux d'éléphants dévastant des plantations sur leur passage. Quant aux buffles et panthères, considérés comme des animaux à la fois dangereux et mystiques, leur existence en pays DAN se manifeste surtout à travers le culte dont font encore l'objet aujourd'hui ceux qui hier, en furent les grands chasseurs.

Par ailleurs la présence de nos jours de la panthère dans la contrée DAN semble relever du mythe, pendant que celle du buffle est effective. En effet, en des zones bien reculées, on rencontre encore de solitaires buffles à la recherche de leur nourriture. Ici on passera sous silence le cas de toutes les catégories d'oiseaux qui peuplent les forêts et savanes, et des poissons dont regorgent les fleuves «**NUON**» à Danané, «**KÔ**» à Man, «**ZO**» à Sangouiné et bien d'autres encore.

II.2- Les réalités historico-géographiques rattachées aux noms de lieux.

Dans cette rubrique, il s'agit de voir comment à travers les toponymes DAN, l'on peut accéder à des informations d'ordre historique et géographique. Pour cette catégorie de noms, il faut s'attendre moins à voir transparaître de manière flagrante dans leur formulation des faits

historiques ou des réalités géographiques. Cela, dans la mesure où des villages portent plutôt les noms de leur(s) fondateur(s) que ceux des évènements qui ont marqué leurs populations. N'empêche cependant que l'évocation de certains toponymes fasse ressurgir dans les esprits, des faits ou des événements précis qui s'y sont déroulés à un moment donné de l'existence des populations.

II.2.1 Les réalités historiques associés aux noms de lieux

L'habitat DAN étant caractérisé par la petite taille et la dispersion des localités, généralement les évènements qualifiés d'historiques par les uns sont totalement ignorés par ceux qui se situent à dix kilomètres à la ronde. C'est pourquoi on s'en tiendra uniquement aux faits qui jouissent d'une certaine notoriété dans le grand département des dix-huit montagnes ou au besoin, ceux qui concernent l'un ou l'autre des trois grands départements administratifs qui composent le pays DAN.

Autrement dit, on repartira ces faits en deux catégories : les faits à caractère régional et les faits à caractère national.

En remarque générale, il faut noter que contrairement à certaines régions de la Côte d'Ivoire dont plusieurs villes (Bingerville, San-pédro, Port-Boët, Rubino ...) portent les noms des colonisateurs ou d'illustres personnalités nationales, la région des dix-huit montagnes se singularise par des noms authentiques DAN dans ce domaine. A cet égard, la signification des noms des trois villes chefs-lieux de départements que sont Biankouma, Danané et Man servira d'illustration. (voir tableau ci-dessous)

Tableau des noms signification.

Désignation	Signification ou Explication
BIANKOUMA	Terme malinké qui signifie «Au sommet du mont BIAN », dans la langue DAN, la prononciation est plutôt « GBIANGOUIN » c'est à dire «Au sommet du mont « GBIAN ».
DANANE	De l'appellation authentique « DANLEU », ce terme signifie «Au pays des DAN» ou «Chez ceux qui parlent le DAN» ; d'autres versions font état de ce que cette ville se nommerait aussi « GBOPLEU » du nom de son fondateur GBO.
MAN	Cette ville, selon les témoignages recueillis, doit son appellation actuelle à celle d'une jeune fille vierge du nom de « MANLOH », et qui aurait été enterrée vivante pour que cet établissement jadis villageois, connaisse un rayonnement dans la région.

Ce tableau met en évidence qu'aucune de ces villes, ni dans leur désignation, ni dans leur signification, n'est en rapport direct avec le nom d'une personne ou d'une personnalité étrangère à la région. Ce qui ne veut nullement dire que ces localités n'ont pas eu commerce avec l'histoire récente de la Côte d'Ivoire à travers la colonisation.

Revenant au cas spécifique des noms DAN qui révèlent des faits à caractère historique, on peut les répartir en deux catégories:

**a) - Les toponymes en relation
avec les faits à caractère
national**

Cette dénomination concerne, tous les noms de lieux - villages, domaines agricoles, habitations privées ou bien d'autres sites -, qui évoquent des personnes ou des événements qui non seulement touchent directement le pays DAN, mais entretiennent également des relations avec l'histoire de la Côte d'Ivoire entière. A cet égard, certains noms feront l'objet d'attention particulière. Ceux-ci seront suivis d'explications pour montrer en quoi ils revêtent à la fois un caractère régional et national. Il s'agit notamment de :

«GUEUWLEU» ou **GUELEMOU** et **«KAN'TOPLEU»** ou **KANDOPLEU**

Concernant le nom **«GUEUWLEU»**, il évoque singulièrement un personnage historique qui aura marqué l'histoire de l'Afrique entière. En effet, **«GUEUWLEU»** est un petit village enclavé dans le département de Biankouma où en 1898 L'Almamy Samory Touré fut capturé par une colonne française. De ce point de vue, ce village relie le pays DAN à l'histoire de tout le continent noir, mais également à celle de toute l'humanité. Car si le combat de Samory s'inscrivait dans la perspective d'agrandir son royaume, il avait aussi pour principal objet la résistance à la pénétration coloniale en Afrique occidentale. Pour avoir eu le privilège ou la malchance d'être le point de chute à la course de Samory Touré, cet espace est devenu célèbre. Pour certains poètes comme Bernard

Zadi Zaourou, cet endroit où la marche de l'Almamy Touré fut interrompue, est qualifié de «**BORIBANA**». Ce qui signifie en langue Malinké, «La fin de la course». C'est ce qu'il exprime implicitement d'ailleurs dans les versets ci-après, en hommage au passé glorieux du continent noir, à travers certains de ses illustres fils tels Lat Dior, Chacka etc

*« Ne comprendra pas mon chant
celui là qui n'était pas à BORIBANA ! »¹*

Quant à «**KAN'TOPLEU**», son lien avec Samory Touré relève beaucoup plus du champ exclusif de l'oralité que de l'Histoire. En effet, « **KAN'TOPLEU** », serait né de la grande compréhension de l'Almamy Touré qui aurait sursis à l'attaque dudit village face aux supplications de l'un de ces valeureux sofas dont c'était le village maternel.

Au sujet de «**KAN'TOPLEU**», de nombreuses versions circulent quant à son explication. De l'avis du Vieux **GBATO SOUMAHORO**², un des descendants de la famille fondatrice dudit village, il serait plutôt question d'une sollicitation qu'aurait formulée le patriarche **GBATO**, grand chef et fondateur du village à l'endroit de la population, dans une circonstance où il ne pouvait prendre une décision radicale. Voici d'ailleurs son témoignage à ce propos:

«Notre Ancêtre **GBATO** était un chef et puissant guerrier. Il avait droit de vie et de mort sur tous ses administrés. Ces derniers lui offraient gracieusement vivres et bien d'autres choses. Certains même

¹ Bernard Zadi Zaourou, *Fer de lance*, NEI. /NETER, Abidjan 2003_ P 34

² Gbato Soumahoro est un vieillard de 70 ans originaire de actuel village de Kandopleu dans la Sous-Préfecture de Biankouma. Il est l'un des descendants de la famille fondatrice dudit village.

allaient jusqu'à lui offrir leur fille comme épouse. Cette situation a fait du patriarche un polygame qui ne connaissait même plus le nombre exact de ses épouses.

Néanmoins quiconque était pris en flagrant délit d'adultère, était exécuté sur la place publique en signe de dissuasion pour des veillités non encore écloses.

Mais un jour, le féticheur attitré du patriarche se rendit coupable du délit d'adultère. Face à cette situation de dilemme, le chef demanda plutôt la compréhension, l'esprit de tolérance de sa population en ces termes: «**KALOMANNUN'TO**» qui veut dire « c'est moi que vous devez épargner», évitant ainsi la sanction suprême à son fidèle serviteur et confident ».

L'intérêt de cette version, même si elle semble trop subjective et surtout méliorative, réside beaucoup plus dans le fait qu'elle émane d'un membre de la famille fondatrice du village concerné. Autrement dit, il existe une troisième version qui fait état de ce qu'en cet endroit, acculé par ses bourreaux, le fondateur du village - guerrier farouche - s'est vu contraint de demander grâce en ces termes: «**KAN'TO**».

Ce qui est surtout à retenir et qui tient lieu de synthèse de ces trois versions, est que le nom «**KAN'TOPLEU**» est évocateur de faits historiques de large diffusion dans une grande partie du pays DAN.

«DEBLAGUEGLOU» ou « DE PLAQUET GLOU»

Décomposé en ses composants immédiats, ce terme donne ceci :

DEBLAGUEGLOU = DEBLAGUE + GLOU
(nom propre de personne) Trou (dans le sens de marigot ou source)

Littéralement traduit, ce nom signifie «le marigot, la source «DEBLAGUE». Ici, il faut plutôt saisir le jeu de la métonymie des populations DAN, qui désignent directement l'objet par le nom, soit de la personne en l'honneur de qui cet objet est créé, soit de celle qui en est l'inspiratrice. Concernant particulièrement le nom «**DEBLAGUEGLOU**», il est l'appellation par laquelle sont désignées de nombreuses sources dans la quasi-totalité des villages-centres du pays DAN. Ces sources aux eaux bien propres furent aménagées pendant la période coloniale.

Dans le cas d'espèce, les investigations au niveau de la documentation écrite n'ont pas permis de trouver trace d'un certain «**DEBLAGUE**» qui aurait administré l'ancien cercle de Man. C'est en interrogeant les sources orales qu'il a été possible de formuler une première hypothèse en rapport avec l'origine de ce nom. En effet, en s'appuyant sur la phonie du nom «**DEBLAGUE**» et en établissant une similitude entre lui et le terme délégué, on est conforté dans notre démarche car, lorsque les populations sont interrogées au sujet du personnage de «**DEBLAGUE**», elles répondent qu'il s'agit du «**Kouia-Yamin** »; c'est-à-dire «le représentant de l'homme Blanc». Ce qui amène à conclure que ce personnage serait probablement un représentant de l'ordre colonial, un auxiliaire ou délégué du commandant

de cercle auprès des populations indigènes. Ce dernier, pour des raisons hygiéniques, faisait aménager des sources spéciales dont les eaux supposées potables, servaient de breuvages aux colonisateurs en tournée dans leurs territoires.

Toutefois, certaines sources universitaires approchées, notamment à l'UFR Bio-Sciences de l'Université de Cocody, ont affirmé que le personnage de «**DEBLAGUE**» serait un Franco-Antillais du nom de **DE PLAQUET**. Ce dernier, chercheur botaniste, faisait aménager des sources sur ses terrains de recherches où il dressait en même temps ses tentes pour le temps que durait son séjour. Aussi se servait-il de cette eau pour sa propre consommation.

En définitive, qu'il s'agisse d'un représentant de l'ordre colonial, ou qu'il s'agisse d'un chercheur botaniste, ce qu'il faut surtout retenir c'est le fait que le terme «**DEBLAGUE GLOU**» porte la marque de l'Histoire récente de la Côte d'Ivoire en général et du pays DAN en particulier. Il est donc le témoignage d'un pan du passé historique des DAN.

***«NIPLEU» et «MISTROPLEU»**

Concernant «**NIPLEU**», il dérive du nom **NIGLOS** qui désigne un exploitant agricole grec qui pendant la période coloniale avait son domaine à **DOMPLEU**, un village de la Sous-Préfecture de Man. La formation du nom «**NIPLEU**» est l'œuvre des population DAN des environs qui désignaient ledit site par cette appellation qui signifie « La

résidence de **NIGLOS**». Du fait de leur analphabétisme, ces populations ont opéré une apocope sur le nom **NIGLOS** pour n'en retenir que la première syllabe à laquelle elles ont adjoint le suffixe «**PLEU**» qui désigne «la résidence» en langue DAN. C'est le résultat de cette opération qui donne lieu à ce nom. Comme les toponymes précédents, «**NIPLEU** »rend compte du contact du DAN avec l'homme blanc.

Quant au second nom, il se décompose de la manière suivante:

« MISTRO »	+	« PLEU »
$\underbrace{\hspace{10em}}$ noyau nominal (nom propre de personne)		$\underbrace{\hspace{10em}}$ Suffixe (lieu de résidence)

MISTROPLEU =

L'analyse de «**MISTROPLEU**» permet de découvrir qu'il s'agit ici, de «la résidence ou le village de **MISTRO**». Aujourd'hui situé en plein centre urbain, «**MISTROPLEU**» fut dans un passé encore récent de l'Histoire de la ville de Man, un site où Jean Mistro, un exploitant forestier français, avait installé son unité industrielle de transformation de bois. En souvenir de ce personnage, une école primaire est actuellement construite, sur ledit site et porte la désignation **EPP MISTRO...**

A ces deux noms auxquels sont rattachés un pan de l'Histoire de la région de Man, et par delà de toute la Côte d'Ivoire, on peut ajouter un troisième nom, non moins célèbre: **PERALDI**. Ce nom, sans être typiquement DAN, ne manque pas d'intérêt pour la présente étude. En effet, **PERALDI** fut un des administrateurs qu'a connu l'ancien cercle de

Man. En d'autres termes, "cet anthroponyme - toponyme", est un vivant témoignage pour le pays DAN au sujet des noms de lieux en relation directe avec les faits historiques à caractère national.

b)- Les toponymes en relation avec des faits à caractère régional

Dans cette rubrique figurent des noms relatifs aux événements ou aux faits dont la portée n'excède guère le cadre du pays DAN. Certains d'entre ces noms s'inscrivent même dans un cadre très restreint de la tribu ou du clan. L'intérêt cependant pour cette catégorie de noms, réside dans le fait qu'ils cristallisent la mémoire collective d'une partie de la population DAN. Il s'agit essentiellement des noms de villages ou de sites quelconques dont l'origine se confond avec l'histoire des guerres tribales ayant affecté certaines contrées du pays DAN. A titre indicatif on retiendra:

*** «SOKOURALA»**

Terme malinké qui signifie «Nouveau village», l'actuel village de **SOKOURALA** dans la Sous-Préfecture de Man serait le prolongement logique de **SOKOURALA** I, dans le département de Biankourna. Une telle hypothèse est validable d'autant plus que les habitants de ces deux villages ont en commun la langue Mahou.

Quant aux raisons profondes qui justifient la présence de ce groupe humain au parler différent des DAN, mais en plein cœur du

territoire de ces derniers, plusieurs versions sont à prendre en compte. En effet, tous les témoignages s'accordent pour dire que la tribu «**SAKOULA /SAKWLA**», en réalité les Sarakolé du Niger, qui peuple le village de **SOKOURALA** dans la Sous-Préfecture de Man, est constituée d'hommes dont l'activité principale était la guerre. Concernant leur emplacement actuel, pendant que certaines sources orales affirment qu'il s'agit d'une subdivision du groupe de **TIAGBEU DAN**, fondateur de **BOFFESSO** ou «**BO-N'PLEU**» qui se serait dirigée de ce côté-là pour éviter la présence en un même lieu de valeureux combattants, d'autres soutiennent qu'il est plutôt question des persécutés de guerres venus demander protection auprès des DAN de **BOFFESSO**, dont un fils avait un rayonnement sans précédent dans l'art de la guerre. Ces deux versions, beaucoup plus complémentaires que contradictoires amènent à une conclusion unique : l'effectivité des guerres tribales en pays DAN. La prise en compte de cette réalité a constitué un élément fondateur dans la désignation de certains villages.

***GBATODIE GLEUGOUIN et GBATONGOUIN**

Qu'il s'agisse des suffixes «**DIE / LIE**», ils indiquent tous des sommets montagneux. La plupart des villages concernés par ces suffixes étaient autrefois situés aux sommets des montages pour cause de guerres tribales. En effet, pour être à l'abri de toute attaque surprise de la part de l'ennemi, les populations préféraient s'installer en altitude pour pouvoir dominer l'espace environnant. Ce qui avait pour avantage d'apercevoir de loin l'envahisseur ou l'assaillant. La rareté des armes aidant, les populations entouraient leurs villages de murailles de pierres

qu'elles faisaient rouler sur l'ennemi au moment où celui-ci avait amorcé une bonne distance sur le flanc de la montagne. Aujourd'hui encore pour des villages comme « **GBATODIE** », on retrouve sur leurs anciens sites non seulement des anciennes fondations de cases rondes, mais également le reste des pierres ayant servi autrefois pour la défense du village contre l'ennemi. Ainsi, même si les noms de certains villages sont en rapport direct avec les montagnes, il n'en demeure pas moins qu'ils indiquent implicitement des faits historiques ayant marqué la tribu ou la région entière.

Aux noms déjà cités que sont «**GBATODIE**», «**GLEUGOUIN**» et «**GBATONGOUIN**», il faut ajouter «**GBANGBEGOUINE**» qui, dans le département de Man reste un symbole de la résistance à l'oppression de quelle que nature que ce soit. En effet, «**GBANGBEGOUINE**» s'est illustré autrefois par sa ténacité, son ardeur au combat contre et l'envahisseur colonisateur, et l'ennemi tribal. Concernant le caractère réfractaire de la population de «**GBANGBEGOUINE**» aux ordres coloniaux dans le pays DAN, il se résume en de petits gestes de sabotage tel le refus de payer par moments tribut au commandant du cercle ou encore la désertion fréquente de ses jeunes des chantiers de travaux forcés.

Un autre village qui évoque l'histoire des guerres, tribales dans la région des dix-huit montagnes est «**DOYAGOUINE**». Petit village devenu aujourd'hui un quartier de la ville de Man, «**DOYAGOUINE**» en langue locale signifie « le refuge en temps de difficultés». Dans le cas d'espèce, il s'agit effectivement d'une montagne dont le sommet servait

régulièrement de refuge aux premiers habitants de l'actuel «**DOYAGOUINE**» quand ceux-ci étaient attaqués par des ennemis. D'après les témoignages recueillis sur le terrain, ces derniers ont fini par baptiser ladite montagne du nom de «**DOYA-ou ADOYA**». Ce qui veut dire « Le refuge quand ça ne va pas / lorsque les difficultés surgissent». En des termes plus précis, les populations voulaient dire ceci;« notre refuge quand nous sommes en proie à des difficultés»; traduisant ainsi leur reconnaissance à cette montagne protectrice.

Quant à «**BIANTOUEU**» dans le département: de Danané, tous les témoignages s'accordent pour lui reconnaître son statut de village abritant les grands guerriers de l'ensemble Blossé-sud et Lolé. Deux cantons qui composent la Sous-préfecture de Zouan-hounien. C'est ce qui vaut d'ailleurs à «**BIANTOUEU**» l'honneur et le respect de la part des autres villages desdits cantons.

II.2.2- Les réalités géographiques associées aux noms de lieux

Il s'agit d'un complément d'information aux généralités du pays DAN où un large aperçu de la réalité géographique, historique et culturelle a été exposé. Ces données concernent le relief, la végétation, l'hydrographie, le climat, l'agriculture et surtout l'incidence de ces différents facteurs sur l'économie des dix- huit montagnes.

a- Les noms de lieux en rapport avec le relief.

Avant même de citer quelque toponyme qui rende compte totalement ou partiellement du relief du monde DAN, il faut noter que la dénomination officielle «région semi-montagneuse de l'Ouest» attribuée à la région de Man, est un indice de la configuration générale du relief de cette partie de la Côte-d'Ivoire. C'est-à-dire, une région au relief très accidenté. En effet, la présence dans cette zone de deux des plus hauts sommets d'Afrique de l'Ouest que sont les monts Tonkpi ou « la grande montagne» et Nimba d'une part, et de l'autre, d'une série de chaînes montagneuses, fait de la région de Man une zone véritablement située en altitude. Lorsque s'ajoute à cela l'emplacement de la ville de Man, une ville située dans une sorte de cratère, on réalise que cette dénomination de « région semi-montagneuse » se justifie amplement. Toujours à propos de la ville de Man, on peut lire dans Le Nagel encyclopédie de voyage notamment dans le volume consacré à la Côte d'Ivoire, ceci: «Man, la ville aux dix-huit montagnes vaut surtout par son site: un amphithéâtre de moyennes montagnes entoure la cuvette où elle s'étend»¹

Concernant le relief du pays DAN, il est également à préciser que si de façon globale l'on le qualifie d'accidenté, c'est surtout la partie septentrionale qui est la plus concernée. En effet, excepté les monts Nimba, Momi et les montagnes Gouaha et Gloho dans le département

¹ J.Lesourd, Djéni Kobénan, Niangoran Bouah , Nagel encyclopédie de voyage Côte d'Ivoire, Edition Nagel, Genève, Paris, 1985, P. 52

de Danané, la quasi-totalité des chaînes de montagnes de l'Ouest ivoirien se localise dans le périmètre de la ville de Man et dans le département de Biankouma. C'est à juste titre que la majorité des noms de villages de cet ensemble spatial se termine par les suffixes «**GOUIN**», «**LIE / DIE**» et «**BA**» qui indiquent les sommets montagneux ou les flancs de montagnes. A titre d'exemples illustratifs le tableau ci-dessous peut être retenu.

Tableau de quelques noms de lieux en relation avec les sites montagneux.

Désignation	Signification
KORGOUIN	Village(ou espace) situé au sommet de la montagne « KOR ». Montagne en forme de calebasse.
SIGOUIN	Village (ou espace) situé au sommet de la montagne « BI / BIHI »
GOUETIDIE	Village (ou espace) situé de la montagne « GOUETI » ou montagne noire.
GLONGOUIN	Espace situé dans les rochets
ZOTONDIE	Village (ou espace) situé au sommet de la montagne « ZOTON » ou montagne aux margouillats.
<u>OUETOMBA</u>	Village (ou espace) situé au sommet ou sur le flanc de la montagne « OUETON »

Au-delà de leur emplacement en altitude, il est à retenir ici qu'à cause du relief très accidenté, la plupart de ces villages sont d'accès difficile et par conséquent très enclavés. Si pendant la période de la traite de cacao et de café des acheteurs de produits se fraient un

chemin pour s'y rendre, pendant la saison pluvieuse, ces zones restent coupées du reste du monde. Comme conséquence immédiate, les populations ne peuvent bénéficier des fruits du progrès scientifique: absence de l'eau courante ou de bornes fontaines, manque d'électricité, de téléphone et de centres de santé pour les soins primaires.

Une des conséquences de cette situation est aussi la rareté ou l'insuffisance de surfaces cultivables en vue d'une agriculture à la fois extensive et intensive, mais aussi diversifiée. D'ailleurs, dans cette lutte pour la survie quotidienne, les populations sont obligées d'exploiter la moindre parcelle de terre cultivable. L'absence dans cette zone de plantations à caractère industriel telles qu'on rencontre dans le sud de la Côte-d'Ivoire, est beaucoup plus liée aux facteurs naturels défavorables qu'à l'attitude fainéante des individus. Toute possibilité d'une agriculture motorisée étant d'emblée exclue, les populations pratiquent une agriculture essentiellement tournée vers les produits vivriers, pour leur propre consommation.

Dans la partie sud, c'est-à-dire le département de Danané, le relief est relativement plus plat. Ce qui lui confère en prime de larges bas-fonds propres à la culture irriguée du riz. Quant au sous-sol, il est très riche; en témoignent le gisement aurifère de ITY dans la Sous-préfecture de Zouan-Hounien, des gisements de fer dans la partie ivoirienne du mont Nimba, dans le canton Kalé.

b- Les toponymes qui rendent compte de la végétation, du climat et de l'hydrographie.

Les informations relatives à la couverture végétale en pays DAN, avant d'être le fruit d'une analyse des toponymes, transparaisent déjà à travers les termes utilisés par les DAN eux-mêmes quand ils veulent désigner les uns et les autres. En effet, pour les DAN du Nord, leurs frères de Danané qu'ils nomment par le vocable de «**BOUTIWLEUMINNOU**», sont des peuples de la forêt noire, par opposition à eux des forêts claires et des savanes. Une telle désignation à connotation péjorative traduit aisément l'image que les DAN du Nord entretiennent de leurs frères de Danané. Dans l'entendement des premiers, ceux du Sud sont encore un peuple primitif car vivant dans un espace fort clos. C'est donc à dessein qu'ils emploient l'adjectif "noire" qui signifie certes «dense», mais qui fait allusion à un monde de sclérose, archaïque, hostile et peu ouvert sur l'extérieur. Autrement dit, les DAN du Sud sont victimes de stéréotypes selon lesquels ils sont des peuples dans l'obscurantisme, au stade primaire de révolution de la race humaine. Evidemment en réaction à ce qualificatif à fort relent dépréciatif ces derniers désignent ceux du Nord par l'expression «**DHAA MENOU**» qui contient à son tour l'idée d'un endroit vague que l'on fréquente sans grande attention.

Cette opposition dans les désignations réciproques invite par moments à se demander si ces deux fractions sont issues de la même région. A ce niveau, on peut dire qu'en dehors de quelques traits

linguistiques, ni la morphologie, ni la constitution physique ne révèlent rien qui distingue les DAN de Danané de leurs frères des autres départements de la région semi-montagneuse de l'Ouest. L'avantage d'un tel antagonisme se résume en la formulation de l'hypothèse selon laquelle, la couverture végétale du pays DAN revêt deux aspects : la forêt dense dans la partie Sud, la forêt claire et la savane dans la zone Nord.

Après ces quelques éléments de considérations générales il convient à présent de confronter l'hypothèse formulée à partir de ce premier constat aux données géographiques disponibles d'une part; et de l'autre, interroger les toponymes existants pour apprécier leur teneur en informations relatives aux deux types de végétation susmentionnées.

Concernant la plate bande forestière, la géographie physique révèle que « *quelques sommets de l'Ouest de la région de Man portent une végétation de forêt dense humide de montagne, avec le Sougué (*Parinari excelsa*) comme espèce caractéristique* »¹. Si cette présentation du paysage n'autorise pas de façon nette la démarcation du type de végétation propre à chaque zone de l'ensemble DAN, les travaux plus récents de Mamadou Koblé Kamara n'autorisent aucun doute à ce niveau. En effet, concernant la végétation du département de Danané, Mamadou Koblé Kamara écrit ceci :

«La végétation est composée de forêt primaire dans les régions de montagne du Nord. La réserve du mont Nimba contient dit-on, des essences rares et constitue pour l'heure, un véritable laboratoire

¹ J. Lesou, Niangoran Boua, Djeni Kobinan Op-cit P.22

d'observation et d'expérimentation de flore et de faune. Cette forêt connaît une dégradation progressive au fur et à mesure que l'on descend vers le sud dans les Sous-préfectures de Zouan-Hounien et de Bin-Houyé. Une densité de population assez élevée dans cette zone est à l'origine du passage rapide de la forêt primaire à l'état secondaire »²

Une telle assertion vient donc confirmer que la végétation de la partie Sud du pays DAN est essentiellement constituée de forêt. Des toponymes tels «**BIETOUEU**» (espace couvert de gros arbres), «**LIGBAHAIEU**» (espace riche en arbres) et l'expression «**BOUTIWIEUMINNOU**» en sont l'illustration. Cette situation fait du département de Danané, un département bien arrosé à l'image du pays DAN tout entier.

En marge de ce domaine forestier, se trouve la zone savanicole dans le département de Biankouma. On peut à cet effet citer un village comme «**YÊGOLE** », dans le même département. Ce nom est à inscrire avant tout dans la rubrique de ceux en rapport avec les espèces végétales. En effet, dans la variété de la langue DAN pratiquée à Biankouma et à Man, le terme «**YÊ**» désigne « la chaume »,

Quant à l'expression «**GOLE** », elle dérive de celle plus authentique de «**GORLEU** ou **AGORLEU**» qui, dans le cas d'espèce signifie « le lieu de l'abondance et de la bonne qualité ».

² Mamadou Koblé Kamara, les noms proverbiaux en pays DAN, Edilis Sankofa Abidjan 2001 P. 17

En définitive «**YÊGOLE** », en même temps qu'il indique un espace riche en chaume, suggère aussi une vaste étendue d'herbes. En d'autres termes, il s'agit d'une zone savanicole.

A ce toponyme, on peut adjoindre «**KPATA**», un autre village Toura du département de Biankouma. Cette prononciation proche de «**KPAATA / KPAHATA**» et dont la traduction dans la variété de la langue DAN pratiquée à Man renvoie à «un espace couvert d'herbes» amène à pencher pour l'hypothèse selon laquelle il s'agirait là d'une zone de savane. Les investigations pour l'élucidation de ce toponyme n'ayant pas connu de succès, faute de témoignages convaincants, on a eu recours à une autre expression Toura qui est « **KPRAHATA** » et qui traduit mieux l'idée d'un espace essentiellement constitué d'herbes.

On peut remarquer ici que le terme «**KPRAHATA**» ne diffère des expressions précédentes que par l'apparition de la palatale [**R**] ; un son à ranger dans la gamme des variantes contextuelles de la langue DAN. A preuve, lorsqu'en Toura on veut prononcer le mot français «**GARE**», pendant que certains disent «**GRALIEU**», d'autres optent pour «**GLALIEU**». C'est dire que /**R** / et / **L** / sont deux phonèmes renvoyant à un unique son dans le présent cas. Appliquée à l'exemple ci-dessus, cette démonstration permet de suggérer que « **KPATA**» renvoie à un espace très riche en herbe. Ceci est d'autant vrai que le village se situe dans le département de Biankouma, une zone de savane.

Quant à l'hydrographie du pays DAN, elle nous est fournie à partir

de certains noms de lieux déjà évoqués¹.

Il reste cependant entendu que ces derniers ne rendent compte que partiellement de la réalité de cette hydrographie sur le terrain. En effet, il est à observer que dans chacun des trois grands départements qui composent le pays DAN, l'on trouve d'innombrables cours d'eau et de rivières ne figurant sur aucune carte géographique du monde; mais qui ne demeurent pas pour autant sans importance pour les populations riveraines.

Cette insuffisance aurait pu être corrigée si au cours de l'enquête sur le terrain, un recensement des sites en bordure des cours d'eau avait été fait. Cette démarche aurait été certes fastidieuse eu égard à la multitude de marigots, ruisseaux, rivières et fleuves dans l'aire géographique DAN, mais elle aurait eu l'avantage de restituer un tableau panoramique de la réalité hydrographique de la région semi-montagneuse de l'Ouest.

En revanche, les toponymes «**LEUN'BA**», «**SO-N'BA**», «**KWÉBA**» dans le département de Biankouma, et «**ZOBA**», «**GBEBA**», «**NUN-YIBA**» dans le département de Man, désignent des espaces situés sur les rives de cours d'eau. A cette liste il faut ajouter des dizaines d'autres noms de cours d'eau dont regorge l'Ouest montagneux auxquels peuvent être rattachés d'autres toponymes.

En prenant en compte les quelques exemples évoqués ci-dessus, on note une faiblesse dans le mode de désignation des lieux en rapport

¹ cf chapitre "les noms en rapport avec les cours d'eaux" P.224

avec les cours d'eaux. Pourtant le pays DAN bénéficie d'une hydrographie dense. Cette liste très restreinte de toponymes porteurs d'informations hydrographiques peut trouver son explication dans le fait que, le peuple DAN est plutôt agriculteur que pêcheur.

II.3 - Les réalités culturelles rattachées aux noms de lieux

A l'instar des autres réalités contenues dans les noms de lieux, l'accès aux données culturelles se fera à travers des pratiques propres à chaque sous-groupe DAN, dans la gestion de son quotidien et dans l'expression de sa vision du monde. L'exemple le plus patent est celui de toute la région semi-montagneuse qu'on identifie aujourd'hui au festival de masques appelé «**GUEHEVA**». L'exemple de l'Ouest Ivoirien n'est d'ailleurs pas un cas isolé. En effet, chaque grande région du territoire ivoirien s'est toujours illustrée dans la célébration de faits culturels qui consacrent sa spécificité. Ainsi, concernant le Nord on parle du «**PORO** » dans les cités de Korhogo et de Ferkessédougou, au Sud c'est «**L'ABISSA** », le «**POPO CARNAVAL**», les fêtes de génération à Bassam, Bouna, Abidjan et le pays Adjoukrou. Quant au Centre-Ouest, il fut le siège du «**BAGNON**», une compétition qui autrefois consacrait le bel homme en pays Bété.

En se limitant au cadre spécifique de la présente étude, on peut dire qu'en pays DAN, il y a une spécification des activités culturelles et touristiques par département administratif à l'intérieur de ce vaste ensemble régional. La démarche consistera ici à dresser une liste des activités culturelles et touristiques les plus caractéristiques par département administratif; tout en prenant soin de fournir quelques éléments d'explication sur le fondement de leur pratique dans le passé.

A l'occasion on obtient ce qui suit :

a- Le département de Man: foyer du « GUEBIA » et du « GUEGBIIN-ATAN

Si dans l'ensemble, l'Ouest montagneux s'identifie au festival de masques appelé «**GUEHEVA**» ou «Beaucoup de masques », le département administratif de MAN lui s'illustre particulièrement à travers les curiosités culturelles et touristiques suivantes:

a.1- Le « GUEBIA » ou la « course de masque »

Le «GUEBIA » est une manifestation sportive qui a lieu dans tous les villages du département de Man. Ces cérémonies de courses masquées ont lieu tous les ans pendant la grande saison sèche entre décembre et février ; période de répit après les travaux champêtres.

Les compétitions n'intéressent pas les ressortissants d'un seul village, mais l'ensemble des sportifs des villages d'un canton qui s'organisent pour former deux équipes rivales. L'itinéraire de la course est connu des compétiteurs et avant celle-ci, le masque désigne dans le camp opposé l'adversaire qu'il veut affronter. Le jeu consiste à rattraper l'athlète non masqué. Le départ de la compétition est donné par le jet de balai devant le masque; et pendant que la course se poursuit, les autres compétiteurs et les spectateurs chantent, font des pronostics et encouragent leurs vedettes.

Dans cette compétition le résultat nul est exclu. Ou bien le coureur

masqué rejoint et saisit son adversaire et son équipe gagne et garde le bénéfice du port du masque; ou alors c'est le coureur non masqué qui s'échappe, permettant à son camp de remporter la partie et de retirer le masque à l'équipe perdante. Le spectacle peut durer toute une après-midi; les athlètes se relaient pour maintenir le rythme et l'ambiance de fête populaire.

a.2- Le « GUEGBLIN-ATAN » ou la « danse du masque échassier

Danse masquée de réjouissances populaires, le «**GUEGBLIN-ATAN** » se pratique aussi bien dans les localités de Man que dans celles de Biankouma. Le «**GUEGBLIN**» ou «masque échassier» est lui aussi une attraction du folklore ivoirien. En effet, ce masque se produit dans toutes les occasions de joie et sa haute silhouette est présente à toutes les fêtes, même celles qui ont lieu hors de sa province d'origine.

L'initiation à la pratique de cette danse demeure toujours un secret, même pour l'épouse du danseur. A la fin de l'initiation dont la durée varie entre trois et cinq ans, le danseur informe sa famille de sa date de production officielle en public. Cette date coïncide généralement avec un jour de marché, c'est-à-dire un jour où le village reste animé par des marchands et acheteurs des localités voisines. La danse commence invariablement par des incantations du "chanteur-tambourinaire" à l'adresse des esprits et génies de la forêt. Il leur demande de prendre le danseur masqué sous leur protection afin que l'artiste réussisse son exhibition en public.

b- Le département de Biankouma : la contrée, du «Yahabeu» et du «BHON »

Peuplé de sous-groupes DAN dont les Toura et les «**KLAMINNOU** », le département de Biankourna se distingue des autres départements de l'Ouest montagneux par la richesse et la synthèse culturelle dont il bénéficie. On peut entre autres retenir :

b₁ - Le « YAHABEU» ou la « fête des images»

En passant sous silence de multiples détails susceptibles d'en embrouiller un peu l'image, on peut dire que le «**YAHABEU**» ou la «fête des prémices d'igname» constitue sûrement l'aspect le plus spectaculaire de ce que les théoriciens appellent «cultes des ancêtres», à cause non seulement de sa durée entière mais aussi de toutes les énergies physique, mystique et psychologique qu'elle mobilise chez les populations concernées.

A partir de là, rien ne s'oppose à l'emploi de cette expression de «cultes des ancêtres» en ce sens qu' en dernière instance tout acte liturgique semblable, s'adresse à son niveau supérieur, par delà de la relativement humble notion d'ancêtre, toujours une figure divine, l'Etre suprême pour la plupart. Par ailleurs l'idée directrice de la cérémonie est dans le fond très simple: il s'agit pour les vivants de s'amuser, avec l'aide des ancêtres distributeurs des biens agraires, d'un approvisionnement régulier, aussi abondant que possible, en aliments nécessaires au maintien biologique du groupe.

La conjugaison de ces deux aspects du «YAHABEU» confère à cette cérémonie de nombreux points de jonction avec l'expérience universelle dont les grands principes fondateurs sont résumés comme suit par Mircéa Eliade : « *la morphologie des scénarios rituels périodiques est d'une extraordinaire richesse... La fin de l'année et le début de l'année nouvelle donnent lieu à un ensemble de rites : 1^{er} purgations, purifications, confession des péchés, éloignement de démons, expulsion du mal hors du village, etc;*

2^e extinction et rallumage des feux; 3^e processions masquées (les masques figurant les âmes des morts), réception cérémonielle des morts, que l'on régale (banquets etc.) et qu'à la fin de la fête on reconduit à la limite de la localité, jusqu'à la mer, jusqu'au ruisseau, etc., 4^e combats entre deux groupes ennemis; 5^e-intermède carnavalesque, surnaturels) renversement de l'ordre normal, orgie»¹

Quant à [a place centrale occupée dans ce rituel par une plante d'importance pratiquement secondaire chez les DAN, la réponse se trouverait ailleurs; car aucune justification mythologique des cérémonies de l'igname ne semble exister aujourd'hui dans le répertoire des narrations sacrées Toura, dont cette fête est l'exclusivité dans le département de Biankouma. Par conséquent une incertitude totale plane sur les origines réelles du rite.

Cette situation laisse supposer qu'à à l'instar des groupes Akan de la Côte d'Ivoire dont les récits et légendes situent la découverte de la plante de l'igname à l'époque de leur exode de la vieille partie Ashanti,

¹ Mircéa Eliade cité par B.Hoas in Les TOURA. une civilisation montagnard de Côte d'Ivoire, PUF, Paris 1962 P.92

les migrants Toura, malgré le changement peut-être assez subit de leur régime alimentaire résultant du remplacement de la primitive cueillette d'ignames sauvages par la riziculture, n'en ont pas moins sauvegardé intact le rite originel. Ce qui d'ailleurs peut paraître anachronique dans le contexte économique actuel.

Quoi qu'il en soit, depuis l'accomplissement de l'acte communiel, le programme des cérémonies est donné par les masques sacrés.

b₂- Le « SHON » ou « initiation second degré»

Phénomène archaïque, le « **BHON** » est plutôt lié au terroir qu'au groupe ethnique au sens strict du terme. L'hermétisme de l'institution est d'ailleurs assuré pendant les réunions périodiques des membres, grâce à l'emploi d'un langage secret spécial dit «**BHONWOUO**», le « parler du **BHON**». La mission disciplinaire et éthique de l'institution est sans doute primordiale mais, sur le plan sociologique, la fonction unificatrice de celle-ci d'où émanent de constants rappels à la solidarité tribale, est sûrement, elle aussi, de très haute importance.

Placées sous l'orbite mystique de la divinité suprême «**ATANA** ou **ZRAN**», les cérémonies du «**BHON**» sont célébrées tous les cinquante ans environ, sous la direction effective d'un comité de «**Zomi** ». A ce propos, les sources indiquent que les dernières grandes fêtes initiatiques ont été célébrées en 1937 dans le village de **KPATA** où résidait alors leur organisateur suprême nommé «**YORO GOGOWEDE**», *fameux*

guerrier, «Zômi » le plus puissant dans la région, décédé vers 1940¹ .

Quant à l'origine du «**BHON** », elle est intimement liée à la personne de l'aïeule «**GÔLOU POUNIN** ». En effet, la légende raconte en l'occurrence que «**GÔLOU POUNIN**», lorsqu'elle avait environ cinquante ans, est allée un jour puiser de l'eau et rencontra sur son chemin de retour d'étranges petits êtres, vêtus de jupettes en fibres multicolores de raphia et portant de belles coiffes faites également de la même matière végétale. Badigeonnés au kaolin, tenant dans une main des fouets tressés de tissu coloré de raphia et dans l'autre un bouquet de fibres semblables, les petites créatures s'adonnent à une danse silencieuse, comportant des mouvements incongrus.

Prise de peur, la femme cherche à se sauver le plus vite possible, lorsqu'un minuscule oiseau que les Toura nomment «**ZOBERE**» l'interpelle, lui explique la portée de ce qu'elle venait de voir et lui en recommande la pérennisation.

Dès sa rentrée au village, «**GÔLOU POUNIN**» informe son mari de sa découverte et annonce que prochainement on organisera les initiations du « **BHON** » pour assurer l'avenir de tous les enfants de la contrée. Quant à la vie privée de **GOLOU POUNIN** elle-même, elle connaît un réel bouleversement : elle s'exclut volontairement du domaine féminin y compris la fréquentation du «**KOHOUN'**», s'interdit toute relation sexuelle et par conséquent toute nouvelle maternité. En somme, elle rompit avec ses activités de femme et se borna à son rôle d'intermédiaire entre l'oiseau initiateur et la collectivité masculine des initiés.

¹ B. Halas Op-cit P.95

C'est ainsi que depuis l'aventure mystique de leur aïeule, tous les jeunes individus mâles Toura et de bien d'autres contrées DAN qui aspirent à la plénitude civique et morale, sont dorénavant soumis à un stage rigoureux de perfectionnement initiatique et du même coup obligés d'apprendre le «**BHONWOUO**», langue hermétique sacrée.

c- Le département de Danané l'aire de la lutte traditionnelle

S'il est vrai que les différentes tribus DAN ont dû dans le passé mené des guerres à leurs voisins dans leurs mouvements migratoires, cet instinct guerrier autrefois entretenu dans les familles survit aujourd'hui dans le département de Danané par le canal de la lutte traditionnelle. Des compétitions saisonnières donnent lieu à des empoignades, la musique, le bruit des tambours s'associent pour emballer les lutteurs. Bref, la lutte est à Danané, ce qu'est exactement le «**GUEBIA**» dans le département de Man.

C'est-à-dire à la fois un jeu et un combat. Elle exige la maîtrise du corps, la discipline et le sens élevé de l'honneur, mais l'acceptation de la défaite et la culture de l'adversité et non de l'inimitié.

Comme tout sport, la lutte permet de déceler l'athlète le plus apte du moment dans le village, voire le canton ou toute la région. Mais en même temps elle instaure entre les jeunes hommes d'une même génération la hiérarchie des valeurs: désormais fait office d'autorité dans le groupe, le vainqueur des différentes compétitions. A ce titre il

bénéficie du respect et de l'admiration de ses pairs, pendant qu'il est adulé par les jeunes filles.

Au niveau des pratiques médicinales auxquelles on peut avoir accès à partir des toponymes DAN, on note une similitude en tout point de la région.

Toutefois il faut signaler qu'en la matière, les récents travaux de Mamadou Koblé Kamara sur les noms proverbiaux chez les DAN de Danané, révèlent l'existence dans cette aire géographique de certaines pratiques occultes appelées «**ZU**» et «**DHEBOPLEU**». Ces deux notions, selon son auteur renvoient à des types d'initiation, à des actes destinés à faire le bien ou au contraire à faire le mal selon les ambitions personnelles des candidats.

Ainsi au sortir du «**ZU**» par exemple certaines personnes deviennent des leaders politiques, tandis que ceux de «**DHEBOPLEU**» choisissent d'être des prestidigitateurs, d'autres des charmeurs de serpents. Les échassiers qui dansent sur un pied, ceux sur qui on pose un mortier pour y piler à plusieurs, les invulnérables aux coups de machettes, ceux qui soignent les fractures, les personnes qui au cours d'un repas mettent une arrête de poisson en travers de la gorge de l'autre, les grands lutteurs jurent par le «**ZU**» ; ou à un moindre degré par le «**DHEBOPLEU**».

Il convient cependant que le «**ZU**» convient aux fonctions masculines dont la plus prisée est la direction des grandes communautés. Ici encore, il faut relever, qu'en dehors des pratiques de charmer les serpents et de la lutte traditionnelle qui constituent

l'exclusivité du département de Danané, toutes les autres évoquées par Mamadou Kamara, se rencontrent partout ailleurs. D'ailleurs concernant la prouesse de certains masques échassiers, de nombreux témoignages sont unanimes pour décerner la palme d'or à ceux de Sipilou, capables de rentrer dans un poulailler. De même, au niveau de la guérison des fractures, le village de **BLOLE** dans la Sous-préfecture de Man passe pour être le haut lieu de la pratique de cette science.

CHAPITRE III :

**LA TOPONYMIE ET L'ANTHROPONYMIE,
DEUX PARAMETRES PRESENTS DANS LA
CONDUITE ET LE DESTIN DE L'HOMME DAN**

Avant même d'aborder la problématique de l'impact des noms des personnes et de lieux sur la vie de l'individu, il convient d'élucider les concepts de conduite et de destin.

La conduite de l'homme, entendue comme comportement, est l'action de celui-ci sur son entourage, sur l'environnement immédiat ou lointain. La conduite est aussi l'interaction entre l'organisme et son milieu. Bref! La conduite est l'acte du sujet. Cet acte, s'il est toujours une réaction à une situation, est plus ou moins élaborée aux diverses instances de la personnalité. Ainsi, plus l'élaboration est grande, plus grand est aussi le rôle joué par la personnalité et plus l'aspect réaction personnelle l'emporte sur celui de la réaction stéréotypée. Vue sous cet angle, dans la psychologie de l'homme intervient la notion de conscience du sujet actant. Ce qui revient à dire que la personnalité de l'individu en société se construit avec la participation plus ou moins active de ce dernier.

Quant au destin, il se définit dans le dictionnaire LOGO comme «Une puissance suprême qui, d'après certaines croyances, fixe le sort des hommes et de tout l'univers ».

En d'autres termes, il s'agit du déroulement d'une vie humaine que l'homme en soit ou non responsable.

En établissant un parallèle entre les concepts de conduite et de destin, on peut dire ceci: pendant que la conduite fait plus appel à la responsabilité du sujet, le destin lui, semble l'innocenter ou trouver des circonstances atténuantes à ce dernier dans les actes qu'il accomplit. En

définitive, ces deux concepts se présentent comme deux réalités contradictoires. Dans un tel contexte on pourrait s'interroger sur la nature des rapports que ces deux réalités entretiendraient entre elles.

Dans ce chapitre, plutôt que de dégager des positions rigides sur la part de l'anthroponyme et du toponyme dans le comportement et / ou le destin du DAN, il s'agira de s'interroger sur l'effectivité de telles relations. En d'autres mots, le comportement et le destin d'un homme sont-ils fonction de son nom ou de la dénomination de son cadre de vie?

Il faut tout de suite avouer que répondre par l'affirmatif à cette préoccupation serait aller trop vite en besogne. Même si avec les anthroponymes une telle réalité paraît envisageable, au niveau des toponymes on se pose encore la question de savoir si c'est l'espace en tant que réalité physique qui a un impact sur l'homme ou c'est plutôt le nom par lequel on le désigne.

C'est pourquoi la préoccupation ici sera d'entrevoir le plus grand nombre de pistes de réflexion sur cette relation de type triangulaire, où le sommet occupé par l'homme sera le point de focalisation vers lequel vont converger les deux autres éléments que sont son nom ou celui de son espace de vie.

De cette manière, on pourrait vérifier si effectivement le nom d'un lieu et celui que porte l'individu exercent sur ce dernier une sorte de magnétisme, une influence dont le résultat transparaît dans sa conception du cosmos et dans ses relations avec ses semblables et enfin, suggère le cours de sa vie.

Cette démarche qui consiste à évaluer le rôle de l'anthroponyme et du toponyme dans le quotidien de l'individu, commande une plus grande ouverture du champ de réflexion pour sonder différentes approches sur la question. Dans le cas d'espèce, on s'intéressera à la fois aux considérations d'ordre religieux, littéraire et socioculturel. Ensuite, on va circonscrire la problématique à l'exemple spécifique de l'onomastique DAN afin d'apprécier la réalité sur le terrain.

III.1- Considérations générales

III.1.1- L'approche religieuse

Avant d'entamer cette rubrique, il faut rappeler que dans la première partie du travail, un bref aperçu a été déjà donné de ce qu'un nom de personne peut attirer comme ennui ou sympathie à son porteur. C'est d'ailleurs ce qui fait du nom l'entité parallèle de l'homme; donc partie prenante dans son existence de tous les Jours. Mais comment le nom intervient-il de manière concrète dans le comportement et dans la destinée de l'homme?

Répondre à cette question sous l'angle purement cartésien semble une gymnastique à issue incertaine. C'est pourquoi dans un premier temps, on interrogera les religions pour apprécier leur approche du rapport de l'être humain à son destin et aussi à son comportement, à partir du nom qu'il porte et de son cadre de vie. Il faut préciser que compte tenu de la multiplicité des religions aux doctrines parfois contradictoires et complémentaires en bien des points, notre choix s'est porté en premier lieu sur le Saint Graal.

En effet, l'un des fondements de cette pratique religieuse repose sur le phénomène de la réincarnation de l'homme après sa mort physique. Aussi, estiment les adeptes de la quête du Saint Graal, que la vie de l'homme est un cycle dont l'aboutissement est l'élévation de l'âme au degré supérieur de pureté. C'est-à-dire un état de perfection absolue de l'âme. Vu sous cet aspect, un enfant qui naît n'est pas le fruit d'une simple union entre un homme et une femme; mais le retour sur terre d'une âme qui aurait connu une existence terrestre antérieure. Par conséquent, les circonstances qui président à la naissance de l'individu ne sont pas fortuites. Cet ensemble d'éléments qui pour certains peut constituer d'adjuvants, pour d'autres de véritables obstacles à leur épanouissement, participe à l'élaboration du comportement mais surtout du devenir de ces derniers sur terre. C'est cette réalité qu'exprime Jean Cauvin en ces termes: « *Un nom individuel résume une situation familiale au moment de la naissance ou le projet de vie de l'enfant* »¹.

Le disant ainsi, Jean Cauvin rejoint Myriam Hazou et Florence Le Bras qui, au sujet prénoms bibliques et hébraïques écrivent ceci : « *le choix d'un prénom imposé à l'enfant comme une marque quasiment indélébile, relève à la fois de toute une série de motivations tantôt conscientes et de diverses modalités de relations à l'histoire, au temps, au lieu ou encore à la tradition familiale* »².

A travers ces deux citations on constate que les noms ont une relation étroite avec les faits. Autrement dit, chaque nom correspond à

¹ Jean Cauvin, la parole traditionnelle, édition classiques africains; collection comprendre N° 882 Issy les Moulineaux, 1980, P. 9

² Myriam Hazou, Florence Le Bras, Prénoms Bibliques et Hébraïques, Marabout 1998 p 6

une vérité qu'incarne l'individu. Et s'il nous arrive de ne pas comprendre, ni prévoir certains comportements des membres notre entourage, c'est certainement parce que nous ne disposons pas de clés de décodage qui permettent d'accéder à la signification profonde des noms que ces derniers portent.

Toujours à propos de l'interaction entre le nom de l'individu, son milieu de vie, son comportement et sa destinée, le Professeur Biémi Jean, Représentant du Graal en Afrique de l'Ouest au moment de nos enquêtes, a fait la révélation suivante :

« Quand on parle du nom, normalement il faut faire beaucoup attention. Le nom qu'on donne à un enfant agit toujours sur ce dernier. C'est pourquoi il faut se garder d'appeler l'enfant par n'importe quel nom. Mais dans tous les cas le nom qu'on donne à un enfant est toujours celui qui lui était destiné; même quand on pense qu'on est en train de fournir des efforts pour trouver le nom exact qu'il faut. Le résultat de toute cette gymnastique obéit toujours au carma de ce dernier »¹.

Ainsi, pour ce responsable religieux, tout nom est prédestiné et chacun d'eux est fonction de la mission assignée à l'âme qui vient sur terre. Il en est de même du milieu où l'on naît. A ce propos, affirme encore le Professeur Biémi Jean :

« Le fait qu'un enfant naisse dans une famille donnée, n'est pas un fait du hasard, nous dit le Graal. C'est compte tenu du degré

¹ Le professeur Biémi Jean, titulaire à l'UFR Sciences et ex-Directeur du CURAT (centre Universitaire de recherche de télé détection appliquée) de l'Université de Cocody. Il est le représentant du GRAAL pour l'Afrique de l'Ouest. Les informations ci-dessus ont été recueillies en octobre 1998 au cours d'une interview qu'il nous accordé.

de pureté de son âme et des étapes qu'il lui reste à franchir pour sa pureté absolue qu'il va dans telle ou telle famille. En principe le milieu dans lequel il voit le jour doit lui permettre d'accomplir sa mission terrestre. Malheureusement, très souvent certaines contingences emmènent certaines âmes à se détourner de leur mission. Celles-là, à la mort de l'individu, deviennent des âmes errantes »²

Face à cette situation où le paramètre espace semble un élément important dans le devenir de l'individu, le Professeur Biémi Jean déconseille aux femmes enceintes la fréquentation des milieux comme les prisons et les marchés. En effet, dit-il, c'est pendant cette période que l'âme qui naîtra plus tard prend possession du corps humain. Or dans les milieux sus-indiqués, on rencontre toutes sortes d'individus et parfois des gens de mauvaise moralité. Cette âme qui incorpore le fœtus pourrait dans ce cas emprunter quelques traits caractéristiques des personnes de l'entourage immédiat de la mère en grossesse.

Exposés comme tels, les propos du Responsable religieux, tout en révélant la place du nom et du cadre de vie dans le devenir de l'homme, suscitent encore bien d'autres interrogations. En effet, dans une Afrique où pour des besoins de scolarité, des individus ne tardent pas à s'approprier les actes de naissance ou autres jugements supplétifs qui, d'un frère ou d'une sœur, qui d'un cousin ou d'un neveu éloigné, n'y a-t-il pas de risque pour celui qui hérite d'une nouvelle identité, d'épouser le destin de la personne dont il emprunte ainsi le nom? En d'autres mots, ne sommes-nous pas bénéficiaires de la destinée d'un

² Idem, Professeur Biémi Jean

individu dont nous héritons de l'identité? Ici encore, aux dires de notre interlocuteur, tout dépend du degré de maturité de l'âme.

Ainsi lorsqu'une âme a atteint le degré normal de maturité qui lui sied, les circonstances terrestres se mettent en branle pour que l'individu qui jusque-là vivait en réalité sous une "fausse identité", retrouve celle que la nature lui avait destinée avant même sa naissance. C'est pourquoi, dira-t-il: *«Il ne faut pas se limiter seulement à l'orthographe visible du nom. Il faut tenir plutôt compte de l'aspect mystique des sons qui composent le nom; car dans les régions supérieures, c'est- à- dire dans l'au-delà, sons, lumière et couleurs s'associent pour former un seul et unique élément. C'est à partir de cette combinaison que des individus peuvent avoir une destinée identique même si leurs noms terrestres sont complètement différents »*¹

L'approche que les adeptes du Graal ont aussi du comportement et du devenir de l'homme à partir de son nom et de son milieu ambiant de vie, présente des similitudes avec celle de l'Islam. En effet, de manière générale chez les musulmans, la venue au monde d'un nouveau-né est précédée automatiquement ou suivie d'une consultation du marabout. Ce dernier, par sa science, choisira un nom à l'enfant en fonction des révélations contenues dans le " livre de vie" de ce dernier. A l'occasion, il n'hésitera pas si nécessaire à prescrire des sacrifices à faire pour mettre l'enfant à l'abri de tout mauvais sort.

¹ Ibidem, Professeur Biémi Jean

Quant à la religion judéo-chrétienne, tant bien même elle rejette fondamentalement toute pratique occultiste ou l'art divinatoire, elle n'est guère indifférente à la participation du nom comme force supérieure, dans la "confection" du destin de l'homme. C'est pourquoi en acceptant de s'adjuger le nom d'un Saint protecteur le jour de son baptême, le chrétien reconnaît ipso facto l'important rôle qu'un anthroponyme peut jouer dans le devenir de l'homme sur terre. A preuve, c'est le nom du Saint protecteur qui est évoqué quand l'individu est en proie à des difficultés et à des troubles internes. Choisir donc un prénom c'est créer un mode relationnel. Cette relation d'identification du nom avec la personne qui le porte est parfois si forte, qu'il existe dans la tradition Juive un rite qui consiste à changer le nom d'une personne gravement malade. Car, nous apprennent Myriam Hazou et Florence le Bras, « *changer de nom, dit le talmud, c'est changer de destin* »¹ .

S'il est vrai que le nom est intimement lié au destin de l'homme, comme l'enseignent Myriam Hazou et Florence le Bras, alors appeler son fils David ou César, sa fille Joséphine, Marie-Antoinette ou Diana n'est pas exempt d'arrière-pensées. D'ailleurs dans certains cercles mystiques, on considère même que le fait de donner à un enfant le nom d'un grand-père décédé est propre à assurer la réincarnation du disparu dans la personne de son descendant.

S'agissant toujours du poids du nom sur son porteur, Josy Eisenberg, dans la préface de Prénoms bibliques et hébraïques de Myriam Hazou et Florence Le Bras, fait remarquer que l'une des

¹ Myriam Hazou, Florence le Bras, Prénoms bibliques et hébraïques, Marabout, 1998, P.7

leçons tirées d'une lecture attentive de la bible est qu'à partir du prénom d'une personne, on peut définir ses traits de caractère. D'où la formule « **Nomen est Omen** ». C'est-à-dire « Dis-moi comment tu te prénommes et je te dirai qui tu es ».

De l'analyse tirée biblique, il ressort que dès la création du monde toute naissance est marquée par le choix d'un nom (ou prénom), avec ce que cela comporte comme signification symbolique et traits de caractère pour celui qui le porte. A cet égard, le premier choix est celui de Dieu lui-même: **ADAM** eut ainsi l'insigne privilège d'être le seul humain dont le nom fut décidé par Dieu, le père. Un nom qui disait tout de la condition humaine «*ADAM, l'homme d'Adama, la terre: le terrien, le terrestre, celui qui a pour unique horizon, en amont et en aval de la vie, cette terre d'où il vient et à laquelle il sera inéluctablement rendu*»¹ .

Face à ce nom subtilement mortifère, la seconde nomination exalte la vie: par une brillante intuition, **ADAM** donne à la première femme le nom d'Eve qui signifie «la vivante» car elle est non seulement la donneuse de vie mais également la mère de tout vivant. On pourrait multiplier à envie les exemples de prénoms hébraïques, qui jalonnent les Ecritures et qui constituent une mine d'idées, de symboles et de projections².

Cette brève incursion dans le monde judéo-chrétien servira de prétexte pour justifier désormais certains comportements que nous

¹ Myriam Hazou, Florence le Bras, opt -cit P.9

² Les Ecritures nous apprennent qu'un prénom hébraïque comme Dan caractérise un homme tendre et généreux Dan renvoie également à une personne qui accepte mal les échecs en revanche Jonathan désigne un homme curieux et doté d'une puissance de travail.

observons autour de nous et qui nous intriguent. En effet, le fait que le nom influence fortement son porteur laisse penser qu'il transmue ce dernier en un héros tragique. C'est-à-dire un personnage dont l'itinéraire est prédéfini par des forces extérieures et surtout supérieures à lui. Une trajectoire à laquelle il ne peut se soustraire en dépit de tous ses efforts.

Toujours à propos de la relation que le nom entretient avec la personnalité et / ou le destin du porteur, quelques adeptes du Bouddhisme interrogés corroborent la position de ceux du Saint Graal en mettant l'accent beaucoup plus sur le principe de la causalité que sur le simple fait du nom. En effet, soutiennent-ils, le destin sur terre est fonction des actes posés dans une existence antérieure à celle que nous menons présentement.

A travers les exemples évoqués, on peut dresser désormais le portrait moral robot des personnes, rien qu'à partir de leurs noms ou prénoms; cela, sans avoir eu à partager avec ces dernières le même cadre de vie. Il faut par ailleurs signaler qu'en plus des traits caractéristiques rattachés à un nom, la personnalité d'un homme est aussi fonction des paramètres héréditaires.

En résumé il faut dire que, même si on ne peut démontrer de manière rationnelle l'impact de la toponymie et de l'anthroponymie comme des éléments importants dans le comportement et le destin de l'homme, les arguments religieux déployés ici et là permettent d'envisager une telle éventualité.

Seulement, dans un contexte transcendant toute logique comme l'est celui-ci, seule la position de Amadou Hampâté Bâ face à l'orgueil de

la science à vouloir tout élucider par ses méthodes, peut satisfaire et servir de "bouclier". En effet, pour le "sage de Marcory",

«Les hommes commettent l'erreur de vouloir épiloguer et solutionner les mystères de Dieu, en se servant de leurs sciences et de leur raisonnement. Ce dont la science est capable, c'est de découvrir la composition et l'agencement de l'œuvre de Dieu... Quant à l'essence, comme à la création de la vie, elles restent l'apanage de Dieu. Et c'est cette venu-force mystérieuse qui permet de dominer l'homme et lui imposer sa volonté»¹.

A travers cette longue citation, pour Amadou Hampâté Bâ, les hommes tireraient plus de profit à connaître la manière dont par exemple, l'igname est plantée, le mil et le riz sont cultivés que de savoir comment sont faits ou comment se tissent les mystères de ce monde. Ces mystères dont l'un des aspects demeure indéniablement l'existence d'un cordon invisible entre l'individu, son nom, son milieu de vie et son comportement; voire son destin terrestre. En d'autres termes, à en croire Hampaté Bâ, l'impact du nom dans le destin de son porteur doit être pris comme un postulat mathématique qui ne s'expose à aucune démonstration ou débat contradictoire.

III.1.2- L'approche socio-culturelle africaine

L'histoire des anthroponymes et des toponymes en Afrique a bien souvent des origines mythiques; surtout que celles-ci remontent aux temps immémoriaux. Concernant particulièrement les anthroponymes, il a été déjà démontré que la plupart d'entre eux sont des symboles. C'est-

¹ Amadou Hampaté Bâ, cité par Kader in Ivoire dimanche N° 279 du 13 Juin 1976 P. 14

à-dire qu'ils renferment en eux des marques qui indiquent les circonstances relatives à la conception ou à la naissance des personnes qui les portent. En d'autres mots, l'attribution de ces noms respecte des modalités bien précises dans nos différentes traditions. D'où l'importance de tout le rituel et de toutes les dispositions qui accompagnent la cérémonie d'attribution de nom à un nouveau-né. Quant à la manière dont le milieu naturel intervient dans l'élaboration du comportement et du destin de l'homme, il suffit tout simplement de se remémorer le poème "Souffles"² du poète Birago Diop, pour mieux l'appréhender.

Expression de la cosmogonie africaine, "Souffles" indique que les morts ont élu domicile dans l'environnement immédiat des vivants. En invitant les derniers cités à plus d'attention au message de chaque composante de cette nature, Birago Diop met en relief la part prépondérante de celle-ci dans la vie de l'homme. En effet, c'est en se mettant à l'écoute du tison qui s'enflamme, de l'arbre qui gémit, de l'eau qui coule ou encore du feu qui s'éteint, que l'être humain peut modeler son comportement et par conséquent, tendre vers le destin qui est le sien. C'est dans cette perspective qu'on pourrait justifier le fait que chez les Baoulé - Peuple du centre de la Côte d'Ivoire -, l'on continue encore d'attribuer aux enfants des noms de plantes vivrières, d'animaux, de montagnes, de rochers, de cailloux, de l'objet de culte. On peut à titre d'exemples citer les noms ci-après:

² Birago Diop, "Souffles", in Leurres et Lueurs éditions Présence Africaine, 1960 P. 22

NGO	=	Fibre	de
FLONDO	=	Baobab	
ASSOUA	=	Porc	
AKPOUAI	=	Latérite	

Généralement, les noms en relation avec les croyances religieuses traditionnelles ne sont donnés aux enfants que sur recommandation d'un devin. Cela arrive souvent lorsque les parents éprouvent des difficultés à procréer ou à maintenir leurs enfants en vie. Aussi, les personnes porteuses de ces noms sont-elles souvent astreintes au respect de certains rituels ou interdits propres aux divinités qui ont favorisé leur naissance, ou leur survie et qui du reste, continuent de leur procurer du bonheur ou de la chance dans leur vie. La conséquence directe de cet acte est d'éviter au porteur d'un de ces noms, d'importants accrocs dans le déroulement normal de sa vie: échecs divers, maladies, malchance dans plusieurs domaines.

Dans de tels cas, la réparation des préjudices ne peut être faite qu'après l'offrande d'un sacrifice à la divinité concernée. En général, celle-ci se traduit par l'immolation d'un animal: poulet mouton, cabri, en fonction des impératifs de chaque divinité. Pour les porteurs des noms de plantes, il leur est recommandé par exemple de matérialiser ces végétaux dans leur environnement le plus proche. Ainsi par exemple chez les Baoulé, les personnes qui s'appellent «**AGBA**» (le manioc) planteront un pied de manioc dans leur cour. Celles qui s'appellent

«**MNE** » (le palmier à huile) auront un palmier et l'adoreront avec un poulet ou un mouton. Celles qui s'appellent «**AFFOTO**» (une sorte de bananier) auront de ce type dans leur cour. Enfin celles qui s'appellent «**OFFOUIN** » (un arbre à fibre textile qui servait à fabriquer des couvertures dans l'ancien temps) planteront cet arbre dans leur cour et l'adoreront avec un poulet, un mouton ou un cabri. Une offrande d'un œuf ou d'une pièce de monnaie, signe symbolique, est exigée avant de couper une branche quelconque d'une de ces plantes.

De l'analyse ci-dessus, il ressort qu'un individu qui a été "façonné" dans un moule traditionnel, avec ce que cela implique comme rapports homme - nature, aura forcément une attitude, une conduite en société qui sera différente de celle d'un autre n'ayant pas connu le même itinéraire. C'est cette attitude qui peut parfois constituer un véritable blocage psychologique face à certaines exigences de la vie mondaine, qui est interprétée à tort ou à raison par l'entourage comme l'expression de dédain ou de suffisance.

III. 1.3 L'approche littéraire

En littérature, la question de la place du nom et du milieu de vie dans le destin du personnage n'est pas une préoccupation nouvelle. On pourrait même avancer, que depuis que les humains de façon générale ont commencé à s'interroger eux-mêmes sur leur mission et leur finalité sur terre, ils abordaient ainsi la part de l'Onomastique dans le comportement et/ou dans le destin de l'homme.

Dans le cas précis de la littérature, il faut faire remarquer qu'elle diffère fondamentalement des précédentes approches. Ici on évolue dans la "sphère" de l'imagination du créateur. En effet, l'œuvre littéraire est d'abord le fruit de l'inspiration de son auteur, même si elle s'appuie quelquefois sur de la réalité. En cela par exemple, l'œuvre romanesque est la narration d'une fiction, mieux, un objet construit et fait de mots organisés en paragraphes et chapitres.

C'est grâce à la façon dont ces ensembles de mots sont choisis et structurés qu'un livre prend sens et réussit à créer l'illusion d'un monde qui ressemble peut-être parfois au nôtre. Mais à la différence du monde « réel », le monde romanesque est un monde « fictif ». C'est-à-dire, un monde fabriqué par l'homme, structuré par lui, transformé par cette fabrication en objet signifiant. Alors que le monde qui nous est donné de voir est dépourvu de sens ou pourvu de sens mystérieux. Il reste évident que la confusion entre la fiction et la réalité naît du fait que « *nous avons continuellement besoin de vérifier notre expérience à travers celles d'autrui, en ce sens, on peut dire "le roman" est... comment dire? une sorte de prothèse de l'expérience. Evidemment elle ne peut pas la remplacer ; aucune prothèse ne remplace véritablement un membre* »¹..

Quel destin pour le personnage de l'œuvre littéraire? Est-on tenté de dire. Comment se construit le destin du personnage ? Cette « *puissance surnaturelle qui fixerait le cours des événements à l'être humain, homme ou femme représenté dans une œuvre de fiction* »¹. Autrement dit, est-il possible d'entrevoir un itinéraire propre au personnage qui, en tant que

¹ Umberto Eco, " du Sémiologue Romancier" in magazine littéraire n°262 février 1989 p.16

¹ Goldenstein Jean Pierre, Pour lire le roman, Belgique, De Becok-Duculot, P.40

être fictif, indice textuel, connaît une trajectoire le plus souvent dictée par les pressions de la logique de texte lui-même. En clair, le destin du personnage n'est-il pas intra-textuel? C'est-à-dire un destin qui demeure avant tout celui que lui aura assigné l'artiste créateur, en fonction de l'environnement général dans lequel il se meut.

Ramenant ce schéma à notre préoccupation, c'est-à-dire à ce que pourraient être le comportement et le devenir du personnage à partir du nom qu'il porte et de son cadre d'épanouissement, de nombreuses approches sur la question existent et nous confortent dans notre position. En effet, dans le souci de révéler la part de l'Onomastique dans la création littéraire, le Professeur Pierre N'Da² prend prétexte des noms tels que «**Hannibal-Ideloy Bwakamabé Na Sakkadé**» dans Le Pleurer-rire de Henri Lopès, «**Ange Gougnon** » dans En attendant la liberté de Gnaoulé Oupoh.

L'analyse de ces deux noms montre une identité au niveau de l'idéologie qui les sous-tend chez les deux écrivains: la satire sociale et principalement le procès des régimes politiques africains.

Ainsi, pendant que «**Hannibal-Ideloy Bwakamabé Na Sakkadé**» rime avec l'appellation d'un Général d'armée et homme d'Etat au pouvoir dictatorial, «**Ange Gougnon**» lui, renvoie à un démagogue, un tortionnaire, bref un "Ange du mal".

Les autres procédés onomastiques ayant trait aux surnoms tels le père de la nation et le sauveur, traduisent le fondement idéologique du

² Pierre N'DA: Doctorat 38 cycle sur « le contre africain » à Lille (France) et Doctorat d'Etat sur le « roman africain » (Sorbone Paris) Pierree N'DA est enseignant au département de lettres Modernes à l'UFR littératures langues civilisations de l'Université de Cocody Abidjan.

pouvoir en Afrique. L'illustration en est faite dans Le cercle des tropiques où le Président «**Bare Koulé**» se fait appeler «**Messie-Koi**».

Les différentes analyses qui viennent d'être faites montrent bien l'apport de l'Onomastique dans le comportement et le devenir de l'individu. Elles montrent également que l'Onomastique peut être considérée comme un facteur déterminant dans la conduite et le destin de l'homme d'une manière générale.

III.2- L'Onomastique DAN dans la personnalité et le devenir de l'individu

III.2.1. L'anthroponymie dans le quotidien du DAN

Pour une saine appréciation du comportement et du destin du DAN à partir des anthroponymes, il ne serait pas superflu de rappeler brièvement l'organisation de la société d'origine de ce dernier; tâche partiellement accomplie dans la première partie du travail.

Société essentiellement articulée en lignages patrilinéaires ordonnés autour d'un patriarche assisté d'un conseil d'adultes, la longévité y est magnifiée car elle est considérée comme une récompense divine. Le lignage lui-même est une entité pyramidale quelquefois fournie à tel point qu'il suffit à peupler un village entier.

Comme particularités, le lignage patrilinéaire se reconnaît par les interdits totémiques et par le caractère gérontocratique du pouvoir en son sein. Ce caractère gérontocratique du pouvoir apparaît essentiellement lorsque la situation à traiter touche la croyance

religieuse et quelques-uns des préceptes du maintien de l'ordre et de la cohésion sociale. En pareilles circonstances l'autorité du patriarche, soutenue par le conseil des adultes "pénètre" dans la case sacrée pour en ressortir ointe du poids des ancêtres et des masques qui les assistent. Ainsi selon son importance, une situation posée, passe à travers plusieurs filtres avant de connaître la solution qui lui sied le mieux.

L'étape de la case sacrée où trône le «**GôH**» est requise pour les problèmes plus importants qui, quelquefois sont jugés en tenant compte de leur projection ou de leur prolongement sur le futur. Déjà, à ce stade on peut identifier un premier impact du nom sur son porteur pour la suite de son existence. Le nom devient un modulateur du comportement de l'homme DAN.

a- L'anthroponyme comme un modulateur du comportement

En pays DAN, le titre de «**GôH**» est la consécration de l'individu après sa mort dans la hiérarchie suprême. Le «**GôH**» est donc aux DAN, ce qu'est la canonisation aux chrétiens catholiques. Titre de noblesse, titre religieux, titre sacrificiel et judiciaire, le «**GôH**» confère un tel prestige qu'il exige des descendants de la personne qui en a été auréolée, une somme d'attitudes dictées par la tradition. A titre d'illustration, on peut citer le nom **GOGBEU**.

En effet, de **GOGBEU**, on peut retenir au moins deux significations, notamment:

1-**GOGBEU** = « fils de la panthère »

2- **GOGBEU** = « descendant du « **GôH** » ou du noble »

En retenant la deuxième définition qui renvoie au titre de noblesse, il est évident que dans la société traditionnelle DAN, la tendance de tout porteur de nom **GOGBEU** sera de se montrer digne de l'aïeul bénéficiaire de ce titre. En effet, pour ce dernier, il s'agira désormais de bannir du langage les plaisanteries excessives, de renoncer par exemple à toute carrière musicale même s'il en a les potentialités intellectuelles et enfin, d'éviter de parler à haute voix dans une assemblée composée de ses pairs notables.

Il sera également recommandé à **GOGBEU** d'user de beaucoup de patience et de sagesse dans l'appréciation des situations auxquelles il se trouvera confronté. Bref, tous les actes d'un tel homme doivent revêtir le sceau de l'infailibilité et de l'honneur. C'est d'ailleurs la conjugaison des deux éléments que sont d'une part la patience et d'autre part l'honneur, qui justifient le qualificatif de "bombes à retardement" attribué aux **GOGBEU** et par extrapolation aux DAN. C'est donc cette attitude d'hommes peu bavards et parfois taciturnes qui caractérisent la majorité des DAN qui leur vaut le qualificatif d'hommes rancuniers ou de froussards auprès de leurs concitoyens.

De cette première analyse à partir des pesanteurs sociologiques, il ressort que le nom a une incidence sur le comportement et sur le devenir du DAN parmi ses semblables. Mais au delà de ce premier aspect, l'anthroponyme agit dans la vie du DAN comme un adjuvant dans l'accomplissement d'une mission.

b- l'anthroponyme comme un catalyseur dans l'accomplissement d'une tâche

Le nom peut être considéré comme un élément catalyseur dans l'accomplissement d'une tâche. En effet, la plupart du temps l'objectif assigné au nom est le fruit d'un rêve ou d'un vœu que caresse le donateur. Outre cette première perception, on note que le nom module fortement le comportement de celui qui le porte dès l'instant où le concerné lui-même prend conscience de la charge émotionnelle ou de la signification rattachée audit nom. Désormais, à l'évocation du nom, l'intéressé s'impose le devoir d'honorer ladite appellation; quel qu'en soit le prix.

En pays DAN, un nom comme «**NOTOUA**» qui signifie «celui qui arrive à propos ou celui qui honore son nom», sonne comme un stimulant pour son porteur. En effet, conscient de sa responsabilité de dernier rempart, «**NOTOUA**» s'attellera à réussir là où certainement d'autres compétences ont failli avant lui. N'ayant pas droit à la moindre erreur, même si d'aventure les circonstances présentes lui étaient défavorables, l'entourage se chargera de lui rappeler qu'un nom n'a de mérite que s'il est en adéquation avec la mission qui lui est assignée.

Cette forme d'influence qui s'exerce sur l'individu à partir du nom qu'il porte et qui l'aide à asseoir sa personnalité, est encore de mise dans la société traditionnelle DAN. Dans un tel contexte, l'attribution du nom «**GAOUDŒ**» est très évocateur. En effet, «**GAOUDŒ**» ou « celui qui broie les os » désigne un homme véridique, sincère et honnête dans

ses rapports avec ses concitoyens. Ce nom est celui que portent dans la quasi-totalité des familles DAN, toutes les personnes reconnues comme telles. Ces dernières aussi, auréolées de cet attribut d'homme ou de femme impartiale, ne manquent pas une seule occasion pour faire montre de leur droiture lors des règlements de conflits familiaux ou villageois. D'ailleurs porteur de ce nom, un des enquêtés, pour justifier l'emprise qu'avait son nom sur lui, nous a confié ceci :

« A partir de l'instant où toute la communauté vous a reconnu pour une ligne de conduite bien déterminée et qu'elle vous a étiqueté en fonction de cela, vous avez le devoir d'honorer votre nom ou votre surnom »¹.

La situation telle que décrite ci-dessus n'est pas propre à la seule communauté DAN. En effet, l'analyse des noms de certaines ethnies de Côte d'Ivoire nous édifie et nous conforte dans notre position. Ainsi, un nom comme «GBAGBO» qui est d'origine Bété et qui signifie « Dis-leur la vérité», cadre bien avec le franc-parler d'un de ses porteurs; en l'occurrence le président de la République de Côte d'Ivoire au moment de nos enquêtes. C'est d'ailleurs cette attitude que lui recommande son nom, qui aurait valu à ce dernier la sympathie des masses populaires pour le porter au pouvoir.

¹ Ces propos sont du vieux Blé, dans le village de Dantomba (Département de Biankouma) qui doit son appellation de GAOUDE pour son impartialité à l'occasion des procès dans les tribunaux traditionnels

c- L'anthroponyme, une coupole de sécurité

A propos de la fonction spirituelle du nom, il a été fait mention de l'adéquation ou de l'inadéquation entre le nom et son porteur. Cette situation se traduisait concrètement par la bonne santé de l'enfant si le nom était accepté, et par d'incessants pleurs et le refus de s'alimenter ou de faire les premières urines dans le cas contraire. A l'observation, on constate déjà que le nom a un impact sur la santé, voire sur la vie de l'homme. En effet, comment expliquer rationnellement un tel comportement chez un nouveau-né dont le sens de discernement n'est pas encore mis en place, si ce n'est par un mystérieux lien entre lui et le nom qu'il porte.

L'influence du nom sur le comportement ou sur le destin de l'individu se perçoit également dans les relations complexes qui existent entre une personne et l'ancêtre dont il porte le nom. En effet, dans les chapitres précédents il a été montré qu'en pays DAN, donner à un enfant le nom d'un de ses aïeux, c'est solliciter l'assistance de ce dernier. Tout se passe comme si de l'au-delà, l'ancêtre homonyme a de façon continue, un œil vigilant sur le nouveau-né pour le protéger des regards malveillants. Ces relations, en certaines occasions excèdent le simple cadre de la protection pour devenir le lieu où l'homonyme vivant hérite de manière inconsciente mais surtout mystique des traits de caractères et de certains pouvoirs surnaturels du défunt. C'est de cette manière que de nombreux enfants, une fois devenus adultes posent des actes identiques à ceux de leurs homonymes quand ces derniers étaient encore sur terre. A ce propos, il est fréquent d'entendre en pays DAN,

des phrases du genre «Cet homme est la réincarnation de celui dont il porte le nom»; cela pour légitimer les faits et gestes de ce dernier. En guise d'illustration, on prendra deux exemples dans le village de Blolé dans la Sous-préfecture de Man et l'autre à Dantomba dans le département de Biankouma.

En effet, à Blolé, un enquêté du nom de **OULAI TIEMOKO** reconnaît devoir à son défunt père son expertise dans la guérison des fractures de tous genres. Aujourd'hui, la notoriété de **OULAI TIEMOKO** s'étend au delà des frontières de l'Ouest montagneux.

L'autre exemple a trait au nommé **DIOMANDE SIAN LOUA**, un jeune instituteur du village de Dantomba qui siège au conseil des patriarches dans la case sacrée. Ceci parce qu'il est oint de la puissance surnaturelle de son défunt homonyme, lui-même autrefois gardien de ce temple.

A travers les différents exemples évoqués et surtout de l'analyse qui en est faite, il ressort que le nom est en relation avec la conduite de l'homme. Cependant si le nom peut servir d'adjuvant dans l'accomplissement d'une mission et de coupole de sécurité, il peut aussi être un frein à l'épanouissement dans certaines situations.

III.2.2- Faiblesse de l'anthroponymie dans le comportement de l'homme DAN

Croyant pouvoir découvrir à travers les noms propres, l'ambition de changement social, nous avons déchanté car les attentes n'ont point été comblées. Concernant particulièrement les noms proverbiaux, on n'avait

pensé que les reproches exprimés à travers les noms auraient pour but de faire changer de comportement aux personnes qui se découvriraient dans les thèmes évoqués par le nom. Malheureusement ces noms se retrouvent tout au long du temps et aussi des générations dans la plupart des localités.

Cette situation donne à croire que, si les reproches étaient destinés à opérer des changements dans les pratiques sociales, une fois le résultat obtenu, cette variété de noms disparaîtrait. Ce qui n'est pas le cas. Il reste à penser que le but de certains noms est de permettre la conservation des faits et des situations survenus dans la mémoire collective, en fonction des limites matérielles et humaines d'une société à tradition orale. Au sein d'une telle entité, la plupart des faits et situations prennent l'allure d'événements aussi bien à l'échelon conjugal qu'à la dimension communautaire ou tribale.

Dans ces conditions, lorsqu'un nom comme «**ZRANLOMABLÉ**» ou «Dieu parlera à ma place» fait penser à une situation conflictuelle entre deux conjoints ou deux antagonistes, «**VOTE**» ou «le temps des élections» intéresse dans son rappel plusieurs communautés à la fois. Il s'agit donc là dans un premier temps, d'un fait à incidence très localisée, limitée à quelques unités de personnes. En second lieu, la situation évoquée connaît une répercussion plus large de sorte que pour la mémoire collective, elle intéresse beaucoup de personnes. Il en est de même des faits à caractère général comme les liens avec Dieu et les principes généraux de la vie en communauté.

L'analyse de la réalité du terrain montre qu'il y a lieu de croire que les noms, surtout les noms maximes, ont pour but de compenser l'insuffisance des noms typiques usités partout à travers le territoire DAN. Une telle approche est totalement en contradiction avec celle des religions où le nom revêt un caractère sacré. Bref, on pourrait donc, à la lumière de ce qui précède, être tenté de conclure que le changement n'est pas le but premier des noms en général; mais plutôt la confirmation de la liberté d'expression constatée dans maints domaines de créativité sociale et communautaire, comme il en existe ailleurs à des fins aussi variées que les hommes ont des préoccupations à satisfaire. Dès lors, le nom participe plus à la conservation des faits dans la mémoire collective dans une société à tradition orale comme la société DAN, qu'à la modification de la psychologie de l'individu.

III.3- La toponymie dans le quotidien de l'homme DAN

Les généralités sur le pays DAN ont déjà fait cas de la structure sociale de ce peuple. Une structure pyramidale avec à son sommet les Anciens qui détiennent presque tous les pouvoirs. On a aussi fait remarquer que les principes sociaux ont un caractère divin en pays DAN, car ils émanent directement de l'autorité suprême qu'est le «**GÔH**». A partir de ces deux indices sociologiques, on peut alors s'interroger sur la nature des rapports qu'un toponyme peut réellement entretenir avec les individus qui habitent un espace donné. En clair, quelle influence les noms de lieux en pays DAN exercent-ils sur les concernés?

La réponse à cette préoccupation, tiendra aussi bien compte du toponyme comme espace physique que du toponyme comme

substantif.

a- Le toponyme comme mode d'expression voilée de valeurs démocratiques et / ou de valeurs, liberticides

Evoquer le nom d'un lieu, c'est parler des pratiques qui y ont cours. Dans le cas d'espèce, la réalité décrite découle plus de mode de vie des habitants que de la dénomination de l'espace lui-même. Telle est l'image de tous les noms de lieux qui renvoient à la pratique du "GÔH".

En effet, le caractère divin conféré aux principes sociaux demeure un handicap pour les jeunes générations. Celles-ci, par souci d'échapper à la vindicte populaire et à la supposée colère divine pour accéder plus tard à la consécration suprême à travers le "GÔH", inhibent en elles toutes velléités innovatrices des valeurs culturelles et sociales.

Cette situation fait qu'un toponyme, dans l'imaginaire des populations elles-mêmes, peut rimer avec des valeurs de liberté, d'épanouissement individuel ou de démocratie; pendant qu'un autre est taxé de liberticide.

Concernant par exemple le bâillonnement des règles élémentaires de l'épanouissement individuel, toute la partie Nord du pays DAN en est l'illustration. En effet, cet espace est le lieu où s'expriment le mieux les restrictions des droits individuels. A preuve, les parents continuent de choisir les époux et épouses pour leurs enfants et le montant de la dot y reste encore très élevé.

Cette absence de marge de manœuvre pour l'épanouissement de l'individu, a autorisé pendant la période coloniale de nombreux abus de

la part de certains représentants indigènes. Ainsi ces derniers, connaissant parfaitement la mentalité de leurs concitoyens, n'hésitaient pas à multiplier par cinq, voire dix, le montant des impôts qui devraient être perçus dans les villages; la différence étant évidemment pour leurs poches.

D'autres mêmes poussaient leur cynisme, dans le cadre des corvées, à faire travailler deux à trois jours dans leurs propres domaines, les personnes réquisitionnées dans des villages pour des travaux d'intérêt public. Tel fut par exemple le cas du chef du canton **Kâ**, du nom de «**GUELA SÊDŒ** », dans le village de «**GLONGOUIN**»,

Les DAN du Sud, c'est-à-dire ceux de Danané auxquels on adjoint les populations de Sous-préfectures de Sangouiné et de Logoualé, frappent l'observateur par leur esprit un peu plus libre lorsqu'on les compare à leurs frères du Nord. La vie en lignage prend le pas sur le regroupement clanique, contrairement à ce qui a lieu au Nord. A l'intérieur du lignage, la discipline est moins contraignante, de sorte que des attitudes et des comportements qui ailleurs sont considérés comme l'expression d'une insubordination y ont cours. Un cadet, voire un enfant s'adresse directement à son aîné ou à son père pour lui faire part de son mécontentement. Ailleurs, cette personne par souci de courtoisie et de politesse passera par l'intermédiaire d'un proche de l'aîné ou du géniteur, pour désapprouver les idées de ce dernier. Cette attitude envers les aînés est habituellement vue par certains du Sud comme un manque de courage et de responsabilité.

Un avantage précieux au comportement libéral des DAN du Sud,

est l'esprit d'entreprise que l'on y rencontre. La mobilité sociale et géographique apparaît plus active. Le poids léger reconnu à la tradition autorise les plus jeunes à agir dans maints domaines, à défier les plus âgés. L'exemple patent est le foisonnement de noms maximes que l'on y rencontre. Les noms aux significations très diverses se donnent par rapport aux situations vécues quotidiennement. En réaction à un nom accusateur, celui qui se sent visé attribue un autre de son cru. L'on assiste alors à une rivalité en spirale à laquelle tout le monde participe à cœur joie. Les avantages et les inconvénients d'une telle pratique de la vie libérale connue dans cette zone, peuvent donner lieu à une monumentale œuvre fort enrichissante. En définitive, cet espace est synonyme de démocratie.

Au delà de l'esprit démocratique qui caractérise les DAN du Sud, il faut signaler qu'à travers l'institution du «GÔH» et de la case sacrée où siège le patriarche, ceux-ci s'apparentent à leurs frères des forêts claires et des savanes du Nord. L'expression de cette parenté s'exprime par la formule consacrée de «**N'DEU GBEU**» qui signifie littéralement «le fils de mon père»; le rôle du père revient à ceux du Nord.

b- Le toponyme, une force mystique sur l'homme DAN

Dans son poème "souffle", Birago Diop nous apprend que les morts incarnent chaque élément de la nature. C'est cette perception du cosmos qui confère le caractère sacré à certains espaces. C'est aussi cette représentation que le DAN se fait de son environnement qui

rattache à certains toponymes des valeurs symboliques. Toutes choses qui traduisent l'influence des toponymes - en tant que substantifs - sur le comportement et le devenir de l'individu.

Tout comme l'anthroponyme, le toponyme a une valeur interpellatrice, Ainsi, pendant que l'évocation de certains noms de lieux comme **PODIAGOUINE**, **YEKANGOUINE** et **VETOUEU** crée chez l'auditeur les sentiments de méfiance dans la conduite à tenir avec les populations desdites localités, des noms comme **DAKOUEPLEU**, **YASSEGOUIN** et "**BÔ-N'PLEU**" célèbrent la solidarité, l'entente et l'abondance.

A l'analyse, on se rend compte que contrairement aux précédents toponymes dont la compréhension relève des pesanteurs sociologiques, ici le toponyme lui-même porte un message de par sa signification intrinsèque. Et l'influence que certains toponymes exercent sur les individus découle du fait qu'en ces lieux, les DAN voient la demeure des entités supérieures. C'est pourquoi d'aucuns n'hésitent pas à invoquer en cas de difficultés les noms de rivières, de montagnes et de forêts pour demander assistance à "leurs occupants".

III.4 L'espace socio-culturel DAN, un frein pour la production artistique.

La production artistique pour tout peuple est avant tout le reflet de son âme. Ainsi, les objets d'art qu'il est parfois donné aux touristes de voir, sont la matérialisation des nombreuses préoccupations auxquelles sont sujets les peuples concernés. A cet égard, un fait paraît fort curieux chez le peuple DAN. Il s'agit notamment de la quasi-inexistence d'une

sculpture authentique DAN. Et les investigations à ce niveau ont permis de formuler deux hypothèses qui justifieraient cet état de fait.

La première de celles-ci est en rapport avec le caractère sacré des masques chez les DAN. En effet, du fait que le masque dans cette civilisation montagnarde constitue l'autorité supérieure, toute représentation ou exposition aux yeux des profanes et des femmes d'une telle divinité est formellement proscrite par la tradition. Le masque aussi, symbole de la suprématie de l'homme sur la femme en pays DAN, ne peut se révéler dans son intimité, qu'à l'occasion de la fête de circoncision.

A cette occasion, le nouvel initié, dans la tenue d'Adam, s'assoit face au «**Zomi**» ou grand Maître initiateur et fait le serment de ne jamais révéler ni à une femme, ni à un incirconcis, ce qu'il lui a été donné de vivre et de découvrir pendant toute la période de son initiation. C'est d'ailleurs pour cette raison que les quelques rares sculpteurs DAN se retirent toujours dans la demeure des masques «**Guépleu**» quand il leur vient l'idée de renouveler les figurines. Là-bas, à l'abri de tout regard indiscret, ils s'adonnent à leur tâche. Le caractère sacré du masque est tel, qu'il est rarement objet de conversation même entre les initiés ; à plus forte raison le trouver comme objet de décoration dans le salon d'un intellectuel DAN qui a connu l'épreuve de l'initiation traditionnelle.

La seconde hypothèse tient du fait que, contrairement au comportement que l'on observe dans les groupes humains plus structurés à l'image des anciens empires Madingue et des monarchies

Akan, en ce qui concerne les populations Ouest quelque peu proches des DAN, on note une absence de structuration rigoureuse ou contraignante. En effet, les empires Madingue ont laissé à la postérité des castes et des classes de nobles. Ils ont multiplié les compartiments sociaux sur la base des aptitudes professionnelles à l'image des artisans, forgerons, bijoutiers, armuriers, tisserands, teinturiers, cordonniers etc A ceux-ci s'ajoutent les Maîtres de la parole, les prêtres sacrificateurs, les marabouts et les notables législateurs et juges. Cette pratique s'est accompagnée d'une codification des noms de clans tels **DIOMANDE, BAMBA, SOUMAHORO, SANGARE, KEITA.**

Ces noms d'identification de groupes sont interdits à toutes personnes étrangères à la communauté qui n'observent pas les critères de sang ou de profession réservés aux authentiques descendants.

De la même manière, les monarchies Ashanti et Akan se caractérisent par la présence en leur sein, de groupes aux fonctions sociales spécialisées dont celle de l'éducation. En effet, la prise des grandes décisions, la configuration des symboles des institutions étaient spécialement régies. Les matières objets de considération sociale, la codification, la conservation sous forme d'enregistrement sonore ou sous la forme d'une figurine (poids) n'autorisaient pas un libre accès, même aux gens les plus doués et intelligents. Ces fonctions étaient réservées à des notables choisis, soumis à des serments.

Cette manière de procéder, étendue à d'autres domaines dont l'Onomastique, a donné lieu à des usages précis. En fonction du sexe et

du jour de naissance, de même qu'au regard du rang occupé dans l'ordre de la venue au monde, les noms diffèrent. L'absence d'une telle organisation centralisée et spécialisée qui offrirait à chaque classe d'exceller dans sa préoccupation quotidienne et surtout le peu de considération, voire la médisance et le mépris dont souffrent certains corps de métiers en pays DAN, justifient la faiblesse de la production artistique qu'on y rencontre.

"L'identité est une structure psychosociale constituée de caractères fondamentaux les plus représentatifs d'une personne ou d'un groupe »¹. C'est dire qu'il s'agit d'un ensemble de comportements, de représentations qu'un individu ou qu'un groupe d'individus peut acquérir au sein de sa société. Comme telle, l'identité n'est pas donnée mais s'acquiert ou se construit. Ce processus peut être contrarié ou accéléré par l'histoire en termes de progrès ou d'aliénation.

Dans cette troisième et dernière partie du travail, il est question d'apprécier les changements ou réajustements intervenus dans le système onomastique DAN, et de s'en faire une opinion. Il s'agit également de jeter un regard critique sur ce système dans sa forme actuelle et de faire une projection pour tenter d'augurer de ce qu'il pourrait être plus tard; tout en s'interrogeant sur son fondement idéologique. Telles sont les principales préoccupations dans cette partie.

¹ Séry Bailly, " Identité culturelle nationale face à l'intégration régionale et à la mondialisation. Cas de la Côte d'Ivoire". Article paru dans le quotidien ivoirien Le jour n° 1625 du 11/07/2000, P 10

PARTIE III :
DYNAMIQUE ET IDEOLOGIE DE
L'ONOMASTIQUE DAN

CHAPITRE I :
LA DYNAMIQUE DE L'ONOMASTIQUE
DAN

I.1- L'anthroponymie traditionnelle

Le nom en pays DAN est un fait culturel qui répond à un besoin social. Dans ces conditions, la formation et la fonction du nom reposaient auparavant sur les activités quotidiennes et les aspirations des DAN, sur leur univers physique et imaginaire. Quant à l'attribution du nom propre, il relevait de la seule volonté des individus concernés. Peu à peu, cette situation va connaître des changements importants et progressifs avec les contacts des DAN avec d'autres peuples dont les voisins immédiats dans un premier temps, et bien plus tard avec les Européens.

De ces différents contacts avec "l'autre", l'onomastique DAN va se trouver profondément affectée au point où elle se dégagera progressivement des premières motivations traditionnelles pour s'engager dans une nouvelle voie répondant aux exigences d'ordre politique, administratif, voire légal. Bref, des données nouvelles vont désormais voir le jour dans le système onomastique DAN.

I.1.1- Les données nouvelles

Avant d'avoir commerce avec les Européens par le biais de l'esclavage et de la colonisation, l'Afrique n'était pas sans contacts internes entre les peuples qui l'habitaient. Le pays DAN, à l'image de bien d'autres peuples, n'a pas échappé à cette réalité. Ainsi, si l'on se réfère aux traits fondamentaux de l'onomastique DAN tels que signalés dans les chapitres précédents, on peut à juste titre avancer qu'aujourd'hui bien des bouleversements s'y sont produits. Ceux-ci s'expliquent à partir des critères ci-après énumérés.

I.1.1.1- Les mariages inter-ethniques et les conversions aux religions importées

Très limités au départ dans l'onomastique DAN, les noms issus d'unions inter-ethniques et de religions importées sont aujourd'hui en nette progression.

Concernant les noms nés de mariages interethniques, ils ont pour sources en premier lieu, le voisinage immédiat. Celui-ci est constitué des Wobé, des Guéré et des Mahou. Et comme dans le système d'attribution des noms DAN, un nouveau-né peut porter le nom d'un de ses parents maternels, il est fréquent d'entendre en pays DAN des noms comme **SEA**, **OULAI (HOULAYE)**, **DOUE** qui sont d'origine Wê. On rencontre également les noms comme **SANGARE**, **BAMBA** et **TIEMOKO** qui sont d'origine malinké ; tous ces noms étant portés par d'authentiques DAN.

A cette première catégorie de noms, il faut ajouter une deuxième. Cette dernière concerne spécifiquement les noms empruntés aux autres peuples de Côte d'Ivoire, d'Afrique, voire de lointains continents plus.

En effet, pour des raisons d'études, d'emplois, de tourisme etc nombreux sont les gens et plus particulièrement les jeunes qui « désertent » leur terre natale pour d'autres horizons. Ces derniers, en contact avec les populations hôtes vont par des liens du mariage, donner à leurs enfants les noms en usage dans ces « nouveaux » mondes. Ce qui constitue pour l'onomastique DAN un véritable bouleversement avec l'apparition d'une gamme variée de noms propres.

Entre autres noms de ce répertoire on peut citer **BANGALI, JACQUET, LANSANA, TITI, KAMARA, ZANA,**

Tableau des noms d'origines étrangères incorporé dans le répertoire onomastique DAN

EXEMPLES DE NOMS	IDENTITE	VILLAGES OU VILLES	SOUS-PREFECTURE	FONCTION ACTUELLE
BANGALI	GOGBEU BANGALI	BOFESSO-DOUMA	MAN	VENDEUR DE VEHICULES
JACQUET	JACQUET CHARLES	GBEPLEU	MAN	HOMME D'AFFAIRES
LASSANA	LASSANA DIOMANDE	VOUNGOUE	MAN	POLICIER
TITI	TITI SIABA	SIPILOU	SIPILOU	AGENT DE SIPE
KAMARA	KOBLE KAMARA	SIPILOU	SIPILOU	SOUS- PREFET
ZANA	ZANA GBA YVONE	ZAGOUE	MAN	MENAGERE

Quant aux noms issus de confessions religieuses, deux catégories de noms sont concernées: Les noms en rapport avec l'islam et ceux en rapport avec le christianisme.

S'agissant des noms musulmans, le contact des DAN avec les Malinké et les Mahou, grands commerçants et grands adeptes de l'Islam, a favorisé cette situation. Ces derniers ont fini par influencer les peuples forestiers chez qui ils se sont installés, en les convertissant à leur religion. Un autre facteur et non des moindres est le passage de Samory

Touré dans la région vers le XIX^e siècle où, de gré ou de force, il a noué de nombreuses alliances avec les chefs de tribus. Ainsi, tous ceux qui pendant cette période se sont convertis à l'islam ont opté pour des noms musulmans que l'on rencontre aujourd'hui dans le répertoire onomastique DAN. Ce sont par exemple **BAKARY, ALI, MAMADOU MOUSSA, MARIAM, DIOMANDE.**

Tableau des noms musulmans incorporés dans le répertoire onomastique DAN

EXEMPLES DE NOMS	IDENTITE	VILLAGES OU VILLES	SOUS-PREFECTURE	FONCTION ACTUELLE
BAKARY	BAKARY CHERIF	ZAGOUE	MAN	ACHETEUR DE PRODUITS
ALI	ALI COULIBALY	GLONGOUIN	MAN	MAGISTRAT
MAMADOU	MAMADOU KONE	BOFESSO DOUMA	MAN	ENSEIGNANT
MOUSSA	GBE MOUSSA	KRIKOUMAN	MAN	ENSEIGNANT
MARIAM	MARIAM ZOLOU	OUE TOMBA	GBONNE	ENSEIGNANTE
DIOMANDE	DIOMANDE FEH SEAN	LOLEBA	BIANKOUMAN	ENSEIGNANT

L'avènement des noms chrétiens s'est fait avec la pénétration européenne en Afrique de façon générale, mais particulièrement avec l'occupation française en Côte d'Ivoire. Le christianisme, religion des conquérants français, les a accompagnés partout. Il a fait son apparition en Côte d'Ivoire par deux vagues successives de missionnaires. Les

soldats et les administrateurs sont arrivés plus tard. Religion conquérante, le christianisme est venu avec ses traditions séculaires dont le baptême précédé de l'évangélisation. Contrairement à l'Islam, le christianisme dispose d'un corps d'agents appelés à répandre la religion et chargés de la mission d'évangélisation. Dès que ces missionnaires s'implantent dans un pays, ils entreprennent par tous les moyens d'atteindre la population pour se constituer des adeptes ou catéchistes qui assistent les prêtres dans leur œuvre de conversion des néophytes qui reçoivent par la suite le baptême.

Par le baptême qui lui est administré, le nouveau chrétien est tenu d'adopter un nouveau prénom choisi dans la Bible. C'est là une des données du christianisme que tous les peuples convertis ont connue. Elle s'explique par le fait que le christianisme considère l'emploi des noms de famille, comme l'un des signes de l'ancienne religion animiste et exige son interdiction. Par contre chez les musulmans, l'adoption d'un nouveau nom par l'adepte est perçue comme une initiative personnelle du croyant qui prouve son entière adhésion à la nouvelle communauté religieuse. Cette situation justifie la présence des noms comme **JEAN (ZANHAN / ZANH)**, **MARTIN**, **GASPARD (GASSIPA)**, **GASTON (GAÏTON)** et **MARIE (MALI)** attribués aux nouveaux adeptes. Il s'agit en général de quelques adultes urbanisés et surtout des élèves des écoles confessionnelles dont la nouvelle vie religieuse échappe au contrôle des parents restés au village.

I.1.1.2- Les facteurs politiques

Cette terminologie désigne l'ensemble de personnes, d'éléments matériels ou intangibles mis en place dans un milieu approprié, de façon concertée, par un groupe d'hommes donné, pour en tirer les avantages certains, au détriment d'un autre groupe d'individus souvent à son insu.

Ce qui suppose une stratégie, une tactique qui échappe à l'observation élémentaire. Dans le cas d'espèce, les moyens déployés par l'administration coloniale n'ont guère varié de ceux mis en place sur l'ensemble du territoire ivoirien. Il s'agit d'un système qui satisfait un certain nombre de préoccupations immédiates dont:

- La circonscription pour le recrutement des soldats pour les forces armées.
- Le financement des activités de l'Etat par l'impôt, ou la capitation instituée en Côte d'Ivoire en 1901.
- L'assurance de la sécurité à travers les services de police et de justice
- L'assurance de la formation des individus par les écoles, avec pour mission principale de servir de relais auprès des populations indigènes.

La nouvelle administration, dans l'accomplissement de sa tâche quotidienne devrait s'adresser à tous les individus vivant sur le territoire de son ressort. Cela, à l'aide de ressources techniques dont le trait principal est l'identification des intéressés par leur nom. Cette tâche, malheureusement incombait aux nouveaux venus, des fonctionnaires allogènes qui formaient l'encadrement de cette administration. Ces

facteurs vont manifestement altérer l'anthroponymie DAN, en fixant de façon approximative les noms originels. On pourrait même affirmer qu'ils ont créé de nouveaux noms, tant certaines déformations rendent méconnaissable le nom DAN dans son cadre d'origine. Une telle dénaturation de l'onomastique DAN ne peut donc trouver justification que dans la nature des moyens techniques employés par l'administration pour atteindre ses objectifs. A titre d'illustration on peut évoquer :

a - L'administration et le langage

Pour réunir les cadres de l'armée, les agents de la police, de la justice, les infirmiers, les sages-femmes et les maîtres d'école, l'administration fait appel indistinctement à des populations européennes ou africaines, étrangères aux régions conquises. Cette pratique est d'ailleurs de mise encore aujourd'hui en Côte d'Ivoire après plus de quarante années d'indépendance. Il va sans dire qu'avec l'implantation coloniale sur le territoire DAN, on introduit une diversification des partenaires sociaux en présence. C'est donc la fin de l'isolement des communautés villageoises. Elles sont désormais juxtaposées à des immigrants qui exploitent le nom à des fins nouvelles. Les derniers cités, dans le cadre de leurs fonctions, vont être fréquemment amenés dans leurs rapports avec les autochtones à recourir à leurs noms qu'il faut consigner soit dans les registres, soit sur les documents.

Comme on le voit, l'administration pour ses besoins propres, a donné une nouvelle vocation au nom: il ne s'agit plus d'énoncer son nom pour saluer, pour indiquer sa filiation, pas plus qu'il n'est question d'entendre son nom pour être flatté ou encouragé. Désormais, il faut non

seulement dire son nom à un inconnu, mais également à une personne étrangère à sa culture. Le nom est nécessaire pour accomplir ou justifier des actes précis de la vie quotidienne: paiement de l'Impôt, enrôlement d'ans l'armée, déclaration de naissance, inscription à l'école. Bref, le nom se voit doter d'un nouveau statut: le dédoublement de l'individu par la création d'un dossier détaché de lui, et en mesure de se substituer ou qui se substitue à lui, qu'il soit absent ou présent, mort ou vivant .Ce qui n'est pas le cas au village où le nom et son porteur se confondent. En effet, par l'établissement d'un dossier muet, maniable, discret qui représente l'individu et à partir duquel on peut statuer sur le sort de ce dernier pour lui appliquer des décisions, l'administration coloniale a donné une nouvelle mission au nom.

Outre cette première facette de la question, se pose le problème essentiel de la communication entre l'administration et les populations locales autochtones. En fait, pour communiquer avec les nouveaux administrés, les agents de l'Etat parlent en français. Ainsi, dans tous ces contacts, avec la bureaucratie mise en place, il est sans cesse demandé au DAN concerné, de donner ses nom(s) et prénom(s) pour établir un document. Cette communication entre l'agent administratif et l'autochtone, même si elle se fait parfois avec le concours d'un interprète DAN, ne peut rendre la réalité de l'anthroponymie DAN. Cela dans la mesure où les notions de nom et surtout de prénom n'existent pas en pays DAN; du moins ils n'ont pas de termes équivalents. Déjà à ce premier niveau de la communication entre les interlocuteurs, il y a une inadéquation entre les concepts retenus, d'une part dans la culture de l'occupant (Français), et d'autre part dans la culture DAN.

Dans sa tentative de satisfaire l'agent administratif, le DAN lui donnera une réponse. Malheureusement celle-ci correspondra à l'énoncé solennel du nom selon l'usage en pays DAN. En d'autres termes, le DAN déclinera en tout premier lieu son nom de naissance (nom principal ou individuel) ; et si cela ne suffit pas à son identification, il y ajoutera le nom de son père. A titre d'illustration on peut citer les noms ci-après:

- **KPAN SEUGSEU = KPAN**, le fils de **SEU**
- **GLOULOU BANTI = BANTI**, la fille de **GLOU**

Un autre obstacle non moins négligeable dans ce schéma de communication est celui de la prononciation du nom énoncé. En effet, le DAN interrogé déclinera son identité avec toute la correction nécessaire dans sa langue. Mais très souvent la mauvaise prononciation ou la mauvaise réception de l'agent administratif influence l'écriture du nom qui se voit transformé. C'est de cette manière que de nombreuses personnes ont vu leur nom déformé et devenu inintelligible dans leur cercle quotidien de vie. A cet égard on peut citer les noms comme:

- **SENIN**, déformation de «SCENUN» qui veut dire « le bel homme»
- **MELA**, déformation de «MINLA» qui dérive lui-même de l'expression «Minla-Minkoha » et qui signifie « c'est l'homme qui fait l'homme / nul ne peut réussir tout seul ».
- **BOMBADE**, déformation de « **BON-BOADŒ** » qui veut dire « la personne qui occupe la dernière place dans le rang des circoncis».

- **BANZIE**, déformation du terme Toura « **Ba-n'sieu** » qui signifie successivement « tu m'as rendu infirme» ou « tu m'as causé du tort, tu m'as sali»

Toujours au titre des obstacles à retenir au niveau de la langue, on peut noter l'absence dans la langue française de certains phonèmes DAN. Ce qui empêche l'enregistrement fidèle de la prononciation du nom. En définitive, l'accumulation des risques d'incompréhension et d'audition à travers la langue française a conduit inévitablement à la déformation écrite du nom.

b- L'administration et l'écriture

La société DAN étant une société à tradition orale, la pratique de l'écriture y est ignorée. Les colonisateurs véhiculent un alphabet propre à leur civilisation. Or, l'écriture qui est la codification de la langue, traduit de celle-ci les différents sons répertoriés. Cependant, compte tenu du fait que l'alphabet lui-même n'est pas universel, il appert que si l'on retrouve dans presque toutes les langues certains phonèmes, d'autres par contre, sont caractéristiques de chaque parler. Aussi, dans la transcription du nom DAN qu'il effectue, l'agent de l'administration se heurte-t-il à cette différence des phonèmes issus de la langue DAN et du français. L'alphabet français traduit par écrit une orthographe rapprochée du nom enregistré. Ainsi pour un même nom DAN, on peut avoir deux ou plusieurs orthographes différentes. Tel est le cas avec les noms suivants:

- « **KWAKOEPLÊ** » qui signifie « soyons ensemble, soyons deux,

unissons-nous» devient « **KOUAKEPLE**» qui n'a aucun sens dans la langue DAN.

- «**DOUHO**» qui veut dire « Le buffle » devient « **DIO / DUO**» qui ne traduit aucune réalité dans la langue d'origine de l'intéressé.
- «**SUNGA**» qui veut dire « Le cristal d'or » devient « **SINGA** » qui ne renvoie à aucune réalité en pays DAN.
- « **KÔBLESSI**» qui signifie « La première poignée de main; mais aussi le premier pas » devient « **KOBLE**» qui ne véhicule aucun message.
- «**GOBOUN'LESSIEU**» qui veut dire « Il n'est pas aisé de trouver une position fixe à la tête» devient «**GOBOULESIE**» qui ne signifie rien en langue DAN.

Les exemples ci-dessus nous convainquent du fait que l'absence de l'écriture chez les DAN et les particularités de la langue française affectent les noms transcrits; surtout quand ceux-ci ont pour support le formulaire ou l'imprimé.

c- L'administration et le formulaire ou l'imprimé.

Le support de l'écriture dans l'acte administratif, demeure l'imprimé. Sa conception par son rédacteur étranger -notamment français-, est fonction des objectifs qu'il vise. Généralement, dans l'élaboration de ce document il est préoccupé par des considérations qui

sont nouvelles pour le DAN, qui doit pourtant s'en servir pour le relevé de son nom. Visant donc des buts administratifs souvent inconnus pour les administrés, l'élaboration de l'imprimé ne fait pas appel à ceux-ci. Rédigé pour être exploité par un individu ou un autre, l'imprimé garde donc un caractère général, rigide, froid et impersonnel qui s'impose à tous sans exception.

Dans sa présentation, l'imprimé formulera l'exigence du **NOM** et du **PRENOM**. Le DAN surtout qui le remplit ou le fait remplir du fait de son ignorance de la langue française et de l'écriture, est fort embarrassé et contrarié. La réponse que cet administré sollicité fournit, ne reflète donc pas ce qu'en attend le destinataire français.

En effet pour le DAN, son nom correspond au nom principal qu'il porte. Quant au prénom, il est quasiment inexistant. A la rigueur, son nom c'est le nom individuel de son père suivi du sien. Comment donc être en phase avec une telle réalité étrangère à sa culture? Comment s'en expliquer à l'étranger qui, la plupart du temps n'est pas favorable à un quelconque dialogue, oint qu'il est de l'autorité qui rend souvent sourd et aveugle. Dans l'ignorance de la culture de l'un par l'autre, puisque toute initiative échappe au DAN dans ce domaine, il subit l'imprimé et accepte pour **NOM et PRENOM(S)**, ceux que l'administration lui donne.

Il est évident qu'à travers la langue, l'écriture et l'imprimé français, le nom s'évade de son cadre habituel. Au total, en même temps que l'administration exerce directement une influence sur l'anthroponymie traditionnelle DAN, elle favorise aussi l'élargissement de cette

communauté. Des étrangers à l'ethnie DAN sont appelés à entendre, à prononcer et à écrire les noms de cette communauté sans en connaître les usages. De proche en proche, le nom échappe à celui qui le porte. Défiguré, le nom devient plus le fait des personnes de la ville, des camarades d'école, de la caserne, que celui des parents au foyer. A ce propos, de nombreux parents se sont souvent entendu dire la phrase « **On ne connaît pas ce nom-là ici** » ; lorsqu'ils cherchaient à rencontrer leurs enfants sur le lieu de travail de ces derniers.

L'administration, la langue, l'écriture et l'imprimé ont créé ainsi des noms par corrosion des noms originels; ils n'enrichissent pas à proprement parler l'onomastique DAN.

Cette description de l'anthroponymie traditionnelle a permis de déceler les assauts qu'elle a subis sous le coup de divers éléments introduits dans la société DAN par l'entreprise coloniale. Avec la nouvelle orientation qui lui est désormais imposée par le colonisateur, quels visages se donne le **NOM** et quels sont ses nouveaux supports?

I.1.2- Les mutations des noms des personnes

Contrairement aux facteurs culturels qui ont enrichi l'onomastique DAN, il faut signaler que les noms DAN ont été objets de manipulation par l'administration coloniale avec ses moyens techniques. Peu à peu leur usage a fait place à des innovations dont certaines se sont données libres cours. Un examen des résultats auxquels ce processus a abouti tant à l'égard du nom qu'à l'égard des intentions qu'il véhicule donne la configuration suivante :

I.1. 2.1 - La transformation des noms

La transformation des noms s'est opérée dans les circonstances précédemment décrites avec la mise en place de l'administration coloniale. Il faut cependant noter que cette transformation des noms n'était pas le seul fait des Français; mais également des employés africains, aussi étrangers que les Européens à la région, centre de leurs activités. Sous l'effet de cette présence des employés africains et des Européens, cette mauvaise transcription des noms débouche finalement sur leur transformation.

a- La déformation des noms

Du point de vue scriptural, la déformation a surtout lieu au moment de la transcription du nom de la langue DAN à la langue française. Cela s'observe à deux niveaux ; notamment la diminution ou l'augmentation du nombre de lettres qui composent certains noms. A titre d'exemples, on peut évoquer les cas ci-après :

Exemples de diminution

- **GOGBEU** → **GOGBE** → 5 lettres; soit une diminution de 1 lettre
(6 lettres)

- **DOUHO** → **DIO / DUO** → 3 lettres; soit une diminution de 2 lettres
(5 lettres)

Exemples d'augmentation

- **GOGBEU** → **GOHOGBEU** → 8 lettres; soit une augmentation de 2 lettres
lettre
(6 lettres)

- **MAH** → **MAHAN** → 5 lettres; soit une augmentation de 2 lettres
(3 lettres)

- **SEA** → **SEHA** → 4 lettres; soit une augmentation de 1 lettre
(3 lettres)

- **DRO** → { **DROH** → 4 lettres; soit une augmentation de 1 lettre
(3 lettres) }
{ **DROHO** → 5 lettres; soit une augmentation de 2 lettres

1.

Le relevé ci-dessus indique que pour un même nom, on a au moins deux orthographes possibles. Celles-ci, selon ce que l'agent de l'administration a retenu au moment de l'énonciation du nom, occasionnent une diminution ou une augmentation des lettres qui composent le nom. En résumé, la déformation des noms dépend à ce niveau précis du bon génie de celui qui parle ou de celui les transcrit. Mais si la déformation des noms résulte parfois de l'ignorance de la langue DAN ou de l'insuffisance de maîtrise de la phonétique française, ce n'est pas toujours le cas de leur transcription.

b- La transcription des noms

Tableau de la transcription des noms DAN dans la langue française

Noms originels DAN	Transcription phonétique	Signification	Transcription française
SÊTCËN'	[sɛt - ñ]	Ce nom dérive de l'expression « SÊTCËN' MINNOU » qui signifie « les responsables, les garants de la terre ». Il s'agit en fait des dirigeants des contrées ou chefs de cantons	SETIN
BONHON-E-MIN - HAN	[bömɛã]	« On est astreint aux obligations de la circoncision » ; pour dire que l'on se trouve dans une situation difficile	BOMIN
KALÊ	[kalɛl]	La feuille de l'herbe à éléphant	KALLE / KALLET
SOENUN	[sœnœ]	Le beau, le bel homme, l'élégant	SENIN
SIN-NUN	[sɛnœ]	Petit; mais plutôt «le plus jeune » quand il s'agit d'une personne.	SENIN
YITE	[jite]	Le courant d'eau	YTE
MAN-LE	[mǎle]	La femme qui est de Man.	MALE

A la lumière des noms du tableau ci-dessus, on peut affirmer que les exemples reflètent les méprises des transpositeurs, dans la confusion qu'ils ont trop hâtivement faite avec certains mots du vocabulaire français. Il s'en est parfois suivi une déformation des noms originels qui a atteint aussi bien leur énoncé que leur orthographe. Cette déformation des noms, d'une façon ou d'une autre, importune surtout qu'elle instaure par moments la confusion dans les esprits. Tel semble le cas avec le nom **SENIN** qui traduit à lui seul trois réalités différentes de la langue DAN ; notamment :

- Le bel homme ou l'élégant: «**sœnun** »
- Quelque chose de beau: «**sœnùn**»
- Le plus jeune (quand il s'agit de l'être humain) : « **sínnun** »

Cette mutation des noms que l'ononastique DAN connaît se rencontre également chez les autres ethnies de Côte d'Ivoire. Réalité dont peut rendre partiellement compte le tableau suivant :

Tableau de la transcription des noms de quelques ethnies ivoiriennes

Ethnies	Transcription originelle et la signification	Francisation
BAOULE	OUFFOUE (blanc, étranger, poubelle) N'GUESSAN '(Troisième) N'DA (Jumeau)	HOUPHOUET GUESSEND N'DATZ
ATTIE	ADEPO-ALEPO	ADHEPEAU ALLEPOT

GUERE.	OULAI	OULAYE
ALLADJAN	POLNO	POLNEAU
BRIGNAN	LOBOUE	LAUBOUET

Dans cet autre tableau on remarque que la déformation des noms consiste en un réaménagement de leur orthographe. A ce propos, il importe de relever que si toutes les ethnies de la Côte d'Ivoire ne sont pas représentées dans ce tableau, il n'est cependant pas vrai que la francisation des noms ne les a pas affectés; à la seule exception des ressortissants ivoiriens du Nord convertis à l'Islam. On y enregistre peu de variations orthographiques à l'image des noms suivants: **DOSSO, BAMBA, COULIBABY, KONE, DIOMANDE** qui sont typiques de la région concernée.

I.1.2.2- Les mutations psycho-sociologiques à l'égard du nom.

La transformation subie par le nom a eu un impact sur la personnalité du DAN lui-même. En effet ce dernier est devenu réceptif à d'autres considérations qu'il faut tenter de repérer dans les marques nouvelles du nom et dans les résultats qui se traduisent sur les noms. A cet égard, nombreux sont les indicateurs qui permettent de relever le changement que subit l'appellation traditionnelle. Ils concernent le nom lui-même et ce qu'il représente désormais.

a- Les changements dans le nom

Le nom a été atteint sur le plan quantitatif et de façon chronologique. En effet, dans la période pré-coloniale, à la naissance, l'enfant reçoit un nom qui lui revient de manière individuelle. Le nom du père ou celui de la mère n'intervenait que pour distinguer plusieurs enfants portant le même nom dans une même famille ou dans le village. Vient ensuite la période coloniale marquée par l'adjonction au nom individuel de celui obligatoire du père - à l'état civil - et d'une appellation nouvelle étrangère pour les uns, et pour les autres, de la seule appellation étrangère qui est puisée de l'anthroponymie européenne et que le prénom caractérise. Comme illustration on peut citer les cas ci-après.

1^{er} cas: L'adjonction au nom de naissance d'une appellation étrangère européenne.

GBATO + **SYLVAIN** = **GBATO SYLVAIN**
Nom reçu à la naissance Appellation étrangère Nouvelle appellation

2^{ème} cas: L'adjonction au nom de naissance, le nom du père et une appellation étrangère européenne.

GOGBEU + **SEU** + **JONATHAN** = **GOGBEU SEU**
Nom du père Nom reçu à la naissance Appellation étrangère Nouvelle appellation

3^{ème} cas et cas particulier

Il arrive que l'individu porte un nom officiel dans lequel ne transparait nulle part celui qu'il a eu à sa naissance. Il s'agit dans le cas d'espèce d'un nom hérité. A cet égard on peut cite deux exemples;

- **BLEU POUHOSSI** « BLEU le clair », pour **GOGBEU FRANCOIS** à l'état civil
- **OUEGATI** « OUEGA de teint noir » Il pour **ZAHALOU YENE** à l'état civil

A partir des trois cas décrits, il convient de noter que la présence européenne a modifié le nombre de noms DAN affectés à un individu. Quant à la nature de ces noms, mieux leur qualité, elle n'est pas restée en dehors du mouvement. Du nom traditionnel typique DAN, on s'est acheminé vers un nom mixte juxtaposant d'une part les noms DAN et les prénoms européens ou américains} d'autre part les noms DAN et les prénoms arabes. La nouvelle identité que l'individu acquiert ainsi ne traduit ni sa culture d'origine ni la culture européenne ou américaine, encore moins la culture arabe. Et pourtant il y a eu une profonde mutation de l'essence du nom. En définitive, l'introduction des prénoms étrangers dans l'appellation DAN n'a donc pas eu qu'un effet additionnel, numérique; mais a entamé la structuration du nom traditionnel. On assiste même à une neutralisation par les prénoms étrangers des appellations authentiques DAN en usage au point où nommer une personne par son nom principal - ou nom individuel reçu à la naissance apparaît comme la manifestation d'un manque de courtoisie ou d'un signe d'impolitesse.

Ainsi dans les villages DAN, il est fréquent d'entendre plus les prénoms occidentaux que les noms originels quand il s'agit d'interpeller une personne. On peut à titre illustratif citer les cas ci- après:

- **HENRIETTE** supplante facilement le nom « **SAHANIN** » pour une personne qui se nomme **SAHANIN HENRIETTE**.
- **ANDRE** supplante lui aussi le nom « **WÊDŒ** » pour celui qui se nomme **WÊDŒ ANDRE**

Si le nom a été attaqué dans son contenu, comment ra-t-u été dans sa nature?

b- L'admission de l'idée de nom et prénom(s)

Malgré l'existence de quelques points qu'ils partagent en commun, le système anthroponymique DAN et le système anthroponymique français présentent une différence. Cette distinction repose essentiellement sur la dualité de l'appellation dans la culture française avec l'existence du **NOM** et du **PRENOM**; alors que la culture DAN connaît l'unité de l'appellation par le nom que l'individu reçoit à sa naissance. La présence européenne va avoir pour effet l'admission du concept du **NOM** et du **PRENOM** dans le milieu DAN. Pour mieux saisir la réalité que recouvre le concept **NOM-PRENOM**, il faut le situer selon l'usage en vigueur dans sa société d'origine.

Pour mémoire, il est bien connu qu'en France, on distingue deux catégories de noms : le nom et le prénom. Le nom dit patronyme, a pour but d'identifier les membres appartenant à une famille donnée, par rapport aux membres d'une autre famille. Contrairement à l'usage qui

veut que la famille se limite au chef de famille, à l'épouse et aux enfants, il faut ici entendre par famille, tous les descendants et ascendants d'une lignée masculine s'étendant sur plusieurs générations. Le patronyme n'est donc pas destiné à repérer l'individu par rapport à un autre, mais la famille de ce dernier, de celle d'une personne qui ne peut pas s'en réclamer. On dit alors à juste titre, les **DUPONT**, les **DUBOIS** ou les **BOURBON** pour désigner un ensemble d'individus. Le patronyme peut être figuré par un arbre dont les différentes branches représentent les individus qui se réclament du nom. C'est ainsi qu'on peut parler d'un arbre généalogique dont la portée déborde l'appellation pour l'appartenance. Le patronyme est l'appartenance de tous ceux qui procèdent de lui. Son mode de formation le distingue du prénom.

Le patronyme tire sa source également de tout ce qui conditionne la vie des hommes. Il n'est pas codifié comme le prénom en raison de son caractère fixe, immuable, fini. L'usage du patronyme dépend de la circonstance et du lieu dans lesquels il est énoncé. Il tient compte du degré de rapprochement de l'usager avec le porteur du patronyme. Appartenant à une catégorie spécifique d'appellations, le patronyme a pour caractéristique de ne rien tenir du prénom dont il est indépendant à tous égards.

Le prénom en ce qui le concerne, désigne l'individu et non la famille. Il disparaît avec lui et chacun peut en recevoir un seul ou plusieurs. Au cours de l'existence, on peut se défaire de son prénom pour en acquérir un autre, ou encore en ajouter à celui ou à ceux dont on dispose. Le prénom par rapport au nom, fait l'objet d'une codification

par un calendrier mis à la disposition du public qui peut en user presque sans contrainte.

Du développement qui vient d'être fait de l'anthroponymie française, il ressort qu'il y a effectivement une différence entre elle et le système DAN, qui se caractérise par l'unité du nom. En effet, le nom indiqué comme principal est le seul nom. Aussi, il ne viendra-t-il à l'idée d'aucun père interrogé sur le nom de sa progéniture, de prononcer en réponse, le moindre prénom étranger, encore moins les noms de plaisanteries et surnoms de celui-ci à son interlocuteur. De même, lorsqu'on effectue une déclaration à l'état civil, généralement seul le nom principal est indiqué. Les prénoms étrangers et celui du père ne sont souvent communiqués que sur insistance de l'agent de l'état civil qui doit satisfaire aux exigences de l'imprimé établi à cet effet. Il faut néanmoins relever que pour des raisons qui lui sont personnelles, le père peut décider de volontairement passer sous silence le nom principal de l'enfant sur les papiers officiels de ce dernier. Même le faisant ainsi, cela ne signifie nullement que ledit nom n'est d'aucune importance pour le père. Bien au contraire, il destine dans ce cas-là le nom " principal" à la communauté DAN, plus importante à ses yeux que toute autre; surtout celle de l'envahisseur Blanc.

Au total, si en France les **NOM et PRENOM** sont des catégories distinctes, en pays DAN le nom est unique. Alors que le patronyme est dit « de famille» et qu'il désigne les membres d'une famille sur plusieurs générations, il n'a pas de correspondant chez les DAN. Le surgissement du concept de nom et de prénom chez les DAN est donc tributaire de la

colonisation européenne, à travers l'action des instruments culturels européens déjà évoqués. Dès lors, entre le nom de votre père et votre nom individuel, vous êtes amené à choisir un comme votre nom et l'autre comme votre prénom. Il reste entendu qu'à ce dernier nom s'adjoindra un prénom français.

A la lumière de ce qui précède, on peut s'aviser que le nom a subi numériquement, qualitativement, et dans sa nature, une transformation notable.

I.1.3- Bilan de la dynamique du nom traditionnel

Ce bilan se caractérise par un recul du nom traditionnel au niveau de l'anthroponymie. Ce recul est manifeste à travers la dégénérescence, l'appauvrissement et la déperdition du nom.

I.1.3.1- La dégénérescence du nom.

La dégénérescence du nom se manifeste par l'apparition du prénom étranger qui fait du nouveau nom, un nom mixte. Un nom pratiquement "hybride" car il n'est plus entièrement DAN, ni entièrement européen ou arabe. Le nom perd alors son identité et son originalité et avec lui, le porteur dénature sa personnalité.

En effet, la juxtaposition des deux types de noms donne naissance à son porteur l'originalité d'être classé comme le véhicule des marques de la civilisation étrangère. De cette façon, les origines locales du porteur du nom mixte s'estompent, disparaissent pour faire place à un individu censé appartenir à un espace plus lointain, qui d'ailleurs peut lui

rester inconnu toute la vie. On assiste à une "dilution" de l'identité culturelle DAN qui entraîne parfois la confusion de l'identité physique du porteur du nom mixte avec un Européen.

A ce titre on peut citer des noms comme **JACQUET CHARLES**, **GUY CHRISTIAN**, **JEAN MAES**. Cette dénomination aboutit également à une mutation de l'individu. Le nouveau nom donné ne permet plus d'identifier son porteur dans son milieu d'origine; il est étranger au nom qui, réciproquement, lui est étranger. L'apparition du prénom étranger, l'usage de l'orthographe et de la langue française atteignent le nom DAN dans son essence et finissent en conséquence par l'appauvrir.

1.1.3.2- L'appauvrissement et la déperdition du nom traditionnel.

Ce phénomène est assez visible chez les DAN qui portent deux noms traditionnels. L'appauvrissement se manifeste surtout ici par la diminution du nombre de noms traditionnels qui laisse place aux prénoms étrangers. Ainsi, celui qui reçoit comme il se doit ses deux noms traditionnels, dès qu'il adopte un prénom français par exemple, se sent tenu de taire un des deux noms DAN pour accompagner l'autre dudit prénom.

Exemple: si le nommé **GUEU SEDE** prend pour prénom **BENJAMIN**, à la longue il se fera appeler **GUEU BENJAMIN** ou **SEDE BENJAMIN**. Dans, l'un et l'autre cas, l'un des deux noms s'éclipsera.

Outre le phénomène de la réduction du nom traditionnel, la déperdition du nom résulte parfois de l'omission de certains noms

principaux à l'état civil depuis la période coloniale. Cette catégorie de noms volontairement relégués au second plan constitue la première victime de la déperdition du nom DAN. Au fil du temps celle-ci aura le statut de "fossile" dans l'anthroponymie DAN, car il faut vraiment s'y intéresser pour la connaître. En clair, la rareté des noms principaux, l'omission ou l'exclusion de certains d'entre eux des documents officiels des concernés, conduisent à la disparition du nom traditionnel DAN.

I.1.3.3- La disparition progressive du nom

Elle résulte de l'adoption du prénom étranger qui s'impose non seulement par acculturation, mais par commodité si l'on se réfère aux analyses antérieures. Le nouveau cadre de vie du DAN, plus diversifié et modifié, se prêtant désormais moins aux préoccupations de la vie rurale, la tendance de ce dernier est de donner des prénoms étrangers là où autrefois était retenu le nom originel. La disparition du nom traditionnel DAN s'est également opérée par le truchement de certains DAN entretenant l'illusion "d'émancipés". Ces derniers, pour des motifs difficilement explicables ont éprouvé le besoin de se donner un patronyme.

Cette initiative a pu favoriser l'élimination de noms traditionnels par certains chefs de famille qui ont adopté à la fois un nom et prénom étrangers en lieu et place des noms traditionnels. C'est le cas de **JACQUET FLORENT**¹. Comme on peut le constater aisément, l'incidence du choix d'un patronyme est l'élimination d'un nom traditionnel de manière implicite. Aujourd'hui, le nom **JACQUET** est

¹ Ancien dignitaire du PDCI RDA, alors parti unique et Maire de la ville de Man 1980-1985.

devenu un patronyme que portent tous les enfants de ce dernier. Bref, l'influence européenne a donc contribué à la dégénérescence, à l'appauvrissement, à la déperdition et à la disparition sensible du nom traditionnel DAN.

I.2. Le rôle de l'Etat dans la dynamique du nom traditionnel

I.2.1 - L'adoption du patronyme

On a vu que pendant la période coloniale, l'adoption du patronyme était le fait d'une minorité de DAN; notamment les élites, mais de manière volontaire. Ce qui revient à dire qu'aucune mesure coercitive n'est venue infléchir l'appellation traditionnelle DAN.

L'intervention étatique dans l'appellation en Côte d'Ivoire se résume en l'adoption le 1^{er} octobre 1961 du code civil, invitant toute personne à avoir un nom patronymique et un ou plusieurs prénoms. Par cette mesure, de façon délibérée, le législateur s'engage à se prononcer sur l'évolution des populations du nouvel Etat qui a accédé à la souveraineté nationale et internationale. Le code civil interdisait ainsi implicitement l'attribution cyclique du nom du père, confirmant la volonté latente de chacun et de tous de rompre avec le passé dans ce domaine précis. Par exemple on peut s'appeler **GBE KASSIEU** alors qu'on est d'un père qui se nomme **SIABA TISSI** ; les deux noms principaux étant totalement différents. Cette situation n'ira pas sans incidence chez les individus dans son application; et ce, au niveau du choix du patronyme.

La pratique en usage jusque là dans l'appellation DAN, veut qu'un nouveau-né ait un nom individuel auquel peut s'ajouter en cas de nécessité celui de son géniteur. Or, dans les circonstances précédemment décrites l'enfant prend le nom de son père et le sien s'y ajoute généralement sous la forme de prénom.

De cette manière, une fois devenu adulte, le nouveau-né donnera à son tour son nom et un autre nom à sa progéniture. Il s'ensuit qu'il n'y a pas de nom de famille désignant tous les membres de génération en génération, mais un nom qui change de père en fils. Avec l'obligation du choix du patronyme, nous ne sommes plus dans la situation paisible où la coutume se pratiquait parallèlement à la nouveauté. Il s'agit de prendre la décision, la responsabilité d'affecter un nom qui va devenir unique, définitif pour toutes les générations à venir, issues de celui qui va accomplir le geste. La portée d'un tel acte est considérable et celui qui doit l'effectuer est souvent le siège d'un trouble intérieur.

Au delà du trouble dont l'individu qui choisit le patronyme est le siège, il se pose d'autres difficultés d'ordre psychologique liés audit choix, En effet, il peut arriver qu'une personne n'ait pas le nom de son père et porte un nom d'emprunt provenant soit d'un tuteur, soit d'un parent de son père.

C'est le cas lorsque, pour bénéficier des mannes de la ville dont l'école est la première manifestation, un enfant quitte son père à la campagne pour rejoindre un parent dans la cité urbaine, voire une simple connaissance de ce dernier. Les réformes politiques au profit des colonies à la fin de la deuxième Guerre Mondiale ayant admis la prise en

charge sur leur traitement et sans limitation, des enfants déclarés des fonctionnaires indigènes du gouvernement colonial, il faut produire une pièce d'état civil qui n'existe pas au village où l'enfant est né. L'on a alors recours à l'établissement d'un jugement supplétif indiquant

- Le nom et le prénom de l'enfant
- Le nom et le prénom des père et mère
- La date et le lieu de naissance.

Par intérêt ou par humanisme, l'enfant sera enregistré sous le nom du tuteur et non de ses parents véritables pour les besoins de la cause. Déclaré comme fils de ce dernier, cet enfant conservera souvent son nom individuel et perdra le nom de son père. Il aura alors une double appellation : celle du village et celle de la ville.

Un autre cas à présent est celui d'une personne qui reçoit le nom d'un homonyme illustre, avec le nom de son modeste père. Surtout de nos jours où plus qu'autrefois le nom est devenu une référence irremplaçable pour accéder à bien des choses, la tentation est très forte d'abandonner le nom du père pour attacher à sa descendance le nom du célèbre homonyme; appellation plus rentable au sens économique, politique et social. Les exemples dans le cas d'espèce abondent surtout en pays DAN avec un nom comme « **FOUE** » (allusion au premier Président de la République de Côte d'Ivoire, **HOUPOUET**).

En effet le nommé **BLEU**, pour des motifs qui lui sont propres, prénomme son fils « **FOUE ou HOUPOUET** ». Devenu adulte le nommé « **BLEU FOUE** » (ou BLEU HOUPOUET) peut choisir pour

patronyme **HOUPHOUET** au lieu de **BLEU**, moins chargé historiquement. A cet effet, on enregistre aujourd'hui encore dans les populations de l'Ouest montagneux un nom comme **DE GAULLE** dont on se sert beaucoup plus comme prénom : **TIA DE GAULLE**.

Il y a lieu de signaler ici que malgré cette intervention étatique pour l'adoption d'un patronyme, bien des difficultés subsistent encore. En effet, en pays DAN où plusieurs personnes portent les mêmes noms et prénoms, l'application du code civil n'a pu résoudre le problème de l'homonymie. La preuve, dans les départements administratifs de Man et de Biankouma, les noms de familles que sont **GOGBEU** et **ZOGBEU** se rencontrent partout et sont portés par des personnes dont les arbres généalogiques ne comportent aucun élément commun, si ce n'est, selon les légendes, le partage en commun d'un hypothétique ancêtre.

Dans un contexte pareil, comment peut-on contrôler et baliser l'exploitation abusive de l'un ou l'autre nom de famille au détriment de l'une ou l'autre famille dans une situation bien déterminée?

I.2.2- L'obligation d'avoir un patronyme

Il a été indiqué que sous la colonisation aucune mesure coercitive n'est venue infléchir l'appellation traditionnelle DAN. Pourtant celle-ci n'est pas restée intacte. Il a été aussi dit que c'est par consentement volontaire que la communauté DAN a été gagnée par l'influence européenne en matière de nom. Quant au législateur, son engagement pratique dans l'anthroponymie s'est traduit par la loi du 1^{er} octobre 1964 qui en son article 1^{er} stipule que : « *toute personne doit avoir un nom*

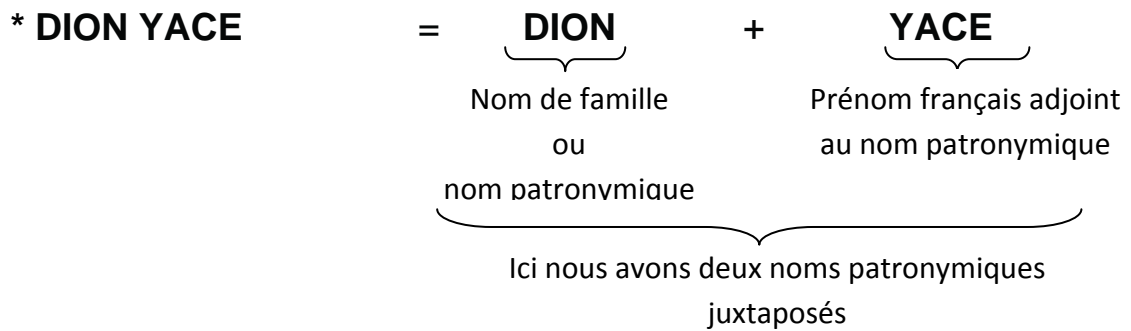
patronymique et un ou plusieurs prénoms »¹. Par cette loi, il est décrété que désormais, chacun doit avoir impérativement un nom patronymique. Pour celui qui naît du mariage, ce nom est celui de son père, auquel peut s'adjoindre celui de la mère. Passant sous silence le cas de l'enfant né hors mariage et de celui de l'enfant adopté, on peut retenir que l'enfant dont les parents ne sont pas déclarés, reçoit son appellation de l'officier de l'état civil.

L'intérêt porté à l'acquisition du nom est marqué par une certaine codification selon laquelle, à un nom, il ne peut être adjoint un nom patronymique double. L'importance accordée au nom est mesurée par le fait que des descendants qui ne portent pas eux-mêmes le nom de leur géniteur peuvent s'opposer à ce qu'il revienne à un tiers, à titre de nom, surnom ou même pseudonyme. Il découle de cette attention particulière accordée au nom patronymique qu'auparavant, le fait que les appellations dont l'on se réclamait, ne comportaient pas de patronymes. Leur naissance, leur consécration officielle traduit ainsi, de façon générale dans le pays entier la notion rigide du nom patronymique dont le corollaire est le prénom, deux concepts typiquement européens. C'est pourquoi, si un nom comme **DION Mathieu** peut être accepté selon les prescriptions du code civil, celui de **DION YACE** ne peut l'être car le dernier cité se compose de deux patronymes. En voici l'illustration:

-

• **DION Mathieu** = **DION** + **Mathieu**
Nom de famille ou nom patronymique Prénom français adjoint au nom patronymique

¹ Article 1^{er} de la loi n° 64-381 du 7 octobre 1964 amendée relative au nom.



NB : Le second cas est proscrit par le code civil ivoirien.

Quant au motif d'une telle absence ou négligence dans la réglementation du nom par le colonisateur, faute d'investigation sur ce comportement, on ne peut que procéder par hypothèse. On pourrait alors soutenir que le fait que le nom indigène était méconnu des Européens ne gênait pas de façon particulière l'administration coloniale. Il n'était pas un frein à l'organisation du pays tout comme l'ignorance par les autochtones de la langue du colonisateur qui a alors nécessité la mise en place de l'école et occasionné le recul des langues locales. Sous la colonisation, les transactions économiques les plus importantes et les plus précieuses étaient concentrées entre les mains de quelques compagnies, de familles tout au plus, et s'opéraient en marge des indigènes dont les noms ne pouvaient faire obstacle à celles-ci. Il n'a donc pas été indispensable de légiférer dans le domaine du nom.

Tout laisse donc croire que la préoccupation de la législation sur les noms à l'indépendance de la Côte d'Ivoire procède de nécessités économiques. Mais la lecture des déclarations qui constituent l'exposé

des motifs de la loi, laisse percevoir qu'au delà de l'aspect économique, il y avait à satisfaire bien d'autres impératifs; notamment :

- Le souci d'unifier les textes concernant les institutions politiques économiques et juridiques ;
- Le besoin de remédier à la lenteur prise par l'organisation administrative en raison des pesanteurs sociologiques ;
- La nécessité de faciliter le développement économique, victime d'un ralentissement préjudiciable au progrès du pays.

Le Président de l'Assemblée Nationale d'alors, feu Yacé Philippe se fera l'écho de ces différentes préoccupations en ces termes: « *Les règles qui commandent le droit privé ont pris dans notre pays, un retard considérable par rapport aux structures politiques et économiques mises en place; si ce retard s'accroissait il serait un frein au développement économique parce que nous sommes restés dans ce domaine attachés à nos cultures ancestrales* »¹

Aussi, le nom devrait-il permettre d'identifier les membres de la même famille et distinguer les individus d'une part, pour la défense de ce à quoi ils sont attachés eux-mêmes et d'autre part, pour la société dont ils se réclament. En outre, le nom se devrait d'acquérir ses attributs modernes qu'il n'avait pas. Bref, conscient d'innover, le législateur va prévoir pour les adultes, des aménagements pour le cas où ils manifesteraient le besoin d'adopter d'autres patronymes que ceux dont ils disposaient au moment du vote du texte de loi.

¹ Fraternité matin, numéro spécial du 16 octobre 1964

I.2.3- La censure des noms et prénoms

Les pouvoirs publics se reconnaissent désormais le droit et l'autorité à travers les officiers de l'état civil, d'exercer un contrôle sur l'appellation des citoyens, jusqu'alors libres de se donner toute forme de noms à leur convenance. Ainsi l'attribution du nom n'est plus l'apanage des seuls parents; elle échappe à leur discrétion et reste subordonnée à l'agrément implicite des mandataires de l'Etat, ceux-ci étant tenus dans la limite des noms de calendriers ou « ceux consacrés par les usages et la tradition ». C'est une révolution en soi, restreignant la souveraineté des parents qui avait été respectée jusque là.

I.2.4- L'assujettissement des citoyens aux noms et prénoms exclusivement exprimés dans leurs actes de naissance.

Cette décision tend à faire croire qu'en dehors des appellations mentionnées dans les actes officiels, les citoyens s'octroient d'autres noms qui échapperaient au législateur. Une décision alors s'imposait à cet égard ; notamment :

a- La garantie de la possession du nom

La loi permet un recours contre les tiers qui porteraient un nom revendiqué par un citoyen donné. Non seulement le texte autorise sur ce point une action contre l'homonymie qui disparaît mais le nom obtient également à travers la législation, une consécration juridique.

b-La volonté de mettre fin aux pratiques anciennes

En décidant d'intervenir légalement dans l'appellation, le législateur ivoirien se devait de prendre en compte les usages préexistants. C'est ce à quoi il a voulu remédier en préconisant des mesures transitoires dans l'usage de la foi. Un délai de grâce est accordé aux citoyens ivoiriens intéressés de se consulter, de se mettre d'accord pour le choix du nom patronymique ou nom de famille. Les usages anciens perçus comme obstacles à la vie moderne dans laquelle le pays s'est engagé, seront caducs dès la fin du délai de grâce. Par ailleurs, on voit s'exprimer la volonté de l'homme de loi d'uniformiser la pratique alors multiforme dans le domaine de l'appellation.

c- L'assujettissement aux noms et prénoms sous lesquels "on est connu

Cette préoccupation semble prévenir l'action de ceux qui, dans la précipitation changeraient de noms. Ils sont donc appelés à garder les noms sous lesquels ils sont encore appelés, dans l'attente d'en prendre de nouveaux en satisfaisant aux règles prescrites.

I.3- La dynamique de la toponymie et des autres formes Onomastiques

I.3.1- La dynamique de la toponymie traditionnelle

Outre les facteurs politiques précédemment mentionnés, il faut insister ici sur les facteurs économiques, en ce qui concerne les transformations ou changements que des toponymes ont connu en pays DAN. En effet, pour bénéficier d'infrastructures socio-économiques dont les routes, l'électricité, les centres de santé, plusieurs villages ont souvent été obligés de se regrouper en un seul. Cette situation a conduit très souvent chacun des villages concernés à renoncer à son appellation originelle pour adopter un nouveau nom, expression de la volonté des populations de vivre ensemble. A ce titre on peut citer le village de **DAKOUEPLEU**¹ dont la signification est « au pays de l'union; chez ceux qui vivent ensemble »¹ et qui est l'union des villages de **MONLEU**, **SLOERPLEU** et **KOHÔPLEU**.

Une autre justification au «toiletage» des noms de certains établissements villageois réside dans la volonté des populations de s'identifier à une personne, plutôt qu'à une espèce végétale. C'est ce qu'illustre le village de **MELAPLEU**², du nom du fondateur **MELA**. Ce village était auparavant appelé « **WLEN'WLEU** » ; c'est à dire « au pied de l'arbre **WLEN** '», un arbre qui probablement aurait servi de repère au moment où l'on plantait les poteaux de la première case du campement

¹ DAKOUEPLEU qui signifie " mettons-nous ensemble" est un village de 1679 habitants dans la Sous-Préfecture de Logoualé. Il se situe sur l'axe Man Logoualé. Les chiffres relatifs à la population sont ceux du recensement général 1998.

² MELAPLEU, village qui signifie « résidence de MELA », est un village de 1116 habitants dans la Sous-Préfecture de Man Il se situe à environ 8 Km du chef lieu de région sur l'axe Man Biankouma.

qui deviendra plus tard un village .Quant au suffixe «**WLEU**»,il indique l'expression «au-dessous de ». Enfin, un phénomène naturel dont un éboulement de terrain, l'apparition d'une nappe phréatique peut modifier l'appellation antérieure d'un lieu précis; même si ce cas là est rare en pays DAN.

1.3.2 L'Onomastique végétale et culturelle

A l'instar de la toponymie traditionnelle, l'onomastique végétale et culturelle a subi très peu de variations. On pourrait même affirmer qu'en dehors de quelques rares termes dont elle s'est enrichie pendant la colonisation, elle demeure immuable. En effet, pendant la période coloniale l'onomastique végétale a enregistré quelques noms nouveaux. Il s'agit des noms tels que **CAFE** (ou « **CAFEI** ») et **CACAO** (ou « **CAHAO** ») avec l'introduction de ces deux cultures dans notre pays. Bien plus tard, d'autres termes comme «**SEKOU TOURE**» du nom du premier Président de la Guinée Conakry et « **N'TÊWÊLIFE** », qui signifie ten malinké «je ne veux pas d'argent» seront attribués à des espèces végétales dans le pays DAN.

S'agissant principalement de la justification des termes «**SEKOU TOURE**» et «**N'TÊWELIFÊ**», elle se trouve d'une part, dans les rapports conflictuels que la Côte d'Ivoire a connus à un moment donné de son histoire avec la Guinée Conakry et d'autre part, dans le sentiment de défection ou d'impuissance des travailleurs métayers - la plupart du temps Maliens et Guinéens - face à une espèce végétale difficile à travailler.

Concernant particulièrement l'espèce baptisée « **SEKOU TOURE** », elle a fait son apparition dans le couvert végétal du pays DAN dans les années 1973-1974. Comme particularité, elle empêche une bonne croissance des cultures et au moindre contact avec le corps humain, la peau démange et n'en finit pas. Même les feuilles de cette plante constituent un véritable poison pour les animaux domestiques qui les consomment. Or les années 1970 ont été marquées par des mésententes entre les Présidents Houphouët Boigny et Sékou Touré. Aussi les populations ont-elles conclu que la présence de cette herbe est l'œuvre du Président guinéen en guise de vengeance sur son homologue ivoirien.

CHAPITRE II :
L'IDEOLOGIE DE L'ONOMASTIQUE
DAN

II.1- Historique et approche définitionnelle du concept d'idéologie

II.1.1- Historique du concept

Le terme « Idéologie » est une notion qui a une longue histoire et présente des acceptions diverses. Le mot est employé pour la première fois en 1796. On le trouve sous la plume de Destutt de Tracy¹; il sert à désigner une Science ayant pour objet d'étude des idées et, plus particulièrement de leur formation. Destutt de Tracy appartient à ce mouvement de pensée qui se qualifie lui-même « d'idéologue » et qui, proposant une théorie matérialiste de l'activité mentale et des méthodes d'esprit expérimentaliste pour en faire une étude, rompt délibérément avec toute une tradition philosophique rejetée comme métaphysique. Les animateurs de ce mouvement de pensée dit « d'idéologue » sont souvent considérés comme les précurseurs des sciences de l'homme et comptés parmi les inspirateurs du projet anthropologique.

Mais ces « idéologues » vont bientôt être appelés « idéologues » par l'entourage napoléonien. Le terme d'idéologie est alors utilisé de manière péjorative pour stigmatiser, en confondant, la science des idéologues avec leur objet, ceux qui précisément se cantonnent dans le domaine des idées. Le mot idéologie sert à désigner une attitude, « idéaliste » si l'on veut, d'éloignement d'avec le réel.

Marx et Engels², reprennent à leur compte cette acception

¹ Destutt de Tracy, philosophe français (Paris, 1734 -1836). Il fut le chef de file des idéologues et membre du comité de l'inscription publique sous le Directoire. Il est auteur de Projet d'éléments d'idéologie (1804)

² L'ébauche de la réflexion de Karl Marx et de Engels sur l'idéologie est contenue dans "Le

péjorative du terme avec des attendus radicalement différents. Dans sa critique de l'idéalisme allemand, Marx utilise le mot en lui donnant le sens de système d'idées et de représentations qui, tout en procurant l'illusion de se développer de manière autonome, est en fait déterminé par la réalité, car étroitement soumis à la manière dont les hommes qui en sont porteurs, produisent socialement leurs moyens d'existence. L'idéologie est donc le produit de mécanismes sociaux et économiques, le reflet inversé de l'activité humaine ou encore le voile intellectuel - justification morale ou arôme spirituel - généré par la classe dominante pour simultanément marquer et masquer sa domination. Ainsi, Marx parle-t-il surtout «d'idéologie» bourgeoise, réservant le terme «conscience de classe» au prolétariat.

A la suite, du marxisme, le mot «idéologie» oscille entre deux acceptions : l'une à caractère polémique, selon laquelle l'idéologie est une constitution intellectuelle au service d'intérêts à légitimer, l'autre, d'inspiration plus neutre et remontant au sens original, puisque l'idéologie serait l'étude rigoureuse de tout système de représentation. Le développement de la seconde acception est sans doute symptomatique de processus d'idéologisation de la pensée marxiste qui se réduit elle-même à une interprétation non susceptible de vérification car il n'existe aucun critère objectif permettant d'attribuer à une classe quelle qu'elle soit, la paternité d'idées et de représentations.

manifeste du parti communiste" in "Le manifeste du parti communiste"(1875). Marx développera davantage la thématique de "l'aliénation" dans Economie and political manuscripts (1844).

Confronté à ce problème, K. Mannheim¹ distingue un concept «partiel» et un concept «général et total» de l'idéologie. Selon lui, chaque groupe placé du fait de l'histoire dans une certaine position, les groupes dominants élaborent des idéologies de justification, les groupes dominés des idéologies utopiques ou de contestation. Toute structure de pensées est engagée dans un processus d'idéologisation.

La «conscience authentique »¹ n'est pas davantage à rechercher du côté du prolétariat que de celui de la bourgeoisie; elle serait plutôt le fait d'une intelligentsia «déracinée» susceptible de par son manque d'attaches d'opérer une synthèse des vérités partielles. Le concept «général et total» de l'idéologie, dans le sens partiel du terme, est relatif et exprime une perspective. On parlera dès lors, d'idéologies au pluriel.

Marc Auge² pour sa part, refuse l'idée que l'anthropologue soit à même de reconstituer pour une société donnée une idéologie qui soit un «corps de représentations homogènes et harmonieuses », alors qu'il est confronté dans sa réalité à une pluralité de registres symboliques - économie, parenté, religion...- et à des ensembles contrastés de représentations en rapport avec le statut social - de dominant ou de dominé - des hommes qui en sont porteurs. De même s'insurge-t-il contre la coupure instituée entre les sociétés traditionnelles qui « exprimeraient» sous la forme de systèmes symboliques et des sociétés

¹ K. Mannheim, cité par Louis Dumont in Essais sur Genèse et épanouissement de l'idéologie économique, Paris, Gallimard, 1985 pages 47

¹ Op. cit P48

² L'essentielle des préoccupations de Auge Marc sur l'idéologie se trouve exposée dans son ouvrage Théories des pouvoirs et idéologie. Etude de cas de la Côte d'Ivoire, Paris, Herman, 1975.

modernes qui «fonctionneraient» vouées celles-ci à la production d'idéologies. Dans toutes les sociétés, selon lui, l'efficacité du symbolisme en tant que configuration structurale tient à sa fonction idéologique.

C'est pourquoi, il propose d'introduire la notion "d'idéo-logique" qu'il définit comme la codification syntaxique des diverses logiques symboliques particulières du social. Maurice Godelier³ rejette également la vision classique d'une verticalité des instances sous la forme d'une distinction substantifiée entre infrastructure d'une part, superstructure et idéologie d'autre part, tout en maintenant quant à lui, le rôle déterminant en dernier lieu de l'économique contre une conception réductrice du marxisme; il estime que cette distinction est de fonctions et non d'institutions. "L'idéal" est pour lui, une composante à part entière du réel; les idéologies ne sont donc pas de simples représentations.

II.1.2- Approche définitionnelle du concept d'idéologie

Le Petit Larousse nous propose la définition suivante:

« La science des idées, l'ensemble des idées propres à un groupe, à une époque et traduisant une situation historique »¹.

Le Robert pour tous lui, définit l'idéologie comme :

« L'ensemble des idées, des croyances et des doctrines propres à une époque, à une société ou à une classe » ou encore:

« la philosophie du monde et de la Vie »²

³ Godelier Maurice, L'idéologie ou l'origine des idées, Fayard, Paris, 1986 P.99

¹ Edition de 1948

² Edition de 1963

L'idée de la fonctionnalité de ces deux définitions, nous conduit à quelques réflexions menées par certains de nos contemporains à ce propos.

Ainsi pour Raymond Aron, l'idéologie se conçoit comme *«un système d'interprétation du monde social qui implique un ordre de valeurs et suggère des réformes à accomplir, un bouleversement à craindre ou à espérer»*³

Aux yeux de R. Aron, l'idéologie se présente comme une tentative de donner un sens aux réalisations sociales, d'expliquer le rapport de l'homme au monde en vue d'opérer, dans la mesure du possible, une réorganisation de la hiérarchie des valeurs existantes. Une telle réorganisation peut s'effectuer dans l'entendement de Aron, soit par une rupture d'avec l'ordre existant, soit pour la confirmation des options antérieurement définies par la société concernée.

Louis Althusser quant à lui, voit en l'idéologie *«un système possédant sa logique et sa rigueur propres de représentations - images, mythes, idées, concepts - données d'une existence et d'un rôle historique au service d'une société donnée »*¹. Enfin, pour Adam Schaff, l'idéologie est un *« système d'opinions qui en se fondant sur un système de valeurs admises, détermine les attitudes et les comportements des hommes à l'égard des objectifs souhaités du développement de la société, du groupe ou de l'individu »*².

³ Raymond Aron, *L'opinion des intellectuels*, éditions Gallimard, Paris, 1968 P. 375

¹ Louis Althusser, *Pour Marx*, Maspéro, Paris, 1968, P.238

² Adam Schaff, *La définition fonctionnelle de l'idéologie, l'homme et la société* Paris, 1967, P.50

Des réflexions qui précèdent, trois notions essentielles retiennent notre attention. Il s'agit successivement de «systèmes», «valeurs» et «représentations dans un groupe social». Aussi, dirons-nous, que l'idéologie peut se concevoir et s'énoncer comme la manière qu'a un groupe donné d'individus, une société, de percevoir et d'exprimer le monde ; à la lumière de ses intentions, de la représentation qu'elle a des choses et d'elle-même, de ses actions et des justifications desdites actions. Cette assertion de l'idéologie rencontre celle des philosophes Karl Marx et Engels qui, ayant réfléchi sur l'idéologie allemande, la définissent comme l'interprétation dominante de l'Etre et du Devenir d'une société par le groupe dominant de cette société. A partir de cet instant, l'idéologie prend la forme d'une superstructure englobant à la fois l'art, les institutions politiques, les coutumes, les traditions, les discours comme la philosophie et une certaine science.

En définitive, l'idéologie paraît s'énoncer comme l'ensemble des représentations cohérentes dans lesquelles une société, une classe sociale se reconnaît et dont elle se sert dans sa lutte contre une autre société ou une autre classe. En d'autres termes, l'idéologie est le discours de la légitimation du statut quo de domination du groupe dominant. C'est donc un instrument symbolique de combat. C'est d'ailleurs en cela que dans la logique de l'idéologie, celle-ci ne s'expose pas au débat: on a toujours raison. La logique de l'idéologie est alors la confirmation permanente et absolue de soi.

Dans le domaine littéraire, l'idéologie d'une œuvre est le rapport existant entre cette dernière et la société qui l'a engendrée. Chercher

donc à savoir l'idéologie d'une œuvre, revient à considérer l'œuvre comme une réalité nécessairement faite d'idées, de pensées et d'opinions. C'est donc reconnaître en l'œuvre littéraire qu'elle est matérielle et qu'elle se présente comme un objet social dont le fondement repose sur le rapport des forces entre dominants et dominés. Or, avoir une telle conception de la littérature, c'est opter pour le fait que l'idéologie elle-même est inhérente à toute production littéraire, voire humaine. N'est-ce pas d'ailleurs à ce propos que Louis Althusser dit qu' « *il n'existe pas de pratique théorique pure, de science toute nue, qui serait à jamais dans son histoire de science préservée des idéologies qui l'assiègent.* »¹

Il apparaît de façon indiscutable que l'œuvre littéraire porte un ensemble d'idées qui a différents réseaux. En conséquence l'idéologie doit s'entendre sous la vision simplement dialectique comme l'entendent Marx et son compatriote Engels.

Venant au nom, il faut souligner que le nom est avant tout un texte, une réalité sociale, un potentiel social dont la manipulation et surtout la gestion est délicate. Pour mieux s'imprégner de toutes les réalités que le nom offre aux membres de la société qui l'utilisent, pour bien en saisir l'importance dans une société quelconque, il est nécessaire de voir dans ce concept un réseau de communications; réseau de communications qui mettent en relation directe le chercheur avec la société dont le système onomastique fait l'objet de sa préoccupation. Nous concernant, la réflexion par rapport à l'idéologie qui sous-tend le nom, sera orientée autour de trois axes majeurs qui se

¹(120) Louis Althusser, Op, cit P. 239

résumé en ces points:

- la problématique de l'idéologie du nom
- l'idéologie du nom chez les DAN
- les perspectives et le devenir de l'onomastique DAN

II.2- La problématique de l'idéologie du nom

A la lumière des différentes réflexions ébauchées sur le concept d'idéologie de façon générale, on retient que son rapport avec le nom se résume à la préoccupation suivante: pourquoi éprouve-t-on le besoin de nommer?

Cette préoccupation trouve une justification partielle dans l'avant-propos de Prénoms bibliques et hébraïques de Myriam Hazou et Florence Le Bras en ces termes:

« Le prénom est le premier pas vers une identité. Il est son, il est image, il est symbole et signe de reconnaissance. Il accompagne l'homme au-delà même de sa vie terrestre, puisque c'est en le nommant que ses arrière-petits enfants évoquent sa mémoire. Le choix d'un prénom, acte d'amour, est essentiel pour l'avenir»¹

A travers cette longue citation, il est d'évidence que le nom est ce par quoi la chose ou l'être est désigné en général ou en propre. En d'autres termes, le nom vise à la fois le genre commun et le genre particulier ou spécifique. Nommer donc quelque chose, comme le soutiennent Myriam Hazou et Florence Le Bras, ne saurait être un fait de hasard, un acte gratuit ou accidentel dans l'existence d'un individu ou d'une communauté humaine. C'est pour cette raison que depuis la fin

¹ Myriam Hazou, Florence Le Bras, Prénoms bibliques et hébraïques, Marabout, 1998, P ,8

des années 1980, on constate un grand besoin de retour à l'authenticité et aux sources traditionnelles et culturelles. Ce n'est donc pas un hasard si, en Europe aujourd'hui, les noms et surtout les prénoms régionaux, qu'ils soient bretons, basques ou occitans, trouvent une seconde jeunesse. Concernant toujours le nom, Dieu lui-même en confirme l'importance du choix lorsqu'il demande à **ABRAM** et **SARAÏ** de devenir respectivement **ABRAHAM**, c'est à dire père de la multitude, et **SARAH**, princesse, mère du peuple juif. C'est toujours dans l'optique d'indiquer l'importance du choix d'un nom, que le Tout-Puissant se fait désigner, selon les Ecritures, par le terme sacré de « IHVH » qui se prononce «Yahvé» en hébreu.

En résumé on peut dire que pour toute communauté humaine, la question qui sous-tend l'idéologie du nom telle que formulée antérieurement, trouve sa réponse en bien des points dont les plus saillants s'énoncent comme suit :

- 1- d'abord le nom permet d'exister
- 2- si vous existez, il vous identifie
- 3- après l'identification, il faut vous maîtriser, c'est-à-dire vous dominer.

A ces trois éléments viennent s'ajouter le besoin de sécurisation et le souci d'utilitarisation du nom.

II.2.1- Le besoin de sécurisation de l'individu

Nommer, c'est donner une place à la chose désignée dans notre

environnement.

Pour l'homme, tout ce qui ne porte pas de nom d'abord n'existe pas. Tout ce qui est marqué du sceau de l'anonymat est l'objet d'un trouble interne. C'est donc mû par le souci de communiquer mais surtout de dominer et maîtriser « l'autre étrange et étranger » - car nommer une chose c'est aussi s'approprier l'âme de celle-ci-, qui conduit l'être humain à nommer les éléments de son milieu immédiat de vie. L'idéologie du nom à ce stade, est une conquête de l'autre et de son contexte. De cette conquête naît chez l'homme la prise de précautions pour assurer sa défense plus tard en cas de besoin face à cet « inconnu ».

A cette première forme de sécurisation que l'on peut qualifier de « physique », il faut adjoindre la dimension mystique ou surnaturelle que le nom ou le prénom peut procurer à son porteur. En effet, en hébreu, comme dans la tradition occidentale, chaque lettre a une valeur numérique. L'ensemble des chiffres qui composent un nom (ou un prénom) permet d'indiquer les tendances du caractère¹.

Cette correspondance numérique permet de déterminer sa part de chance sur le zodiaque. Chaque nom est également associé à une couleur et à une pierre précieuse qui sont ses porte-bonheur. Cette chromatique est déterminée en fonction des consonnes et des voyelles qui composent le nom (ou le prénom)². Dans l'Afrique traditionnelle, une telle réalité relève de la science des devins; Ceux-là qui ont la faculté et le don de lire dans le « livre de vie » de leurs semblables.

¹ Myriam Hazou, Florence Le Bras, op. cit P.68

² Ibid P,70

L'idéologie du nom s'apparente là à la vision du monde par une communauté humaine donnée.

II.2.2-Le souci d'utilitarisation du nom

Ce souci d'instrumentalisation du nom s'explique par rapport à ce à quoi on le destine. Pris comme instrument ou une réalité matérielle, le nom devient pour son porteur, un objet pouvant avoir une valeur marchande.

Cette valeur marchande peut être surévaluée ou dévaluée suivant le comportement de l'individu en société. En effet, le nom deviendra prestigieux et digne de respect si son porteur jouit d'une bonne moralité auprès des autres membres de sa communauté. Dans le cas contraire, il procure la honte, mieux, il jette le discrédit ou l'opprobre sur l'individu, voire parfois sur toute sa famille. Ce deuxième cas de figure, synonyme d'humiliation, a souvent constitué une véritable hantise pour les promoteurs de la tradition, dans leur existence quotidienne. Cette haute idée qu'ils se font de leur(s) nom(s) ou de celui du clan, les emmène parfois à user de moyens coercitifs dans le règlement de certains conflits au sein de la famille.

C'est ce qui transparaît dans Sous l'orage de Seydou Badian où, Sibiri, chef de file des garants de la tradition, pour montrer à quel point les Benfa tiennent à leur réputation, argua en ces termes pour justifier sa position dans le mariage de Kany, sa sœur cadette :

« Nous avons le droit d'imposer qui nous voulons à Kany parce que Kany a quelque chose de nous: elle porte notre nom, le nom de notre

famille. Qu'elle se conduise mal et la honte rejaillit sur notre famille»¹

L'usage auquel on destine le nom, en tant qu'instrument, fait qu'un objet peut être désigné de différentes manières suivant le prisme à travers lequel il est vu ou présenté. Ainsi par exemple, une chaise prendra selon les circonstances, l'appellation de siège pour ceux qui éprouvent le besoin et la nécessité de s'en servir pour s'asseoir, et celle d'arme si elle a été utilisée pour commettre un acte criminel ou pour abattre un animal. Dans la communauté humaine, le nom qu'on donne à un individu, à un animal ou à une espèce végétale répond tout aussi bien à ce besoin.

C'est pourquoi des parents donnent volontiers à leur progéniture les noms qui leur assignent d'emblée une mission à accomplir à court, moyen ou long terme. Le but recherché par le formateur du nom est essentiellement son accomplissement, sa réalisation personnelle à travers le porteur du nom. Ce projet de réalisation du formateur du nom peut s'interpréter comme un élan, une volonté de voir se pérenniser un fait ou un événement ayant fortement marqué son existence ou un désir de réactualisation d'un passé qui «sommeille» en l'individu. C'est donc là la reconquête d'un idéal disparu. Ces situations s'illustrent par les noms attribués aux enfants qui sont ceux des proches amis, parents ou connaissances ayant marqué leur histoire à titre individuel ou collectif.

II.2.3- Le souci esthétique

Le besoin esthétique enfreint la bienséance observée jusque là dans le système de nomination. Le nom n'est donc plus une convention

¹ Seydou Badian, Sous l'orage, Présence Africaine, Paris, 1963, PP 54-55

établie entre les membres de la communauté, mais un acte purement fantaisiste et subjectif. Si de telles pratiques s'observent rarement avec les noms de végétaux, elles sont de plus en plus fréquentes avec les animaux, les hommes et la désignation des lieux.

En général, on rencontre dans ce registre des noms qu'aucun membre de la famille ou de la tribu n'a jamais porté ou eu connaissance. Le nom à ce moment prend une dimension poétique et même sentimentale: on adopte un nom qui ne plaît, rien que par sa prononciation; ou on donne à son enfant le nom d'une ancienne amie, d'une personne rencontrée au cours d'un séjour hors de la famille, de son clan, de sa tribu, de son pays, voire de son continent, quitte à être combattu par l'entourage immédiat ou lointain.

Après cette tentative de mise à nu de la "passerelle" entre le concept d'idéologie et celui du nom, on s'intéressera à présent au cas spécifique de cette problématique en pays DAN.

II.3- L'idéologie du nom chez les DAN

Dans une société à tradition orale comme la société DAN, les noms que l'on attribue aux différents éléments qui meublent l'environnement immédiat jouent un rôle primordial. En effet, la communauté traditionnelle DAN a décidé de graver dans ses noms son histoire, ses angoisses, sa conception du monde, ses rapports avec ses semblables, bref, sa mémoire collective. Aussi, à travers les noms DAN, transparaît-il bon nombre de préoccupations dont les plus saillantes se résument en termes de primauté de l'homme sur la femme, de

prépondérance de la famille paternelle et de son chef ou encore de communication avec l'entourage...

II.3.1 La primauté de l'homme sur la femme.

Quand une naissance intervient en pays DAN, et si le nom doit être conféré par les parents, c'est toujours le père (et non la mère) qui en aura l'attribution. Il arrive qu'en l'absence du père, l'on attende souvent son retour avant que son enfant n'ait un nom. En cas de décès accidentel du père avant la naissance de sa progéniture, c'est un membre de sa famille paternelle qui se chargera de cette tâche. Ce qui revient à dire que l'attribution du nom est le droit exclusif des hommes dans la société traditionnelle DAN.

Cette perception des choses met à nu la distribution des rôles et la place peu importante de la femme dans ce domaine chez les DAN. C'est par exemple au nom de cette place de moindre importance qui fait qu'une femme ne peut convoquer une assemblée d'hommes en pays DAN.

II.3.2- La prépondérance de la famille paternelle et de son chef.

Le fait d'être homme et d'appartenir à la famille du nouveau-né ne suffisent pas pour disposer du droit de donner un nom à ce dernier. La société DAN étant exclusivement patrilinéaire, la formulation du nom incombe prioritairement à la lignée paternelle. De manière précise, cette tâche, dans les temps anciens, revenait de droit au chef de famille censé être celui qui payait la dot de toutes les épouses de la famille.

II.3.3- La communication avec l'entourage

Le nom peut être motivé par le comportement de l'entourage et les aspirations du formulateur. C'est à ce moment que le nom apparaît comme la réplique aux propos parfois malveillants de l'entourage. Pour ce qui est des aspirations sociales de l'individu, elles transparaissent dans l'attribution de noms empruntés aux personnes qui vivent déjà dans le milieu de rêve du donateur du nom.

Ainsi certaines personnes font porter à leurs enfants le nom d'illustres personnalités politiques du pays pour montrer qu'elles bénéficient de la protection de ces dernières ou qu'elles rêvent d'intégrer leur milieu de vie.

Il est à mentionner qu'en dehors des trois premiers points suggérés ci-dessus, bien d'autres projets se dessinent derrière le(s) nom(s) que l'on attribue aux réalités humaine, spatiale, animale ou végétale en pays DAN. En effet, dans cette aire socioculturelle, le nom se conçoit à la fois comme une valeur, une réalité et un événement.

II.3.4 - Le nom comme une valeur en pays DAN

Dans son univers, plusieurs préoccupations assaillent le DAN. Cependant, dans son contact avec l'environnement immédiat, tous les spectacles qui s'offrent à lui ne sont pas à ses yeux dignes du même intérêt. Aussi, ce dernier effectue-t-il une sélection pour ne retenir que les événements qui constituent de véritables centres d'intérêt pour lui. Ce tri auquel s'adonne le donateur du nom confère au nom concerné le statut d'élément de valeur. Une valeur qui restitue l'univers DAN de

manière partielle et partielle ; deux réalités plutôt complémentaires que contradictoires.

Comme élément partial, le nom exprime la part de subjectivité contenue dans le projet de son donateur. En effet, pour nommer leur enfant, les parents disposent d'un catalogue de noms. Pourtant, de ce riche répertoire, ils ne retiendront que le nom qui est en rapport étroit avec un événement les concernant; faisant ainsi fi de la multitude d'événements existant. Dès cet instant, le nom concerné est surévalué parmi tant d'autres. C'est pourquoi, pendant qu'un tel nommera son fils «**SIAN**» en souvenir d'un défunt père, un autre attribuera au sien le nom «**GLOUHIEU**» qui signifie dans la variété de la langue DAN de Danané, « Le moment» de la guerre».

Ces deux exemples montrent que le motif qui préside au choix des noms est différent et relève de la mission assignée à chacun d'eux. En effet alors que le nom «**SIAN** » traduit l'amour filial pour un père disparu qu'on ambitionne de "ressusciter" à travers le nom du nouveau-né, «**GLOUHIEU** » lui, évoque une situation à répercussion beaucoup plus large de sorte que la mémoire collective elle, intéresse beaucoup plus de personnes. Il en est de même des faits à caractère général comme les liens avec Dieu et les principes de la vie en communauté.

Entendu comme élément partiel, le nom rend compte d'un infime pan de l'univers DAN. Cela est d'autant vrai qu'au nom, se rattache un seul événement, un seul lieu ou encore une seule espèce animale. Ce qui revient à dire qu'à travers un nom précis, le chercheur, voire le reste du monde, n'a accès qu'à une vision bien déterminée du monde DAN.

Autrement dit, chaque membre de la communauté DAN constitue une parcelle de cet univers qu'on recrée. D'une manière générale pour mettre l'accent par exemple sur le couvert végétal, le DAN usera des noms comme «**LIGBAHALEU**»¹ pour indiquer une zone forestière et «**YÊGATA**»² pour désigner une zone savanicole. On pourrait ainsi multiplier les exemples à l'infini si on veut posséder la totalité des préoccupations ou des réalités de l'aire socioculturelle DAN.

Toujours à propos de la valorisation du nom, on peut évoquer qu'en dépit de l'interdiction qui frappe l'attribution des noms d'animaux aux personnes, bien des noms d'animaux font pourtant l'objet de convoitise. A cet effet, lorsqu'on veut mettre en relief la combativité ou la crainte d'un homme par rapport à son entourage, on lui donne le nom «**DOUHO**» ou «le buffle». En revanche, on se gardera de donner aux enfants des noms tels que «**GOUANNUN**» et «**GBIN**» qui désignent respectivement «le chat» et «le chien»; car ces deux noms ne présentent aucune caractéristique anoblissante pour l'homme. De cette même manière on s'abstiendra d'utiliser le terme «**KOUANMIN**» qui signifie «**VOLEUR**», comme nom car l'acte en lui-même est répréhensible.

En définitive, selon l'importance qu'il accorde à un nom, le DAN en fera un instrument très précieux, voire sacré et se gardera de le profaner. C'est fort de ce principe qu'un père ou une mère refuse de dire le vrai nom de son fils ou de sa fille si ce dernier ou cette dernière est l'homonyme de l'un des parents des deux conjoints.

¹ Cf chap. II "les noms de lieux, une banque de données documentaires" P. 254

² Cf chap. II "les noms de lieux, une banque de données documentaires" P. 254

II.3.5- Le nom comme une réalité en pays DAN

Pour s'exprimer comme les linguistes, on dira qu'à chaque nom correspond un signifié. Ce qui veut dire qu'à chaque nom DAN se rattache une vérité. Celle-ci, en fonction de l'énoncé du nom, peut être humaine, spatiale, végétale ou animale.

Comme réalité tangible, dès qu'on prononce le nom de quelqu'un, en lieu et place du son ou du groupe de sons émis par l'interpellateur, c'est une personne vivante qui réagit et s'exécute selon les recommandations de celui qui l'a apostrophée. Cette identification de l'individu au nom qui vient d'être prononcé confère au nom le statut de réalité vivante. En cela, il suffit par exemple de prononcer les noms comme «**YOUDE** », «**FLINDE**» qui désignent respectivement « le père de **YOU** », «le père de la jumelle **FLIN** » et «**MINKAGÔ** » ou «êtes-vous riche en relations humaines? » , pour que dans une assemblée, les concernés se manifestent et se présentent à leur interpellateur. Il en est ainsi de tous les anthroponymes du répertoire onomastique DAN.

Réalité concrète, le nom rattache inéluctablement l'homme à une histoire et à une communauté. Et parfois, si des conflits naissent entre les membres d'une même famille, d'une même tribu ou d'une même nation, c'est bien par ce que certains noms ne permettent pas de déterminer de manière irréfutable, la nature des liens qui existent entre les porteurs desdits noms et les autres membres de la communauté dont ils se réclament. C'est ce doute que le nom peut susciter qui est souvent à l'origine de nombreux conflits dans nos différentes communautés. Tel est le cas avec des noms comme «

CAMARA », « **TITY** » et « **SEKOU** » qui sont des noms DAN mais que l'on rencontre aussi en Guinée-Conakry.

Concernant les toponymes par exemple, ils indiquent pour la plupart des massifs montagneux, des cours d'eau, des campements et des villages qui existent (ou qui ont existé) et qui sont géographiquement localisables dans les départements administratifs de l'Ouest montagneux.

S'il se trouve qu'aujourd'hui quelques-uns de ces lieux ne figurent sur aucune carte, l'existence de leur nom certifie l'effectivité des événements qui ont présidé à leur nomination. C'est pourquoi, un nom comme « **ZAGOUE / ZABAGOUË** »¹ qui signifie «espace de jeux», traduit éloquemment les activités auxquelles s'adonnaient des habitants de ladite localité dans un passé encore récent. A cet effet, de nombreux témoignages concordent pour dire que « **ZAGOUE / ZABAGOUË** » fut l'un des sièges de jeux de poker dans la Sous-Préfecture de Man. Plus exactement, «**ZAGOUE / ZABAGOUË**» était la formule traditionnelle des salles de jeux qui foisonnent nos capitales africaines modernes.

De nombreux autres témoignages recueillis auprès des ressortissants de ce village nous ont révélé que, le nommé « **TIA BOYOUN'** », un homme riche dudit village, aurait perdu en un seul jour toute sa fortune au cours d'une partie de jeux de cartes. Cet épisode de la vie de notre joueur de cartes conféra de la notoriété au village de « **ZAGOUE / ZABAGOUË** » au détriment de toutes les autres aires de

¹ ZAGOUE, village de 1747 habitants dans la Sous-préfecture de Man, se situe à environ 9 Km du chef lieu de Sous-préfecture; sur l'ancien axe Man Biankouma

jeux de la Sous-préfecture de Man.

Le nom, au-delà de la réalité physique qu'il exprime, est aussi une réalité symbolique. C'est pourquoi le choix des noms n'est jamais fortuit. En effet, certains noms font revivre un événement qui peut concerner uniquement le couple ou qui peut s'étendre à tout le clan ou à toute la tribu. Dans un tel contexte, l'onomastique DAN apparaît comme la somme de toutes les réalités individuelles et collectives vécues par les membres de cette communauté. On peut donc affirmer qu'en pays DAN, chaque nom est une partie de l'identité globale de cette communauté. Ainsi, dans un village par exemple chaque habitant représente un pilier du patrimoine culturel DAN.

On remarque également que la valeur symbolique du nom ne se limite pas aux seuls noms de personnes. Elle prend en compte tout aussi bien les animaux, les végétaux que les lieux. En effet, en même temps que le nom « **GUEU** » ou « l'Iroko » désigne une espèce végétale bien connue des populations, il renvoie aussi dans l'imaginaire collectif DAN, à l'idée de bravoure, de courage, de combativité et de puissance.

En effet, cet arbre est réputé pour sa résistance aux tempêtes les plus violentes. Il est également supposé servir de demeure aux génies. A ce propos, il existe en pays DAN une chanson de défi qui s'énonce de la manière suivante:

« A la lisière du champ se trouvent plusieurs arbres, mais seul l'iroko (ou Gueu) est visible ».

Cette chanson proverbiale signifie que « Dans une assemblée d'hommes, on ne fait allégeance qu'aux plus valeureux, aux plus

puissants».

Aussi, de même que « **DOMPLEU / DOHANPLEU** » et « **DAKOUEPLEU** » désignent des villages, ils traduisent également le comportement ou l'état d'esprit des populations qui y habitent. Ainsi «DAKOUEPLEU», union de trois villages et qui signifie « le village de ceux qui se sont mis ensemble » rime avec solidarité et union. Quant à «**DOMPLEU / DOHANPLEU**» ou « village de "DOHAN", l'araignée», l'accent est mis sur la ruse du personnage de l'araignée dans les contes africains. Enfin «**PODIAGOUINE**» ou « le village des beaux parleurs » est le symbole de la démagogie.

En définitive « **DOMPLEU / DOHANPLEU** » et «**PODIAGOUINE**» traduisent respectivement la roublardise et la démagogie.

II.3.6- Le nom comme événement en pays DAN

Le séjour terrestre de l'homme est continuellement marqué d'événements. Aussi, dans la société traditionnelle DAN, de nombreux noms ont-ils eu pour supports des événements qui ont affecté de manière indélébile la communauté entière. Ici, il est à remarquer que le terme "événement" doit se comprendre dans son sens le plus large possible. Autrement dit, il englobe à la fois les faits neutres et ceux empreints de l'émotivité du donateur de nom.

Qu'il traduise une réalité, qu'il soit une valeur, tout nom demeure avant tout, un fait ou une expérience vécue par les membres d'une communauté donnée. C'est pourquoi, il n'existe pas de nom pour un

événement qui n'a pas encore eu lieu. En d'autres termes, aucun nom ne précède l'événement auquel il se rapporte. Comme tel, le nom s'inscrit dans le temps et dans l'espace et il se présente comme une chance pour la dynamique de l'onomastique DAN.

Pris comme un événement neutre, c'est-à-dire fruit de constat du donateur, le nom n'a aucune connotation partisane et le fait qu'il évoque ne sous-entend aucune opinion. En pays DAN, les noms qui rentrent dans cette catégorie se rencontrent un peu partout. A titre d'illustration, on peut retenir les noms contenus dans le tableau ci-après:

Tableau a: Les noms événementiels qui traduisent des faits neutres

Les noms	signification et les motifs qui les sous-tendent
«LÔHI »	« Le jour du marché ». Ce nom a été attribué à l'enfant né le jour du marché du village de ses parents.
« GOULOUZIA »	«La poudre de guerre». Il s'agit ici d'une fillette généralement vierge que l'on charge de piler les feuilles et les écorces dont les guerriers vont s'enduire le corps pour être invulnérables. Ce nom évoque le rôle joué par son porteur pendant la période des guerres tribales.
« DOUKPALE »	« Celle qui prépare la viande de bœuf ». C'est le nom qui a été attribué à une fillette née le jour de l'immolation du bœuf sacrificiel de la fête d'excision dans sa famille'. Cette dernière est supposée être' envoyée par les

	ancêtres pour aider à la cuisson du repas festier.
« GANLE »	« La femme originaire de GAN ». Cette autre fille est née dans le village de GAN, dans l'e département de Biankouma à l'occasion d'une fête d'excision où sa mère faisait partie des invités.

Toujours à propos des noms événementiels, notons qu'il arrive que le DAN donne des noms qui ne sont pas significatifs de l'événement à l'origine duquel ils ont été attribués.

Tel est le cas d'une naissance qui intervient très peu de temps après ou coïncide avec la mort d'un des parents du nouveau-né. C'est aussi le cas des noms prédestinés qui émanent généralement des devins, des marabouts ou encore d'un tiers qui au cours d'un songe, est rentré en contact avec l'esprit de celui qui va naître.

Qu'il s'agisse des cas antérieurement évoqués ou de ceux contenus dans le tableau ci-dessus, on remarque l'absence totale de charge émotive ou sentimentale des donateurs des noms à travers lesdits noms.

Vu sous l'angle d'une circonstance, le nom se rapporte à un événement qui implique plus ou moins directement le couple. C'est cette deuxième facette qui autorise à dire qu'en pays DAN, l'idéologie du nom est une idéologie de la totalité. Cela signifie que le nom DAN traduit à la fois les réalités parcellaires et générales ou encore, qu'il restitue les différentes valeurs ou les différents compartiments du monde DAN. A la

différence des exemples où le donateur ne s'en tient qu'aux seuls événements qui sont à l'origine des noms, ici les noms sont plutôt subjectifs. Ils traduisent des réponses à des expériences que les couples ont vécues d'une manière ou d'une autre. A titre d'exemples, on peut évoquer dans le tableau suivant quelques noms proverbiaux tels qu'ils sont énoncés à Danané, leur milieu d'origine.

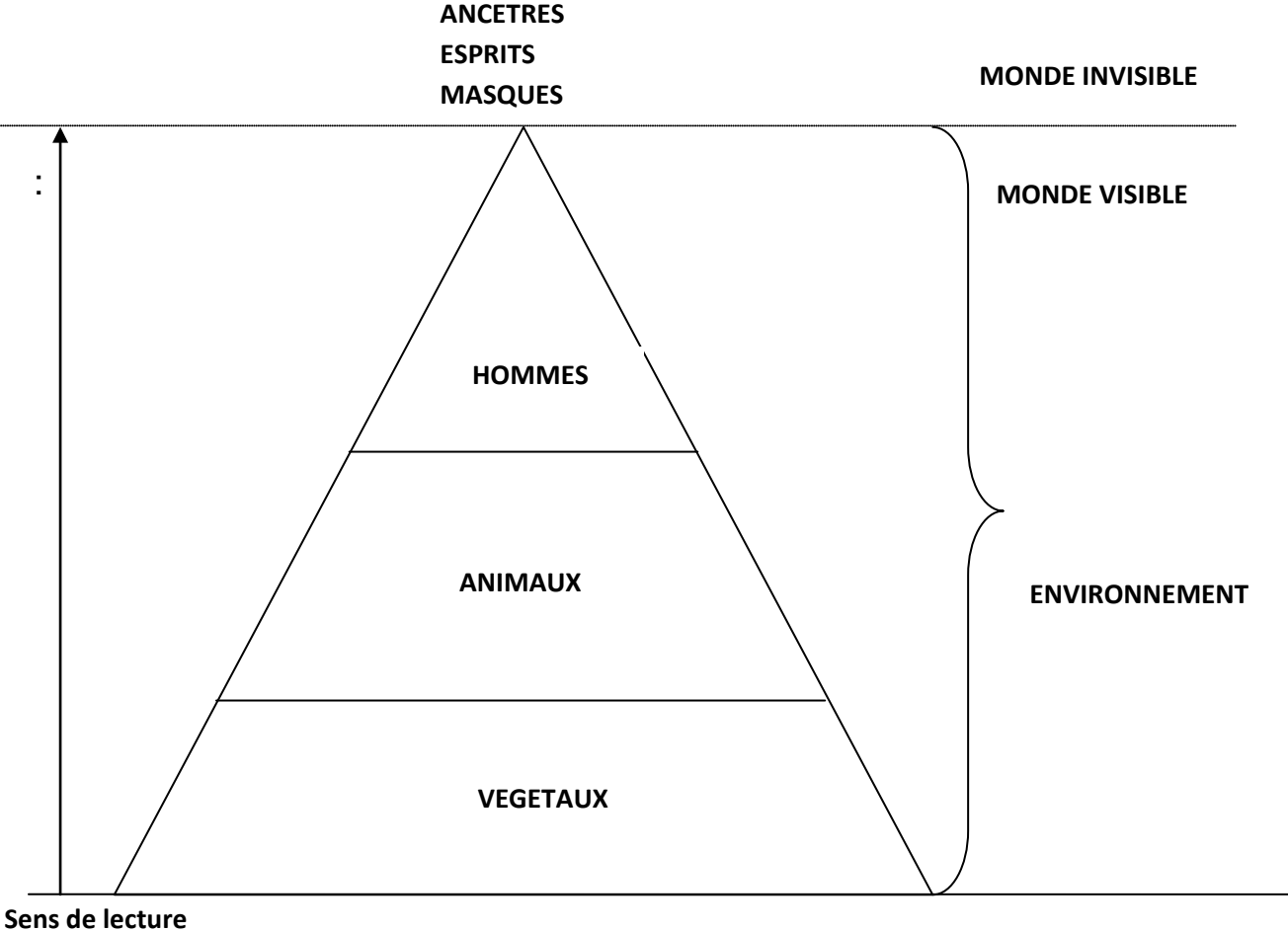
Tableau b: Les noms événementiels empreints de l'émotivité des donateurs

Sources d'inspiration	Exemples	Transcription littérale	Signification
Les considérations sur les enfants	« MUNSCĒNAN »	« Qu'est-ce qui est plus beau qu'un enfant? »,	L'enfant est la seule vraie richesse.
	«NUNKAMĒLA »	« Enfants, vous sauvez l'homme »	Les enfants mettent l'homme à l'abri des propos malveillants.
	«NUMPLESSE U»	«Tout enfant est bon»	«Tout enfant est précieux»
L'expression de l'existence de Dieu	« ZRAN FAN »	«La force de Dieu»	«La force de Dieu»
	«APLĒZRANK A»	« Tout dépend de Dieu »	« Dieu seul est Maître de tout»
	«ZRANWONKE U»	« Dieu fait les choses»	«Dieu agit / Dieu reconforte»

Le souci de la postérité	«SOKPEU»	« Le baluchon »	« Le baluchon ». C'est une manière de détourner les mauvais regards
	«YAGô »	« On l'attend »	«Celui qu'on attend ». Parmi les enfants du couple il y a toujours un dont la venue est ardemment désirée
	«TÔALO »	« Mon nom est parti»	« Mon nom se répand ». Un enfant qui naît véhicule le nom de ses géniteurs auprès des autres.
L'expression d'un défi	« DANDAN »	« Merde / Je m'en fous!»	Qu'advienne que pourra car je suis prêt à supporter toutes les conséquences»
	« KAKOUAN »	« Vous l'avez raté »	«Vous avez échoué ». C'est une moquerie mêlée à l'endroit des sorciers.
	« KOUAGON »	« Luttons »	« Affirmons-nous pour voir celui qui vaincra».

Toujours à propos de l'idéologie, résumons-nous partiellement pour dire que l'onomastique DAN est un condensé de l'univers. Parcourir donc celle-ci, c'est prendre contact avec chacun des éléments qui

meublent cet univers. En d'autres termes, chaque nom DAN est un témoignage de la conception du cosmos chez ce peuple et la manière dont se structure sa société. Il s'agit d'une structure de type pyramidal dont la base est constitué de l'environnement immédiat et le sommet, des esprits (masques, génies, esprits, Dieu..... .Il reste entendu que l'environnement lui-même se compose dei végétaux, d'animaux et des hommes. Toutes choses qui nous donnent la configuration suivante:



Le schéma de la représentation de l'idéologie de l'onomastique DAN

Commentaire du schéma

A l'observation du schéma ci-dessus, on s'aperçoit que l'onomastique DAN rend compte de l'environnement quotidien, avec une hiérarchisation des éléments qui le constituent. Ici, il s'agit d'un environnement typiquement montagneux. En témoigne la prédominance des toponymes en rapport avec les sommets, les flancs et les bas de montagnes: « SINGOUIN / au sommet de la montagne SIN », « **GBATODIE** / au sommet de la montagne « GBATO » » et « **OUETOMBA** / au flanc de la montagne « OUETON »; pour ne citer que ces trois exemples

Quant à la stratification de cet univers, elle nous est suggérée par des anthroponymes comme « GUEU / l'Iroko, « GOUËLI / le fromager » et des toponymes tels que «BIANTOUEU/espace, riche en gros arbres », « **LIGBAHALEU** / espace riche en arbres » » qui indiquent tous la présence d'un couvert végétal dense. Du coup, on accède à l'économie du pays DAN ; une économie principalement basée sur les ressources naturelles que sont le café, le cacao, le bois et le tourisme.

Concernant la faune, elle se signale avec des anthroponymes que sont « **DOUHO** / le buffle », « **GOUE** / le mamba vert » et « **YOUHO** / le silure d'eau douce ». Ces noms, bien que portés par des hommes renvoient à des animaux.

A partir donc de ces deux catégories de noms de lieux et de personnes qui renvoient à la flore et à la faune, on peut affirmer qu'en plus des informations à caractère économique, l'onomastique DAN rend compte des habitudes alimentaires et tient aussi compte des interactions

entre l'homme et la nature.

D'ailleurs, à propos de ces interactions, il faut noter que tout nom de personne est porteur d'une charge historique ou émotionnelle. Cette charge peut être liée, soit aux circonstances et lieux de la naissance du porteur du nom, soit aux événements vécus par les parents ou la communauté d'accueil de celui-ci. A titre illustratif on peut retenir les exemples si après:

- Les noms propres expriment un dépit

« **MUNDAGUI** » qui signifie «qu'est ce qui ma poussé?, qu'est ce qui m'a pris? ». Ce nom est attribué dans les circonstances où le bienfait est payé en monnaie de singe.

« **ZOTAWON** » qui veut dire « un sujet de tourmente »et qui renvoie à une situation de remords pour un acte antérieurement posé

- Les noms propres exprimant une prière

« **DOMPIEU** », c'est-à-dire « soutiens-moi» .C 'est un appel à l'aide

« **KAMAWONTO** » qui veut dire « pardonnez-moi! ».

« **KEUMPIEU** » ou « Sois avec moi »: un enfant est le meilleur ami, le partenaire de choix dans une communauté où une personne se sent rejetée

Cette communication avec les entités supérieures s'illustre à travers les noms « **ZRAN** » qui signifie « DIEU » et « **GUE** » qui se traduit par « MASQUE » ; noms que l'on rencontre çà et là en pays DAN.

En définitive, l'idéologie peut se résumer en la restitution de l'univers DAN.

II.4- Les perspectives et le devenir de l'onomastique DAN

II.4.1- Les perspectives de l'onomastique DAN

L'homogénéité globale et apparente que semble présenter la communauté DAN à travers l'idéologie du nom telle que décrite plus haut, ne saurait suffire à elle seule pour conclure de l'uniformité de la pensée. En effet, un simple changement d'espace à l'intérieur d'un même groupe ethnique convainc de l'existence d'une pluralité d'opinions sur des réalités données, L'idéologie, étant un système qui évolue ou opère essentiellement par contradiction, présenter une pensée unique et unificatrice du DAN à propos du nom, serait condamner son système onomastique à la sclérose et lui nier la dynamique annoncée dans les précédentes rubriques. Une telle démarche traduit chez le chercheur l'absence du nécessaire recul qu'exige l'interprétation de tout fait.

Aussi, pour se faire une opinion des orientations éventuelles que peut connaître l'onomastique DAN, importe-t-il de connaître en tout premier lieu les sources d'information ou les théoriciens de cette idéologie, et surtout d'apprécier le degré d'adhésion ou d'acceptation de celle-ci par la population concernée et enfin, les conséquences de telles pratiques.

II.4.1.1- Les sources d'information ou les théoriciens de l'idéologie du nom

Les théoriciens de l'idéologie onomastique en pays DAN sont généralement les personnes âgées, les patriarches, les chefs de famille, de tribu et les notables du village. A ceux-ci se joignent les griots, mémoire du peuple car connaissant l'histoire de tous et de chacun. Pour avoir eu le privilège de précéder leurs concitoyens sur terre, les théoriciens du nom représentent aux yeux du monde', les garants de la tradition transmise de façon orale de génération en génération. Cette position proche des ancêtres disparus qui est la leur, confrère une autorité à leurs propos qui font office très souvent de loi pour leur entourage.

De cette manière, ils veillent à l'exécution scrupuleuse des principes sacro-saints de cette tradition. Ils procèdent ainsi pour sauvegarder non seulement leur pouvoir, mais aussi et surtout pour maintenir l'harmonie dans leur espace de vie. Car si le nom impose des devoirs auxquels est assujetti son porteur, il lui octroie en retour une flopée de droits: droit de revendiquer telle ou telle parcelle de forêt, droit de regard dans la gestion du patrimoine commun ou encore le droit de parole au cours d'une assise du tribunal traditionnel.

II.4.1.2- Le degré d'adhésion ou d'acceptation de l'idéologie par la masse

Aujourd'hui, aucune donnée statistique n'existe pour attester du taux d'adhésion effective de la masse au discours de l'idéologie onomastique DAN. Le seul instrument de jauge reste alors la pratique

quotidienne observée autour des noms dans les espaces ruraux et urbains. A ce stade deux tendances se dégagent:

Dans l'espace rural, du fait de la position sociale privilégiée des idéologues, on note une adhésion relativement forte à leur(s) message(s). Cette situation découle du fait que dans la zone rurale on rencontre un nombre très important de personnes n'ayant jamais eu commerce avec l'école occidentale. Dans ce milieu, même si on note quelquefois une présence assez suffisante de jeunes déscolarisés ou d'anciens fonctionnaires à la retraite, la tendance de ceux-ci s'inscrit beaucoup plus dans le sens d'une réintégration douce et réussie dans leur milieu d'origine plutôt que dans celle d'une innovation.

Concernant particulièrement ceux qui n'ont pas réussi à l'école, leurs préoccupations essentielles demeurent leur acceptation sans heurts par leurs frères restés au village. Car échouer à l'école occidentale constitue une grande honte pour l'individu et pour sa famille. Les innovations susceptibles d'être apportées par ces derniers se situent dans des domaines autres que celui de l'onomastique.

Dans l'espace urbain, contrairement à ce qui se constate dans la zone rurale, on note une faible adhésion des masses à l'idéologie qui sous-tend l'attribution des noms aux individus. Les contacts multiples et multiformes entre différentes races, différents groupes ethniques, bref, le caractère cosmopolite des villes inhibe cet élan traditionnel en l'individu ou tout au moins le ralentit. En ville, l'homme est à cheval entre la tradition et le modernisme. Il évolue dans une sorte de système « hybride » fait de valeurs puisées de contacts interraciaux ou interethniques.

Cette situation insufflé une dynamique au système onomastique DAN.

Les conséquences d'une adhésion à « deux vitesses » à l'idéologie se résument en une cohabitation de deux systèmes onomastiques. Mieux, on note l'existence d'un système onomastique évolutif. Ce qui constitue le reflet du dynamisme de la société DAN tout entière. Au niveau de l'onomastique humaine, on assiste à une certaine décoloration des noms de personnes sont attribués à certaines espèces végétales.

Concernant les noms de lieux, il faut tout de suite faire remarquer que la communauté ne tient pas de conclave particulier; car de façon générale, les faits s'opèrent d'eux-mêmes. En effet, par le passé, ceux des membres de la communauté qui ont posé des actes particuliers de bravoure ou de hauts faits d'armes ou encore qui ont développé d'autres qualités qui méritent l'attention, l'admiration et le respect de leurs pairs, voient par exemple leur nom associé à un espace précis. Outre cet aspect qu'on qualifiera d'acte de reconnaissance de la communauté, il faut relever également qu'un événement particulier dont le déroulement affecte la vie de toute la communauté, peut être retenu pour la désignation d'une espèce végétale. C'est le cas de la plante « **Sékou Touré** » dont il a été fait mention dans les pages précédentes. Toujours à propos des lieux, de nos jours les individus ne s'embarrassent plus d'indiquer par des noms de leur libre imagination, des espaces privés ou publics. Ce phénomène s'est généralisé, et à l'échelle nationale au point que certains quartiers d'Abidjan tels que **YOPOUGON** et **ABOBO** sont respectivement désignés par «**POY**» et «**BOSTON**».

II.4.1.3- Le bilan ou l'impact de l'idéologie du nom en pays DAN

Le bilan découle des deux précédentes rubriques, à savoir l'existence de deux tendances au niveau de l'adhésion des populations DAN à l'idéologie du nom dans leur communauté. En effet, on note la présence d'une tendance traditionnelle représentée par les populations rurales et de celle qu'on qualifierait de moderne et qui est animée par les intellectuels.

Cette cohabitation de ces deux tendances amène à croire que l'irruption de la loi d'octobre 1964 dans l'appellation coutumière, même si elle a orchestré quelques perturbations ou des réaménagements dans l'onomastique DAN, elle n'a pas pour autant réussi à la faire disparaître. Ce qui signifie que l'ambition des élites ivoiriennes de satisfaire les exigences d'une société moderne, n'a pas obtenu les résultats escomptés dans le domaine du nom.

Pour mémoire, on retient que la pratique de la loi sur les noms visait essentiellement trois points:

- L'obtention d'un nom pour les membres de la même famille;
- L'observation d'un certain libéralisme dans l'adoption du nom;
- La remédiassions aux homonymies

Des trois points ci-dessus indiqués, on remarque que l'échec de la législation d'octobre 1964 sur le nom est beaucoup plus patent dans la prévention contre les homonymies. En effet, la prévention contre les homonymies s'exerce selon le bon sens et le champ de connaissances

des agents de l'état civil. La preuve, tout déclarant peut emprunter n'importe quel nom comme prénom à la seule condition que le recours au nom ne prête pas à confusion avec l'appellation d'une personne de grande notoriété. Dans ce cas, l'agent de l'état civil qui sait que le nom est celui d'une haute personnalité généralement politique, le rejette et exige du déclarant de faire la preuve par une attestation que le possesseur du nom consent bien à ce qu'il soit donné au nouveau-né.

C'est ainsi que dans le pays DAN, on rencontre presque partout les noms comme «**ZOH GOGBE**», «**FLAN GBONGUE** », «**DROH SAHI** »; pendant que des noms comme «**DION HOUPHOUET**¹,» «**BLEU EKRA**²» ou encore «**VEHI YACE**³» sont pratiquement inexistantes.

En guise de résumé partiel sur ce point on peut avancer pour dire que concernant les noms de personnes, l'idéologie qui les sous-tend diffère de celle de la désignation des lieux, des végétaux et des animaux.

Concernant particulièrement les espèces végétales et animales, leur nomination est généralement un acte qui répond à très peu de justifications. On parlera ici d'onomastique des objets culturels; c'est-à-dire qu'on donne un nom à quelque chose qui a été créé par d'autres auparavant et auquel on avait déjà attribué un nom.

Toujours au sujet des espèces végétales et animales, la dynamique onomastique se manifeste surtout au niveau des noms des

¹ HOUPHOUET: premier président de la République de Côte d'Ivoire (1960-1993)

² EKRA (Mathieu) : Homme politique, grand médiateur de la République au moment de nos enquêtes

³YACE (Philippe): Homme politique, ex-président de l'Assemblée Nationale et du Conseil Economique et Sociale de Côte d'Ivoire.

cultures introduites dans l'espace DAN pendant la période coloniale. Les animaux eux sont désignés par le groupe auquel ils appartiennent.

Toutefois, Il convient de noter que la nouvelle législation ivoirienne sur le nom, malgré tous les procès qu'on peut lui faire, réunit dans l'exploitation qui en est faite, deux atouts majeurs.

Le premier est la grande simplicité avec laquelle elle a remédié sur le terrain à l'épineux problème de la distinction entre noms et prénoms. En effet, pour la très grande majorité de la population ivoirienne, il n'y a pas dans l'appellation, de catégorie correspondant aux noms à laquelle s'oppose une classe de prénoms. Dans ces conditions il est difficile de caractériser les noms et prénoms des nombreuses communautés ethniques du pays. Aussi, les agents de l'état civil ont-ils découvert la "recette" en considérant comme patronyme, celui transcrit comme tel sur la carte d'identité, qui est la pièce de base des déclarants. De ce fait, les autres appellations qui suivent sont présumées être des prénoms.

Le second atout de la législation ivoirienne en matière de nom est son absence de caractère discriminatoire envers les noms étrangers au pays, son trait permissif, qui en font un système considérablement ouvert à l'extérieur, contrairement à son inspirateur français. A partir donc des deux atouts essentiels ci-dessus présentés, on peut affirmer que la législation ivoirienne en matière de nom est d'une rare originalité.

II.4.2- Le devenir de l'onomastique DAN.

L'examen et la pratique de la loi sur le nom ont montré que celle-ci constitue un début de solution à l'avenir de l'onomastique DAN,

ballottée qu'elle est entre la tradition et à la modernité. Ainsi, pour mieux envisager toute perspective qui puisse permettre à cette onomastique de conserver son identité tout en s'inscrivant dans la dynamique du temps, il faut prendre en compte à la fois le passé et le présent du nom DAN. Ce qui passe nécessairement par la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures.

II.4.2.1- La correction systématique de l'orthographe des noms DAN

La législation nouvelle, bien qu'elle soit assez ouverte, ne donne ni les moyens de l'absorption des noms locaux, ni les instruments de leur résistance à la nouvelle onomastique. Par ailleurs l'enquête sur le terrain a montré que les agents de l'état civil eux-mêmes n'étaient pas préparés et ne le sont toujours pas à l'exercice de leurs fonctions pour appliquer les nombreux usages et la tradition du pays qui doivent leur servir de référence. Au plan moderne, ils ne disposent ni de code d'orthographe du nom, ni de registre des noms et prénoms des diverses régions, pour servir de guides ou de conseillers qu'ils devraient être pour les déclarants. Dans ces conditions, comment opérer donc cette correction que nous appelons de tous nos vœux?

Dans la pratique, il est difficile de faire une correction, donc une codification rigoureuse sans signes ou alphabet ayant pour vocation de fixer sur un support matériel une idée, une pensée dont un tiers peut faire usage ultérieurement.

Il faut donc pour résoudre cette autre équation, faire recours à l'imprimé, Or la société DAN étant une société à tradition orale, c'est à dire où l'alphabet est absent, il y a très peu de chance pour satisfaire cette attente. Pour une parfaite transcription des noms, l'entreprise demande l'existence d'un état d'esprit déjà préparé à la tâche, une équipe disposée à l'exécuter, Or l'élite DAN, pour divers motifs, se soucie peu du devenir de son anthroponymie. Il serait donc illusoire de l'inviter à une œuvre d'aussi grande patience car la correction dont nous parlons ici doit s'appuyer sur les fruits de recherches effectuées par l'institut de Linguistique Appliquée (ILA) d'Abidjan Cocody.

Dès cet instant, nous estimons que la tâche incombe désormais aux pouvoirs publics. Celle-ci peut se traduire sur le terrain par l'organisation de séminaires d'initiation et de formation des officiers de l'état civil à l'alphabet DAN. On pourrait à l'occasion étendre un tel exemple à l'ensemble du pays dans le souci d'uniformisation de la pratique du nom. En la matière, les instruments techniques existent déjà ; seule la volonté politique manque. Cette situation doit déboucher à moyen terme sur l'introduction des langues locales dans l'enseignement afin de rendre aux noms leur essence originelle.

Cette option pour les langues locales ne doit évidemment pas faire ignorer l'alphabet français, qui doit toujours être exploité pour écrire le nom DAN. Il est certes vrai qu'il ne pourra pas satisfaire entièrement l'orthographe correcte des noms intéressés. Aussi, pour pallier cette insuffisance on pourrait directement se tourner vers l'alphabet local DAN. Et dans le souci d'approcher autant que possible l'énoncé originel du nom et sa reproduction à peu près fidèle, le recours non seulement

du DAN du village et de la ville est nécessaire, mais également celui des spécialistes de linguistique, qu'ils soient DAN ou étrangers, pour réaliser dans des conditions satisfaisantes cette opération.

Pour remédier aux erreurs possibles de la transcription littérale des noms, il faudrait l'accompagner de l'enregistrement de leur énoncé sur les bandes magnétiques sonores dont la conservation garantirait pour la postérité, l'exactitude de la prononciation de la catégorie de noms qui nécessitait d'être enregistrée.

Bref, les résultats de la transcription correcte des noms, pour être utilitaires et profitables au public qui en éprouverait le besoin peuvent être reproduits dans un répertoire mis à la disposition de l'état civil.

II.4.2.2- La nécessité pour les membres d'une même famille de se choisir un nom patronymique telle que recommandée par la loi d'octobre 1964

Dans les pages précédentes on a montré que la nouvelle législation faisait obligation à chaque citoyen d'avoir impérativement un patronyme. Il a été également indiqué qu'à la pratique de cette loi sur le terrain, les agents de l'état civil avaient résolu de solutionner le problème du patronyme en choisissant le nom porté sur la carte d'identité du déclarant. Même si cette pratique semble résoudre partiellement le problème, il n'en demeure pas moins qu'elle présente des insuffisances.

En effet, dans la société contemporaine DAN, on note l'existence de familles victimes de l'avance prise par certains de leurs chefs dans

l'adoption du code post colonial en matière de noms. Ainsi plusieurs frères se réclamant du même père et ayant notoirement accédé à la culture européenne, retiennent qui, le nom du père, qui leur nom individuel comme patronyme. Les enfants issus de ces frères, qui sont cousins entre eux, se trouvent ainsi désignés par des patronymes différents.

Dans ces conditions, s'il faut profiter de la promotion de l'un des cousins, le nom est loin de fournir la marque évidente du lien de parenté, pour qu'on puisse l'exploiter. Ce n'est pas le moindre ennui aujourd'hui où l'on n'hésite pas à se déclarer « frère » d'un tel à son interlocuteur qui a de la peine à le croire par l'absence de l'appellation commune entre les deux frères.

Dans le précédent cas de figure où des « frères » s'ignorent ou doutent l'un de l'autre à partir de leur appellation respective, l'adoption d'un nom de famille pour les membres d'une même famille est plus qu'une nécessité. Quant à la démarche à observer pour parvenir à un résultat satisfaisant, elle consistera à demander aux membres d'une lignée d'accorder leur violon sur le choix d'un nom de leurs aïeux. Le nom ainsi choisi fera désormais office du patronyme pour la famille concernée; et par des procédures judiciaires il pourra figurer sur les documents des générations présentes. Les générations futures elles, ne pourront qu'hériter des fruits du conclave de leurs ascendants.

Aussi contraignante qu'elle puisse paraître, l'adoption d'un nom de famille pour les membres d'une même famille, a l'avantage de rapprocher les enfants ou les descendants d'un même aïeul. Ceci est d'une importance capitale dans la mesure où la liberté que s'offre chaque

père dans l'attribution du nom de sa progéniture fait que les uns et les autres ne se sentent pas liés par le lien sacré du sang ; fut-il d'un ancêtre lointain.

II.4.2.3 - L'élaboration des prénoms exclusivement DAN pour accompagner le patronyme adopté par les membres d'une même famille

Avec l'application de l'état civil post colonial, le nom DAN a été affecté dans son essence. On note essentiellement cet impact sur l'essence du nom DAN dans la mise en cause officielle du nom. En effet, désormais il est convenu que légalement le DAN est assujetti à se reconnaître un nom (ou patronyme) et des prénoms, même s'ils proviennent du catalogue des noms de l'ethnie. Le corollaire d'une telle option est pour le DAN, la fixation du nom qui devient celui des membres des familles futures.

A propos de l'élaboration de prénoms exclusivement DAN, cette autre pratique permet à ceux qui veulent opter pour une anthroponymie authentique DAN, de voir leurs aspirations comblées de façon complète et totale. Mais en fait de quoi s'agit-il? La réponse à cette interrogation pourrait se trouver dans l'exploration de la démarche suivante:

A la naissance de chaque individu, il porte un nom individuel auquel on associe celui du père pour les besoins de l'identification de la filiation. Or, à partir du moment où les membres de la famille ont déjà adopté le nom d'un aïeul comme étant le patronyme, on pourra considérer volontiers toutes les appellations individuelles comme des

prénoms, L'avantage de cette démarche réside dans le fait qu'à l'instar du système onomastique français, plusieurs personnes peuvent avoir le même prénom. Cette situation a également l'avantage de traduire les réalités quotidiennes vécues par les populations car dans les villages, de nombreuses personnes portent le nom d'un ancêtre commun. Ces nouveaux prénoms pourraient être répertoriés et consignés dans un document qui sera mis à la disposition de l'état civil, pour ceux qui en auraient besoin.

CONCLUSION GENERALE

L'univers des noms DAN traduit la vision du monde de ce peuple. Une vision totale et englobante dont le nom est le reflet. A travers l'étude des noms DAN, on a pu observer qu'au-delà des toutes premières fonctions de présentation et d'identification qui lui sont dévolues, le nom rend compte non seulement des relations multiples qui régissent la vie des membres d'une même communauté ethnique, mais également du réseau relationnel de ce peuple avec ses voisins immédiats et le reste du monde. En témoigne la présence de nombreux noms et prénoms d'origines étrangères dans le répertoire de l'onomastique DAN.

Au-delà de ce premier niveau d'analyse, il est apparu également au cours de cette étude que le nom DAN est une clé d'accès à une gamme variée d'informations.

Celles-ci ont trait aux habitudes alimentaires, à la nature des rapports entre les vivants et les morts, à l'histoire individuelle et collective des populations, aux ressources du sous-sol, à l'hydrographie, à la géographie et à l'économie du monde DAN; pour ne citer que celles-là. En définitive le nom cristallise l'existence tout entière du DAN et rend compte de chaque acte, de chaque émotion de cette existence.

Le nom **re-crée** le monde DAN et chaque nom restitue un pan de ce monde. Dès lors, on peut affirmer que le nom en pays DAN est à la fois un miroir et une lucarne sur l'extérieur.

Comme miroir, il restitue à l'homme son image et lui offre l'occasion de prendre connaissance et conscience de son existence. Et le fait de saisir son altérité et de savoir qu'on est une entité autonome malgré l'étendue de son tissu relationnel, suscite en l'individu une

volonté réelle de la prise en main de son destin et du destin de toute la communauté.

Enfin, comme une lucarne sur l'extérieur, le nom DAN expose aux autres peuples les us et coutumes ou encore les fondements de cette société. L'occasion est alors toute belle pour qu'à partir du nom, chacun se forge une opinion de ce peuple. C'est donc cette opportunité de jugement qu'il donne en s'exposant au regard de l'autre, qui justifie le statut d'instrument d'identification conféré au nom DAN.

Le nom, c'est à la fois un mode d'identification, la clé de la parenté, un instrument de bienséance et de sociabilité, et enfin l'expression de la destinée et de l'histoire de l'individu. L'étude du nom, nous dit Baroan Kipré, « apparaît comme une excellente initiation à une culture étrangère »¹.

Le NOM, c'est aussi une Mission. Aujourd'hui les peuples d'Afrique sont en quête de leur identité, non seulement pour affirmer leur particularité anthropologique, socioculturelle, économique et politique dans le concert des nations, mais aussi pour consolider leur conscience identitaire et faire face à leur propre histoire et à leur destin. En effet, avoir une identité c'est d'une part, être établi comme une entité, un sujet non interchangeable capable de répondre de lui-même, à autrui et à l'histoire, et d'autre part, s'assumer comme tel. Dans ce cadre, le nom constitue l'un des éléments déterminants de la conscience, du processus de consolidation, d'affirmation identitaire.

¹ Baroan Kipré G.Edeme, op cit P.46

Un homme, un peuple sans nom, ou portant son nom avec inconscience et irresponsabilité est un homme, un peuple sans identité, sans consistance. Et un homme, un peuple sans identité constitue une ombre historique, un échec humain. Par contre un homme, un peuple qui porte son nom avec fierté, dignité et responsabilité s'établit comme une chance pour le monde. Porter un nom, c'est être une espérance, le vivre effectivement c'est en être un médiateur au cœur de l'histoire.

Dans nombre de sociétés africaines, le nom donné à la personne humaine est d'une importance déterminante et pour l'individu et pour la communauté à laquelle il appartient. Par ailleurs en pays DAN, le nom identifie l'individu. Il le désigne et le fait connaître dans son identité spécifique. Il constitue le signe et l'attestation de son acceptation et de son intégration par et dans sa communauté d'origine. Par le nom, l'individu est inséré dans la communauté, dans le projet d'homme et de société de celle-ci. Il en devient, comme le dit l'abbé Jean Sinsin Bayo, Le «co-responsable et le co-bâtitseur»¹.

Ainsi l'individu en terre DAN, naît dans une histoire qui le détermine et qu'il détermine à son tour. Il existe entre l'individu et l'histoire ou la culture dans laquelle il naît, une relation dynamique et dialectique. C'est pourquoi chez les DAN de manière générale, les noms par lesquels s'opère cette insertion historique sont proverbiaux et événementiels. En effet, l'individu naît au cœur d'une histoire comme fruit ou témoin de celle-ci. Ainsi lorsqu'un père donne à son fils un nom de sa communauté et qu'il le fait précéder ou suivre d'un nom

¹Père Jean Sinsin Bayo Ton nom est qui? Noms proverbiaux en pays DAN, Edilis, collection SANKOFA, Abidjan 2001, P.7

événementiel, cela signifie que cet enfant est né au moment où ledit événement se produisait ou s'est produit dans la région ou dans le pays tout entier. Cet enfant est donc le témoignage vivant qui rappelle les faits marquants de l'histoire de la famille, de la tribu ou du clan à une période bien précise.

Le nom constitue également un Programme, une Vocation. S'il est vrai que l'histoire fait l'homme, il demeure aussi vrai que l'homme fait, détermine et oriente l'histoire dans laquelle il s'insère. En effet, fruit de l'histoire et de la culture de son milieu, l'homme est perçu par le DAN comme une parole, une réponse, une chance. Comme tel, l'enfant demeure toujours une promesse pour ses parents, pour sa famille et pour sa communauté d'origine. Aussi, selon la philosophie DAN, l'homme est-il une espérance pour l'homme.

Par ailleurs, si dans la région des « dix-huit montagnes » l'homme est le support de la sagesse, cela comporte une signification profonde. C'est sur l'homme, avec l'homme, en lui et par lui, que l'on grave l'histoire d'hier d'aujourd'hui et de demain. Il est la mémoire vivante, incarnée de la communauté. Dans un tel contexte, la seule et véritable écriture qui demeure, c'est l'homme. Quant à la dation du nom, elle répond à un principe et à une logique. Le nom donné à l'enfant est souvent déterminé par l'entourage, la famille, les événements majeurs qui ont émaillé la période de la grossesse ou celle qui a précédé la grossesse.

L'enfant, dans ce cadre, se comprend comme une réponse à la situation. Par le nom reçu, l'enfant devient un projet car il est porteur d'une mission en faveur de la famille. D'une manière plus concrète, par sa naissance, l'enfant vient relever un défi lancé à la famille.

Appréhendé plus en profondeur, l'enfant, tout en demeurant un projet communautaire, advient aussi dans son altérité comme une espérance, une chance possible, ouverte pour la communauté. Né dans une famille et accueilli par celle-ci par le truchement du nom, l'enfant doit devenir le nom qu'il porte et réaliser l'espérance qu'il constitue et suscite, si possible un lien avec l'attente de la communauté qui l'intègre en son sein.

On aura par ailleurs remarqué pendant la présente recherche, que l'onomastique DAN connaît une dynamique. Cette métamorphose du nom DAN s'explique essentiellement par l'ouverture des DAN eux-mêmes sur l'extérieur. En effet, aucune communauté humaine ne pouvant vivre en autarcie, la société DAN a connu de multiples rapports avec d'autres peuples. Cette situation a occasionné un véritable bouleversement du paysage onomastique DAN, permettant ainsi l'apparition des noms d'origines étrangères dans la sphère culturelle DAN.

Cette dynamique qu'on pourrait justifier par des facteurs historiques, culturels et économiques, a enrichi cette onomastique tout en constituant en même temps une véritable menace pour elle. Cette menace est contenue d'une part, dans le risque d'une éventuelle disparition du nom authentique DAN, et d'autre part, dans la déformation de celui-ci au cas où il échapperait à ladite disparition.

Il faut insister sur les facteurs politiques pour dire que l'introduction de l'école occidentale française dans nos sociétés traditionnelles a été pour beaucoup dans la dynamique de l'onomastique DAN. Cette institution, même si elle a connu un réel retard dans son implantation au niveau du pays DAN, ne constitue pas moins un facteur à avoir donné un véritable coup de fouet au système de nomination des individus surtout. L'école ayant éloigné et coupé pendant longtemps les enfants de leur terre natale et par conséquent du cadre traditionnel d'initiation et d'éducation, a occasionné chez ces derniers une perte énorme des us et coutumes de leur milieu d'origine. Pire, ceux d'entre eux qui ont étudié les langues étrangères, véhicules des valeurs de la civilisation de leurs "nouveaux maîtres", ont fini par adopter le mode de vie de ces derniers. Conséquence, les noms attribués à leur progéniture n'ont aucun rapport avec ceux de leurs ancêtres.

A ces premiers facteurs politiques, il faut ajouter l'intervention du législateur ivoirien, dans sa volonté de codifier le nom à travers le texte de loi du mois d'octobre 1964 (voir annexe). Ce texte de loi à l'origine des mutations que subit le système onomastique, ne permet pas au DAN de rester fidèle à son nom individuel qu'il pourrait adopter comme patronyme,

Nous savons qu'à cet égard, l'obligation est faite explicitement au DAN de conserver le nom et les prénoms sous lesquels il est connu, tandis qu'il a par ailleurs la faculté de prendre le nom d'un de ses ascendants ou d'adopter collectivement avec d'autres, le nom d'un auteur commun. Il s'ensuit que par le nouveau texte de loi, il est exclu pour le DAN d'adopter comme patronyme son nom individuel. Ce qui en soit constitue une trop lourde restriction si l'on sait qu'en dehors de la

perte cyclique du nom du père, il y a le fait que pour les besoins de pièces administratives, certains ont emprunté facilement des noms qui ne provenaient pas nécessairement d'ascendants, mais appartenant parfois à des collatéraux.

C'est pourquoi à l'analyse, la suggestion concernant l'adoption du patronyme, se présente comme un remède en réparation des préjudices éventuels subis par des citoyens DAN dans leur appellation issue de la nouvelle loi. Cette solution peut servir également de réponse à un contentieux qui surviendrait avec le temps, dans l'usage de la nouvelle loi.

Toujours à propos des facteurs de la dynamique de l'onomastique DAN, il faut rappeler la part non négligeable assurée par les mariages interethniques et les conversions à l'Islam. Les mariages inter-ethniques ont été les premiers catalyseurs de cette dynamique. Cette situation a fait que les noms DAN se sont aussi enrichis de noms de peuples ou groupes ethniques voisins comme les Wobé, Mahou Guéré, en ce qui concerne la Côte d'Ivoire, les Guerzé, Konon et Kran qui sont d'origines guinéenne et libérienne, eu égard à la contiguïté de ces deux Etats avec le Pays DAN.

Par ailleurs la religion a perturbé l'anthroponymie DAN. Son apport s'apprécie tout aussi en terme d'enrichissement du système de nomination DAN; système qui comporte aujourd'hui de nombreux noms et prénoms islamiques et qui servent pour la plupart du temps de seconds noms aux individus¹.

¹ cf chap " les mariages inter-ethniques et les conversions aux religions importées P.333

Quant à ce qu'on pourrait qualifier de faiblesses de l'Onomastique DAN, on note l'absence d'un patronyme familial à partir duquel on peut établir de manière rigoureuse le lignage d'un individu. Cette première insuffisance se voit doublée du recul considérable des noms authentiques DAN. Une telle situation trouve son explication dans la tendance des DAN eux-mêmes à privilégier les noms d'emprunt dès qu'ils se convertissent à une religion; et cela au détriment des noms qui leur ont été attribués à leur naissance

Une autre explication de ce phénomène est aussi et surtout le fait que beaucoup de DAN, à tort ou raison, développent un complexe vis-à-vis de leurs voisins immédiats; notamment les Malinké, communément appelés Dioula. Le sentiment d'infériorité qui anime les premiers est si fort qu'ils se réclament régulièrement des grandes familles qui composent la communauté ethnique des seconds.¹

Outre les deux situations précédemment décrites qui constituent des faiblesses du système onomastique DAN, il faut également ajouter le manque, sinon la rareté de personnes ressources à même de transmettre encore aujourd'hui la tradition dans toute sa plénitude : la mort ayant quasiment emporté toute la tranche de la population apte à une telle tâche. A ce propos, il est même parfois ahurissant de voir que deux villages voisins et distants d'au plus deux kilomètres, s'ignorent historiquement.

Par ailleurs, pour nos sociétés africaines contemporaines en quête d'identité pour se situer de manière plus responsable face à la

¹ c'est l'exemple des Bamba, Sournahoro, Diomandé, Koné, Ouattara, Bakayoko...

mondialisation, à la cosmoculture, au drame quotidien du sous-développement, la connaissance de soi est avant tout un devoir, mieux, un impératif catégorique. C'est pourquoi l'étude des noms DAN revêt toute sa portée et son importance culturelle et historique, non seulement pour le peuple DAN, mais pour toute la communauté culturelle nationale et continentale en quête d'identité ouverte, à l'interculturalité.

Acteur d'une histoire marquée par de nombreux traumatismes humains, culturels, économiques, politiques et constamment menacé par l'acculturation annihilante, l'Africain a besoin de revenir à lui-même, de se redécouvrir, d'être lui-même, de se faire confiance, de consolider son identité, son originalité pour une rencontre digne et enrichissante avec les autres peuples ou nations. Le nom symbolise, cristallise et permet cette identification; une identité dans l'ouverture et dans la créativité responsable, réceptive et critique aux autres, au monde et à l'entourage.

Ainsi le monde doit être pris au sérieux. Chaque homme doit être l'objet d'attention sur ce continent où l'homme avec foi et dignité, doit reprendre conscience de l'importance de sa place dans la mission de construction et de maîtrise du destin de nos peuples. Tout être humain devient donc une espérance, et son nom une parole d'espérance en faveur de l'Afrique et du monde.

C'est pourquoi Il y a également urgence, car face à la menace de disparition totale d'une onomastique authentique DAN, des dispositions réelles s'imposent ici et maintenant. Ainsi donc, au niveau des pouvoirs publics, il faut que chacun des domaines qui touchent la vie de l'homme

soit digne d'intérêt. En d'autres termes, il serait utopique et illusoire de ne privilégier que le domaine économique comme cela a droit de cité aujourd'hui dans la plupart des pays africains. D'ailleurs, les échecs répétés des différents programmes d'ajustements structurels, l'enlisement du continent noir dans la dette, et la pauvreté devaient servir de signaux forts à nos gouvernants, pour comprendre qu'aucune politique économique, fut-elle élaborée par les savants en la matière, ne peut connaître de succès sans une assise culturelle solide du peuple. Et le NOM apparaît comme l'élément fondateur de la connaissance de soi. Le professeur Niangoran Bouah de l'université de Cocody, ne dit pas autre chose quand, citant l'honorable Ablé Kadjo de Moosou (Grand Bassam), écrit ce qui suit :

*« Le nom, c'est l'âme
c'est la vie,
c'est la destin »¹*

Cela pour dire que l'Etat, en même temps qu'il développe les secteurs dits «stratégiques», doit penser à asseoir une véritable politique de recherche orientée vers le culturel. Car pour mieux s'ouvrir à l'autre, mondialisation et globalisation obligent, il faut une réelle connaissance de soi-même afin de savoir ce qu'on peut effectivement apporter mais aussi recevoir de ce rendez-vous avec "**I'Autre**". Il faut à cet effet, encourager les instituts et centres de recherches en sciences humaines, en les dotant de moyens financiers conséquents, pour aller à la rencontre de nos traditions qui recèlent de richesses énormes. Ces

¹ Niangoran Bouah cité par Koblé Kamara Mamadou in Ton nom est qui ? Noms proverbiaux en pays Dan, Edilis, collection Sankofa Abidjan, 2001, P.5

richesses, consignées dans des documents, constitueront des banques de données, véritables sources auxquelles s'abreueront tous ceux qui voudront s'intéresser à l'onomastique de façon générale, et en particulier à celle du peuple DAN.

Au niveau académique, il faut souhaiter que nos universités s'ouvrent de façon effective aux sciences onomastiques trop longtemps absentes de leurs programmes; et que l'anthroponymie et la toponymie fassent l'objet d'une initiation au premier cycle et soient étudiées dans les séminaires de Maîtrise, de D.E.A et de Doctorat. L'intérêt d'une pareille démarche réside dans le fait que, même si elle se situe dans le concret, il n'en demeure pas moins qu'elle fait appel à une méthode rigoureuse; et qui demande qu'on sorte du champ étroit de ses connaissances livresques pour compléter une formation indispensable, pour qui veut avancer dans sa recherche comme dans sa plus simple initiation. Au demeurant, la nécessaire réflexion théorique ne suffisant pas et devant être accompagnée d'une enquête de terrain, les étudiants trouveront autant de plaisir que d'intérêt à étudier concrètement qu'une catégorie de noms, que les noms de sa région ou de son village.

La prise en compte des sciences onomastiques dans les programmes universitaires aura pour second avantage, la naissance et la floraison des centres de recherches en onomastique comme il en existe dans les pays européens dont la France¹ et la Belgique, pour ne citer que ces deux exemples. Toutes choses qui pourront aider les

¹ C'est l'exemple de la société française d'onomastique Groupe de recherches européens sur l'histoire de l'anthroponymie médiévale Centre d'onomastique de M. Mulon et PATROM Romanica

pouvoirs publics à mieux conduire les peuples dont ils gèrent la destinée; parce qu'ayant une parfaite connaissance de leurs origines et de certains de leurs traits de caractère. Les travaux desdits centres seront d'un apport appréciable pour les administrateurs civils que sont les Préfets et Sous-préfets qui pratiquent au quotidien les populations dont ils ignorent parfois l'histoire.

Pour parvenir à ce stade, l'Etat, les Universités et surtout les autorités municipales, voire régionales dont les noms de populations font l'objet d'étude, doivent conjuguer leurs efforts pour soutenir la recherche. De manière pratique, l'Etat doit dégager une enveloppe budgétaire sous la forme de bourses, ou d'allocations d'aide à la recherche pour toute personne - étudiant ou travailleur - en année de thèse pour l'épauler dans la conduite de ses travaux. Quant aux Universités, elles pourraient affecter des ressources additionnelles à ceux des thésards dont les recherches sont non seulement avancées, mais nécessitent des déplacements fréquents sur le terrain pour la collecte de données à l'état brut.

Enfin, les municipalités pourraient instituer une prime d'incitation à la recherche dans chacun des domaines concernant les collectivités dont elles ont la charge. En retour, elles exigeront une copie des fruits de ladite recherche pour qu'elle fasse l'objet d'exposition dans leur bibliothèque.

Mais au-delà de l'engouement qu'une telle initiative pourrait susciter chez les jeunes chercheurs africains, la réalité sociale demeure préoccupante. En effet, quand on sait qu'après des siècles d'assimilation

européenne, des centaines de milliers d'Antillais continuent de rester fidèles à travers le créole aux bribes de leurs langues africaines ; après plusieurs siècles d'immigration et d'acculturation, les Noirs américains ne cessent de revendiquer leurs origines africaines dont a témoigné naguère le mouvement panafricain, et plus près de nous la mode de coiffure dite Rasta de Bob Marley; quand on sait qu'à la recherche du nom d'origine, comme l'explique le Noir américain Malcom X « *la lettre X pour le musulman est le symbole de l'authentique nom de famille africaine qu'il ne peut connaître...* »¹, n'y a t-il pas face à la métamorphose que subissent les noms authentiques DAN, matière à angoisse pour nous qui avons à choisir le type anthroponymique des générations futures?

Aujourd'hui on assiste certes à une évolution du monde favorable à l'universalisation des comportements à travers les concepts de globalisation et de mondialisation. Le monde, selon les puissances industrielles occidentales serait devenu un seul et unique village. D'où la notion de «village planétaire» que tous les organes de presse acquis à cette cause s'emploient à incruster quotidiennement dans nos esprits.

Toutefois, parallèlement à cette tendance uniformisatrice du monde, des velléités de particularisme animent des peuples à la recherche de leur identité culturelle, en Afrique, comme en Europe où l'on peut citer la Grande Bretagne avec son problème irlandais, la Belgique avec son contentieux Wallon-Flamand, la France et ses autonomistes basques ou corses. Comment comprendre alors que face

¹ X Malcom cité par Baroan Kipré in Les mutations des noms africains. L'exemple des Bété de Côte D'Ivoire, NEA, Abidjan, 1985, P.222

à de telles réalités de replis identitaires, le DAN soit encore fasciné par les noms d'origines lointaines?

Au total, l'onomastique DAN mérite non seulement d'être connue des autres, mais aussi promotion. Néanmoins cette promotion doit passer par une nécessaire correction afin de rendre aux noms DAN leur authenticité, mieux leur âme. Cette correction doit également permettre une nouvelle transcription de certains noms DAN qui jusqu'ici sont d'origines Malinké, Wê, Européenne etc ...

BIBLIOGRAPHIE

I- Corpus: Les Noms DAN: 286 noms étudiés

II- Ouvrages généraux.

1- ADIAFFI Jean-Marie, *La Carte D'identité*, Abidjan, CEDA, 1980.

2- AMON D'ABY François- Joseph, *Les problèmes de chefferie traditionnelle en Cote d'Ivoire*, Abidjan, Dakar, NEA, Lomé 1988.

3- AUGÉ Marc, *Théories des pouvoirs et idéologie. Etude de cas de la Côte_d'Ivoire*, Paris, HERMAN, 1975

4- BONALFIER G, *Afrique Ambiguë*, Paris, PLON, 1957.

5- B. Holas, *Les Toura, une civilisation montagnarde de Côte d'Ivoire*, Paris, PUF, 1962.

- *Mythologie d'Afrique*, Abidjan, HACHETTE, 1978.

6- BADIAN Seydou, *Sous l'orage*, Paris, PRESENCE AFRICAINE, 1963.

7- BENOIST L, *Signes, Symboles, Mythes*, Paris, Que sais-je n1605, Puf, 1977.

8 -BAUMGARADT Ursula, GBRAG - KARADY Veronica, *L'enfant dans les contes africains*, Paris, CILF 1 EDICEF 1988.

9 - BOKIBA André - Patient, *Ecriture et Identité dans la littérature*

africaine, Paris, Montréal, EDITIONS L'HARMATTAN, 1998

10- CESAIRE Aimé, *La tragédie du roi Christophe*, Paris V, PRESENCE AFRICAINE, 1963.

11- CALAME - GRIAULE Geneviève, *L'art de la parole dans la culture africaine*, Paris, PRESENCE AFRICAINE, 1963.

13-COLIN Roland, *Littérature Africaine d'hier et de demain*, Paris, EDITION ADEC, 1965.

14- CAUVIN Jean, *La parole traditionnelle*, Issy - les - moulineaux, LES CLASSIQUES AFRICAINS, n° 882, coll comprendre, 1,978.

15-CHEVRIER Jacques, *Anthologie africaine I- le Roman et la Nouvelle - Paris*, HATIER, coll monde noir poche, 1981.

16- KI- ZERBO Joseph, LOUCOU Jean- Noël, *Histoire Générale de l'Afrique*, Paris, PRESENCE AFRICAINE EDICEF/ UNESCO, 1986

17 – ENO-BELINGA Samuel *Littérature et musique populaire en Afrique Noire*, Paris, EDITIONS CUJAS, 1965.

- *La Littérature Orale Africaine*, Issy - les Moulineaux, LES CLASSIQUES AFRICAINS, n°880, coll comprendre, 1978.

18- GOURDEAU J.P. *La Littérature Négro- Africaine*, Paris, HATIER" 1973

19- HAMPATE BA Amadou, *Petit Bodié*, Abidjan NEI, 1993,

- 20- KI-ZERBO Joseph, *L'histoire de l'Afrique noire*, Paris, HATIER, 1972.
- 21- KIPRE Pierre, LOUCOU Jean Noël, *Mémorial de la Côte d'Ivoire*, Paris, (vol 1) EDITIONS AMI, Abidjan, 1987.
- 22- LES ATLAS DE JEUNE AFRIQUE, *Atlas de la côte d'ivoire*, Paris, EDITIONS J,A, Paris, 1978.
- 23- LOUCOU Jean Noël, *Histoire de la Côte d'Ivoire, la formation des peuples*, Abidjan, CEDA, Abidjan, 1984.
- 24- LAND Jean, *Les arts de l'Afrique noire*, Paris, LIVRE DE POCHE, 1966.
- 25- LESOUD J, DJENI KOBINA, NIANGORAN Bouah, *Nagel encyclopédie_de voyage Côte d'Ivoire*, Genève, EDITIONS NAGEL, 1985.
- 26- MIRCEA Eliade, *Mythes, Rêves et Mystère*, Paris, GALLIMARD, coll folio, 1957.
- 27- MAQUET Jacques, *Les civilisations noires*, Bruxelles, MARABOUT UNIVERSITE 1966.
- 28- *Africanité traditionnelle et moderne*, Paris, PRESENCE AFRICAINE, 1967
- 29 MARTINET. A, *Eléments de la linguistique générale*, Paris, EDITIONS ARMAND COLIN, Paris, 1970.
- 30- MAKOUTA MBOUKOU Jean-Pierre, *les grands traits de la poésie*

Négra-Africaine, Abidjan, NEA, 1985.

30- PAULME Denise, *Les civilisations africaines*, Paris, PUF, 1969.

31- PATILLON Michel, *Précis d'analyse littéraire 2*, Paris, Fernand Nathan, coll Nathan université, 1977.

32- ROMAN Jacobson, *Essais de linguistique générale*, Paris, EDITIONS DE MINUITS, Coll "Double" 1963.

33-SAUSSURE Ferdinand, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1974.

34- SOCIETE AFRICAINE DE CULTURE, *Civilisation noire et église catholique* Abidjan, Colloque d'Abidjan 12- 17 Septembre 11977, PRESENCE AFRICAINE! NEA 1978.

I- Ouvrages spécifiques traitant du thème de l'Onomastique

- 1- BAROAN KIPRE Edme, *Mutations des noms africains. L'exemple des Bété de Côte d'Ivoire*, Abidjan, NEA, 1985.
- 2- FABRE Paul, *Les noms de personnes en France*, Paris, PUF, Que sais-je? N°235, 1988.
- 3- HAZOU Myriam, LE BRAS Florence, *Prénoms bibliques et hébraïques, origine signification, Symbolique. traits de caractères*, Bruxelles, MARABOUT, 1998.
- 4- KAMARA KOBLE Mamadou - *Ton nom est qui? Noms proverbiaux en pays_Dan*, Abidjan, EDILIS, coll Sankofa, 2001.
- 5- KOFFI AKISSI Bernadette, *L'univers des noms et prénoms Baoulé en Côte_d'Ivoire*, Abidjan, NEI, 2001.
- 6- ROSTAING Charles, *Les noms des lieux*, Paris, PUF, Que sais-je? N°76,1945.

IV- Ouvrages méthodologiques

- 1- BEAUD Michel, *L'art de la thèse*, Paris, EDITIONS LA DECOUVERTE, XIIIe 1999.
- 2- COCULA Bernard et PEYROUTET Claude, *Didactique de l'expression-De la théorie à la pratique*, Paris, LIBRAIRIE DELAGRAVE, 1978.

- 3-DUCHET Claude, *Sociocritique*, Paris, Fernand Nathan, 1979.
- 4- ESCAPIT Robert, *Sociologie de la littérature*, Paris, PUF, Que sais-je? N°777, 1978.
- 5- GUY. M. Connaissance de la littérature. l'œuvre et ses techniques, Paris, LIBRAIRIE NIZET, 1957.
- 7 - GENGEMBRE Gérard, *Les grands courants de la critique littéraire*, Paris, EDITIONS DU SEUIL, février 1996.
- 8- KOTCHY Barthélemy, *Méthodologie et idéologie*, Abidjan, CEDA, 1984.
- 9- LEZOU D. Gérard, et GARDIES André, *Techniques d'organisation du travail et de l'expression*, Abidjan, CEDA, 1984.
- 9 - ROUYEYRAN J-C, *Mémoires et Thèses, l'art des méthodes, préparation, rédaction, présentation*, Paris, Maisonneuve et la Rose, 1994.
- 10-ZIMA Pierre, *Pour une sociologie du texte*, Paris, 10/18, UGE, 1978.

ANNEXE

v- Thèses et Mémoires

a- Mémoires

1-GBA Daouda, *Les Masques chez les Dan «fonctions éducatives »*, Mémoire de D.E.A, Université Nationale de Côte d'Ivoire, faculté des Lettres et Sciences Humaines, sous la direction de M.Niangoran Bouah, octobre 1984

2-GOGBEU Mamadou, *l'Onomastique DAN, Principe d'identité et d'identification*, Mémoire de D.E.A, Université de Bouaké, UFR: Communication -Milieu - Société, sous la direction de M. Zigui Koléa Paulin, 2000.

B-Thèses

1-BAROAN KIPRE Edme, *La présence européenne et l'évolution des noms_propres africains: L'exemple des Bété de la Côte d'Ivoire*, Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle, Paris, octobre1984

2-IGUI KOLEA Paulin, *Les contes à rire de la France médiévale, Le Roman de Renart et les contes d'animaux de l'Afrique de l'Ouest. Etude de morphologie et physiologie comparées, types, structures, idéologies*, Thèse de Doctorat d'Etat, lettres modernes option histoire et civilisation, Université François Rabelais de Tours, 3 tomes, 1995.

3-Kouadio Yao Jérôme, Les Proverbes Baoulé (centre de la Côte d'Ivoire) : Considérations générales, structures, types, fonctions et actualité, Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle, lettres modernes, option

littérature orale, université de Bouaké, UFR: communication - milieu - société, sous la direction du Pr. Ziguï Koléa Paulin, 2002.

VI Articles

1- FALK NZUDJI Madiya, " *l'amplification dans la littérature orale: l'exemple des anthroponymes*" in *D'un conte à l'autre*, Paris, la variabilité dans la littérature orale, éditions du CNRS, 1990.

2- KOFFI Djéguéma, " *Tradition, Tradition orale, littérature orale*" II in *En_Quête*, Abidjan, revue scientifique de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (Flash) de l'université de Cocody, PUCI 11°1, 1977

3-KI-ZERBO Joseph, " *La civilisation de l'oralité*" in *Histoire générale de l'Afrique*, Paris" PRESENCE AFRICAINE, EDICEF 1 UNESCO, 1986

3-Institut National de la Statistique, *Recensement Général de la population 1998. volume III : Données Socio-démographiques et économiques des localités. Tome 1 : résultat définitifs par localité. Région des montagnes.*

4-ROULON Paulette, " *Le nom propre dans les contes Gbaya Bodoé*" In *D'un conte à l'autre, la variabilité dans la littérature orale*, Paris, EDITIONS DU CNRS, 1990.

5-SERY Bailly, "Identité culturelle face à l'intégration régionale et à la mondialisation: cas de la Côte d'Ivoire" in *Le jour* N° 1, quotidien ivoirien du 11 /07/ 2000

LOII N° 64-381 DU 7 OCTOBRE 1964 AMENDÉE, RELATIVE AU NOM

Article 1^{er} : Toute personne doit avoir un nom patronymique et un ou plusieurs prénoms.

Article 2 : L'enfant né dans le mariage porte le nom de son père. Celui-ci peut demander qu'il y soit ajouté le nom de la mère. En cas de désaveu, l'enfant prend le nom de sa mère.

Article 3. Nouveau : L'enfant né hors mariage porte le nom de celui de ses parents à l'égard duquel sa filiation est établie. Lorsque celle-ci est établie simultanément à l'égard des deux parents, il prend le nom du père. Lorsqu'elle est établie en second lieu à l'égard du père le nom de ce dernier est ajouté au nom de la mère. Néanmoins en ce cas, sur consentement de la mère donné dans les conditions fixées à l'article 23 de la loi n° 64-377 du 7 octobre 1964 relative à la paternité se à la filiation, l'enfant prend soit le nom du père, soit le nom du père auquel est ajouté le nom de la mère.

Article 4. Nouveau: L'adoption simple confère le nom de l'adoptant à l'adopté en l'ajoutant au nom propre de ce dernier. En cas d'adoption par deux époux, l'adopté ajoute à son nom celui du mari. Si l'adoptant est une femme mariée, le tribunal peut dans le jugement d'adoption, décider du consentement du mari de l'adoptante, que le nom de ce dernier soit conféré à l'adopté qui l'ajoutera au sien. Dans les cas visés aux alinéas précédents le tribunal peut décider que l'adopté âgé de moins de seize ans prendra le nom de l'adoptant. Si l'adoptant et l'adopté ont le même nom patronymique, aucune modification n'est apportée au nom de l'adopté. A la demande du OUI des adoptants le

tribunal peut modifier les prénoms de l'adopté âgé de moins de seize ans.

Article 4. Bis: L'adoption plénière confère à l'enfant le nom de l'adoptant et en cas d'adoption par deux époux le nom du mari. Si l'adoptant est une femme mariée le tribunal peut, dans le jugement d'adoption, décider du consentement du mari de l'adoptante, que le nom de ce dernier sera conféré à l'adopté. A la demande du ou des adoptants, le tribunal peut modifier les prénoms de l'enfant.

Article 5: L'enfant à l'égard duquel aucune filiation n'est régulièrement établie prend le nom qui lui est attribué par l'officier de l'état Civil à qui sa naissance ou sa découverte a été déclarée.

Article 6 : Il est interdit aux officiers de l'état civil de donner des noms ou prénoms et de recevoir des prénoms autres que ceux figurant dans les différents calendriers ou ceux consacrés par les usages et la tradition.

Article 7 : Au cas où le dernier représentant mâle d'une famille dans l'ordre de la descendance est mort sans postérité mâle, le droit de relever son nom en l'ajoutant au leur appartient à tous ceux qui, agissant tant pour eux que pour leurs enfants nés ou à naître, peuvent se réclamer d'un auteur commun avec le défunt, ayant porté son nom.

Article 8 '. Pour exercer ce droit, le demandeur devra faire une déclaration devant l'officier de l'état civil du lieu de son domicile, dans les cinq ans du décès, ou s'il est mineur, dans les cinq ans qui suivront sa majorité si ce droit n'a pas été revendiqué au cours de sa minorité par ses représentants légaux.

Article 9: La déclaration est transmise au tribunal ou à la section de tribunal dans le ressort duquel elle a été reçue. Sur les justifications qui lui seront apportées, le tribunal, en chambre du conseil, prononcera l'homologation de la déclaration et ordonnera la rectification des actes de l'état civil qui sera poursuivie à la diligence du ministère public.

Article 10 : En aucun cas, il ne peut y avoir adjonction d'un nom à un nom patronymique double et réciproquement.

Article 11. Nouveau: Nul ne peut porter de nom ni de prénoms autres que ceux exprimés dans son acte de naissance. Néanmoins toute personne justifiant d'un intérêt légitime peut solliciter du tribunal de Première Instance ou de la section de tribunal, dans les conditions Fixées aux articles 78 à 81 de la loi n° 64-374 du 7 octobre 1964 relative à l'état civil, la modification de son ou de ses prénoms ou l'adjonction de nouveaux prénoms à ceux mentionnés sur son acte de naissance. Si la demande concerne un mineur, l'action est engagée par son représentant légal.

Article 12 : Tout fonctionnaire ou officier public ou ministériel doit désigner les personnes, dans les actes, expéditions ou extraits qu'il rédige; par leurs nom et prénoms réguliers. Cette disposition ne fait pas obstacle à ce qu'un surnom ou pseudonyme, connu du rédacteur de l'acte soit ajouté aux nom et prénoms réguliers.

Article 13 : Le porteur d'un nom ou ses descendants, même s'ils ne portent pas eux-mêmes ce nom, peuvent s'opposer, sans préjudice de dommages-intérêts, à ce qu'il soit usurpé ou utilisé par un tiers, à titre de nom, surnom ou pseudonyme.

AUTRES TEXTES APPLICABLES AU NOM

Loi n° 64-381 du 7 octobre 1964 Relative aux dispositions diverses applicables aux matières régies par les lois sur ... le nom

Chapitre premier: Dispositions générales

Article I" '. Les lois nouvelles concernant le nom, prendront effet, dans un délai maximum de deux années, à compter de leur promulgation, à une date qui sera fixée par décret. A compter du jour où ces lois seront devenues exécutoires, les lois, les règlements et les coutumes antérieurement applicables cesseront d'avoir effet, dans les matières qui sont l'objet desdites lois.

Chapitre II: Dispositions transitoires Section! : Concernant le nom.

Article 3 : Toute personne conserve le nom et les prénoms sous lesquels elle est actuellement connue.

Ce nom devient son nom patronymique ainsi que celui de ses enfants mineurs dans les conditions prévues aux articles 2 et 3 de la loi sur le nom.

Article 4 : Tout individu peut demander, pour son compte et pour celui de ses enfants mineurs nés ou à naître, à porter le nom de l'un de ses ascendants.

Article 5 : Peuvent dans les mêmes conditions, demander collectivement tant pour leur compte que pour le compte de leurs enfants mineurs nés ou à naître, à porter le nom de leur auteur commun les personnes qui, bien qu'issues de cet auteur commun n'en portent pas le nom.

Article 6 : Toute personne qui, par application des articles précédents demandera un changement de nom souscrira, à cet effet, une déclaration devant l'officier de l'état civil du lieu de son domicile. Cette déclaration sera homologuée dans les conditions prévues à l'article 9 de la loi sur le nom. Dans le cas prévu à l'article 5, l'officier de l'état civil compétent est celui du Heu du domicile de l'un quelconque des requérants.

Article 7 : Les dispositions des articles 4 et 5 ci-dessus ne seront applicables que pendant une période à laquelle il sera mis fin par décret.

QUELQUES NOMS DE LIEUX EN PAYS DAN

1	Bantégouin	35	Gouagouin(kabakou ma)	69	Podiagouiné
2	Biantouo	36	Gouétidié	70	Saleupleu
3	Bieyikanlié	37	Gouêtomba	71	Sangouiné
4	Bintongouin	38	Guéhébor	72	San-Manwleu
5	Bietoueu	39	Guépleu	73	Sêgo
6	Blapleu	40	Gueuwleu	74	Seupleu
7	Bligata	41	Guianié	75	Singouin
8	Bô-n'-pleu	42	Gbianun-kata	76	Sloerpleu
9	Dakouepleu	43	Kagbahaleu	77	So-n'-ba
10	Danpleu	44	Kan'ta	78	Sunbihileu
11	Déblaguéglou	45	Kandopleu	79	Sunton
12	Déoulé	46	Kissiapleu	80	Tégouin
13	Deuheuwleu	47	Koh-n'pleu	81	Tokpaleu
14	Dompleu	48	Kohôpleu	82	Tontigouiné
15	Douhotondié	49	Korgouin	83	Tossera
16	Doyagouin	50	Kôzi-n-zui (kôsoneu)	84	Vétouo
17	Flanpleu	51	Kpo-n'-talé	85	Vorba(gouess
18	Gbahapleu	52	Kpogouin	86	Wlen'wleu
19	Gbangbéguiné	53	La-n'	87	Yasseguin
20	Gbapleu	54	Lên' zoegbunta	88	Yégata
21	Gbata	55	Leu-n'-ba.	89	Yékagnangouiné
22	Gbatodié	56	Lizbahaleu	90	Yiya-ba
23	Gbatongouin	57	Mahanpleu	91	Yonrongouin
24	Gbéba	58	Mangouin	92	Yôyi-ba
25	Gbêgoulalé	59	Mian-ba	93	Yrogouê
26	Gbêpleu	60	Minzoué	94	Zagoué
27	Gbon-ba	61	Mlinton	95	Zangouin
28	Gbonleu(gbornbél	62	Monleu	96	Zoba
29	Gboun' nunkô	63	Nipleu	97	Zotondié
30	Glasé deolêyalié	64	Nunyaha- zoegouê	98	Zouhoupleu
31	Glayoouin	65	Nun-yiba	99	Zran-ata
32	Gninpouhouta	66	Nuompieu	10	Zreugouin
33	Gôtondié	67	Ouêtomba	10	
34	Goua gondopleu	68	Peuheu	10	

QUELQUES NOMS PROPRES DE PERSONNES EN PAYS DAN

1	Aplêzranka	41	Gouanlomin	81	Notoua
2	Aplêzrangê	42	Goué	82	Nunkamêla
3	Banzié	43	Gouêli	83	Nunto
4	Bawé	44	Goueu	84	Omelé
5	Bleu	45	Ganlé	85	Ouekodie
6	Bon-boadœ	46	Goulizia	86	Oulai
7	Capléni	47	Guela sédœ	87	Polis
8	Dan lodee	48	Gueu	88	Sadia
9	Dandan	49	Gue flan	89	Sahamin
10	Daplé	50	Gueu sédé	90	Sahi
11	Déba	51	Hinlareoa	91	Sassa
12	Deyawonadœ	52	Kakouan	92	Séha
13	Dékado	53	Kan'to	93	Sénin
14	Dekassan	54	Kassieu	94	Sétin
15	Déli	55	Kalê	95	Seu
16	Déwo	56	Kelli	96	Siaba
17	Douho	57	Kielougbeu	97	Sian
18	Doukpalé	58	Kissi	98	Sinnun
19	Droh	59	Kla	99	Sœnun
20	Flan	60	Kôblessi	100	Sokpeu
21	Flindé	61	Kouagon	101	Sunga
22	Flin	62	Kouiti	102	Tali
23	Gaoudœ	63	Kouakœplé	103	Têlo(terlô)
24	Gbato	64	Kpan	104	Ténégnan
25	Gbê	65	1651 Kpan	105	Tia
26	Gbeukri	66	Lassilan	106	Tia zangon
27	Gbongué	67	Léadagui	107	Tiagbeu Dan
28	Glouhieu	68	Lôhi	108	Tissi
29	Gloulou banti	69	Lolê	109	Tôalo
30	Gnansœlé	70	Loua	110	Tompiou
31	Goboun'lessieu	71	Louan	111	Tonga
32	Gogbeu baoué	72	Mabéa	112	Tonunka
33	Gôlou pounin	73	Manhan	113	Vêhi
34	Gonéti	74	Manié	114	Wa(a)bawompeu
35	Gondo	75	Mela	115	Wêdœ
36	Gonkanou	76	Minkagô	116	Won-ado
37	Gonnamlin	77	Minwongbé	117	Ya-gô
38	Gonsan	78	Mlambossœ	118	Yatoaqui
39	Gonsanvê	79	Munné	119	Yité
40	Gonwongbé	80	Munsœnan	120	Yoro gôgowédé

121	You	126	Zinnié	131	Zranfan
122	Youdé	127	Zozbeu	132	Zranlomablé
123	Youbo	128	Zoolé	133	Zranleu
124	Zana	129	Zouzouzvé	134	Zranwonkeu
125	Zangon	130	Zran	135	Zrou

QUELQUES PALLIATIFS DES NOMS DE PERSONNES

1	Boiabamé	18	Kêgboanilon	35	N'zieu
2	Boutiwleuminno	19	Kiahaminnou	36	Nailomé
3	Deâomé	20	Kiamin	37	Niâomé
4	Dêmi	21	Klo-n'-	38	Pé-n'
5	Dhaamènou	22	Kohoun'	39	Peudoe
6	Dimin	23	Kouêgbeu	40	Sâomé
7	Dônme	24	Kpunkoe-	41	Sokpagbamé
8	Drunminnou	25	Labanminnou	42	Téman
9	Dwaomé	26	Légbansoe	43	Terminnou
1	Gâomé	27	Lôomé	44	Togbéliesan-yeu
1	Gbannun	28	M'baba	45	Tôomé
1	Gbiaminnou	29	Manminnou	46	Weigbâmé
1	Gbimlaman	30	Minkpi	47	Wonsouan
1	Gbingbamé	31	N'méman	48	Yiminou
15	Gbodominnou	32	N'négbeu	49	Yirikpéloko
16	Gonnun	33	N'neugueu	50	Zoléa pen' -ga
17	Guéhagboan	34	N'nouor	51	Zomi

Tables des matières

	Pages
Remerciements.....	4.
Dédicace	5
INTRODUCTION GENERALE.....	7
GENERALITE SUR LE PAYS DAN.....	37-
I- GEOGRAPHIE SOMMAIRE DU PAYS DAN EN COTE D'IVOIRE	38
I.1- Situation: limites territoriales physiques et ethniques.....	38
I.3- Le Relief et l'hydrographie.....	41
I.3.1- Le Relief.....	41
I.3.2 L'hydrographie	41
I.4- Le climat et la végétation.....	42
I.4.1- Le climat	42
I.4.2- La végétation	43
I.5- L'économie	43
I.5.1- Les ressources agricoles.....	43
I.5.2- Les ressources forestières et minières	45
I.5.3- Les ressources touristiques.....	46
II- LES DONNES HISTORIQUES DU PAYS DAN.....	47
II.1- Etymologies DAN	47
II.2- Origine et Peuplement.....	49
II.3- L'Organisation Sociale.....	50
III- APERCUS ETHNOGRAPHIQUES DU PAYS DAN.....	51

III.1- Le Système Politique Traditionnel.....	51
III.2. L'Ouest Montagneux, une Province de la Civilisation du masque.	54
III.2.1- Rôle liturgique des masques.....	54
III.2.2- Les principaux groupes de masques DAN.....	56
III.3- Notion de sorcier et organisation de la défense contre les dangers surnaturels.....	57
III.3.1 Le rôle de la sorcellerie	57
III.3.2- Les moyens matériels de protection occulte ou le rôle du devin.....	59
III.4- Les atouts de la médecine traditionnelle ou la Pharmacopée et la médication entre les mains du guérisseur	60
III.5 - Les cultes.....	63
III.5.1 La religion traditionnelle ou le culte des ancêtres et des entités surnaturelles mineures.....	63
III.5.2- L'islam et le christianisme	66
III.5.3- Les religions syncrétiques.....	66
I.1- Les sources des noms	70
I.1.1- Les supports physiques.....	71
I-1-2. Les supports abstraits ou intangibles	88
I.2 Les variétés de noms.....	101
I.2.1- Le nom principal ou nom de naissance	102
I.2.2- Les surnoms de plaisanterie ou de chahut	102
I.2.3- Les surnoms ordinaires	103
I.2.4- Les surnoms-étiquettes ou surnoms dithyrambiques .	106

I.2.5- Les noms amplifiés.....	111
I.2.6- Les noms allogènes.....	115
I.2.8- Les noms en relation avec les aïeux et les grands-parents	118
I.2.9- Les noms en relation avec les croyances religieuses et les divinités DAN	119
I.3- La formulation des noms	120
I.3.1- Le nom concerné.....	120
I.3.3- Les conditions d'exercice	123
I.3.4- La configuration définitive du nom.....	126
II.1- Les contraintes de l'attribution du nom.....	131
II.1.1- Le conditionnement.....	132
II.1.2- Les sollicitations immédiates de l'individu.....	132
II.1.3- Le bien-fondé de la conduite des individus au moment de l'attribution du nom.....	145
II.2- Le cérémonial dans l'attribution du nom	152
II.2.1- De la naissance à l'imposition du nom	152
II.2.2- La cérémonie de l'imposition du nom.....	156
II.2.3- Le cas particulier de l'imposition du nom aux jumeaux.	161
II.3 L'appellation	163
II.3.2- La codification de l'usage du nom chez les DAN.	168
II.3.3 Les autres cas	169
II.3.4. Les substituts et les interdits du nom	174

III.1- La fonction originelle du nom	181
III.2 Les objectifs du nom pris chez les êtres et les choses.....	184
III.3.1- Le nom comme mode d'identification.....	190
III.3.1.2- L'identification par rapport au sexe.	191
III.3.1.3- L'identification par rapport à l'aire géographique..	193
III.3.2- Le nom comme un Instrument de bienséance	194
III.3.3- Le nom comme un instrument de règlement de conflits sociaux.	197
III.3.4- Le nom comme un facteur d'intégration.....	201
III.3.5- Le nom comme indice de sociabilité de son auteur.....	204
III.3.6- Le nom comme miroir du groupe	206
III.3.7- Le nom comme un code, un langage	208
III.3.8- Le nom comme élément de hiérarchisation sociale..	212
III.4- Les fonctions psychologiques du nom.....	214
III.4.1- Le nom comme révélateur des rapports du donateur avec son milieu et les autres.....	215
III.4.2- Le nom comme colporteur des attentes et motivations de son auteur.....	215
III.4.3- Le nom comme moyen de reconnaissance de la personnalité du donateur.	217
III.4.4- Le nom comme marque de réussite sociale.	218
III.5- La dimension spirituelle du nom ou les rapports du nom avec son porteur.	219
III.5.1- L'Adéquation ou l'inadéquation du nom à son porteur	223
III.5.2- Les interdits du nom pour le porteur	226

I.1- La formation et la classification des noms de lieux	232
I.1.1- La formation des noms de lieux ou la structure morpho- syntactique des noms de lieux,	232
I.1.2- La classification des noms de lieux.....	236
1.2- Les noms de lieux d'origine(s) mythique(s), des contes et légendes du pays DAN	269
1.3 - La symbolique des noms de lieux	270
1.3.1- Les noms de lieux qui expriment la solidarité, l'union et l'entente	271
I.3.2- Les noms de lieux qui expriment la tolérance et le pardon	274
I.3.3- Les noms de lieux, symboles de démagogie, de trahison, de la roublardise et de la ruse.	275
I.3.4- Les noms de lieux, symboles de la masculinité et de la féminité	276
I.3.5- Les noms de lieux, marques de l'hospitalité du peuple DAN.....	280
I.3.6 Les noms de lieux, expressions de la mauvaise foi, d'un état d'esprit de belligérance et de la prise en main de sa destinée	281
I.4 Les autres formes de l'Onomastique DAN	284
II.1- Les réalités géologiques et zoologiques contenues dans les noms de lieux.	288
II.1.1- Les toponymes qui rendent compte de la texture du sol	289
II.1.2- Les toponymes qui rendent compte des ressources du sous-sol	294

II.1.3- Les toponymes qui rendent compte du peuplement en différentes espèces animales	298
II.2- Les réalités historico-géographiques rattachées aux noms de lieux.	300
II.2.1 Les réalités historiques associés aux noms de lieux ..	301
II.2.2- Les réalités géographiques associées aux noms de lieux	312
II.3 - Les réalités culturelles rattachées aux noms de lieux...	321
III.1- Considérations générales.....	334
III.1.1- L'approche religieuse.....	334
III.1.2- L'approche socio-culturelle africaine	342
III. 1.3 L'approche littéraire	345
III.2- L'Onomastique DAN dans la personnalité et le devenir de l'individu	348
III.2.1. L'anthroponymie dans le quotidien du DAN.....	348
III.2.2- Faiblesse de l'anthroponymie dans le comportement de l'homme DAN.....	354
III.3- La toponymie dans le quotidien de l'homme DAN.....	356
III.4 L'espace socio-culturel DAN, un frein pour la production artistique.,	360
I.1.1- Les données nouvelles.....	366
I.1.2- Les mutations des noms des personnes	378
I.1.3- Bilan de la dynamique du nom traditionnel	389
I.2. Le rôle de l'Etat dans la dynamique du nom traditionnel	392
I.2.1 - L'adoption du patronyme.....	392

I.2.2- L'obligation d'avoir un patronyme	395
I.2.3- La censure des noms et prénoms	399
I.2.4- L'assujettissement des citoyens aux noms et prénoms exclusivement exprimés dans leurs actes de naissance.	399
I.3- La dynamique de la toponymie et des autres formes Onomastiques	401
I.3.1- La dynamique de la toponymie traditionnelle	401
II.1- Historique et approche définitionnelle du concept d'idéologie	405
II.1.1- Historique du concept	405
II.1.2- Approche définitionnelle du concept d'idéologie	408
II.2- La problématique de l'idéologie du nom	412
II.2.2- Le souci d'utilitarisation du nom	415
II.2.3- Le souci esthétique	416
II.3- L'idéologie du nom chez les DAN	417
II.3.1 La primauté de l'homme sur la femme.	418
II.3.2- La prépondérance de la famille paternelle et de son chef.	418
II.3.3- La communication avec l'entourage	419
II.3.4 - Le nom comme une valeur en pays DAN	419
II.3.5- Le nom comme une réalité en pays DAN	422
II.3.6- Le nom comme événement en pays DAN	425
II.4- Les perspectives et le devenir de l'onomastique DAN	433
II.4.1- Les perspectives de l'onomastique DAN	433
II.4.2- Le devenir de l'onomastique DAN	439

CONCLUSION GENERALE	447
BIBLIOGRAPHIE	461
ANNEXE	467